



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2012

Rapport financier annuel



BOURBON
Entre la mer et vous

1	BOURBON EN 2012		
	Chiffres clés	4	
	Données boursières	5	
	Organes de Direction	7	
2	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU GROUPE	9	
	Historique de BOURBON	10	
	Présentation simplifiée des Activités de BOURBON	11	
	Les Activités	11	
	Innovation	13	
	Environnement concurrentiel	13	
	Principales tendances de marché	14	
3	RAPPORT DE GESTION	15	
	Activités et faits marquants	16	
	Résultats	17	
	Gouvernement d'entreprise	23	
	Facteurs de risque	41	
	Informations sociales et environnementales	51	
	BOURBON SA et ses actionnaires	60	
	Propositions du Conseil d'Administration	64	
	Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices	67	
	Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital	68	
	Attestation de présence du Commissaire aux Comptes sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion (exercice clos le 31 décembre 2012)	69	
4	COMPTES CONSOLIDÉS	71	
	État de la situation financière	72	
	État du résultat global	73	
	Tableau des flux de trésorerie consolidés	75	
	État de variation des capitaux propres	76	
	Notes annexes aux états financiers consolidés	78	
	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2012)	136	
5	COMPTES SOCIAUX	139	
	Bilan de la société mère	140	
	Compte de résultat	142	
	Annexe aux comptes sociaux	143	
	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2012)	156	
	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	158	
6	RAPPORT DU PRÉSIDENT	161	
	Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de fonctionnement du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	162	
	Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société BOURBON (exercice clos le 31 décembre 2012)	171	
7	AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIÈRES	173	
	Renseignements de caractère général concernant la société BOURBON SA et son capital	174	
	Marques, licences, brevets, propriétés immobilières, usines et équipements	182	
	Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2013	185	
	Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2013	186	
	Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital	193	
	Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription	194	
	Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription	195	
	Responsables du Document de référence et du contrôle des comptes	196	
	Tables de concordance	197	



BOURBON

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2012



Rapport financier annuel

Le présent Document de référence contient l'ensemble des éléments du Rapport financier annuel.



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 avril 2013, conformément à l'article 212-13 de son règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le Document de référence est intégralement consultable et téléchargeable sur www.bourbon-online.com/fr/finance

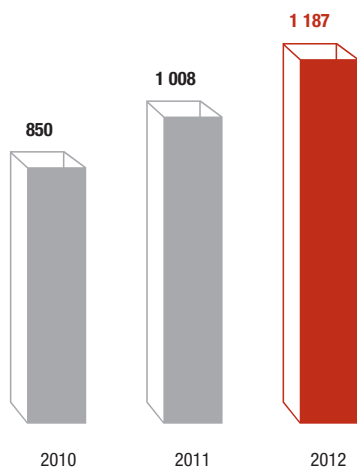


BOURBON EN 2012

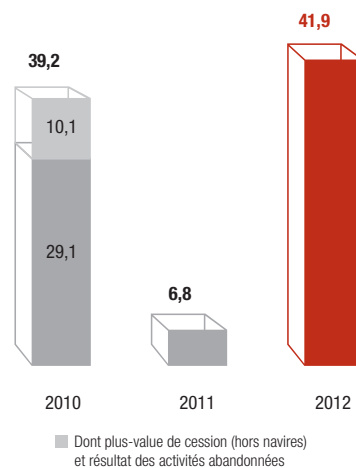
CHIFFRES CLÉS	4
DONNÉES BOURSIÈRES	5
ORGANES DE DIRECTION	7

1. CHIFFRES CLÉS

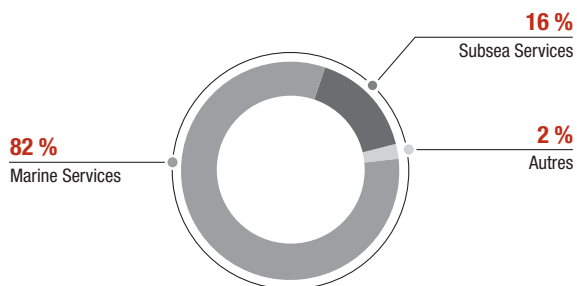
► CHIFFRE D'AFFAIRES (EN MILLIONS D'EUROS)



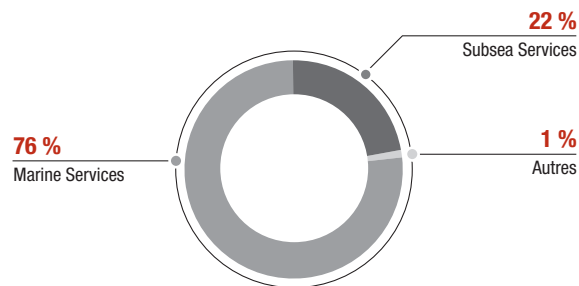
► RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (EN MILLIONS D'EUROS)



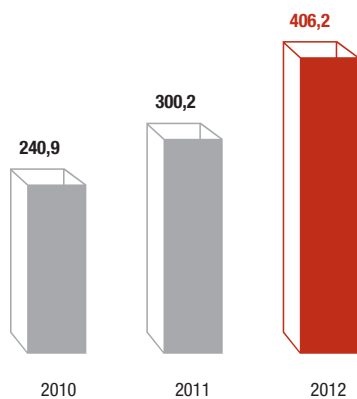
► RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2012 PAR ACTIVITÉ



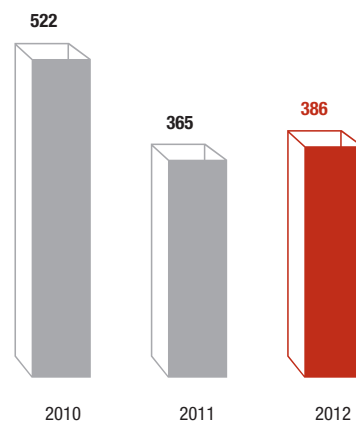
► CAPITAUX ENGAGÉS PAR ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012



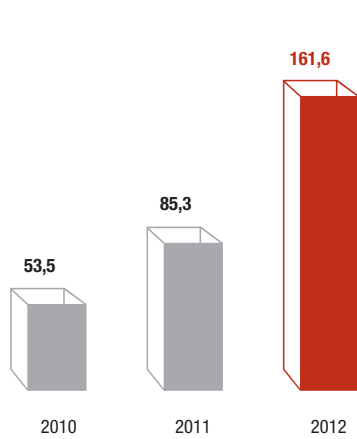
► EBITDA (EN MILLIONS D'EUROS)



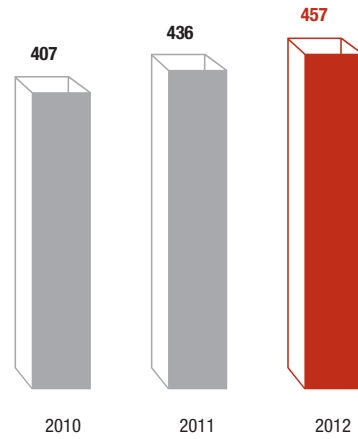
► INVESTISSEMENTS BRUTS ACTIVITÉS OFFSHORE (EN MILLIONS D'EUROS)



► EBIT (EN MILLIONS D'EUROS)



► NAVIRES BOURBON EN FLOTTE OFFSHORE AU 31 DECEMBRE 2012



2. DONNÉES BOURSIÈRES



2.1 DONNÉES HISTORIQUES

	2012	2011	2010
Nombre d'actions au 31/12	67 781 535	67 781 535	61 532 545
Cours de clôture de l'action (en euros)			
- plus haut	28,10	35,95	35,24
- plus bas	16,95	15,06	24,44
- au 31 décembre	20,81	21,30	34,71
Capitalisation boursière au 31/12 (en millions d'euros)	1 411	1 444	2 136
Résultat net par action (en euros)	0,64	0,11	0,67
Dividende par action (en euros)	0,82	0,82	0,90
Dividende total (en millions d'euros)	55,6	53,3	53,2

2.2 DONNÉES AJUSTÉES *

	2012	2011	2010
Cours de l'action à la clôture (en euros)			
- plus haut	28,10	32,68	32,04
- plus bas	16,95	15,06	22,21
- au 31 décembre	20,81	21,30	31,55
Résultat net par action (en euros)	0,64	0,11	0,61
Dividende par action (en euros)	0,82	0,82	0,82

* Pour des raisons de comparabilité, les chiffres ont été ajustés suite à l'attribution gratuite de 1 action nouvelle pour 10 anciennes le 1^{er} juin 2011.

Les rendez-vous de l'actionnaire

2 mai 2013

Publication de l'information relative au chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2013

28 mai 2013

Assemblée Générale des actionnaires

28 août 2013

Publication des résultats du 1^{er} semestre 2013

Présentation des résultats du 1^{er} semestre 2013

6 novembre 2013

Publication de l'information relative au chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2013

Relations investisseurs - analystes - actionnaires

James D. Fraser, CFA

148, rue Sainte

13007 Marseille

Tél : 04 91 13 35 45

Fax : 01 40 28 40 31

investor-relations@bourbon-online.com

www.bourbon-online.com

3. ORGANES DE DIRECTION

3.1 COMITÉ EXÉCUTIF AU 31 DÉCEMBRE 2012

Christian Lefèvre

Directeur Général

Gaël Bodénès

Directeur Général délégué

Laurent Renard

Directeur Général délégué

3.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2012

Jacques d'Armand de Chateaueux

Président du conseil d'administration

Henri d'Armand de Chateaueux

Guy Dupont *

Baudouin Monnoyeur

Christian Munier

Agnès Pannier-Runacher *

Philippe Sautter *

Mahmud Tukur *

Vo Thi Huyen Lan

Le Conseil d'Administration est assisté par ailleurs de Madame Dominique Senequier en qualité de censeur.

3.3 COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est aidé dans la préparation de ses travaux par deux comités spécialisés. Ces comités ont un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du conseil et soumettent au conseil d'administration leur avis, propositions ou recommandations.

3.4 COMITÉ DES NOMINATIONS, DES RÉMUNÉRATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Son objet est d'étudier et de soumettre au conseil des propositions concernant notamment, la sélection des administrateurs, le plan de succession pour les membres de l'équipe de direction ainsi que la rémunération du Président et des autres mandataires sociaux, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions.

À ce jour, le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance est composé de trois personnes :

- ▶ Monsieur Guy Dupont, administrateur indépendant, qui en assure la présidence ;
- ▶ Monsieur Henri d'Armand de Chateaueux ;
- ▶ Monsieur Philippe Sautter, administrateur indépendant.

3.5 COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'Administration afin que celui-ci puisse veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de BOURBON et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés.

À ce jour, le comité est composé de trois personnes :

- ▶ Madame Agnès Pannier-Runacher, administrateur indépendant, qui en assure la présidence ;
- ▶ Monsieur Christian Munier ;
- ▶ Monsieur Mahmud Tukur, administrateur indépendant.

* Administrateurs indépendants



2

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU GROUPE

HISTORIQUE DE BOURBON	10
PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE DES ACTIVITÉS DE BOURBON	11
LES ACTIVITÉS	11
INNOVATION	13
ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL	13
PRINCIPALES TENDANCES DE MARCHÉ	14

BOURBON propose une vaste gamme de services maritimes à l'offshore pétrolier. La compagnie dispose d'une large flotte de navires offshore innovants et à forte productivité afin de garantir aux clients pétroliers les plus exigeants, partout dans le monde, le plus haut standard de qualité de service, en toute sécurité. BOURBON assure également la protection du littoral français pour la Marine nationale.

Classé par ICB (Industry Classification Benchmark) dans le secteur « Services Pétroliers », BOURBON est coté sur Euronext Paris, Compartiment A, intégré au SRD et participe à la composition des indices SBF 120 et CAC Mid 60.

1. HISTORIQUE DE BOURBON

Fondée en 1948, BOURBON (alors dénommée Sucreries de Bourbon) était, lors de l'accession à la Présidence de Jacques d'Armand de Chateaufort en 1979, une société sucrière basée à la Réunion.

► 1980 à 1989 :

Restructuration industrielle de l'activité sucrière. Diversification des activités dans l'agroalimentaire, puis dans la distribution et les services maritimes.

► 1992 :

Acquisition de la Compagnie Chambon et de sa filiale Surf, dédiée aux services maritimes à l'offshore pétrolier.

► 1998 :

Introduction en Bourse au Second Marché à Paris.

► 2001 :

Groupe BOURBON se désengage progressivement de ses activités historiques Agroalimentaire, Distribution et Sucre et se recentre sur les services maritimes.

► 2003 :

Mise en œuvre du plan stratégique 2003-2007 qui accentue le recentrage du Groupe BOURBON vers le seul métier des services maritimes.

► 2004 :

Groupe BOURBON est classé par Euronext dans le secteur « Services Pétroliers ».

► 2005 :

« Groupe BOURBON » devient « BOURBON » et le siège social est transféré de La Réunion à Paris.

► 2006 :

Introduction de BOURBON au SBF 120.

BOURBON achève avec un an d'avance le plan 2003-2007 et lance son nouveau plan stratégique Horizon 2010.

► 2008 :

BOURBON élargit son plan stratégique et ses perspectives dans le cadre d'un nouveau plan stratégique Horizon 2012.

BOURBON se positionne sur le marché de l'IMR (Inspection, Maintenance et Réparation) des champs pétroliers offshore : le Groupe élargit son offre de services en lançant une nouvelle activité Subsea Services.

► 2010 :

BOURBON annonce le nouveau plan stratégique « BOURBON 2015 Leadership Strategy » s'inscrivant dans les perspectives du précédent plan : un nouveau programme d'investissement de 2 milliards de dollars US pour accompagner la croissance en offshore profond et poursuivre le renouvellement de la flotte en offshore continental.

► 2011 :

Évolution de la gouvernance de BOURBON : les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général sont dissociées.

► 2012 :

Bourbon Offshore Surf fête ses 40 ans de professionnalisme au service des clients.

2. PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE DES ACTIVITÉS DE BOURBON

Marine Services	Subsea Services
- Ravitaillement des installations offshore	- Ingénierie, supervision et management des opérations offshore
- Remorquage, ancrage et positionnement des installations offshore	- Support au développement de champs pétroliers, gaziers et éoliens
- Support de terminaux de production et de stockage pétroliers et gaziers	- Inspection, Maintenance et Réparation des infrastructures sous-marines (IMR)
- Transport de personnels	
- Assistance, sauvetage et dépollution	

2

3. LES ACTIVITÉS

BOURBON propose à ses clients pétroliers une gamme étendue et modulable de services maritimes à l'offshore pétrolier. À travers l'Activité Marine Services, BOURBON opère ses navires sur les champs en phase d'exploration, de développement et de production en offshore continental et profond. Concernant l'Activité Subsea Services, les navires interviennent dans les opérations d'Inspection, de Maintenance et de Réparation des installations. Enfin, BOURBON assure depuis plus de trente ans pour la Marine nationale la protection du littoral français.

3.1 PRÉSENCE GÉOGRAPHIQUE

BOURBON est présent dans les principales zones d'exploitation de pétrole en mer, à l'exclusion de la partie américaine du golfe du Mexique. Ainsi BOURBON est présent :

- ▶ en Afrique, en particulier dans le golfe de Guinée ;
- ▶ en mer du Nord ;
- ▶ en mer Méditerranée ;
- ▶ au Mexique, au Brésil et à Trinidad ;
- ▶ en Inde et Moyen-Orient ;
- ▶ en Australie ;
- ▶ en Extrême-Orient : Singapour, Vietnam, Philippines, Chine, Indonésie, Malaisie,...

3.2 MARINE SERVICES

L'Activité Marine Services regroupe les services de support à l'offshore pétrolier et de protection du littoral. En s'appuyant sur une politique dynamique de contrats à moyen et long terme, l'Activité Marine Services propose une flotte de dernière génération adaptée aux spécificités et aux demandes des clients pétroliers les plus exigeants.

Par sa forte capacité d'investissement, son savoir-faire technique et technologique et la qualification de ses collaborateurs, BOURBON est en mesure de répondre aux demandes, toujours plus exigeantes, de l'offshore pétrolier. Les navires, de plus en plus innovants, permettent de servir à la fois les attentes du marché de l'offshore traditionnel (profondeur inférieure à 200 mètres) et les exigences accrues de l'offshore profond (jusqu'à 3 000 mètres de profondeur).

3.2.1 La flotte-Support Offshore

Navires ravitailleurs remorqueurs releveurs d'ancres ou Anchor Handling Tug Supply vessels (AHTS)

Les AHTS assurent la mise en place, le maintien et les déplacements des plates-formes pétrolières. Équipés de moteurs et de treuils puissants, ils remorquent des engins de forage, positionnent et relèvent les ancres, déploient divers équipements liés à la production pétrolière.

Navires ravitailleurs de plates-formes ou Platform Supply Vessels (PSV)

Les PSV approvisionnent les installations offshore en matériels et produits spéciaux. Outre leur vaste surface de pont qui permet d'acheminer tous types de matériels, dont des colis aux dimensions hors normes, ils disposent d'importantes capacités de stockage.

Remorqueurs de terminaux ou Terminal Tugs

Les Tugs de la flotte BOURBON sont des remorqueurs dédiés à l'assistance et aux interventions sur les terminaux pétroliers et gaziers offshore, spécialisés dans l'assistance des navires stockeurs (FPSO).

Navires de transport de personnels ou Crewboats

Les FSIV (*Fast Support Intervention Vessels*) sont des navires rapides d'assistance permettant simultanément les approvisionnements urgents et le transport d'équipes d'intervention.

Les *Surfers* sont des vedettes rapides qui assurent le transport des personnels vers les sites pétroliers offshore et desservent les plates-formes d'un même champ.

3.2.2 La flotte - Protection du littoral

Remorqueurs d'assistance et de sauvetage

Ils sont dédiés à la protection du littoral français (prévention des échouements, assistance et sauvetage des navires en détresse, lutte contre les risques de pollution).

3.3 SUBSEA SERVICES

BOURBON propose aujourd'hui une offre globale ou modulaire de services « Subsea » pour offrir une flexibilité et une expertise maximales à ses clients opérateurs pétroliers : une gamme de navires dédiés à l'IMR (Inspection, Maintenance, Réparation), des services d'ingénierie IMR et de supervision d'opérations offshore, ainsi qu'une flotte de robots sous-marins (ROV) capables d'opérer dans les grands fonds.

3.3.1 La flotte Subsea

Navires IMR

Il s'agit de navires polyvalents principalement dédiés aux interventions d'Inspection, Maintenance et Réparation (IMR) par très grandes profondeurs pouvant aussi opérer sur les champs éoliens. BOURBON propose une large gamme de navires opérant des grues de 10 tonnes à 250 tonnes jusqu'à 3 000 mètres de profondeur. Ils sont dotés de la technologie de positionnement dynamique, de grues à système de compensation. Les navires IMR de BOURBON, d'une grande capacité d'emport et d'une surface de pont importante, sont capables d'héberger plus de 100 personnes.

Cette gamme de navires a été spécialement développée pour accompagner les besoins des opérateurs pétroliers lors de :

- ▶ La phase d'exploration pour les tests de puits ;
- ▶ La phase de développement des champs par les entrepreneurs de constructions ;
- ▶ La phase d'entretien en surface ou sous-marin des champs offshore pétroliers.

Robots sous-marins ou Remote Operated Vehicles (ROV)

La flotte de robots sous-marins (ROV) de *Bourbon Subsea Services*, polyvalente, offre une grande flexibilité et comprend trois principales catégories :

- ▶ Les ROV destinés à l'observation légère ;
- ▶ Les ROV compacts utilisés pour les expertises instrumentales et les travaux de construction légère entre 600 mètres et 2 000 mètres de profondeur ;
- ▶ Les ROV, de type « Work Class » UHD (Ultra Heavy Duty) et HD (Heavy Duty), permettant aux équipes d'intervenir et de manipuler des colis sur tous types de chantiers jusqu'à 4 000 mètres de profondeur avec une grande stabilité et précision.

3.3.2 Prestations d'ingénierie et management

BOURBON offre également un savoir-faire reconnu en ingénierie des projets IMR sur les champs pétroliers en exploitation (remplacement de raccords sous-marins, têtes de puits, câbles, etc.). Cette activité, complémentaire à la mise à disposition de navires et de robots permet à BOURBON de se positionner en tant que prestataire unique pour préparer et réaliser les opérations requises sur les exploitations offshore. Cette prestation inclut aussi bien le management de projet plus ou moins complexe et l'élaboration de procédures que la mise à disposition de personnel spécialisé pour diriger les opérations en question à bord des navires BOURBON.

4. INNOVATION

BOURBON place l'innovation au cœur de son modèle et de sa stratégie. Cette approche se traduit par des concepts technologiques, de nouvelles techniques et par des innovations opérationnelles.

BOURBON conduit une veille technologique, accompagne les efforts de recherche et développement chez ses principaux sous-traitants, et soutient la démarche des pôles d'innovation, principalement les Clusters maritimes.

BOURBON fait bénéficier ses clients de la fiabilité et des performances de ses séries Bourbon Liberty 100, 200 et 300.

Ces navires ont en commun de multiples caractéristiques innovantes : une consommation de carburant réduite, une capacité cargo augmentée d'environ 30 % (par rapport à celle des navires de taille comparable), des temps d'opérations réduits et une grande manœuvrabilité. Enfin, ces navires modernes, dont la maintenance est facilitée par la standardisation, garantissent un haut niveau de disponibilité. Autant d'atouts qui génèrent, efficacement et dans la durée, des gains de productivité significatifs sur les opérations menées pour les clients.

Les navires de support BOURBON se démarquent notamment par l'installation d'équipements de haute technologie, comme le positionnement dynamique de série, essentiel à la sécurité des opérations d'ancrage et de ravitaillement. BOURBON a également fait le choix d'équiper la majorité de ses navires de support d'une propulsion diesel-électrique, plus respectueuse de l'environnement.

Dans le cadre du plan « BOURBON 2015 Leadership Strategy », la construction des nouvelles séries de navires se poursuit :

- ▶ Les AHTS Bourbon Liberty 300 constituant une évolution des Bourbon Liberty 200 en version « Clean Ship » (aucun produit polluant n'est en contact direct avec la coque, minimisant ainsi le risque de pollution en cas de perte d'intégrité du flotteur) ;
- ▶ Les PSV Bourbon Liberty 150, une évolution des Bourbon Liberty 100 bénéficiant d'encore plus de capacité d'emport ;
- ▶ Les PSV Bourbon Explorer 500 de 3600 tonnes de port en lourd, répondant également à la norme « Clean Design ».

2

5. ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

5.1 MARINE SERVICES

Il existe deux types d'opérateurs :

- ▶ Des acteurs internationaux présents sur les principaux marchés mondiaux ; ils représentent 30 % environ de la flotte totale (incluant BOURBON). Les principaux acteurs sont les suivants : Tidewater (Etats-Unis), Seacor (Etats-Unis), Farstad (Norvège), Solstad (Norvège), Maersk Supply (Danemark), Gulfmark (Etats-Unis), Edison Chouest (Etats-Unis), Swire Pacific (Hong-Kong) ;
- ▶ Environ 400 acteurs locaux, chacun détenant une flotte limitée à quelques navires.

5.2 SUBSEA SERVICES

Bourbon Subsea Services a une position particulière sur ce marché en ce sens qu'il propose une offre modulaire et complètement flexible, allant du navire au robot sous-marin, incluant le complément de management et d'ingénierie si nécessaire. Tout en étant un acteur global, Bourbon Subsea Services bénéficie de l'implantation locale de l'ensemble des filiales de BOURBON. La concurrence s'établit par conséquent davantage en fonction du type de prestations qui est demandé par le client final localement tout en prenant en compte des standards reconnus internationalement.

On retrouve donc principalement à l'international les armateurs tels Maersk Supply (Danemark), Tidewater (Etats-Unis), Solstad (Norvège) ou Sealion (Royaume-Uni) lorsqu'il s'agit d'affrètements purs, ainsi que des intégrateurs de services tels DOF Subsea (Norvège), DeepOcean (Norvège), Hallin – Superior Energy Services (Singapour), Canyon – Helix ESG (Etats-Unis).

6. PRINCIPALES TENDANCES DE MARCHÉ

Les prévisions actuelles en termes d'évolution de la demande globale d'énergie font apparaître une croissance de 36 % sur la période 2011 - 2030 (source : BP's Energy Outlook 2030). Par ailleurs, le prix du baril de brut se maintient à des niveaux élevés au-dessus de 100 dollars US (le prix moyen sur l'année 2012 s'étant maintenu à 111,5 USD). Dans ce contexte, le montant consacré par les compagnies pétrolières aux dépenses d'exploration et production est prévu en hausse (source : IFP) et ce, sur l'ensemble des zones d'opération. Pour l'Afrique de l'Ouest, première région de BOURBON en termes de chiffre d'affaires, ces investissements seront principalement localisés en offshore profond et ultra profond (les nouvelles découvertes sont très majoritairement sur ce segment).

Offshore profond

La demande de services maritimes offshore restant soutenue dans la plupart des régions où évolue BOURBON, le Groupe investit principalement sur les marchés à forte croissance (Asie, Inde, Afrique et Amérique du Sud). Cette activité soutenue est confirmée par un nombre important de plates-formes de forage semi-submersibles mis en service en 2012 associé à un taux d'utilisation supérieur à 90 % (source *IHS Petrodata*). Par ailleurs, sur 430 navires en commande dans le monde, 5 % concernent BOURBON (source *IHS Petrodata*). L'âge moyen de la flotte de navire offshore profond de BOURBON est de 8,2 ans au sein d'une flotte mondiale estimée à plus de 1 200 unités parmi lesquelles 9 % sont âgées de plus de 25 ans (source : *IHS Petrodata* / BOURBON).

Offshore continental

Sur ce marché, l'activité reste stable mais attendue à la hausse ; en effet, de nombreux appareils de forage ont été livrés en 2012 et les commandes sont conséquentes avec 88 nouvelles unités à livrer d'ici 2015. Le taux d'utilisation de ces équipements en 2012 est supérieur à 80 % en moyenne. Afin de répondre aux exigences des opérateurs pétroliers en termes de « management des risques », le phénomène de substitution des navires anciens, jugés obsolètes, par des navires plus récents devrait s'accélérer, la nécessité de fournir des navires plus puissants et équipés de la technologie de positionnement dynamique étant requise pour servir les nouveaux appareils de forage. C'est pourquoi sur 102 navires offshore continental en commande dans le monde, 28 % concernent BOURBON qui a choisi de se développer sur ce segment porteur. L'âge moyen de la flotte de navire offshore continental de BOURBON est de 4,5 ans au sein d'une flotte mondiale estimée à plus de 1 700 unités parmi lesquelles 38 % sont âgées de plus de 25 ans (source : *IHS Petrodata* / BOURBON).



RAPPORT DE GESTION

3

ACTIVITÉS ET FAITS MARQUANTS	16	RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	67
RÉSULTATS	17		
GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	23	TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	68
FACTEURS DE RISQUE	41		
INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	51	ATTESTATION DE PRÉSENCE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012)	69
BOURBON SA ET SES ACTIONNAIRES	60		
PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	64		

1. ACTIVITÉS ET FAITS MARQUANTS

1.1 FAITS MARQUANTS

- ▶ Le chiffre d'affaires a progressé de 17,7 % en 2012, en ligne avec l'objectif du plan BOURBON 2015 Leadership Strategy de 17 % de croissance moyenne annuelle entre 2011 et 2015 (défini avec un taux de change de 1,30 dollar US pour 1 euro).
- ▶ Le résultat opérationnel 2012 atteint 161,6 millions d'euros, soit une forte hausse de 89,4 % par rapport à l'année précédente.
- ▶ Au cours de l'année 2012, BOURBON a poursuivi sa croissance organique en prenant livraison de 33 navires, dont 9 Bourbon Liberty, parmi lesquels les 6 premiers navires de la série Bourbon Liberty 300. BOURBON, avec 457 navires dédiés aux services à l'offshore pétrolier, dispose ainsi de la flotte la plus jeune parmi les principaux acteurs du secteur.
- ▶ Au cours de l'exercice, BOURBON a obtenu 727 millions d'euros de nouveaux emprunts bancaires, dont 463 millions d'euros auprès de banques étrangères.
- ▶ Suite à la négociation en juin 2010 avec China Exim-Bank d'un financement de 400 millions de dollars, une première tranche de 256 millions de dollars a été mise en place en 2012. Cette première tranche sécurise le financement de 26 navires en construction au chantier chinois Sinopacific et devient disponible au fur et à mesure des livraisons des navires ainsi financés. Au 31 décembre 2012, 21 millions de dollars ont ainsi été tirés sur cette tranche de 256 millions de dollars.
- ▶ Au cours de l'année 2012, 15 navires en cours de construction dans les chantiers Sinopacific de Zhejiang ont été affectés par le passage du typhon Haikui en Chine. La livraison et le transfert de propriété de ces navires à BOURBON devraient intervenir avec un retard estimé de 5 à 6 mois.

- ▶ En début d'année, BOURBON a lancé une campagne participative mondiale sur la sécurité « Safety Takes me Home » afin de continuer à améliorer en permanence son niveau de performance opérationnelle.
- ▶ Tirant partie de sa stratégie de construction de navires en série, BOURBON a centralisé la gestion des carénages de classe, au travers d'une nouvelle entité, Bourbon Docking, basée à Dubaï.
- ▶ En 2012, la filiale française Bourbon Offshore Surf a fêté 40 ans de professionnalisme au service des clients de l'offshore pétrolier.

1.2 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

BOURBON déploie un plan de transformation pour sa croissance future. Dans le cadre de ce projet « *Transforming for beyond* », BOURBON a décidé la vente de 2,5 milliards de dollars d'actifs de sa flotte avec une reprise de ces navires en location coque nue pour une période de dix ans.

BOURBON a pris la décision d'engager 500 millions d'euros pour 41 nouveaux navires dans différentes séries existantes pour solde des investissements prévus dans le cadre du plan BOURBON 2015 Leadership Strategy.

2. RÉSULTATS

2.1 RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012/2011
Chiffre d'affaires	1 186,9	1 008,0	+ 17,7 %
Excédent brut d'exploitation (EBITDA) hors plus-values	382,4	299,4	+ 27,7%
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	406,2	300,2	+ 35,3 %
En % du chiffre d'affaires	34,2 %	29,8 %	
Résultat opérationnel (EBIT)	161,6	85,3	+ 89,4 %
Résultat financier	(87,0)	(71,7)	
Impôts	(22,2)	(10,7)	
Résultat des activités abandonnées	0,8	0,5	
Intérêts minoritaires	(11,3)	3,3	
Résultat Net Part du Groupe	41,9	6,8	x6

Le chiffre d'affaires 2012 est en progression de 17,7 % par rapport à l'année précédente, du fait de l'accroissement de la flotte, de l'amélioration des tarifs journaliers et de la parité €/US\$.

Tous les segments de navires contribuent à cette croissance et, plus particulièrement, celui des Navires Offshore continental (+ 39,4 %).

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012/2011
Chiffre d'affaires	1 186,9	1 008,0	+ 17,7 %
Afrique	729,2	611,1	+ 19,3 %
Europe & Méditerranée / Moyen-Orient	201,1	188,5	+ 6,7 %
Continent américain	146,3	125,6	+ 16,5 %
Asie	110,3	82,9	+ 33,1 %

L'année 2012 a été marquée par une croissance soutenue, notamment en Asie (+ 33,1 %, essentiellement en Australie) et en Afrique (+ 19,3 %).

L'excédent brut d'exploitation (EBITDA) 2012 atteint 406,2 millions d'euros, soit une hausse de 35,3 % par rapport à l'année précédente sensiblement supérieure à la hausse du chiffre d'affaires qui s'explique par l'amélioration des tarifs journaliers, le raffermisssement du dollar, la croissance même moindre de la flotte, des taux d'utilisation soutenus et une plus-value sur cession de 3 navires. En conséquence, le résultat opérationnel (EBIT) affiche une croissance remarquable de près de 90 %.

Le résultat financier 2012 représente une charge nette de 87,0 millions d'euros en raison d'une légère augmentation de l'endettement et de pertes latentes de change de 27,6 millions d'euros.

Le Résultat Net Part du Groupe 2012 progresse fortement à 41,9 millions d'euros contre 6,8 millions en 2011.

2.2 RÉSULTATS PAR ACTIVITÉ

2.2.1 Marine Services

	2012	2011	Variation 2012/2011
Nombre de navires * (fin de période)	439	418	+ 21 navires
Taux d'utilisation moyen	83,9 %	83,8 %	+ 0,1 pt

* en propriété ou en location coque-nue.

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012/2011
Chiffre d'affaires	972,2	792,9	+ 22,6 %
Coûts directs	(569,6)	(488,8)	+ 16,5 %
Marge opérationnelle	402,6	304,1	+ 32,4 %
Coûts Généraux & Administratifs	(99,1)	(83,2)	+ 19,2 %
Excédent brut d'exploitation (EBITDA) hors plus-values	303,5	221,0	+ 37,3 %
En % du chiffre d'affaires	31,2 %	27,9 %	
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	327,4	221,4	+ 47,8 %
En % du chiffre d'affaires	33,7 %	27,9 %	

Le chiffre d'affaires 2012 de Marine Services s'élève à 972,2 millions d'euros, en progression de 22,6 % par rapport à 2011, principalement du fait de la croissance de la flotte (+ 21 navires) et du maintien de taux d'utilisation élevés qui s'accompagnent d'une remontée des tarifs journaliers dans tous les segments et en particulier le segment de l'offshore continental.

L'EBITDA 2012, par rapport à l'année précédente, est en forte hausse de 47,8 % à 327,4 millions d'euros. Hors plus-values, la croissance de l'EBITDA est de 37,3 %. Cette croissance reflète une progression générale des 3 segments et bénéficie notamment du raffermissement du dollar sur la période.

En 2012, l'Activité Marine Services a élargi sa gamme de navires, avec notamment l'entrée en flotte des 6 premiers navires de la nouvelle série d'AHTS Bourbon Liberty 300, du premier navire de la série de FSIV dernière génération avec étrave droite et positionnement dynamique DP2, et de 2 « large PSV » PX105 à étrave inversée équipés du système cargo unique PG MACS®. Le démarrage d'un contrat pour 3 Bourbon Liberty en Australie confirme la préférence des clients pétroliers pour cette série.

2.2.1.1 Navires offshore profond

	2012	2011	Variation 2012/2011
Nombre de navires en propriété * (fin de période)	72	70	+ 2 navires
Taux d'utilisation moyen	91,6 %	89,8 %	+ 1,8 pt

* en propriété ou en location coque-nue.

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012/2011
Chiffre d'affaires	360,8	318,4	+ 13,3 %
Coûts directs	(193,2)	(174,4)	+ 10,7 %
Marge opérationnelle	167,6	144,0	+ 16,4 %
Coûts Généraux & Administratifs	(36,8)	(33,4)	+ 10,1 %
Excédent brut d'exploitation (EBITDA) hors plus-values	130,8	110,6	+ 18,3 %
En % du chiffre d'affaires	36,3 %	34,7 %	
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	154,6	110,6	+ 39,8 %
En % du chiffre d'affaires	42,9 %	34,7 %	

Sur l'année 2012, le chiffre d'affaires réalisé par le segment Navires Offshore profond atteint 360,8 millions d'euros, soit 37,1 % du total de l'Activité Marine Services. Dans ce segment, BOURBON a augmenté sa flotte de 2 navires et le taux d'utilisation continue de s'améliorer à 91,6 %, en progression de 1,8 point par rapport à 2011. Le renouvellement de plusieurs contrats arrivés à échéance a permis de bénéficier de la hausse des tarifs de ce segment et de faire progresser le tarif moyen journalier.

L'EBITDA atteint 130,8 millions d'euros (hors plus-value), soit 43,1 % du total de l'Activité Marine Services contre 50,0 % en 2011, cette diminution est due à la part croissante du segment de l'Offshore continental dans l'Activité Marine Services. La plus-value qui améliore de 23,8 millions d'euros l'EBITDA de ce segment est principalement due à la vente de 3 navires de type UT 755.

2.2.1.2 Navires offshore continental

	2012	2011	Variation 2012/2011
Nombre de navires en propriété (fin de période)	102	91	+ 11 navires
Taux d'utilisation moyen	89,9 %	87,5 %	+ 2,4 pts

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012/2011
Chiffre d'affaires	336,7	241,5	+ 39,4 %
Coûts directs	(210,8)	(156,2)	+ 35,0 %
Marge opérationnelle	125,9	85,3	+ 47,6 %
Coûts Généraux & Administratifs	(34,3)	(25,3)	+ 35,5 %
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	91,7	60,3	+ 51,9 %
En % du chiffre d'affaires	27,2 %	25,0 %	

Sur l'année 2012, le chiffre d'affaires réalisé par le segment des Navires Offshore continental atteint 336,7 millions d'euros, progressant fortement (+ 39,4 %) d'une année sur l'autre, grâce à 11 navires supplémentaires, à l'augmentation du taux d'utilisation (89,9 %), en progression de 2,4 points, et d'une forte augmentation du tarif moyen journalier.

L'EBITDA s'élève à 91,7 millions d'euros, soit une augmentation de 51,9 % par rapport à l'année 2011. La stratégie de croissance de BOURBON dans le segment de l'Offshore continental est validée par ses clients qui continuent de plébisciter l'arrivée de navires modernes équipés de la technologie du positionnement dynamique, d'une forte manœuvrabilité et de la propulsion diesel-électrique leur permettant de réduire leurs coûts de consommation de carburant.

2.2.1.3 Navires Crewboats

	2012	2011	Variation 2012/2011
Nombre de navires en propriété (fin de période)	265	257	+ 8 * navires
Taux d'utilisation moyen	79,6 %	80,9 %	-1,3 pt

* BOURBON a pris livraison de 20 navires Crewboats dans l'année et en a retiré du service 12 âgés de plus de 15 ans.

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012/2011
Chiffre d'affaires	274,8	233,0	+ 17,9 %
Coûts directs	(165,6)	(158,2)	+ 4,7 %
Marge opérationnelle	109,1	74,8	+ 45,8 %
Coûts Généraux & Administratifs	(28,0)	(24,4)	+ 14,6 %
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	81,1	50,5	+ 60,6 %
En % du chiffre d'affaires	29,5 %	21,7 %	

Sur l'année 2012, le chiffre d'affaires réalisé par le segment des Navires Crewboats atteint 274,8 millions d'euros, en progression de 17,9 % grâce à 8 navires supplémentaires en flotte et à l'augmentation régulière des tarifs journaliers, en particulier pour les

navires de taille importante. L'EBITDA atteint 81,1 millions d'euros, en forte progression de 60,6 %, du fait de l'augmentation des tarifs journaliers et de l'amélioration de la maîtrise des coûts techniques en Afrique de l'Ouest.

2.2.2 Subsea Services

	2012	2011	Variation 2012/2011
Nombre de navires en propriété (fin de période)	18*	18	-
Taux d'utilisation moyen	88,1 %	93,2 %	-5,1 pt

* La structure de la flotte Subsea Services a évolué durant l'année, avec l'entrée en flotte d'1 nouveau navire et le transfert d'1 navire provenant de l'Activité Marine Services en échange de 2 navires Subsea, portant à 18 le nombre de navires Subsea au 31/12/2012.

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012/2011
Chiffre d'affaires	190,0	172,8	+ 10,0 %
Coûts directs	(97,7)	(87,5)	+ 11,6 %
Marge opérationnelle	92,3	85,3	+ 8,3 %
Coûts Généraux & Administratifs	(19,4)	(18,1)	+ 6,9 %
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	72,9	67,5	+ 8,0 %
En % du chiffre d'affaires	38,4 %	39,1 %	

Sur l'année 2012, le chiffre d'affaires de l'Activité Subsea Services s'élève à 190 millions d'euros, en hausse de 10,0 % par rapport à l'année précédente, du fait de la pleine exploitation du premier navire de la série des Bourbon Évolution 800, de l'entrée en flotte du deuxième, de l'amélioration des tarifs journaliers, et ce malgré 8 arrêts techniques programmés sur l'année qui concernent près de 40 % de la flotte et qui impactent négativement le taux d'utilisation moyen à hauteur de 4,3 points.

Bien qu'en augmentation de 8,0 %, à 72,9 millions d'euros, l'EBITDA 2012 de cette activité est notamment impacté par les périodes d'arrêts techniques programmés ne générant pas de chiffre d'affaires en compensation des coûts fixes.

2.3 CATÉGORIE « AUTRES »

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation 2012/2011
Chiffre d'affaires	24,7	42,3	-41,7 %
Coûts directs	(17,5)	(29,6)	-41,1 %
Marge opérationnelle	7,2	12,7	-43,1 %
Coûts Généraux & Administratifs	(1,3)	(1,3)	-1,7 %
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	5,9	11,3	-48,0 %
En % du chiffre d'affaires	23,9 %	26,8 %	

L'activité Autres regroupe essentiellement les opérations du cimentier Endeavor, celles des navires offshore affrétés à l'extérieur et non opérés par BOURBON, ainsi que des éléments non répartis sur les deux autres activités. La baisse de chiffre d'affaires et d'EBITDA reflète le moindre recours aux affrètements extérieurs dans l'Offshore.

2.4 PLAN STRATÉGIQUE

L'année 2012 est la deuxième année du plan BOURBON 2015 Leadership Strategy, le Groupe étant focalisé sur les activités de services maritimes à l'offshore pétrolier.

Croissance du chiffre d'affaires en 2012

En 2012, le chiffre d'affaires de BOURBON a augmenté de 17,7 % à taux de change courant (+ 13,7 % à taux de change constant) et de 20,3 % pour les Activités de Marine Services et de Subsea Services. Sur les deux premières années du plan, le chiffre d'affaires du Groupe a ainsi augmenté en moyenne annuelle de 18,2 % à taux de change courant (17,3 % à taux de change constant). Le plan BOURBON 2015 Leadership Strategy affiche un objectif de croissance annuelle moyenne du chiffre d'affaires Offshore de 17 % sur la période 2011-2015.

Avancement des programmes d'investissement

Au titre du plan d'investissement Horizon 2012, à fin 2012, BOURBON avait pris en livraison 255 navires et ROV. BOURBON doit encore prendre livraison de 11 navires sur ce plan.

Au titre du plan d'investissement BOURBON 2015 Leadership Strategy, BOURBON avait commandé, au 31 décembre 2012, 110 navires pour un montant total de 1 053 millions d'euros, le plan étant ainsi engagé à 68,5 % ; à cette date, BOURBON avait déjà pris livraison de 40 navires.

Financement des programmes d'investissement

Dans le plan BOURBON 2015 Leadership Strategy, l'hypothèse a été faite que les cash-flows générés par les opérations se monteraient à 2 700 millions d'euros sur la période 2011-2015 ; ceci permettrait une réduction de la dette nette de 360 millions d'euros en fin de plan.

Au 31 décembre 2012, le montant des emprunts long terme disponibles au tirage s'élevait à 182 millions d'euros.

La valeur commerciale des navires en opération non hypothéqués s'élevait à 685 millions d'euros.

Ratios financiers en année 2015

Le plan BOURBON 2015 Leadership Strategy affiche un objectif de ratio « EBITDA (Excédent Brut d'Exploitation) sur capitaux engagés moyens hors acomptes », pour l'année 2015, de 20 % (dans l'hypothèse d'un taux de change de 1 euro pour 1,30 dollar US). Pour l'année 2012, ce ratio s'établit à 14,7 % (taux de change moyen de l'année 2012 : 1 euro = 1,28 dollar US).

Le plan affiche également un objectif de ratio « EBITDA sur chiffre d'affaires », toujours pour l'année 2015, de 45 % pour l'activité Offshore. Ce ratio se monte à 34,2 % en 2012, dans des conditions de marché en cours d'amélioration.

Le taux de disponibilité ⁽¹⁾ de la flotte s'élève à 94,3 % en 2012, pour un objectif de 95 % en 2015.

L'indice des coûts opérationnels (base 100 = année 2010) atteint 106,5 en 2012, année de déploiement des programmes d'excellence opérationnelle, pour un objectif de 96 en 2015.

Les objectifs résumés ci-dessus ne constituent pas des données prévisionnelles mais de simples objectifs résultant des orientations stratégiques et du plan d'actions du Groupe. Ils sont fondés sur des données et hypothèses considérées comme raisonnables par BOURBON. Ces données et hypothèses sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment aux possibilités d'investissements, à l'environnement économique, financier, concurrentiel ou encore réglementaire. En outre la survenance de certains risques décrits au paragraphe 4 « Facteurs de risque » du rapport de gestion, aurait un impact sur les activités de BOURBON et sur sa capacité à réaliser de tels objectifs. Par ailleurs, la réalisation de ces objectifs suppose le succès de la stratégie présentée dans le présent document.

BOURBON ne prend donc aucun engagement, ni ne donne aucune garantie sur la réalisation des objectifs figurant au présent chapitre et ne s'engage pas à publier ou communiquer d'éventuels rectificatifs ou mises à jour de ces éléments.

(1) Taux de disponibilité d'un navire : sur une période, nombre de jours durant lesquels le navire n'est pas en arrêt technique total (exemple : visite périodique de classe, panne empêchant la fourniture du service), divisé par le nombre de jours calendaires.

2.5 RÉSULTATS SOCIAUX DE BOURBON SA

La société n'ayant pas réalisé de chiffre d'affaires en 2012, la perte d'exploitation de 3,6 millions d'euros est en légère augmentation de 0,4 millions d'euros par rapport à 2011.

Le résultat financier, positif de 64,4 millions d'euros, est en diminution de 32,2 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est essentiellement liée à une diminution des dividendes encaissés pour 44,8 millions d'euros. Elle résulte aussi de la diminution des dotations financières nettes sur l'exercice 2012 par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel, négatif pour 2,4 millions d'euros est en augmentation de 1 million d'euros par rapport à l'exercice précédent, cette évolution étant notamment liée aux provisions exceptionnelles constituées au cours de l'exercice 2012.

En conséquence, le résultat net de 70,5 millions d'euros dégagé sur l'exercice est en diminution de 27,8 millions d'euros par rapport à l'année 2011.

Aucune dépense prévue aux articles 39.4 et 223 quater du Code Général des Impôts n'a été relevée.

Informations sur les délais de paiement de BOURBON SA

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, et en application de la loi de modernisation de l'économie (LME), nous vous informons qu'au 31 décembre 2012, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 61 388,65 euros et était constitué de :

- ▶ 91% de factures payables à 45 jours à compter de la date d'émission de la facture ;
- ▶ 9% de factures payables à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

À la même date, ce solde ne comprenait aucune dette échue significative.

2.6 CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode comptable n'est à signaler.

2.7 PERSPECTIVES : PRINCIPALES TENDANCES

Sur un marché pétrolier et parapétrolier en croissance, BOURBON continuera de marquer son avantage compétitif en mettant en service 45 nouveaux navires en 2013 dans tous les segments, en se concentrant sur les séries existantes.

Tous les indicateurs de croissance de la demande de navires sont excellents, qu'il s'agisse des activités de forage, de construction et de mise en service des champs ou d'installations de têtes de puits sous-marine.

En ce qui concerne l'offre de navires, moins de navires devraient sortir des chantiers de construction, à l'exception du marché des PSV en offshore profond, sur lequel BOURBON affiche fin 2012 un taux de contractualisation long-terme de 81 % et une durée résiduelle moyenne des contrats fermes d'affrètement de 13 mois. Parallèlement, la substitution des navires anciens en offshore continental devrait s'accélérer.

BOURBON a pris la décision d'engager 500 millions d'euros pour 41 nouveaux navires dans différentes séries existantes pour solde des investissements prévus dans le cadre du plan BOURBON 2015 Leadership Strategy.

Dans ce contexte, avec une flotte stratégiquement axée sur des navires de taille moyenne en offshore profond et des navires haut de gamme en offshore continental, BOURBON consolidera encore ses positions et bénéficiera de la croissance de l'activité du secteur.

Le Conseil d'Administration proposera à l'assemblée générale mixte du 28 mai 2013 un dividende de 0,82 euro/action.

Par ailleurs, il sera proposé, comme cela avait été le cas en 2011, l'attribution d'une action pour dix détenues.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Lors de sa réunion du 8 décembre 2008, le Conseil d'Administration de BOURBON a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société. En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le Code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

3.1 PRÉSIDENTE ET DIRECTION GÉNÉRALE

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 6 décembre 2010, les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général sont dissociées depuis le 1^{er} janvier 2011 ; la fonction de Président du Conseil d'Administration est depuis lors dévolue à Monsieur Jacques d'Armand de Chateauevieux et celle de Directeur Général à Monsieur Christian Lefèvre.

Monsieur Christian Lefèvre est assisté dans ses fonctions par deux Directeurs Généraux délégués, Messieurs Gaël Bodénès et Laurent Renard, nommés le même jour, pour une durée de trois ans, et ayant les mêmes pouvoirs de direction générale que lui.

3.2 MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

3.2.1 Administrateurs en fonction au 31 décembre 2012

En préambule, il est précisé que le paragraphe 1.1 du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de fonctionnement du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques indique les critères du Code AFEP-MEDEF retenus et ceux écartés par le Conseil d'Administration pour évaluer le caractère indépendant des administrateurs.

Monsieur Jacques d'Armand de Chateauevieux

Né le 13 février 1951

Président du conseil d'administration

Adresse professionnelle :
JACCAR
33 rue du Louvre
75002 PARIS

Premier mandat : 14 octobre 1977

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion de Paris et titulaire d'un MBA de l'Université de Columbia à New York. À la présidence de BOURBON depuis 1979, Jacques d'Armand de Chateauevieux a été l'acteur principal de la transformation de la société d'un conglomérat de plusieurs activités à un groupe international dédié aux services maritimes et notamment à l'offshore pétrolier. Il a occupé les fonctions de Président Directeur Général de BOURBON jusqu'au 31 décembre 2010.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

- Président de Cana Tera SAS
- Président et administrateur délégué de JACCAR Holdings SA (Luxembourg)
- Président de la SAGES
- Président de Sapmer SA
- Administrateur de Sinopacific Shipbuilding Group (Chine)
- Membre du Conseil de Surveillance de Piriou SAS
- Administrateur de Greenships Holdings (Singapour)
- Censeur de CBo Territoria SA

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil de Surveillance d'AXA
- Président du Conseil d'Administration CBo Territoria SA
- Administrateur de Innodis Ltd (Ile Maurice)
- Administrateur d'AXA
- Administrateur de Sinopacific Offshore and Engineering (Chine)
- Administrateur d'Evergas (Danemark)

Monsieur Henri d'Armand de Chateaufieux

Né le 17 août 1947

Administrateur

Frère du Président du Conseil d'Administration.

Premier mandat : 25 mai 1987

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Membre du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

*Pilote de ligne pendant plus de 30 ans à Air France.**Au 31 décembre 2012, Henri d'Armand de Chateaufieux détient à travers les sociétés Mach-Invest et Mach-Invest International 7,73 % du capital de BOURBON.***Mandats en cours exercés en dehors du Groupe**

- Président de Mach-Invest SAS
- Administrateur de Sapmer SA
- Administrateur délégué de Mach-Invest International

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Vindémia SAS

Monsieur Guy Dupont

Né le 25 août 1944

Administrateur indépendant*Premier mandat : 18 juin 1999*

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Président du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

*Docteur en Droit, Guy Dupont a débuté sa carrière en tant que Directeur Général de collectivités. Il devient Directeur Général de BOURBON puis Président de sociétés agroalimentaires à la suite du recentrage de BOURBON sur les activités maritimes. Il est actuellement Président honoraire de la fédération des entreprises d'outre-mer (FEDOM) et Président du GIP GERRI et du CRI.***Mandats en cours exercés en dehors du Groupe**

- Président de GVS SAS
- Président de ASR
- Président de Ink - Oi
- Administrateur de l'Agence Française de Développement
- Administrateur de CBo Territoria SA
- Administrateur de A.R. T
- Administrateur de Sapmer SA
- Gérant de SCI Orion

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Boluda Réunion
- Administrateur de Brasseries de Bourbon

Monsieur Baudouin Monnoyeur

Né le 24 avril 1949

Administrateur

Adresse professionnelle :

MONNOYEUR SAS

117 rue Charles Michels - 93200 SAINT-DENIS

Premier mandat : 30 mai 2008

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

*Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et titulaire d'un MBA de l'INSEAD. Baudouin Monnoyeur préside le Groupe Monnoyeur, entreprise familiale française créée en 1906, spécialisée dans la distribution et les services au Bâtiment et Travaux Publics, groupe aujourd'hui implanté dans plusieurs pays comme distributeur de marques telles que Caterpillar, Mercedes Benz et John Deere. Au 31 décembre 2012, Baudouin Monnoyeur détient au travers de sa société Monnoyeur SAS, 5,35 % du capital de BOURBON.***Mandats en cours exercés en dehors du Groupe**

- Président du Groupe Monnoyeur
- Membre du conseil France de l'INSEAD

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant

Monsieur Christian Munier

Né le 10 décembre 1950

Administrateur

Premier mandat : 18 juin 1999

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Membre du comité d'audit

Après des études financières à Aix-en-Provence (DECS-DESS), Christian Munier a démarré sa carrière en tant que Contrôleur comptable au sein du Groupe Maritime des Chargeurs Réunis. Directeur Administratif et Financier de la Compagnie CHAMBON dès 1986, il devient membre du Directoire puis Directeur Général de la branche maritime lors du rapprochement de CHAMBON et de BOURBON, avant d'être nommé Directeur Général délégué de BOURBON. Christian Munier a participé activement au recentrage de la société sur les métiers de la mer et à la réorganisation du portefeuille d'activités de BOURBON.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

- Président CDM2 SAS
- Président SAS Régusse
- Président du conseil de surveillance de Piriou SAS
- Administrateur SAS Marbour
- Administrateur SAS Siacom
- Administrateur de Finadvance

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du conseil de surveillance de Les Moteurs Baudouin SA
- Administrateur de la Bonnasse Lyonnaise de Banque SA

Madame Agnès Pannier-Runacher

Née le 19 juin 1974

Administrateur indépendant

Adresse professionnelle :

Compagnie des Alpes

89 rue Escudier

92100 BOULOGNE

Premier mandat : 24 août 2009

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Présidente du comité d'audit

Mme Agnès Pannier-Runacher est diplômée d'HEC et de l'ENA et titulaire d'un CEMS (Community of European Management Schools) Master. Inspecteur des finances au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, puis Directrice de cabinet et membre du comité de direction à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, elle a rejoint en 2006 la Caisse des dépôts comme Directeur-adjoint des finances et de la stratégie, Responsable du département participations et développement. En 2009, elle devient membre du comité exécutif et Directrice des finances et de la stratégie de portefeuille du FSI. En 2011, elle rejoint Faurecia en tant que Directrice de la division Clients chez Faurecia Systèmes d'Intérieur.

Agnès Pannier-Runacher a pris la fonction de Directrice Générale déléguée de la Compagnie des Alpes le 28 janvier 2013.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur et membre du Comité de Liaison de Soprol SAS
- Administrateur de FSI-PME Entreprises portefeuille SAS
- Administrateur et Présidente du Comité d'Audit de Transdev SA
- Représentante permanente CDC de Financière Transdev
- Administrateur et Présidente du Comité d'audit de SNI SA
- Administrateur de Icade
- Censeur de Egis SA
- Administrateur, membre du Comité d'Investissement et membre du comité d'Audit de Santoline SAS
- Administrateur de CDC Capital Investissements
- Administrateur de CDC Entreprises Capital Investissement
- Administrateur de CDC Entreprises portefeuille SAS
- Censeur de CDC International
- Administrateur de CDC Infrastructures
- Membre du Comité des Investissements d'Exterimmo
- Contrôleur de gestion d'informatique CDC (GIE)
- Administrateur de la Société Forestière de la CDC
- Administrateur de european Carbon Fund
- Administrateur de la Fondation des Hôpitaux de Paris – Hôpitaux de France
- Administrateur du Samu Social de Paris (GIP)

Monsieur Philippe Sautter

Né le 30 juin 1949

Administrateur indépendant*Premier mandat : 3 juin 2009*

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Membre du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Entré à l'École Navale en 1968, Philippe Sautter a servi sur de nombreux bâtiments de la Marine nationale, dont le patrouilleur La Paimpolaise, le sous-marin nucléaire lanceur d'engins Le Foudroyant ou encore la frégate Aconit et le porte-avions Foch, qu'il commanda.

Il devient conseiller Marine au Cabinet militaire du Ministre de la Défense à la fin des années 1990, auprès de Charles Millon puis d'Alain Richard.

En 1999, il rejoint à nouveau la Marine nationale pour y exercer plusieurs responsabilités. Il a d'abord participé à la création du Service de Soutien à la Flotte, chargée de la maintenance des navires, avant d'en devenir le premier Directeur local à Toulon. En 2002, il a été nommé Directeur du personnel avant de prendre en 2005, le commandement des bâtiments de surface de la Marine. L'amiral Philippe Sautter a quitté la Marine en septembre 2008.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant

Monsieur Mahmud Tukur

Né le 19 février 1973

Administrateur indépendant*Premier mandat : 1^{er} juin 2012*

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Membre du comité d'audit

De nationalité Nigériane, diplômé avec mention de la prestigieuse École de commerce de l'Université de Cardiff, au Pays de Galles (University of Wales College), Mahmud Tukur détient une double spécialisation en comptabilité et management.

Vice-Président de Ecomarine Group, une compagnie de navigation et opérateur de terminaux en Afrique de l'Ouest, il est également administrateur indépendant de Independent Energy Limited (IEL), une compagnie pétrolière nigériane d'exploration et de production. IEL opère dans le champ pétrolier marginal d'Ofa.

Mahmud Tukur a également occupé la fonction de Directeur Général et Administrateur délégué de Daddo Maritime Services Limited pendant plusieurs années. Le 1^{er} juin 2010, il a été nommé Directeur Général et Administrateur délégué d'Eterna Plc.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

- Directeur Général et administrateur de Eterna Plc (Nigéria)
- Administrateur de Daddo Maritime Services Ltd (Nigéria)
- Administrateur de ECM Terminals Ltd (Nigéria)
- Administrateur de Independent Energy Ltd (Nigéria)
- Administrateur de Lenux Group (Nigéria)
- Administrateur de Dragnet Solutions Ltd (Nigéria)
- Administrateur de Micro Access Ltd (Nigéria)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant

Madame Vo Thi Huyen Lan

Née le 16 octobre 1971

Administrateur

Adresse professionnelle :

JACCAR
16th floor FIDECO Tower – 81-85 Jan Nghi St – HO CHI MINH – VIETNAM

Premier mandat : 10 décembre 2007

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

De nationalité vietnamienne, Vo Thi Huyen Lan est titulaire d'un DEA de Finance et diplômée d'HEC. Après avoir occupé les fonctions de Directeur Financier puis de Directeur Général adjoint des activités de Distribution de BOURBON au Vietnam, elle a intégré la société JACCAR en 2006 en tant que Directeur Général.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

- Administrateur de JACCAR Holdings SA
- Administrateur de Long Hau (Vietnam)
- Administrateur de Viet Au (Vietnam)
- Administrateur de Hiep Phuoc (Vietnam)
- Administrateur de Bourbon An Hoa (Vietnam)
- Administrateur de Hoang Anh Gial Lai (Vietnam)
- Administrateur d'Agrex Saigon (Vietnam)
- Administrateur de Seas (Vietnam)
- Administrateur de Dien Quang (Vietnam)
- Administrateur de Mylan (Vietnam)
- Administrateur de Sinopacific Shipbuilding Group (Chine)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Indira Gandhi (Vietnam)
- Administrateur de Bourbon An Lac (Vietnam)
- Administrateur de Tuong An Vegetable Oil JSC (Vietnam)
- Administrateur de Dai Viet Securities Companies (Vietnam)
- Administrateur de Ever Fortune (Vietnam)
- Directrice de Viet Fortune (Vietnam)

Depuis le 24 août 2009, le Conseil d'Administration est assisté d'un censeur, comme le permettent les statuts :

Madame Dominique Senequier

Née le 21 août 1953

Censeur depuis le 24 août 2009

Premier mandat d'administrateur : 8 septembre 2003

Adresse professionnelle :

AXA PRIVATE EQUITY
20, place Vendôme – 75001 PARIS

Diplômée de l'École Polytechnique et titulaire d'un DEA en Banque et Economie monétaire de l'université de la Sorbonne à Paris, Dominique Senequier a occupé plusieurs postes à responsabilités au sein du groupe GAN, puis a rejoint AXA IM pour devenir Directeur Général de la filiale AXA PRIVATE EQUITY. Dominique Senequier est par ailleurs membre de l'Institut des Actuaire Français.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

- Présidente du Directoire d'AXA IM Private Equity SA
- Présidente du Directoire d'AXA IM Private Equity europe SA
- Présidente du Supervisory Committee d'AXA Private Equity US LLC
- Présidente du Supervisory Board d'AXA Private Equity Germany GmbH
- Membre du Board of Directors d'AXA Private Equity Asia PTE Ltd
- Présidente du Board of Directors d'AXA Private Equity Italy S.r.l.
- Présidente du Board of Directors, Membre de l'ASF V Committee et de l'AESF V Committee d'AXA Private Equity UK Ltd
- Présidente du Board of Directors d'AXA Private Equity Switzerland AG
- Présidente du Board of Directors d'AXA Private Equity Switzerland Holding AG
- Présidente du Supervisory Board d'AXA Private Equity Eastern europe GmbH
- Présidente, Membre du Conseil de Direction et du Comité de Coordination d'AXA Infrastructure Investissement SAS
- Administrateur de Théâtre des Champs Elysées SA
- Membre du Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA
- Membre du Board of Directors de Compagnie Industriali Riunite S.p.A.
- Gérante de SCI 30 rue JACOB
- Administrateur de SENEQ SA
- Présidente d'Escouf Properties Corp.
- Membre du United Nations Investments Committee de UN Pension Fund (organisation inter-gouvernementale internationale)
- Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Valentin Haüy (association Loi 1901)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Groupe Bourbon SA
- Présidente d'AXA Chile Private Equity I SAS
- Director d'AXA Private Equity Funds of Funds Manager II Ltd
- Director d'AXA Private Equity Primary Ltd
- Director d'AXA Private Equity Secondaries Ltd
- Director d'AXA IM Secondaries Associates Management Ltd – Director d'AXA Private Equity SL Management Ltd
- Director d'AXA PE Asia Manager Ltd
- Director d'AXA IM LBO Management Ltd
- Director d'AXA IM LBO Management III Ltd
- Director d'AXA IM LBO Management IV Ltd
- Membre du Board d'AXA Alternative Participations SICAV I
- Membre du Board d'AXA Alternative Participations SICAV II
- Censeur au Conseil d'Administration de Nakama SA
- Censeur de Schneider Electric SA
- Présidente de Pikanter 9 SAS
- Présidente de Pikanter 10 SASU
- Membre du Board of Directors et de l'Audit Committee de Hewlett-Packard Company Delaware Corp.
- Présidente, Membre du Conseil de Direction et du Comité d'Investissement de Matignon Développement 1 SAS
- Présidente, Membre du Conseil de Direction et du Comité d'Investissement de Matignon Développement 2 SAS
- Présidente, Membre du Conseil de Direction et du Comité d'Investissement de Matignon Développement 3 SAS
- Présidente, Membre du Conseil de Direction et du Comité d'Investissement de Matignon Développement 4 SAS
- Gérante de Vendôme GSG SARL

3.2.2 Administrateurs dont le mandat a pris fin au cours de l'exercice 2012

Monsieur Christian d'Armand de Chateaueux

Né le 9 novembre 1947

Administrateur

Administrateur démissionnaire en date du 7 novembre 2012

Premier mandat : 29 juin 1990

Diplômé de l'IUT d'Angers, après une expérience dans le secteur bancaire, Christian d'Armand de Chateaueux s'est tourné vers le négoce de vins, et dirige depuis 1992 un groupe de distribution de vins français implanté à l'international et notamment en Asie.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

- Président-Directeur Général de Ch. de Chateaueux & Associés SAS
- Président du Conseil d'Administration de Legrand Filles & Fils SA
- Président-Directeur Général Vins Rares SAS
- Gérant de Les Armands SC
- Gérant de Everget Capital

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Gérant de Le Petit Vasouyard SARL

Monsieur Marc Francken

Né le 8 janvier 1946

Administrateur indépendant

Administrateur dont le mandat est arrivé à échéance et qui n'a pas souhaité être renouvelé

Premier mandat : 25 mai 2000

Ingénieur civil électromécanicien, titulaire d'un graduate postuniversitaire en gestion d'entreprise de l'Université de Gand (Belgique) et d'un MBA de l'Indiana University (USA) ; Marc Francken a également été Capitaine de Corvette de réserve des Forces Navales Belges. Après une carrière internationale à Citibank et à la Banque Mondiale (SFI), il poursuit une carrière dans le portuaire et le maritime (Compagnie Maritime Belge). Il rejoint en 1989 la société de gestion de portefeuille Gevaert NV en qualité Administrateur Délégué et en devient parallèlement Président entre 2002 et 2006.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

- Président honoraire de Gevaert NV (Belgique)
- Président honoraire de l'Union Remorquage et Sauvetage (Belgique)
- Président honoraire de Technum -Tractebel Engineering (Belgique)
- Administrateur de Nederlands Loodswezen bv (Pays-Bas)
- Administrateur de Vlaams Economisch Verbond (Belgique)
- Membre de Koninklijke Vlaamse Ingenieurs Vereniging – Fuggersocieteit – De Warande – Orde Van den Prince

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de l'Hôpital Universitaire d'Anvers (Belgique)

3.2.3 Direction Générale en cours de mandat au 31 décembre 2012

Monsieur Christian Lefèvre

Né le 27 août 1957

Directeur Général

depuis le 1^{er} janvier 2011

Adresse professionnelle :

BOURBON

33 rue du Louvre -75002 PARIS

Date d'échéance du mandat : 31 décembre 2013

Christian Lefèvre est diplômé des études supérieures de l'École Nationale de la Marine en 1984. Il a débuté sa carrière chez BOURBON en tant qu'officier puis chef mécanicien et Capitaine de navires offshore avant de devenir Chef des agences du Gabon puis du Cameroun. Par la suite il a été nommé successivement Directeur des Opérations de Bourbon Offshore Surf (filiale de BOURBON) de 1990 à 1995, puis Directeur Général de Bourbon Offshore Surf de 1996 à 2001. Il est nommé Directeur Général de la Division Offshore en 2001, puis Directeur Général délégué, responsable des opérations en décembre 2005. Depuis le 1^{er} janvier 2011, il occupe la fonction de Directeur Général de BOURBON.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

- Président de SAS Marine
- Administrateur de Sapmer SA
- Administrateur de l'ENSM

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant

Monsieur Gaël Bodénès

Né le 3 avril 1968

Directeur Général délégué - Opérations

depuis le 1^{er} janvier 2011

Adresse professionnelle :

BOURBON

33 rue du Louvre -75002 PARIS

Date d'échéance du mandat : 31 décembre 2013

Gaël Bodénès est ingénieur naval, diplômé de l'ENSIETA (École Nationale Supérieure des Études et Techniques d'Armement) en 1991. Il est également titulaire d'un Executive MBA délivré par l'école des Hautes Études Commerciales (HEC) en 2007. Il débute sa carrière à la Direction Générale de l'Armement (DGA) comme ingénieur architecture navale au bureau d'études constructions neuves puis au service commercial de la DCN de Brest (France). En 1998, il rejoint Barry Rogliano Salles comme courtier maritime offshore. En septembre 2002, Gaël Bodénès intègre BOURBON en tant que Coordinateur marketing et développement de la Division Offshore. En phase avec la croissance de l'activité, il contribue à la structuration de la Division Offshore et au développement du Département Marketing de Bourbon Offshore. En septembre 2005, il est nommé Directeur Général adjoint de Bourbon Offshore, avant de devenir en 2010 Directeur Général adjoint Division Offshore en charge de l'activité Business management. Il occupe depuis le 1^{er} janvier 2011 les fonctions de Directeur Général délégué en charge des Opérations.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant

Monsieur Laurent Renard

Né le 25 juillet 1953

Directeur Général délégué - Finance & Administration

depuis le 5 décembre 2005

Adresse professionnelle :

BOURBON

33 rue du Louvre -75002 PARIS

Date d'échéance du mandat : 31 décembre 2013

Laurent Renard est diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris en 1975. Il a commencé sa carrière au sein du groupe Royal Dutch Shell où il a occupé différentes fonctions durant les 24 années de sa carrière au sein de ce groupe. Après avoir assumé différentes responsabilités au Niger, en France, en Oman, en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas, Laurent Renard a été nommé Directeur Financier Exploration-Production de Shell international à la Haye de 1997 à 1999. Il rejoint ensuite Technip en 2000 avant de rejoindre BOURBON mi-2003 au poste de Directeur Administratif de la branche maritime. Il occupe depuis décembre 2005 les fonctions de Directeur Général délégué de BOURBON, Finance et Administration.

Mandats en cours exercés en dehors du Groupe

- Administrateur de Noreva Pharma

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant

**3.2.4 Informations complémentaires
sur les mandataires sociaux**

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun mandataire social

- ▶ n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- ▶ n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- ▶ n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- ▶ n'a jamais été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

3.2.5 Actions détenues par les mandataires sociaux

Au terme des dispositions de l'article 13 des statuts en vigueur à la date du présent Document de référence, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un minimum de 300 actions de la société qui doivent être détenues au nominatif.

Au 31 décembre 2012, à la connaissance de la société, les membres du Conseil d'Administration et les mandataires sociaux détiennent le nombre suivant d'actions au nominatif :

Nombre d'actions détenues au nominatif	
Administrateurs	
Jacques d'Armand de Chateaufieux	12 114
Henri d'Armand de Chateaufieux	183 327
Guy Dupont	117 191
Baudouin Monnoyeur	363
Christian Munier	53 990
Agnès Pannier-Runacher	330
Mahmud Tukur	300
Vo Thi Huyen Lan	363
Philippe Sautter	663
Administrateurs dont le mandat a pris fin en cours d'exercice	
Christian d'Armand de Chateaufieux	4 892
Marc Francken	925
Mandataires sociaux	
Christian Lefèvre, Directeur Général	216 503
Gaël Bodénès, Directeur Général délégué	5 157
Laurent Renard, Directeur Général délégué	74 536
TOTAL	670 654

3.3 RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

3.3.1 Rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués

La rémunération des mandataires sociaux est approuvée par le Conseil d'Administration sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance.

Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président du Conseil d'Administration au 31 décembre 2012, ne perçoit aucune rémunération directe de BOURBON hormis les jetons de présence. Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux est salarié de la société JACCAR Holdings, holding animatrice ayant une participation importante dans BOURBON et qui à ce titre perçoit des prestations de management. La rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués pour l'exercice 2012 a été fixée sur

proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance lors du conseil du 1^{er} juin 2012, et comprend une partie fixe et une partie variable. La partie variable est payable l'année suivante, à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice de référence. Elle est assise sur la rémunération fixe et est plafonnée à 70 % de la rémunération annuelle de base. Elle est liée à hauteur de 20 % sur des critères de performance de sécurité, 60 % de critères économiques et de performance (critères établis lors du conseil du 5 mars 2012 et concernant l'année de référence) et pour 20 % sur des objectifs qualitatifs personnels. Les émoluments reçus au titre de mandats dans le Groupe (hors BOURBON SA) sont déduits du montant de la partie variable.

Lors de sa réunion du 4 mars 2013, le conseil a procédé à l'évaluation de la performance du Directeur Général et des deux Directeurs Généraux délégués, et après avoir entendu la proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance a décidé de la rémunération variable à attribuer au titre de l'année 2012.

3.3.1.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)

Jacques d'Armand de Chateaueux, Président du Conseil d'Administration	Exercice 2012	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées en tableau 3.3.1.2)	216 000	210 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 3.3.3.2)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 3.3.4.1)	-	-
TOTAL	216 000	210 000

Christian Lefèvre, Directeur Général	Exercice 2012	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées en tableau 3.3.1.2)	433 061	317 720
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 3.3.3.2)	-	371 800 ⁽¹⁾
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 3.3.4.1)	-	-
TOTAL	433 061	689 520

Gaël Bodénès, Directeur Général délégué	Exercice 2012	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées en tableau 3.3.1.2)	386 793	288 568
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 3.3.3.2)	-	200 200 ⁽¹⁾
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 3.3.4.1)	-	-
TOTAL	386 793	488 768

Laurent Renard, Directeur Général délégué	Exercice 2012	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées en tableau 3.3.1.2)	482 162	418 854
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 3.3.3.2)	-	286 000 ⁽¹⁾
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 3.3.4.1)	-	-
TOTAL	482 162	704 854

(1) La valorisation des options attribuées a été calculée le jour de l'attribution selon la méthode Black & Scholes sur la base des hypothèses retenues pour l'établissement des comptes consolidés avant étalement de la charge. Lors de l'attribution du 5 décembre 2011 le prix de souscription a été fixé à 20 euros. À cette date, la juste valeur d'une option s'établissait à 5,72 euros.

3.3.1.2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros)

Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président du Conseil d'Administration	Exercice 2011		Exercice 2012	
	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
- rémunération fixe ⁽¹⁾	195 000	195 000	197 000	197 000
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	15 000	13 000	19 000	15 000
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	210 000	208 000	216 000	212 000

(1) Les montants indiqués dans le tableau pour la partie rémunération fixe sont les montants versés par JACCAR Holdings, holding animatrice de BOURBON, à Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux en sa qualité de salarié de cette société.

Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux ne perçoit aucune rémunération directe de BOURBON hormis les jetons de présence. JACCAR Holdings, dont Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux est Président, facture annuellement à BOURBON des prestations de management. Depuis le 1^{er} janvier 2011 ces prestations se composent exclusivement d'une partie fixe s'élevant à 360 000 euros.

Christian Lefèvre, Directeur Général	Exercice 2011		Exercice 2012	
	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
- rémunération fixe	200 005	200 005	240 000	240 000
- rémunération variable ⁽¹⁾	45 306 ⁽²⁾	43 985 ⁽²⁾	176 208 ⁽²⁾	45 306 ⁽²⁾
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence au titre de mandats dans le Groupe	68 694	68 694	12 792	12 792
- avantages en nature ⁽³⁾	3 715	3 715	4 061	4 061
TOTAL	317 720	316 399	433 061	302 159

Monsieur Christian Lefèvre est également Président de la société Marine SAS. Cette société facture à BOURBON des prestations de management s'élevant à 150 000 euros par an.

(1) La rémunération variable est payable l'année suivante, après approbation des comptes par l'assemblée générale.

(2) Le montant des jetons de présence est déduit du montant total de la rémunération variable attribuée. Le montant indiqué est le montant résiduel versé ou à verser.

(3) Voiture de fonction.

Gaël Bodénès, Directeur Général délégué	Exercice 2011		Exercice 2012	
	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
- rémunération fixe	220 025	220 025	265 000	265 000
- rémunération variable ⁽¹⁾	66 000	-	114 939 ⁽²⁾	66 000 ⁽²⁾
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence au titre de mandats dans le Groupe	-	-	4 311	4 311
- avantages en nature ⁽³⁾	2 543	2 543	2 543	2 543
TOTAL	288 568	222 568	386 793	337 854

(1) La rémunération variable est payable l'année suivante, après approbation des comptes par l'assemblée générale.

(2) Le montant des jetons de présence est déduit du montant total de la rémunération variable attribuée. Le montant indiqué est le montant résiduel versé ou à verser.

(3) Voiture de fonction.

Laurent Renard, Directeur Général délégué	Exercice 2011		Exercice 2012	
	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
- rémunération fixe	319 995	319 995	330 000	330 000
- rémunération variable ⁽¹⁾	27 396 ⁽²⁾	26 685 ⁽²⁾	135 708 ⁽²⁾	27 396 ⁽²⁾
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence au titre de mandats dans le Groupe	68 604	68 604	12 792	12 792
- avantages en nature ⁽³⁾	2 859	2 859	3 662	3 662
TOTAL	418 854	418 143	482 162	373 850

(1) La rémunération variable est payable l'année suivante, après approbation des comptes par l'assemblée générale.

(2) Le montant des jetons de présence est déduit du montant total de la rémunération variable attribuée. Le montant indiqué est le montant résiduel versé ou à verser.

(3) Voiture de fonction.

Aucun régime de retraite complémentaire n'a été consenti par BOURBON ni aucun avantage en nature autres que ceux mentionnés dans les tableaux ci-dessus pour le Directeur Général et pour chacun des deux Directeurs Généraux délégués.

3.3.2 Jetons de présence

Les membres du Conseil d'Administration perçoivent, pour seule rémunération, des jetons de présence dans le cadre du montant global fixé à 240 000 euros selon la décision de l'assemblée générale

mixte du 1^{er} juin 2012 pour l'exercice 2011 et les exercices ultérieurs et dont les modalités de répartition sont les suivantes :

- ▶ une rémunération fixe de 5 000 euros ;
- ▶ une rémunération variable tenant compte du taux de présence, à hauteur d'un montant de 2 000 euros par présence, et ce par présence tant pour les réunions du conseil que pour les réunions des comités spécialisés.

Dans ce cadre, le montant versé en 2012 aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à un total de 168 000 euros.

(en euros)	Jetons de présence versés en 2012	Jetons de présence versés en 2011
Membres actuels du conseil		
Jacques d'Armand de Chateaufieux	15 000	13 000
Henri d'Armand de Chateaufieux	19 000	17 000
Guy Dupont	19 000	17 000
Baudouin Monnoyeur	13 000	11 000
Christian Munier	21 000	19 000
Agnès Pannier-Runacher	19 000	19 000
Philippe Sautter	19 000	17 000
Vo Thi Huyen Lan	7 000	7 000
Mahmud Tukur	-	-
Administrateurs dont le mandat a pris fin en cours d'exercice		
Christian d'Armand de Chateaufieux	13 000	11 000
Marc Francken	23 000	23 000
TOTAL	168 000	154 000

Les membres du Conseil d'Administration n'ont bénéficié au cours de l'exercice d'aucune autre rémunération ni d'aucun autre avantage. Les administrateurs n'ont bénéficié ni de l'attribution d'options de souscription d'actions ni d'attribution d'actions gratuites.

3.3.3 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties et/ou levées au cours de l'exercice 2012

3.3.3.1 Politique d'attribution des options sur actions

Les plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions portent exclusivement sur des actions de BOURBON SA.

Les plans d'options de souscription d'actions octroyés reflètent une politique de distribution proportionnée qui n'est pas concentrée sur une catégorie de bénéficiaires et plus particulièrement sur les dirigeants mandataires sociaux, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Chaque plan est décidé par le Conseil d'Administration par délégation de l'assemblée générale, sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance qui propose notamment le nombre d'options à attribuer aux membres de la direction ainsi que les critères de performance éventuels.

Les options de souscription et/ou d'achat d'actions ne sont exerçables qu'après l'expiration d'une période de quatre ans, leur prix d'exercice correspondant à la moyenne des cours de l'action des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution des options, sans application de décote.

3.3.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Jacques d'Armand de Chateaufieux	-	-	-	-	-	-
Christian Lefèvre	-	-	-	-	-	-
Gaël Bodénès	-	-	-	-	-	-
Laurent Renard	-	-	-	-	-	-

Conformément au Code AFEP-MEDEF, les mandataires sociaux sont tenus de respecter un devoir de prudence et de vigilance, ainsi qu'une obligation de précaution particulière sur toute transaction personnelle portant sur des titres de la société. En particulier, ils ne doivent pas effectuer d'opérations spéculatives et à court terme sur les titres de la société ni effectuer d'opérations sur les titres de la société dans les cas suivants :

- ▶ lorsqu'ils sont en possession d'informations susceptibles, dès publication, d'affecter le cours de ces titres ;
- ▶ pendant les périodes qui leur seront explicitement indiquées par la société ; notamment pendant le mois précédant l'annonce préliminaire des résultats annuels et semestriels de la société,

et les quinze jours précédant la date de publication des chiffres d'affaires trimestriels de la société ;

- ▶ Seules sont autorisées durant ces périodes les levées simples.

Par ailleurs, les mandataires sociaux doivent s'abstenir de recourir à tout instrument de couverture (notamment les options d'achat) relatif au titre BOURBON.

3.3.3.3 Règle de conservation

En mars 2008, le Conseil d'Administration a institué l'obligation, applicable aux mandataires sociaux, de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions 20 % des titres résultant d'une levée d'options.

3.3.3.4 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Jacques d'Armand de Chateaufieux	-	-	-
Christian Lefèvre	-	-	-
Gaël Bodénès	-	-	-
Laurent Renard	-	-	-

3.3.4 Actions de performance attribuées et/ou devenues disponibles au cours de l'exercice 2012

3.3.4.1 Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Jacques d'Armand de Chateauevieux	-	-	-	-	-	-
Christian Lefèvre	-	-	-	-	-	-
Gaël Bodénès	-	-	-	-	-	-
Laurent Renard	-	-	-	-	-	-

3.3.4.2 Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Jacques d'Armand de Chateauevieux	-	-	-
Christian Lefèvre	-	-	-
Gaël Bodénès	-	-	-
Laurent Renard	-	-	-

3.3.5 Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Le tableau ci-après présente l'ensemble des informations relatives aux options de souscription d'actions et/ou d'achat d'actions allouées par la société, en vigueur au 31 décembre 2012.

Date d'assemblée	7 juin 2005		30 mai 2008		1 ^{er} juin 2011		Total
	Plan n° 5 ⁽¹⁾	Plan n° 6 ⁽¹⁾	Plan n° 7 ⁽¹⁾	Plan n° 8 ⁽¹⁾	Plan n° 9	Plan n° 10	
Date du Conseil d'Administration	4 décembre 2006	10 décembre 2007	8 décembre 2008	24 août 2009	5 décembre 2011	30 novembre 2012	
Point de départ d'exercice des options	4 décembre 2010	10 décembre 2011	8 décembre 2012	24 septembre 2013	5 décembre 2015	30 novembre 2016	
Date d'expiration	3 décembre 2012	9 décembre 2013	7 décembre 2014	23 septembre 2015	4 décembre 2017	29 novembre 2018	
Nombre de bénéficiaires à l'origine	60	681	50	895	1 153	2	
Nombre total d'actions de souscription ou d'achat :	57 499	1 561 626	43 076	2 126 850	2 535 500	27 000	
a) Mandataires sociaux ayant cette qualité lors de l'attribution		96 800 ⁽²⁾		99 000 ^(3/2)	150 000 ^(3/2)		
Dont Jacques de Chateaufieux							
Dont Christian Lefevre		48 400		49 500	65 000		
Dont Gaël Bodénès					35 000		
Dont Laurent Renard		48 400		49 500	50 000		
b) Dix premiers attributaires salariés	26 354	211 750	21 296	235 400	201 000	27 000	
Prix de souscription ou d'achat	30,09 €	36,35 €	17,36 €	28,73 €	20,00 €	21,80 €	
Rabais consentis	5 %	non	non	non	non	non	
Options levées au 31/12/2012	532 ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	
Options annulées ou caduques au 31/12/2012	56 967	340 131	18 150	190 960	85 100	-	
Options restantes à lever au 31/12/2012	0	1 221 495	24 926	1 935 890	2 450 400	27 000	5 659 711

(1) Les nombres d'options et prix d'exercice sont les valeurs ajustées, conformément à la réglementation applicable, à la suite d'opérations sur le titre BOURBON.

(2) Modalités d'exercice pour les mandataires sociaux à partir des attributions de décembre 2007 sur décision du Conseil d'Administration du 10 mars 2008 : conservation obligatoire de 20 % des options exercées et ce pour la durée de leur mandat.

(3) Options liées à des conditions de performance (cf. paragraphe 3.3.3.2).

(4) Conformément aux modalités du plan.

3.3.6 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2012

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix (en euros)	Plans
Options consenties, durant l'exercice par l'émetteur aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	27 000	21,80	Plan n° 10 du 30/11/2012
Options levées durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options dont le nombre d'options ainsi levées est le plus élevé	-	-	-

3.3.7 Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux visés par la recommandation AFEP-MEDEF	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président du Conseil d'Administration Début de Mandat : 09/06/2010 Date de Fin Mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2012		x ⁽¹⁾		x		x		x
Christian Lefèvre, Directeur Général Début de Mandat : 01/01/2011 Date de Fin Mandat : 31/12/2013	x ⁽²⁾			x		x		x
Gaël Bodénès, Directeur Général délégué Début de Mandat : 01/01/2011 Date de Fin Mandat : 31/12/2013		Non applicable		x		x		x
Laurent Renard, Directeur Général délégué Début de Mandat : 01/01/2011 Date de Fin Mandat : 31/12/2013		Non applicable		x		x ⁽³⁾		x

Le Code de gouvernement AFEP-MEDEF, auquel BOURBON se réfère, recommande, sans imposer, qu'il soit mis fin au cumul contrat de travail/mandat social :

- (1) Le Président du Conseil d'Administration de BOURBON bénéficie d'un contrat de travail au sein de la société JACCAR Holdings, holding animatrice du Groupe. Cette société facture à BOURBON des prestations de management en qualité de Holding animatrice. En l'état de ses connaissances, le Conseil d'Administration de BOURBON ne peut pas préjuger des stipulations du contrat de travail liant Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux à la société JACCAR Holdings et de ce fait mettre fin à ce contrat. La société BOURBON n'a pris aucun engagement envers Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux dans le cadre du non renouvellement de son mandat de Directeur Général.
- (2) Le Conseil d'Administration estime qu'au vu de l'ancienneté de salarié dans le Groupe de Monsieur Christian Lefèvre, Directeur Général depuis le 1^{er} janvier 2011, mettre fin à son contrat de travail n'était pas justifié. En effet, son mandat social s'inscrit dans le prolongement des fonctions salariées qu'il a exercées depuis son entrée dans le Groupe en 1982 et à ce titre le Conseil d'Administration a estimé que mettre fin au contrat de travail de Monsieur Christian Lefèvre (au sein de la société Bourbon Management) aurait pour effet de le priver des droits attachés à son ancienneté dans le Groupe. Il est précisé que le Directeur Général ne bénéficie d'aucune clause particulière d'indemnisation en cas de départ. Dans le cadre du nouveau mandat de Monsieur Christian Lefèvre, les engagements antérieurement pris à son égard ont été repris à l'identique.
- (3) Monsieur Laurent Renard ne bénéficie pas d'indemnités de départ dans le cadre de son mandat social ; toutefois son contrat de travail, antérieur à sa nomination en qualité de Directeur Général délégué, contient une clause prévoyant des avantages en cas de licenciement suite à un changement de contrôle de BOURBON.

3.4 APPLICATION DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AFEP-MEDEF : TABLEAU DE SYNTHÈSE

BOURBON applique le Code AFEP-MEDEF à l'exception des recommandations suivantes :

Recommandations AFEP-MEDEF	Position de BOURBON	Référence
Critères d'indépendance des administrateurs Point 8 du Code	Le critère d'ancienneté de 12 ans n'a pas été repris	Rapport du Président 1.1 Composition du conseil
Contrat de travail du dirigeant mandataire social Point 19 du Code	Maintien du contrat de travail eu égard à son ancienneté	Rapport de Gestion : 3.3.7 – Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux
Contrat de travail du Président du Conseil d'Administration Point 19 du Code	Ce contrat de travail ne se trouve pas au sein de la société mais de la Holding détenant une partie du capital de la société	Rapport de Gestion : 3.3.7 – Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux

3.5 HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX

(en milliers d'euros)	EurAAudit CRC				Deloitte			
	Montant		Pourcentage		Montant		Pourcentage	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur (société mère)	65	69	39 %	38 %	99	95	12 %	13 %
Filiales intégrées globalement	101	112	61 %	62 %	576	583	72 %	79 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes								
Émetteur (société mère)	-	-	-	-	75	-	9 %	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	49	63	6 %	9 %
Sous-total	166	181	100 %	100 %	800	741	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	166	181	100 %	100 %	800	741	100 %	100 %

4. FACTEURS DE RISQUE

À la connaissance de la société, il n'existe pas de faits exceptionnels et de litiges pouvant avoir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de BOURBON ou de ses filiales.

L'objectif de BOURBON est de s'assurer que l'ensemble du dispositif de contrôle interne permet de prévenir, dans la mesure du possible, les risques auxquels il est exposé. Dans cet esprit, une « cartographie des risques » a été élaborée dès 2005.

Dans ce cadre, une équipe dédiée à ce projet a été constituée au sein du Groupe. Un inventaire des risques, le plus exhaustif possible, et des contrôles associés, a été établi, puis catégorisé en fonction de leur nature. Au cas par cas, des probabilités d'occurrence et d'impact potentiel ont été évaluées. Les risques inventoriés ont alors été hiérarchisés en fonction de leur fréquence possible (de fréquent à improbable) et de leur impact (négligeable à catastrophique) qui nécessiterait la mise en œuvre immédiate d'un plan d'action par une cellule de crise.

La cartographie des risques fait l'objet d'actualisations de façon régulière.

La nature et la hiérarchie de ces risques sont considérées comme stratégiques et confidentielles. Il est néanmoins possible de développer ci-après les principaux facteurs de risques significatifs.

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document de référence, y compris les facteurs de risques décrits dans la présente section, avant de prendre leur décision d'investissement. Ces risques sont, à la date du présent Document de référence, ceux dont BOURBON estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques, non identifiés à la date du présent Document de référence ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet significativement défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement, peuvent exister.

4.1 RISQUES LIÉS AU MARCHÉ DES SERVICES MARITIMES À L'OFFSHORE PÉTROLIER

Le cycle de l'activité de services maritimes offshore dépend à la fois du cycle de la demande des opérateurs pétroliers et de l'évolution de l'offre de navires sur le marché.

La demande des compagnies pétrolières est liée à leur cycle d'exploration/développement dont l'activité est entre autres liée aux hypothèses du prix moyen du baril à 10 ans. Les investissements consacrés aux dépenses d'exploration peuvent être également influencés par le prix du baril à court terme, en revanche, l'activité de production sur champs existants y est beaucoup moins sensible.

Sur l'année 2012, le prix moyen du Brent à 111,5 dollars US conforte les investissements des clients pétroliers et la demande de navires de service offshore. L'année 2011 avait déjà été marquée par un prix moyen du Brent à un niveau élevé de 111 dollars US. Dans ce contexte favorable, les différentes organisations prévoient une croissance de la demande et une augmentation des investissements sur l'ensemble des zones d'opérations, en particulier pour l'Asie, et y compris pour la mer du Nord. L'Afrique de l'Est se développerait également, avec de forts investissements en exploration/développement du Kenya au Mozambique. Pour l'Afrique de l'Ouest, première région de BOURBON en termes de chiffre d'affaires, ces investissements seraient principalement localisés en offshore profond et en offshore ultra profond.

Concernant l'offre, l'évolution de la flotte de navires de support offshore dépend du rythme d'abandon des navires anciens et des investissements dans de nouveaux navires ; ces deux éléments sont influencés par plusieurs facteurs, entre autres :

- ▶ les prévisions d'évolution de la demande des clients par les prestataires de services maritimes ;
- ▶ l'obsolescence des navires anciens, elle-même fonction de l'évolution des attentes des compagnies pétrolières ;
- ▶ l'accès aux ressources financières permettant aux acteurs d'investir.

Des évolutions imprévues du cycle de la demande des opérateurs pétroliers et de l'évolution de l'offre de navires sur le marché, événements par nature extérieurs à BOURBON, et affectant un ou plusieurs marchés sur lesquels BOURBON est présent, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de BOURBON, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

4.1.1 Risques liés à l'évolution de la demande

Une réduction des investissements dans le secteur pétrolier pourrait entraîner une baisse de la demande de services à l'offshore pétrolier et ainsi limiter la capacité de BOURBON à augmenter ou à maintenir ses bénéfices.

La demande de services à l'offshore pétrolier est dépendante de la volonté d'investissement des opérateurs pétroliers. Le prix du pétrole sur les marchés mondiaux a une influence significative sur les décisions de lancement de nouveaux investissements dans ce secteur. En effet, les nouveaux projets d'investissements sont sanctionnés par les projections futures du prix du baril, internes à chaque compagnie, qui doit couvrir les coûts prévisionnels d'extraction. Les cours du pétrole à court terme ont une influence moindre lorsque les projets pétroliers sont lancés et en phase de production. L'impact potentiel reste limité aux phases d'exploration qui peuvent être décalées ou bien annulées. D'une façon générale, les cycles d'investissement pétroliers sont longs, entre 10 et 20 ans en moyenne entre la phase de construction et la phase d'exploitation / production.



Le prix du baril dépend de la demande liée à la croissance mondiale et des capacités de production des pays producteurs. Le risque d'une évolution durable des prix à la baisse est très faible. Face aux prévisions d'augmentation de la demande de pétrole et à l'accélération des baisses de production des champs existants, l'activité des services pétroliers est attendue en croissance à moyen terme et long terme. Le risque sur le dynamisme de l'activité est donc faible. Si néanmoins ces prévisions venaient à être modifiées de manière significative, l'activité, la situation financière et les résultats ou les perspectives de BOURBON pourraient s'en trouver affectés.

La stratégie de BOURBON est de privilégier à la fois les grandes compagnies nationales et internationales ayant des plans d'investissement soutenus mais aussi de privilégier une politique de contractualisation long terme des navires. Ainsi, le taux de contractualisation long terme des navires de support Offshore est de 72 % au 31 décembre 2012 ; la durée résiduelle moyenne des contrats de ces navires, hors navires de transport de personnels, étant de 11,8 mois à cette date. Une veille active du marché, à la fois dans le domaine de la production et celui de l'exploration/développement, est en place de manière à réagir rapidement en fonction des évolutions du marché.

La perte d'un ou de plusieurs de ces clients principaux pourrait néanmoins avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de BOURBON.

Risques liés à l'évolution des besoins techniques de l'exploitation pétrolière en mer et des services associés.

L'exigence des compagnies pétrolières en matière de gestion des risques, déjà élevée, s'est encore accrue au vu des incidents survenus sur des plates-formes pétrolières dans le golfe du Mexique ainsi qu'en mer du Nord. De ce fait, les opérateurs pétroliers privilégient généralement les navires innovants à forte productivité tels que ceux de la flotte BOURBON. Cela a pour conséquence de rendre obsolètes les navires de plus de 25 ans d'âge et donc d'augmenter le besoin de substitution de ces navires anciens. En 2012, le taux d'utilisation de la flotte mondiale pour les navires de plus de 25 ans d'âge est tombé en dessous de 45 % ⁽¹⁾, démontrant la prépondérance de la sécurité dans les opérations en mer.

BOURBON a établi une relation durable avec les majors pétroliers qui lui permet de mieux comprendre leurs attentes. Ceci a conduit BOURBON à développer une politique d'efficience opérationnelle reposant sur quatre piliers, à savoir la maîtrise de la sécurité des personnes et des matériels, dans le respect de l'environnement, à terre comme en mer ; le suivi de la compétence pour garantir la qualité du service ; la disponibilité technique des navires pour assurer la continuité de service ; et l'optimisation des coûts et de la consommation du carburant via l'utilisation de navires à propulsion diesel-électrique, permettant de réaliser de nettes économies en gasoil.

Il est important de noter l'attention accrue des compagnies pétrolières et de l'industrie en général à la réduction des consommations énergétiques dans un souci de réduction des émissions dans l'atmosphère mais également de réduction de la facture énergétique des projets. Dans ce contexte, les navires à propulsion diesel-électrique de BOURBON sont particulièrement appréciés pour leur faible consommation en gasoil.

(1) Source : BOURBON / IHS Petrodata.

Toutefois, BOURBON ne saurait garantir une parfaite anticipation des attentes de ses clients, ni ne saurait exclure, sur une ou plusieurs zones géographiques où il est présent, que certains de ses concurrents puissent, en raison de leur taille ou de leur expertise, disposer de ressources financières, commerciales, techniques ou humaines équivalentes ou supérieures à celles de BOURBON susceptibles de répondre également aux attentes des grands opérateurs pétroliers, ce qui pourrait conduire, dans certaines circonstances, à des pertes de marchés pour BOURBON.

4.1.2 Risques liés à l'évolution de l'offre

Sur le marché des navires en offshore profond, en cas de livraisons de nouveaux navires à un rythme supérieur à celui de la croissance de la demande, une surcapacité temporaire pourrait entraîner pour BOURBON une baisse des tarifs journaliers ainsi qu'une baisse des taux d'utilisation de ses navires en offshore profond dans certaines zones géographiques.

La croissance du marché de l'offshore profond se maintient à 7 % ⁽¹⁾, ce qui atténue progressivement la surcapacité constatée jusqu'ici. L'exposition à ce risque est limitée car le programme d'investissement de BOURBON dans ce type de navires est limité (seulement 3 PSV et 1 AHTS seront livrés en 2013).

En termes de positionnement géographique, BOURBON est bien armé pour résister à une surcapacité avec une faible exposition dans le marché le plus concurrentiel de la mer du Nord, sans présence dans les eaux territoriales américaines du golfe du Mexique et avec une position dominante en Afrique de l'Ouest.

Enfin, la stratégie commerciale de BOURBON consiste à privilégier les contrats long terme, ce qui minimise les risques d'exposition aux fluctuations du marché court terme.

Malgré ces différentes mesures, BOURBON ne peut exclure qu'une surcapacité temporaire entraîne une baisse des tarifs journaliers ainsi qu'une baisse des taux d'utilisation de ses navires, susceptibles d'avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Dans le cadre de choix stratégiques, certains concurrents de BOURBON pourraient souhaiter développer leur part de marché dans des zones géographiques spécifiques ou auprès de clients ciblés à travers une politique commerciale agressive. Les conséquences immédiates seraient pour BOURBON la perte de nouveaux contrats ou de contrats de renouvellement sur une zone particulière ou vis-à-vis d'un client.

Ce type d'approche commerciale nécessite un fort investissement, à la fois par la mise à disposition par le concurrent d'une flotte de navires dédiés correspondant aux besoins des clients ou à ceux de la zone géographique ciblée, et par la mise en place d'une offre tarifaire nettement inférieure au prix marché. D'une façon générale, une attaque concurrentielle ciblée reste ponctuelle et difficilement tenable dans la durée car limitée par les coûts opérationnels d'exploitation et d'investissements des navires.

Dans le contexte actuel de reprise du marché, soutenue par le dynamisme de l'Afrique de l'Ouest, de l'Asie et de la mer du Nord, et l'ouverture de nouveaux marchés comme en Afrique de l'Est, le risque lié à des attaques tarifaires est limité, les compétiteurs étant encouragés à consolider leurs positions dans leurs zones géographiques habituelles.

Face à ce risque, la première mesure mise en place par BOURBON est le suivi poussé du positionnement des flottes de ses principaux concurrents ainsi que le suivi de leur politique tarifaire. La deuxième est la diversification géographique du positionnement de sa flotte et la troisième est le contrôle du portefeuille clients veillant à la diversification de clientèle.

La taille de BOURBON et sa politique d'investissement dans des navires construits en série dans des chantiers à coûts optimisés lui permettent de répondre à de telles attaques tout en gardant des marges de manœuvre.

Enfin, le renforcement des équipes locales, implantées sur les lieux d'exploitation des navires permet une gestion active du suivi des navires travaillant en production ou bien en exploration. Le réseau commercial permet de suivre en permanence l'évolution du marché et est complété par un réseau de *Contracts Managers* en contact quotidien avec les clients pour répondre en temps réel à leurs attentes. Ces équipes ont pour mission de garder une vision instantanée sur la vitalité du marché et sur la satisfaction des clients dans le souci de leur fournir un service toujours adapté à leurs besoins.

Néanmoins, l'intensification de la concurrence et notamment la mise en œuvre d'une politique commerciale et/ou tarifaire agressive de la part de certains concurrents, ciblée sur des zones géographiques où BOURBON est présent ou auprès de certains de ses clients actuels ou potentiels, est susceptible d'entraîner pour BOURBON une perte de nouveaux contrats ou le non-renouvellement de contrats sur une zone géographique ou vis-à-vis d'un ou plusieurs clients pouvant conduire à une diminution de ses parts de marchés.

BOURBON sélectionne un nombre limité de chantiers pour faire construire ses navires, d'où une certaine dépendance vis-à-vis de ces chantiers. Une défaillance d'un des chantiers sélectionnés pourrait diminuer la capacité de BOURBON à répondre aux attentes des clients.

Une des clés du succès réside dans la mise à disposition des clients de navires innovants à des prix compétitifs. BOURBON développe des concepts de navires de nouvelle génération (propulsion diesel-électrique, positionnement dynamique de classe 2 et 3, etc.) ; il les fait construire dans des chantiers compétitifs – localisés essentiellement en Chine mais également en Inde, au Vietnam, au Nigéria, aux Émirats Arabes Unis et en France – en série afin de bénéficier d'économies d'échelle.

Une large majorité des engagements ont été pris auprès d'un chantier chinois qui a démontré sa capacité à délivrer des navires innovants et de qualité (plus d'une centaine de navires livrés à BOURBON entre 2003 et 2012) et dont la solidité financière n'est pas remise en cause à ce jour.

BOURBON conduit régulièrement des appels d'offres dans divers chantiers localisés en Europe, au Moyen Orient et en Asie afin d'obtenir les meilleures offres tarifaires tout en considérant la capacité des chantiers à livrer des navires de qualité dans les délais prévus.

Cette offre s'est accrue avec l'augmentation du nombre de chantiers capables de livrer des navires spécialisés pour le marché offshore.

Toutefois, une défaillance ou la baisse de qualité des prestations ou produits d'un des chantiers sélectionnés pourraient diminuer la capacité de BOURBON à répondre aux attentes de ses clients ou conduire à un accroissement des coûts associés, notamment du fait du remplacement de chantiers défaillants par des prestataires plus onéreux. Une telle situation pourrait également avoir un effet défavorable sur la réputation et l'image de BOURBON et avoir un impact négatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et à terme, ses perspectives.

La forte croissance de BOURBON et la pénurie structurelle des officiers de marine marchande pourraient conduire à ne pas être en mesure de recruter suffisamment d'officiers pleinement qualifiés pour le service maritime à l'offshore pétrolier.

La pénurie a tendance à se faire moins sévère dans un environnement où la croissance de la flotte BOURBON n'est plus aussi rapide, tandis que la croissance de la population des officiers ne ralentit pas. BOURBON a pu embaucher les ressources humaines nécessaires pour armer ses 33 navires entrés en flotte en 2012, et bénéficie d'avantages certains pour poursuivre avec succès.

Le recrutement des officiers s'appuie sur la combinaison d'un réseau international et local de *shipmanagers* et d'agences de *manning*. La capillarité de plus en plus profonde de ce réseau permet à BOURBON de recruter dans un grand nombre de bassins de formation du personnel qualifié. Dans le même temps, ce nombre va croissant par l'effet bénéfique d'une internationalisation encore croissante des opérations, et par là d'un développement continu des recrutements locaux.

BOURBON poursuit également pour le long terme, notamment en Afrique de l'Ouest où la croissance reste forte, une politique de soutien aux écoles locales de formation d'officiers de marine marchande.

Enfin BOURBON, du fait notamment de la dimension de sa flotte et des opportunités qu'elle offre, dispose d'une réelle attractivité vis-à-vis des personnels qualifiés.

Il reste que du fait de la tension sur le recrutement des officiers, BOURBON pour ne pas transiger sur ses standards de qualification et de sécurité des opérations pourrait avoir à supporter des coûts de main d'œuvre en hausse, ou à voir retardée la mise en service de nouveaux navires, et réduire par là sa performance financière.

La croissance des effectifs, prévue dans le cadre de l'exécution du plan BOURBON 2015 Leadership Strategy, pourrait s'accompagner d'une baisse de la qualification moyenne du personnel de la société (maîtrise diluée des standards et des équipements BOURBON).

Les standards d'opération exigeants que BOURBON se fixe, en vue de délivrer l'excellence opérationnelle, l'ont conduit à développer, au-delà des standards réglementaires et même de ceux des clients, des standards de qualification internes précis et rigoureux.

La politique de gestion des compétences et des emplois est déployée de manière internationale et locale, à travers l'ensemble du réseau de *shipmanagers* et d'agences de *manning*. Conjointement, le dispositif de revue du personnel permet de suivre l'adéquation entre les standards, les compétences requises pour les mettre en œuvre, et leur niveau de maîtrise en interne.

C'est pourquoi BOURBON a depuis longtemps maintenant développé un programme propre de formation interne, à destination des marins aussi bien que des sédentaires. De l'acquisition de compétences métiers et techniques aux compétences managériales de direction d'équipe et de gestion des relations multiculturelles, et avec les compétences transverses de sécurité, de qualité et de culture client au sein d'un Groupe international, les formations internes de BOURBON supportent la mise en œuvre effective des standards d'opération.

BOURBON accompagne aussi le développement des ressources humaines à travers un processus d'intégration Groupe, et un accompagnement de la promotion.

La mise en œuvre conjointe des dispositifs de gestion des compétences et de suivi des ressources humaines permet d'établir des plans de continuité d'activité et de succession à moyen terme, ce qui a également pour effet de rendre perceptible la perspective d'une carrière chez BOURBON.

Enfin l'importance accordée à l'écoute de l'ensemble des collaborateurs de BOURBON permet au Groupe de mieux répondre à leurs attentes et de travailler à améliorer continuellement la proposition de valeur qui leur est faite. Ce signe fort de reconnaissance contribue activement à son tour à l'attractivité de BOURBON, dans un contexte où la présence de BOURBON sur le marché de l'emploi est déjà significative.

Il reste que la croissance des effectifs d'une part, et la mise en œuvre de standards spécifiques à BOURBON d'autre part, pourraient conduire à ce que le rythme de formation et de développement des ressources humaines ne soit pas suffisamment soutenu, ce qui conduirait à une dilution relative des qualifications moyennes de la société, ou soit réalisé au prix de surcoûts conduisant à une minoration de la performance financière.

4.2 RISQUES RELATIFS À L'ACTIVITÉ DE BOURBON

Le non-respect par BOURBON des réglementations applicables à ses métiers ou la dégradation de la qualité de ses opérations en termes de sécurité et de fiabilité pourraient potentiellement affecter le Groupe dans la poursuite de ses activités avec certains clients ou dans certaines zones géographiques.

Les activités de BOURBON relèvent principalement du domaine maritime et du transport, secteurs particulièrement réglementés. Le Groupe est également soumis à un ensemble important de législations et réglementations environnementales.

Les lois et décrets de l'État du pavillon et de l'État côtier fixent le cadre réglementaire applicable aux activités maritimes.

Les règles nationales renvoient très largement à un ensemble de conventions, élaborées sous l'égide de l'Organisation maritime internationale (OMI), ayant reçu mandat de l'ONU pour traiter les sujets spécifiques à la navigation maritime.

Les principales normes internationales sont les suivantes :

- ▶ la convention SOLAS (convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer) contient principalement les dispositions techniques à observer pour la conception, la construction et l'équipement des navires ;
- ▶ la convention STCW (convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille) recense les exigences relatives à la qualification des équipages ;
- ▶ la convention MARPOL (*Marine Pollution*) rassemble les éléments concernant la prévention de la pollution, qu'elle provienne du navire ou de sa cargaison ;
- ▶ la convention COLREG (*Collision Regulations*) définit les règles de navigation.

Ces conventions font référence à des codes et recueils établis par l'OMI, complétés par des résolutions issues de ses comités spécialisés.

- ▶ Le Code ISM (Code international de gestion de la sécurité) en est un élément central qui définit les fondements pour la gestion de la sécurité au sein des armements maritimes, à bord comme au siège ;
- ▶ Le Code ISPS (Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires) traite des dispositions à prendre par les armateurs et les états côtiers en matière de sûreté à bord comme à terre ;
- ▶ Les règles relatives au transport des marchandises dangereuses sont contenues principalement dans le Code IMDG (*International Maritime Dangerous Goods*) qui recense les informations sur les précautions à prendre pour le conditionnement, le stockage à bord, la manutention et les opérations de chargement et de déchargement.

Le domaine du travail maritime est, par ailleurs, couvert par des conventions établies par l'Organisation internationale du travail (OIT).

Les nations adhèrent massivement à ces conventions, en y incorporant toutefois quelques spécificités, en particulier pour les navires de petite taille. Les États sont chargés de l'application des conventions et de la répression des infractions.

Le contrôle de la mise en œuvre et du respect des réglementations par l'armateur est le plus souvent délégué par les États à des organismes indépendants, les sociétés de classification. Leur domaine couvre l'audit des organisations, la surveillance de la construction et les visites périodiques des navires en exploitation. Les principales sociétés de classification sont associées au sein d'une institution, l'IACS (*International Association of Classification Societies*), qui veille à l'harmonisation des règles et des actions. Les délégations de pouvoir accordées aux sociétés de classification font l'objet d'agréments formellement délivrés par les États.

BOURBON s'attache à respecter les règles en vigueur et s'applique chaque fois que possible à prendre des initiatives pour améliorer son organisation et ses méthodes afin d'anticiper les exigences des réglementations édictées par les autorités. BOURBON assure une veille permanente et tient à jour l'information réglementaire au siège comme à bord des navires.

Il est établi que ces exigences deviendront plus strictes et que cette tendance est durable. Toutefois, ces évolutions sont largement prévisibles, le législateur ayant prévu une phase d'adaptation compatible avec les réalités de l'industrie maritime.

Les changements pourraient consister en :

- ▶ de nouvelles règles techniques applicables aux navires neufs, en particulier dans le domaine des émissions atmosphériques ;
- ▶ des restrictions de navigation dans certaines zones, principalement l'Europe et l'Amérique du Nord ;
- ▶ un durcissement des contrôles et des sanctions, notamment dans les zones précitées ;
- ▶ la mise en place d'une fiscalité environnementale, déjà en application en Norvège.

BOURBON possède une flotte récente d'un âge moyen de moins de 6 ans, ce qui lui confère un avantage pour répondre à ces évolutions.

Bien que BOURBON considère ces évolutions comme largement prévisibles et s'applique chaque fois que possible à anticiper les nouvelles exigences réglementaires, un renforcement de la réglementation ou de sa mise en œuvre est susceptible d'entraîner de nouvelles conditions d'exercice des activités de BOURBON pouvant augmenter ses charges d'exploitation, limiter le champ de ses activités auprès de certains clients ou dans certaines zones géographiques ou plus généralement constituer un frein à son développement.

BOURBON ne peut garantir que des modifications importantes et/ou rapides de la réglementation en vigueur n'auront pas à l'avenir d'effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Les activités de BOURBON sont susceptibles de causer des dommages aux personnes, à l'environnement ou aux biens. Par ailleurs, cela pourrait conduire à supporter des coûts importants dans la mesure où ces événements ne seraient pas couverts soit contractuellement soit par une police d'assurance.

Les risques d'atteinte à l'environnement et aux hommes résultent principalement de la présence du navire dans son milieu et des conséquences éventuelles d'accidents liés à la cargaison ou à la navigation. Si le taux d'accident a diminué environ de moitié en vingt ans, la navigation maritime n'est toutefois pas exempte de risques. BOURBON applique les réglementations détaillées ci-dessus et a adopté un ensemble de procédures, chartes et codes de conduite qui encadrent les pratiques à bord des navires.

En tant qu'entreprise de services, BOURBON n'est pas directement responsable de processus industriels à l'exception de l'exploitation de ses moyens maritimes. BOURBON suit néanmoins les bonnes pratiques maritimes et se conforme aux demandes de ses clients lorsque les navires évoluent dans le voisinage des installations offshore, dans les installations portuaires ou dans toute autre

zone sensible ou protégée. En particulier, BOURBON respecte rigoureusement le Code ISM ainsi que les normes de l'industrie qui incluent notamment celles définies par l'IMCA (*International Marine Contractors Association*), une association dont BOURBON est membre et qui regroupe les sociétés actives dans l'offshore et l'ingénierie marine et sous-marine.

Les clients pétroliers établissent un cadre réglementaire de plus en plus poussé via l'OCIMF (*Oil Companies International Marine Forum*) qui regroupe plus de 80 compagnies pétrolières dans le monde, par la mise en place de contrôles de navires par tierce-partie, à l'instar des « vetting » existants à bord des tankers ou super tankers.

En 2012, BOURBON a continué de faire évoluer son système de management opérationnel des navires afin que celui-ci réponde toujours mieux aux exigences de l'OCIMF (*Oil Companies International Marine Forum*). BOURBON place ainsi les attentes de ses clients au centre de sa stratégie.

BOURBON est persuadé que les accidents sont évitables par la prévention et qu'il est possible d'empêcher les pollutions de survenir. La formation et les exercices d'entraînement visent à préparer au mieux le personnel aux situations d'urgence.

Le bon respect par l'ensemble des collaborateurs de BOURBON des pratiques et des procédures de travail qui découlent des principes ci-dessus est régulièrement vérifié au travers d'audits conduits en interne.

Les performances de BOURBON dans le domaine de la sécurité des personnes font l'objet d'un suivi permanent. D'après l'enquête de l'*International Support Vessel Owner's Association (ISOA)*, qui regroupe les principaux acteurs des services maritimes à l'offshore pétrolier, BOURBON présente des performances en matière de sécurité parmi les meilleures du marché. En 2012, le taux d'accidents enregistrables (TRIF) de BOURBON s'est élevé à 0,69 par million d'heures travaillées.

La stratégie de BOURBON dans ce domaine est exposée au sein du paragraphe 5.1.3 du rapport de gestion.

S'il n'est pas possible d'annuler complètement l'impact des activités de transport sur l'environnement, BOURBON s'attache à en améliorer le bilan au moyen de solutions techniques et en agissant sur les comportements des parties prenantes. Ainsi, la décision d'opter pour le mode de propulsion diesel-électrique de ses navires en construction vise-t-elle à réduire significativement la consommation de combustible fossile, et par conséquent, le niveau des émissions de polluants atmosphériques. La stratégie de BOURBON en matière d'environnement est exposée au paragraphe 5.3 du rapport de gestion.

Les activités de services à l'offshore sont régies par des contrats prévoyant généralement une obligation de moyens à la charge de BOURBON ainsi qu'un partage de responsabilités avec le client.

Ce dispositif dit de « *knock for knock* » s'analyse en un accord entre un fournisseur de moyens comme BOURBON et son client, aux termes desquels chacun accepte de supporter le coût des dommages pouvant être causés à ses biens et/ou son personnel pendant l'exécution du contrat de fourniture.

Il s'accompagne d'une renonciation à recours réciproque entre les parties, étendue au bénéfice de leurs assureurs respectifs.

Ce dispositif est essentiel dans l'activité offshore en permettant notamment à chacun des opérateurs de proportionner ses risques à la valeur des biens qu'il utilise et/ou dont il est propriétaire ainsi qu'à sa propre surface financière et de limiter en conséquence les coûts d'assurance correspondants.

Malgré les mesures et dispositifs mis en place, il ne peut être exclu qu'à l'avenir des réclamations déposées à l'encontre de BOURBON puissent entraîner un niveau de responsabilité important pour BOURBON et BOURBON ne peut garantir que toutes les réclamations faites à son encontre ou que toutes les pertes éventuellement subies soient effectivement ou suffisamment couvertes par ses polices d'assurances, ce qui serait susceptible d'entraîner un effet négatif sur la réputation et l'image de BOURBON et un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Risque maritime

La piraterie maritime est devenue pour l'ensemble des acteurs du monde maritime une préoccupation majeure depuis plusieurs années et très rapidement BOURBON a mis en place un certain nombre de mesures et de collaborations pour évaluer ce risque dans les zones d'opération et de transit des navires, sous le contrôle du Responsable Sécurité du Groupe.

Pour les navires en opérations, BOURBON applique un ensemble de procédures de sûreté adapté à chaque champ pétrolier en coordination avec les opérateurs pétroliers et les autorités compétentes. Dans la zone du Delta du Niger, et plus particulièrement au Nigéria et au Cameroun, un dispositif de sûreté spécifique et renforcé a été mis en place afin de garantir les meilleures conditions de sécurité à ses collaborateurs et ses navires.

Pour les transits de ses navires dans les zones à risques, BOURBON s'inscrit totalement dans les recommandations de l'Organisation Maritime Internationale et adopte systématiquement un ensemble de mesures sécuritaires, désignées comme des « *Piracy – Best Management Practices* » et adapte ses moyens en fonction des zones de transit.

Ainsi, lors des rares cas de transit de ses navires dans la région du golfe d'Aden, qui est à ce jour la zone la plus exposée, BOURBON a recours aux moyens de protection appropriés.

D'autres zones à fort potentiel comme l'Afrique de l'Est (Mozambique, Tanzanie...) focalisent l'attention de BOURBON où des moyens de protections adaptés sont étudiés.

Néanmoins, BOURBON ne peut garantir que les mesures préventives et le recours à ces moyens de protection soient suffisants à l'avenir pour garantir la sécurité de ses activités et de ses collaborateurs, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur son activité et son image.

Le développement de BOURBON s'effectue en partie dans des pays émergents où les risques associés à l'exploitation d'activités peuvent comprendre notamment l'instabilité politique, économique, sociale ou financière. BOURBON peut être amené à rencontrer des difficultés dans l'exercice de ses activités dans de tels pays, ce qui pourrait avoir un impact sur ses résultats.

Le développement international de BOURBON s'effectue en partie dans les pays émergents (côtes d'Afrique, Asie, Amériques...) où les risques associés à l'exploitation d'activités peuvent comprendre notamment l'instabilité politique, économique, sociale ou financière.

Il s'opère prioritairement en association avec des partenaires locaux, dans une optique de partage des savoir-faire et des bénéfices, tout en ayant le souci de faire appel à un maximum de ressources locales. Plus particulièrement, c'est au travers d'actions liées aux ressources humaines que BOURBON est en mesure de recruter, former et d'assurer des cursus de carrières pour l'ensemble des employés et collaborateurs recrutés localement.

Par cette approche spécifique à chaque pays, et avec l'aide de ses partenaires locaux, BOURBON est ainsi en mesure de s'identifier comme une entité locale, minimisant les risques associés à l'exploitation de ses activités, permettant une meilleure connaissance des risques et du contexte local.

Toutefois, BOURBON ne peut garantir qu'il pourra développer et appliquer des procédures, politiques et pratiques permettant d'anticiper et de maîtriser l'ensemble de ces risques ou d'en assurer une gestion efficace. S'il n'y parvenait pas, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives pourraient s'en trouver affectés.

4.3 RISQUES JURIDIQUES

En dehors des litiges déjà provisionnés dans les comptes et/ou de ceux dont la divulgation serait contraire à ses intérêts légitimes, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Pour chaque litige significatif, une provision a été constituée à hauteur du risque estimé lorsque la probabilité d'occurrence de ce dernier a été considérée comme forte. Dans le cas contraire, aucune provision n'a été constituée.

4.4 RISQUES ÉTHIQUES ET DE NON CONFORMITÉ

Les conduites contraires à l'éthique ou les situations de non-conformité aux lois et règlements applicables, y compris les situations de non-conformité aux dispositifs de lutte contre la fraude ou la corruption ou à toutes autres dispositions légales applicables, sont susceptibles d'exposer BOURBON ou ses collaborateurs à des sanctions pénales et civiles, et peuvent porter atteinte à la réputation du Groupe, et à sa valeur actionnariale.

En octobre 2012, le Directeur fiscal de BOURBON a été interpellé à l'aéroport Marseille-Provence avec une importante somme d'argent en sa possession. Un audit interne, diligenté par BOURBON, a confirmé que l'argent ne provenait ni du Groupe ni d'une de ses filiales. BOURBON n'a jamais rémunéré en liquide ou remis de l'argent liquide à ses collaborateurs.

Toutefois le Groupe, du fait d'une instruction en cours, ne peut pas se prononcer sur l'issue de cette procédure.

4.5 OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels le Groupe est exposé sont les risques de crédit / contrepartie, les risques de liquidité et les risques de marché. Le Conseil d'Administration a revu et approuvé les politiques de gestion de chacun de ces risques. Ces politiques sont résumées ci-dessous.

4.5.1 Risque de crédit / de contrepartie

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. La solidité financière de ses clients permet à BOURBON d'éviter le recours à une assurance de type COFACE. Ainsi, les compagnies pétrolières supermajors, majors, nationales et indépendants représentent près de 80 % du chiffre d'affaires. Le Groupe n'a donc pas souscrit de convention type COFACE.

Le volume d'affaires réalisé avec les 5 premiers clients représente 516 millions d'euros soit 43,4 % du chiffre d'affaires tandis que les 10 premiers clients pèsent pour près de 58,3 % (soit 692 millions d'euros).

L'état d'antériorité des créances et autres débiteurs est présentée en note 3.19.5. de l'annexe aux comptes consolidés.

D'autre part, en 2012, BOURBON n'opérait pas de contrats avec des compagnies pétrolières étatiques dans des pays à risque politique très élevé tels que Venezuela, Iran, Irak ou Myanmar.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments dérivés, le Groupe ne travaille qu'avec des établissements financiers de premier ordre, en particulier avec les principales banques françaises, et apporte une attention particulière dans le choix des établissements.

4.5.2 Risques de liquidité

Le financement est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe mise en œuvre par la Direction Finance et Administration. Cette politique consiste à financer les besoins du Groupe par une combinaison de cash-flows opérationnels, de cessions d'actifs non stratégiques, d'emprunts bancaires et d'opérations de marché ; la récurrence des cash-flows est assurée par la croissance régulière de la flotte de navires et par la stratégie de contractualisation à long terme avec les clients pétroliers dont les programmes d'investissement connaissent une forte croissance.

Au 31 décembre 2012, les dettes financières brutes de BOURBON s'élèvent à 2 256 millions d'euros dont 1 745 millions d'euros à plus d'un an. L'échéancier de la dette financière à moyen et long terme figure dans la note 3.14 de l'annexe aux comptes consolidés. La durée de vie résiduelle moyenne de cette dette est de 5 ans et 4 mois.

Le tableau ci-dessous donne la décomposition de l'endettement long terme et moyen terme au 31 décembre 2012 :

(en millions d'euros)	Part à moins d'un an de l'Endettement Moyen / Long Terme	Endettement Moyen / Long Terme	Total
CLUB DEAL - 320 M€	32	112	144
CLUB DEAL - 450 M€	45	281	326
CLUB DEAL - 318 M€	64	175	239
CLUB DEAL - 240 M€	40	200	240
GIE/SNC EXTERNALISES	15	154	169
Financement flotte Norvège	49	359	407
55 autres prêts bilatéraux	100	464	564
TOTAL	344	1 745	2 089

Au 31 décembre 2012, les lignes court terme, sous forme de découvert, de tirage « crédit spot » ou de facilité de crédit (revolving) sont utilisées pour 158 millions d'euros. Les intérêts courus non échus s'élèvent quant à eux à 9 millions d'euros.

La trésorerie active dont dispose le Groupe ressort à 195 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Emprunts à long et moyen terme

Les emprunts à long et moyen terme sont essentiellement constitués de financements type « club deal ⁽¹⁾ » et d'emprunts bilatéraux.

Tous ces emprunts sont adossés à des actifs (navires) pris en garantie (hypothèque de 1^{er} rang ou de sûreté négative). Les navires sont clairement identifiés lors de la signature du contrat de prêt, l'information est détaillée au sein de la note « 5.1 Obligations contractuelles et autres engagements hors bilan » de l'annexe aux comptes consolidés. Durant l'exécution du contrat de prêt, BOURBON peut être amené pour des raisons techniques à modifier la liste des navires affectés au prêt et établie a priori. Deux options s'offrent alors, soit un remboursement partiel de l'emprunt, soit la substitution par un autre navire. Dans tous les cas un avenant est signé au contrat de prêt afin de refléter les nouvelles garanties données.

Il n'existe pas de prêt long et moyen terme non affecté à des financements d'actifs.

En 2005, BOURBON a souscrit un emprunt « club deal » de 320 millions d'euros dont la phase d'amortissement a commencé en avril 2007 et s'achèvera en 2017. Au 31 décembre 2012, l'encours du prêt est de 144 millions d'euros.

Au cours de l'été 2007, un emprunt de 450 millions d'euros (également « club deal ») a été souscrit. La phase d'amortissement a débuté en janvier 2010 et s'achèvera en 2020. Au 31 décembre 2012, l'encours du prêt est de 326 millions d'euros.

En juillet 2009, un emprunt « club-deal » de 318 millions d'euros a été conclu. La phase d'amortissement a débuté en 2011 et s'achèvera en 2016. Au 31 décembre 2012, l'encours du prêt est de 239 millions d'euros.

Enfin en 2012, un nouvel emprunt « club deal » de 240 millions d'euros a été conclu. La phase d'amortissement débutera en 2013 pour s'achever en 2015. Au 31 décembre 2012, l'encours de ce prêt est de 240 millions d'euros.

En parallèle, des emprunts bilatéraux (en dollars, en euros et en couronnes norvégiennes) sont régulièrement signés. Ainsi en 2012, de nouveaux emprunts ont été mis en place pour un montant équivalent à 293 millions d'euros, dont 269 millions d'euros auprès de banques étrangères ; 11 millions d'euros ont aussi été tirés en 2012 sur des emprunts signés les années précédentes.

Suite à la négociation en juin 2010 avec China Exim-Bank d'un financement de 400 millions de dollars, une première tranche de 256 millions de dollars a été mise en place en 2012. Cette première tranche sécurise le financement de 26 navires en construction au chantier chinois Sinopacific et devient disponible au fur et à mesure des livraisons des navires ainsi financés. Au 31 décembre 2012, 21 millions de dollars ont ainsi été tirés sur cette tranche de 256 millions de dollars.

Au 31 décembre 2012, le montant total restant à tirer sur les emprunts existants s'élève à 181,8 millions d'euros.

Dans de nombreux cas, la documentation contractuelle inclut l'exigence du respect d'un ratio endettement financier net sur capitaux propres inférieur à 1,90.

Dans le cas de quelques financements bilatéraux, essentiellement de type de financement crédit-bail fiscal, dont l'encours global à fin 2012 s'élevait à 101,7 millions d'euros, les stipulations des contrats de crédit-bail fiscal prévoient un ratio de l'endettement financier net sur capitaux propres inférieur à 1,90 et un ratio « Dettes nettes opérationnelles sur EBITDA » qui doit être inférieur à 5,0 pour les exercices 2011 et 2012, puis inférieur à 4,5 pour les exercices 2013 et 2014, et 4,0 les années suivantes.

Au titre de l'ensemble de nos engagements financiers, aucun cas d'exigibilité anticipée n'est survenu au 31 décembre 2012. De même aucun défaut croisé n'est survenu parmi les entités du Groupe.

Par ailleurs, aucun cas de résiliation anticipée des contrats de prêt tel que le cas de circonstance nouvelle (*termination event*) lié au changement de contrôle du débiteur n'est survenu au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, BOURBON respecte ses covenants financiers, c'est-à-dire, ses engagements financiers relatifs aux contrats de financement.

Lignes court terme

Le Groupe dispose de lignes court terme non utilisées à hauteur d'environ 65 millions d'euros au 31 décembre 2012. La trésorerie active du Groupe s'élève à 195 millions d'euros au 31 décembre 2012.

La gestion de la trésorerie est coordonnée au siège opérationnel du Groupe. Financière Bourbon, société en nom collectif organisée en centrale de trésorerie, offre ses services à la majeure partie des filiales opérationnelles du Groupe. Ces entités sous convention de trésorerie avec la Financière Bourbon bénéficient d'un soutien actif dans la gestion de leurs flux, de leurs risques de change et de taux, de leurs risques opérationnels et de leur endettement à court et moyen termes, dans le respect des diverses législations en vigueur localement.

BOURBON ne fait pas l'objet de notation financière par une agence spécialisée.

4.5.3 Risques de marché

Les risques de marché regroupent l'exposition du Groupe aux risques de taux, risques de change, risques sur actions et risques sur les approvisionnements.

Risques de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement financier à moyen et long terme du Groupe à taux variable. BOURBON suit régulièrement son exposition au risque de taux. Cette activité est coordonnée et contrôlée de manière centralisée. Elle dépend du Directeur Développement, Financements et Fiscalité Groupe qui rapporte au Directeur Général délégué – Finance & Administration.

(1) Dans les opérations de financement bancaire, les « club deals » réunissent des petits groupes de banques historiquement proches de l'entreprise et qui se partagent entre elles la dette senior. Lors de la mise en place de ses emprunts, BOURBON réunit toutes les banques pressenties pour mettre en place le crédit sans qu'aucune des banques n'ait de place prépondérante. Pour des raisons de facilité, une banque devient « bookrunner » mais les autres établissements sont arrangeurs mandatés.

La politique du Groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable. Afin d'optimiser le coût financier global, le Groupe met en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange, à intervalles prévus, la différence entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculé sur un montant nominal d'emprunt fixé à l'avance.

Ces swaps sont affectés à la couverture des emprunts. Au 31 décembre 2012, après prise en compte des swaps de taux d'intérêt, environ 68 % de l'endettement long terme et moyen terme du Groupe est contractée à taux d'intérêt fixe.

Le tableau suivant présente l'exposition nette du Groupe aux taux variables avant et après gestion, compte tenu des couvertures mises en place, ainsi que la sensibilité du résultat avant impôt (liée aux variations de juste valeur des actifs et passifs monétaires) du Groupe à une variation raisonnable des taux d'intérêt, toutes autres variables étant constantes par ailleurs :

	Au 31 décembre 2012													
	Moins d'un an		De 1 an à 2 ans		De 2 ans à 3 ans		De 3 ans à 4 ans		De 4 ans à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
<i>(en millions d'euros)</i>														
Trésorerie	-	195,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	195,2
Dépôts à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et cautionnements	1,5	-	1,2	-	2,7	-	0,8	-	11,9	-	4,4	-	22,5	-
Actifs financiers	1,5	195,2	1,2	-	2,7	-	0,8	-	11,9	-	4,4	-	22,5	195,2
Concours bancaires et lignes court terme	-	(157,6)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(157,6)
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	(0,3)	(0,0)	-	-	-	-	-	-	-	-	(0,3)	(0,0)
Emprunts liés au retraitement des locations financements	-	(3,5)	-	(3,7)	-	(3,9)	-	(4,1)	-	(3,9)	-	(2,5)	-	(21,4)
Emprunts bancaires	(21,6)	(319,2)	(21,8)	(410,6)	(22,5)	(353,3)	(23,3)	(203,0)	(23,7)	(263,0)	(110,3)	(295,4)	(223,2)	(1 844,4)
Passifs financiers	(21,6)	(480,3)	(22,0)	(414,3)	(22,5)	(357,2)	(23,3)	(207,0)	(23,7)	(266,8)	(110,3)	(297,9)	(223,4)	(2 023,5)
Position nette avant couverture	(20,1)	(285,1)	(20,9)	(414,3)	(19,8)	(357,2)	(22,5)	(207,0)	(11,7)	(266,8)	(105,9)	(297,9)	(200,9)	(1 828,3)
Couverture													(1 196,5)	1 196,5
Position nette après couverture													(1 397,5)	(631,8)

En supposant constante sur un an la position atteinte au 31 décembre 2012, une variation du taux d'intérêt de 100 points de base (1 %) aurait donc pour conséquence d'augmenter ou de diminuer le coût d'endettement financier du Groupe de 6,3 millions d'euros sur un an.

Risque de change

Les objectifs

La politique du Groupe est de réduire autant que possible le risque économique lié aux variations de change sur un horizon moyen terme. En outre, le Groupe souhaite minimiser l'impact de la volatilité du dollar sur le résultat annuel d'exploitation.

Flux d'exploitation

Les principaux risques de change provenant de l'exploitation sont relatifs à la facturation clients. En effet, BOURBON facture une partie importante (69 % environ) de ses prestations en dollars. Le Groupe dispose d'une couverture de change naturelle grâce au paiement de charges en dollars (représentant environ 19 % du chiffre d'affaires). La politique est de maximiser cette couverture naturelle.

Le risque résiduel est partiellement couvert, à court terme, par la mise en place de ventes de dollars à terme et/ou d'options de vente de devises. Sur la partie non couverte, et de toute façon dans le temps, les services maritimes à l'offshore sont directement exposés aux risques de change, et plus particulièrement sur le dollar.

Flux long terme

► Politique

Dans le cas des acquisitions de navires en devises, la politique consiste à couvrir en partie le risque de change durant la période de construction par la mise en place de contrats d'achats de devises à terme.

La politique est de financer ces acquisitions dans la monnaie dans laquelle les loyers correspondants seront réglés par les clients ; toutefois, afin d'éviter les différences de change comptables dans les pays hors zone euro et zone dollar (en particulier en Norvège), les entités financent leurs investissements dans leur monnaie fonctionnelle.

► Pratique actuelle

Par exception, début 2004, il a été décidé d'abandonner temporairement cette pratique et de convertir en euros la majorité des emprunts en dollars à l'époque. Ceci pour réaliser les gains de change latents comptabilisés au cours des exercices précédents.

Depuis, la majorité des nouveaux emprunts mis en place (en dehors de la Norvège) a été réalisée en euros ou en dollar.

Les tableaux suivants présentent l'exposition nette du Groupe aux variations des taux de change :

- Sur le résultat : risque de transaction ;
- Sur les capitaux propres : risque de conversion.

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2012, les positions des actifs et passifs monétaires du Groupe (libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité) avant et après gestion :

(en millions d'euros)	USD	NOK	EUR	Autres
Actifs monétaires	952,5	39,9	26,3	23,2
Passifs monétaires	(707,1)	(55,2)	(40,7)	(34,6)
Position nette avant gestion	245,4	(15,3)	(14,4)	(11,4)
Couvertures	(87,9)	(35,2)	-	-
Position nette après gestion	157,5	(50,6)	(14,4)	(11,4)

Au 31 décembre 2012, une variation de 1 % du taux de change euro contre la totalité des devises représenterait un impact cumulé au niveau du Groupe de 2,0 millions d'euros, après prise en compte des couvertures.

À noter que les couvertures de change à terme, portant sur des transactions futures, n'apparaissent pas dans ce tableau, dans la mesure où l'élément couvert n'est pas encore au bilan.

Le tableau suivant donne la répartition par devise des capitaux propres consolidés pour les années 2012 et 2011 :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Euro (EUR)	1 386,7	1 387,1
Real brésilien (BRL)	(88,9)	(55,1)
Peso mexicain (MXN)	17,9	9,7
Couronne norvégienne (NOK)	76,7	67,6
Dollar américain (USD)	54,5	46,0
Dong vietnamien (VND)	(1,7)	(2,1)
Franc suisse (CHF)	2,6	2,4
Naira nigérian (NGN)	(33,7)	(36,8)
Autres	(2,5)	(1,9)
TOTAL	1 411,8	1 417,1

Au 31 décembre 2012, une variation des taux de change de 1 % aurait eu un impact de 3,1 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés (3,0 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Risques sur actions

Le Groupe ne possède pas de placements de trésorerie au 31 décembre 2012.

Comme indiqué dans la note 3.12 Actions propres de l'annexe aux comptes consolidés, le nombre de titres auto détenus par BOURBON au 31 décembre 2012 s'élève à 2 713 839. Les actions propres sont présentées en déduction des capitaux propres consolidés.

Une variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du cours de l'action de BOURBON résulterait en une variation de la valeur de marché des actions propres de 5,7 millions d'euros.

Risque sur le prix des approvisionnements

L'exposition du Groupe au risque de prix est minimale.

L'évolution du cours des matières premières ne constitue pas un risque d'augmentation significative des coûts de fonctionnement. Les clients prennent généralement directement à leur compte les coûts des carburants.

4.6 ASSURANCES COUVERTURES DES RISQUES

Nature et étendue de la couverture

BOURBON dispose pour son activité maritime d'un programme d'assurances complet en risques ordinaires et risques de guerre couvrant tant les dommages susceptibles d'être causés à sa flotte (assurance « corps et machines ») que les responsabilités qui pourraient lui incomber en sa qualité d'armateur (assurance dite « *Protection & Indemnity* » ou « P&I »).

BOURBON complète ce dispositif avec une assurance de responsabilité civile (« RC ») couvrant les risques non directement liés à son activité maritime, au moyen d'une police « chapeau » pouvant intervenir en excédent et différence de conditions.

BOURBON a également souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile de ses dirigeants.

Enfin, BOURBON a souscrit une police « pertes pécuniaires » intervenant notamment en différence de conditions et de limites de ses polices dommages risques ordinaires et risques de guerre, RC et P&I.

Les couvertures de ces assurances ont toutes été prises à des niveaux de garanties et de franchises adaptés aux risques de l'entreprise, que BOURBON ne souhaite pas divulguer pour des raisons de confidentialité.

Aucune captive d'assurance n'a été mise en place au sein du Groupe.

Gestion-assureurs

Sous réserve des contraintes de législation locale ou tenant à l'organisation du Groupe, la gestion des assurances est centralisée, ce qui permet d'obtenir une optimisation de la couverture tant sur le plan qualitatif qu'économique, ainsi qu'une meilleure lisibilité des coûts d'assurance.

BOURBON s'appuie en risques de dommages aux « corps et machines », sur des assureurs internationaux de premier plan. BOURBON est également membre de mutuelles d'armateurs telles que le Shipowners Club, le Gard et le Standard faisant toutes parties de l'*International Group of P&I Clubs*, qui couvrent sa responsabilité civile d'armateur.

La police de responsabilité civile couvrant son activité non maritime est souscrite auprès d'Axa Corporate Solutions, de Helvetia Assurances SA et de Swiss Re.

L'assurance couvrant la responsabilité civile des dirigeants de BOURBON est prise auprès d'AIG.

À noter que certaines polices de BOURBON contiennent une clause de sauvegarde lui permettant de résilier le contrat si l'agence Standard & Poor's abaisse la notation financière de l'assureur en dessous d'un certain niveau.

3

5. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

L'organisation dédiée aux problématiques de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), mise en place en 2011 au sein de BOURBON, continue d'assurer la veille réglementaire et de définir les actions à mener en matière de développement durable. Ainsi, en 2012, de nouvelles actions ont vu le jour, à travers notamment un premier questionnaire consacré à la RSE et diffusé à l'ensemble des collaborateurs BOURBON. Les résultats de cette enquête ont permis d'identifier plus de 80 personnes qui constituent à présent le réseau de correspondants RSE en charge de développer des actions durables en local.

5.1 INFORMATIONS SOCIALES

5.1.1 Emploi

5.1.1.1 Composition et répartition des effectifs

Les effectifs de BOURBON continuent d'évoluer en ligne avec les objectifs de croissance du plan BOURBON 2015 Leadership Strategy.

Au 31 décembre 2012, le service était délivré par 10 300 ⁽¹⁾ personnes, réparties en 1 700 personnes à terre et 8 600 personnes en mer. D'une année à l'autre, le Groupe a vu ses effectifs, toutes populations confondues croître de 9 %.

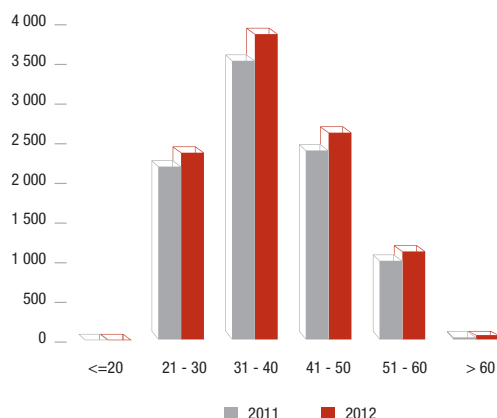
La population se répartit dans les 3 groupes principaux suivants :

- ▶ les populations en mer, composées du personnel navigant (44 % d'officiers et 56 % de personnel d'exécution) ;

- ▶ les personnels embarqués (grutiers, ingénieurs subsea et autres postes qui ne consistent pas à opérer le navire lui-même) ;
- ▶ les populations à terre (environ 24 % de postes d'encadrement et 76 % d'employés).

À fin 2012, l'âge moyen du personnel embarqué BOURBON est de 37 ans, et de 38 ans pour le personnel à terre.

▶ RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ÂGE



La part des femmes dans le Groupe représente 5 % de l'ensemble des effectifs, et 1 % des officiers, ce qui correspond aux chiffres de l'industrie.

Répartition femmes / hommes	Femmes	Hommes
Comité exécutif	0 %	100 %
Managers	12 %	88 %
Officiers	1 %	99 %
TOTAL	5 %	95 %
Navigants	1 %	99 %
Sédentaires	27 %	73 %
TOTAL	5 %	95 %

5.1.1.2 Politique de lutte contre les discriminations

La politique du Groupe en matière de promotion consiste à ne retenir que le seul critère du mérite. Les chartes BOURBON de politique d'égalité de traitement et de politique contre les discriminations et le harcèlement au travail, diffusées à tous les niveaux, viennent le renforcer, au-delà du respect des réglementations qui pourraient déjà exister dans certains lieux où le service est délivré.

En 2012, BOURBON a signé la Charte de la Diversité, conformément à son engagement en faveur de la non-discrimination, de la diversité et de l'égalité des chances face à l'emploi.

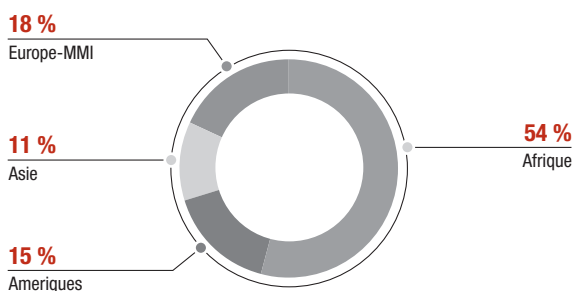
(1) Cet effectif total inclut désormais d'une part le personnel sous contrat en fin d'exercice 2012, et d'autre part le personnel navigant hors contrat, en régime de rotation amené à réembarquer afin de proposer une donnée plus proche des besoins opérationnels.

5.1.1.3 Politique de recrutements internationaux

BOURBON emploie au total 85 nationalités différentes et recrute ses personnels à travers un réseau constitué de filiales opérationnelles locales et de sociétés de *manning* internes ou externes.

Les filiales opérationnelles assurent tout ou partie des trois maillons de la satisfaction client : la gestion du navire, la logistique à terre et le suivi opérationnel des contrats. Elles recrutent elles-mêmes 71 % des effectifs de BOURBON, tandis que les sociétés de *manning* recrutent les 29 % restants dans les bassins d'emploi additionnels où BOURBON ne délivre pas de services offshore.

5.1.1.4 Répartition des effectifs par zone géographique



Au 31 décembre 2012, les effectifs salariés des filiales françaises s'élevaient à 1 603 salariés dont 65 en CDD. Au cours de l'année, 105 personnes ont été recrutées en CDI.

5.1.1.5 Embauches et licenciements

Le solde entre les arrivées et les sorties en France a été positif en 2012 pour BOURBON.

Les filiales françaises de BOURBON ont embauché 56 personnes sur les postes non navigants (23 CDD et 33 CDI), tandis que 29 personnes ont quitté la société, dont 6 dans le cadre d'un licenciement ou d'une rupture conventionnelle. Ces filiales ont également embauché 140 marins, tandis que 108 ont quitté la société, dont 13 dans le cadre d'un licenciement.

Par ailleurs, le système de contrats d'embarquement internationaux renouvelables rend complexe la production d'un indicateur d'embauches et de licenciements. BOURBON se fixe pour objectif de fournir et de suivre annuellement les taux de turnover du personnel d'exécution et d'officiers et de rétention pour sa population officiers.

5.1.1.6 Rémunérations

En 2012, BOURBON continue de mener une politique de rémunération locale où chaque filiale établit et fait évoluer ses rémunérations sur la base de ses besoins, de ses ressources et de ses perspectives. L'évolution des charges de personnel de l'ensemble des effectifs salariés du Groupe est présentée dans la note 12.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les filiales françaises du Groupe ont vu les salaires augmenter en 2012 de 3 % en moyenne. Celles de plus de 50 salariés dégagant un bénéfice fiscal versent à leurs salariés une participation en application d'accords négociés et signés dans chaque société. Pour l'exercice 2012, la dotation à réserve spéciale de participation des filiales françaises du Groupe représente 1,37 million d'euros.

Les accords d'intéressement des filiales françaises ont généré un montant global d'intéressement au titre de 2012 de 3,22 millions d'euros.

Les filiales françaises ont mis en place des Plans d'Épargne pour la Retraite Collectifs (PERCO) entreprise ou interentreprises.

Un Fonds Commun de Placement d'Entreprise « Bourbon Expansion » (Fonds individualisé de Groupe, investi en titres cotés de l'entreprise) est alimenté par différents dispositifs d'épargne salariale auxquels ont accès les salariés de certaines filiales françaises du Groupe.

5.1.2 Une politique au service de l'excellence opérationnelle

5.1.2.1 Organisation de la politique de Ressources Humaines

La politique de Ressources Humaines, décidée en comité exécutif, est pilotée par la Direction des Ressources Humaines Groupe. Elle définit, pour l'ensemble des populations, les orientations en matière de recrutement, de rémunération, de formation et de gestion de carrière.

Les dispositifs sont ensuite déployés, parmi les 3 principales populations de BOURBON, à travers les filiales opérationnelles qui les emploient. Le système d'information intégré (*Onsoft Computer Systems AS*) qui permet de gérer le personnel du Groupe et son activité armement (planification, voyage, formation, paie) est en cours de déploiement sur l'ensemble du Groupe. L'outil permettait de gérer de façon intégrée 72 % des effectifs au 31 décembre 2012.

5.1.2.2 Développement de la compétence collective

BOURBON continue de considérer que l'excellence du service passe par le développement d'équipes collectivement compétentes et engagées. Les dispositifs d'évaluation des compétences individuelles ont vocation à être appliqués partout dans le monde, et pour toutes les populations. Le système de management de la qualité encadre le processus et assure sa déclinaison dans les multiples contextes de l'organisation BOURBON.

La formation a totalisé plus de 100 000 heures en 2012, selon deux axes principaux : formations managériales et formations métiers.

Le personnel navigant a ainsi bénéficié de plus de 80 % de l'effort de formation, notamment pour être entraîné au standard BOURBON d'excellence opérationnelle mis en œuvre dans les BOURBON Training Center (BTC). Les 22 720 heures de formation pilotées par les BTC couvrent les formations sur simulateurs, les formations sur la stabilité et positionnement dynamique mais aussi les stages liés au management d'équipe, au leadership et à la gestion de situations humaines complexes. Au total, 52 % des officiers ont suivi la formation au management de niveau 1 et 20 % des officiers ont passé le niveau expérimenté de ce programme. En complément des heures de formation liées au standard BOURBON, les filiales mettent en place pour leur personnel embarqué d'autres actions de formation liées à des besoins réglementaires et spécifiques client.



Concernant le personnel à terre, l'intégralité des cadres des fonctions centrales et des dirigeants des filiales (Directeurs Généraux et leurs adjoints) ont suivi un programme de développement du *leadership* qui s'étend à présent auprès de l'ensemble des postes d'encadrement à terre.

Enfin les formations métiers, pour les populations à terre, ont encore réuni en 2012 les acteurs de la *Client Satisfaction Chain* pour améliorer collectivement la qualité du service BOURBON auprès des clients.

L'avancement des programmes est donc en ligne avec l'objectif de 100 % du personnel navigant formé au standard BOURBON en 2015, et contribue à la mise en place d'un standard de management pour les postes à terre.

5.1.2.3 Organisation du travail

Le personnel navigant et les personnels techniques présents sur les bases travaillent dans le cadre d'un régime de rotations propre à la profession, en lien avec l'organisation des clients pétroliers.

À bord des navires, ce sont les commandants qui veillent à ce que la réglementation sur le temps de travail embarqué et les heures de repos soit conforme à la convention internationale STCW, à l'organisation internationale du travail et au Code maritime du travail.

La durée du travail pour les personnels à terre non techniques est déterminée par les législations nationales.

5.1.2.4 Relations professionnelles et accords collectifs

BOURBON entretient des relations très proches et soutenues avec tout son personnel navigant, à travers ses filiales et ses agences de *manning* internes et externes. De nombreuses rencontres, séminaires à terre, visites à bord des navires sont organisées pour permettre des échanges entre la compagnie et son personnel navigant.

Les filiales françaises du Groupe ont adopté, s'il y avait lieu, les plans d'actions de prévention de la pénibilité au travail et les plans d'actions destinés à assurer l'égalité professionnelle.

5.1.2.5 Respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et des droits de l'homme

Une enquête a été déployée fin 2012 auprès de l'ensemble des filiales du Groupe pour s'assurer notamment du bon respect des conventions fondamentales de l'OIT portant sur la liberté d'association, l'élimination des discriminations, l'élimination du travail forcé ou obligatoire ou encore de l'abolition effective du travail des enfants.

Une seconde étude a été menée auprès des collaborateurs du Groupe permettant de sensibiliser aux enjeux du développement durable en entreprise et a permis de dégager des axes de travail prioritaire tel que les problématiques liées aux droits de l'homme.

5.1.3 Focus sécurité

La sécurité est le premier pilier opérationnel du plan BOURBON 2015 Leadership Strategy.

L'objectif du Groupe est de garantir des opérations sûres, efficaces et fiables pour les clients, qui ont eux-mêmes des exigences de plus en plus strictes à respecter. La sécurité chez BOURBON comprend la sécurité des collaborateurs, celle des clients et de tous ceux qui travaillent chez et pour le Groupe, ainsi que la protection des actifs et de l'environnement.

Renforcer en permanence la culture sécurité est une priorité absolue pour BOURBON. Son action dans ce domaine se fonde sur un engagement fort du management, une amélioration continue des procédures, une responsabilité individuelle et un programme ambitieux de développement, de sensibilisation et de formation des équipages.

Au cours de l'exercice 2012, dans l'optique de mieux répondre aux exigences toujours plus grandes de ses clients, BOURBON a mis en service au sein de toutes les filiales son Système de Management Opérationnel de la Sécurité (OSM) déployé en 2011 et contrôle sa bonne application. Il s'aligne sur le nouveau programme de l'industrie offshore, OVID (*Offshore Vessel Inspection Database*), et plus particulièrement sur les normes d'excellence OVMSA (*Offshore Vessel Management and Self-Assessment*). Ce système moderne intègre la chaîne complète de management.

Dans la droite ligne de son objectif « zéro incident », BOURBON a lancé en 2012 une campagne interne mondiale et pluriannuelle : « *Safety Takes Me Home* » (La sécurité me ramène chez moi). Son objectif principal est de développer la connaissance et la prise de conscience sur les questions de sécurité et de santé, et de sensibiliser chaque collaborateur pour qu'il adopte un comportement responsable et proactif afin de continuer à améliorer la culture de la sécurité au sein de BOURBON.

D'après l'enquête de l'*International Support Vessel Owner's Association* (ISOA), qui regroupe les principaux acteurs des services maritimes à l'offshore pétrolier, BOURBON présente des performances en matière de sécurité parmi les meilleures du marché comme le démontrent les indicateurs LTIR et TRIR :

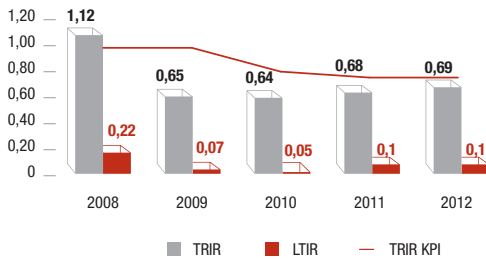
- ▶ *Lost Time Injury Rate* (LTIR) : Fréquence des accidents entraînant un arrêt de travail exprimée par million d'heures travaillées ⁽¹⁾ ;
- ▶ *Total Recordable Incidents Rate* (TRIR) : Fréquence des accidents déclarés qui regroupe les accidents avec arrêt de travail, les blessures demandant un repos ou un ménagement physique (assignation d'une nouvelle fonction, horaires réduits, etc.) et les blessures nécessitant un soin médical approprié et un suivi mais n'impliquant ni repos, ni arrêt de travail. Cette fréquence est également exprimée par million d'heures travaillées ⁽¹⁾.

Le LTIR moyen des 29 principaux acteurs des services maritimes à l'offshore pétrolier s'élève à 1,02 ⁽²⁾ contre 0,10 pour BOURBON, et le TRIR moyen est de 2,78 contre 0,69 pour BOURBON.

(1) Jusqu'en 2010, l'exposition au risque était mesurée sur la base d'une journée de 12 heures par homme. A partir de 2011, elle sera mesurée sur la base d'une journée de 24 heures par homme conformément aux attentes de l'OCIMF.

(2) Source : *International Support Vessel Owner's Association* (ISOA).

Les performances de BOURBON en matière de sécurité sont illustrées ci-dessous :



Afin de mobiliser encore davantage l'ensemble des filiales autour du thème de la sécurité en mer et à terre, BOURBON a poursuivi son programme de « Safety Awards » qui récompense les bonnes performances HSE en mer et à terre et toute initiative visant à améliorer la sécurité du personnel, la protection des actifs et de l'environnement en liaison avec la satisfaction client. En 2013, l'accent sera particulièrement mis sur la reconnaissance des contributions des petites filiales du Groupe.

5.2 INFORMATIONS SOCIÉTALES

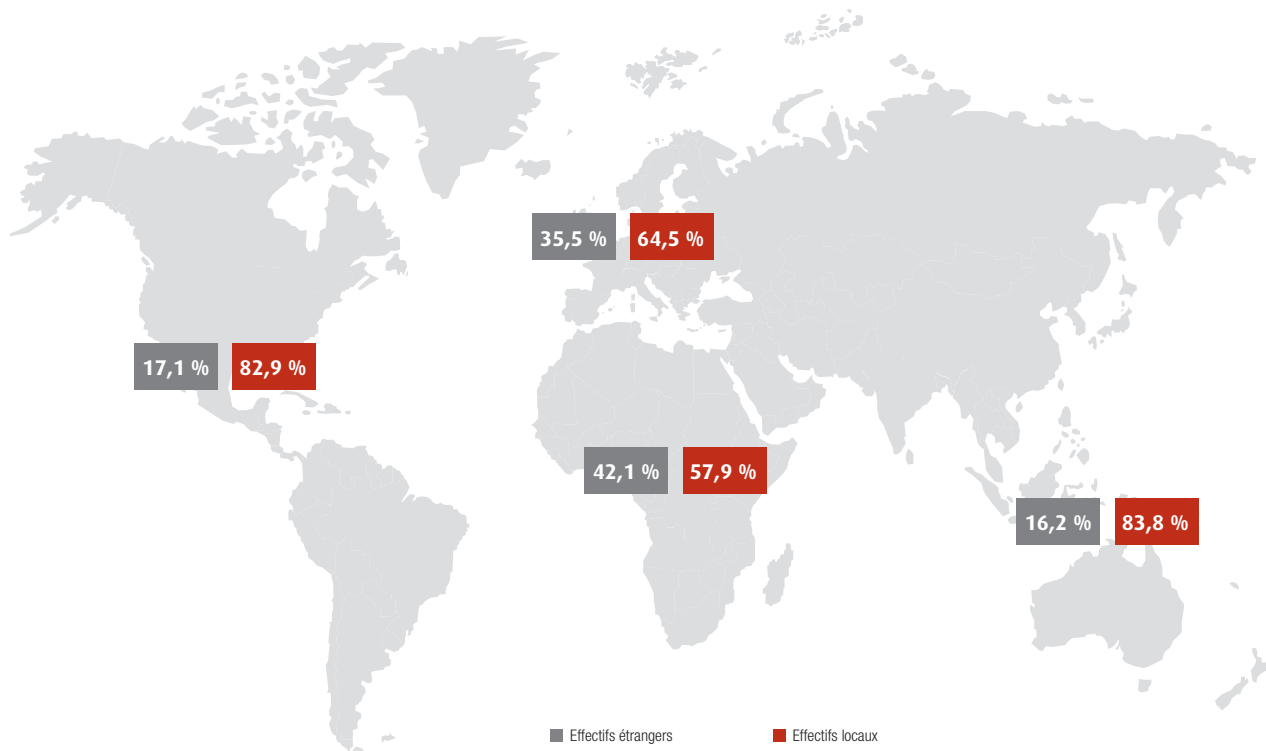
5.2.1 Implication dans le développement socio-économique des territoires et relations avec les parties prenantes

5.2.1.1 Ancrage local

C'est une valeur fondamentale de BOURBON que de faire bénéficier les territoires où elle délivre le service, d'un impact économique et social positif conséquent, et responsable. 66 % des employés travaillent dans une région d'où ils sont originaires, et notamment 82 % parmi les postes sédentaires.

BOURBON travaille avant tout à rendre conséquent et responsable son impact sur les conditions économiques et sociales des personnes elles-mêmes, à travers deux axes : développer un système adapté de protection sociale, étendu aux familles, pour l'ensemble des populations, et développer leur employabilité à travers l'acquisition de compétences reconnues, modernes et utiles.

► POIDS DES EFFECTIFS LOCAUX PAR ZONE D'OPÉRATION



5.2.1.2 Actions de partenariat en France et à l'étranger

Dans le cadre d'un partenariat de 3 ans avec l'IECD⁽¹⁾, une association de solidarité internationale implantée au Cameroun depuis 1992, BOURBON a mis en place un projet pilote visant à mettre l'accent sur le volet sociétal de ses engagements en Afrique de l'Ouest afin de participer au développement socio-économique de cette région où le Groupe opère depuis plusieurs années. Avec cet engagement, le Groupe contribue à renforcer le réseau des Écoles Familiales Agricoles (EFA⁽²⁾) camerounaises, structures nées d'initiatives locales qui visent à former des entrepreneurs ruraux. Ce partenariat a permis à 30 jeunes stagiaires de suivre une formation professionnelle aux techniques agricoles qui respectent l'environnement et les règles essentielles de viabilité des futures entreprises rurales des jeunes formés. Avec 80 % de femmes sélectionnées parmi les élèves de l'EFA de Mbot, BOURBON et son partenaire ont pleinement intégré le rôle social traditionnel de la femme au sein des communautés dans la mise en œuvre du programme.

En tant que compagnie maritime française présente à Marseille, BOURBON a décidé de soutenir l'opération Marseille-Provence 2013, Capitale européenne de la Culture, en devenant « Partenaire Projet » de la grande exposition maritime « Méditerranées » qui révèle des moments majeurs de l'histoire des civilisations méditerranéennes, au travers des grandes cités portuaires de la Méditerranée. Au travers de ce partenariat, BOURBON a souhaité accompagner activement les acteurs locaux et régionaux dans leur démarche de développement et de valorisation de Marseille comme Capitale européenne de la Culture. En tant que compagnie maritime bénéficiant d'une forte culture ancrée dans les valeurs des gens de mer, BOURBON a choisi de soutenir une manifestation culturelle en affinité avec son activité. Ce partenariat est également une opportunité, pour les collaborateurs présents dans les locaux marseillais et ceux de passage dans la cité phocéenne, de partager un moment culturel.

5.2.1.3 Relations avec les parties prenantes et loyauté des pratiques

BOURBON a identifié ses parties prenantes (« *stakeholders* ») que sont l'ensemble des personnes et des organisations pouvant influencer ou être influencées par les décisions et l'activité du Groupe. Les collaborateurs, les clients, les actionnaires, les fournisseurs et les collectivités locales sont les parties prenantes majeures avec lesquelles un dialogue continu et privilégié est instauré depuis de nombreuses années. Cette étroite collaboration a permis à BOURBON d'améliorer ses performances globales, notamment en s'engageant à travers ce moyen d'amélioration continue au service de la RSE.

BOURBON s'assure de la prise en compte, par ses fournisseurs et sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale au moyen d'un code de conduite fournisseur, qui est systématiquement intégré aux signatures de nouveaux contrats et qui est diffusé publiquement sur le site internet de BOURBON.

D'autre part, fin 2012, BOURBON a mis en place une enquête d'engagement auprès de l'ensemble de ses collaborateurs comme cela avait été fait en 2010. Les résultats permettront de définir un plan d'action d'amélioration tout comme cela avait pu être le cas lors de la dernière campagne.

En ce qui concerne les questions de corruption, BOURBON expose sa démarche dans le paragraphe 4.4 du rapport de gestion.

5.3 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

5.3.1 Politique générale en matière environnementale

BOURBON a établi un programme de certification ISO 14001, relatif au management environnemental, qui prévoit une certification des *shipmanagers* du Groupe.

Afin de poursuivre ses efforts en faveur de la diminution des consommations de carburant de ses navires, BOURBON s'est doté fin 2012 d'une équipe en charge de ces enjeux spécifiques. L'accent sera porté dès 2013 sur la sensibilisation des équipages du Groupe mais également des clients directement concernés par ce sujet.

Sur le marché des services maritimes à l'offshore pétrolier, les clients supervisent l'activité opérationnelle des navires affrétés ; BOURBON n'a ainsi l'autorité des opérations que lors des périodes de non-affrètement. Par conséquent, BOURBON a décidé, dans le contexte du plan BOURBON 2015 Leadership Strategy, d'améliorer la solution logicielle mise en place en 2011 permettant de dresser l'inventaire exhaustif des consommations de carburant et huiles de lubrification et des émissions de dioxyde de carbone (CO₂), d'oxydes d'azote (NO_x) et oxydes de soufre (SO_x) de la flotte.

Ainsi, l'inventaire des consommations permet dorénavant de distinguer les consommations des navires en périodes d'affrètement et hors périodes d'affrètement, et permet également de reporter les chiffres relatifs aux déchets et consommations d'eau douce. Les recommandations faites en la matière par les instances internationales, notamment par l'Organisation Maritime Internationale (OMI), ont été respectées.

Les consommations de carburant (Marine Gasoil) et huiles de lubrification sont en 2012 respectivement de 477 550 m³, et 2 800 m³. En 2012, les consommations hors périodes d'affrètement représentent 3,7 % des consommations totales du Groupe, en augmentation de 12 % par rapport à 2011.

(1) IECD : Institut européen de Coopération et de Développement.

(2) EFA : le réseau de 52 EFA au Cameroun accueille actuellement en formation 1 200 jeunes ruraux.

Les émissions brutes pour l'année 2012 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en tonnes équivalents)	2012	2011
Émissions de CO ₂	1 307 900	1 170 200
Émissions de SO _x	2 640	2 520
Émissions de NO _x	26 250	23 285

À ce jour aucune provision significative pour risque en matière d'environnement ne figure dans les comptes de BOURBON. La position de BOURBON dans ce domaine est exposée au sein du paragraphe 4.3 du rapport de gestion.

5.3.2 Gestion des ressources

Dans le cadre du plan BOURBON 2015 Leadership Strategy, le Groupe poursuit ses investissements dans une flotte de navires modernes majoritairement équipés de la technologie diesel électrique permettant une réduction sensible des consommations et des rejets dans l'air. Les navires sont dorénavant équipés dès la sortie de chantier de systèmes de mesure instantanée des consommations de carburant qui assureront une gestion fine des données ainsi que la mise à disposition aux équipages et clients d'outils décisifs pour un comportement plus économe.

La consommation d'eau douce à bord des navires comprend l'eau à usage sanitaire ainsi que l'eau destinée au rinçage des équipements des navires. Elle s'élève à 357 000 m³. La consommation d'eau potable en bouteilles n'est pas reportée, tout comme la consommation d'énergie indirecte, exclusivement électrique, de l'ensemble des bureaux des filiales opérationnelles. La consommation d'électricité des bureaux situés en France est de 860 MWh.

Compte tenu de son activité maritime, BOURBON considère comme inapplicables les dispositions relatives aux consommations de matières premières, à l'utilisation des sols et n'a pas encore engagé à ce stade de réflexion sur les nuisances sonores.

5.3.3 Pollution et gestion des déchets

En matière de prévention des risques environnementaux, BOURBON applique les règles nationales et internationales, exposées au sein du paragraphe 4.2 du rapport de gestion.

Les navires BOURBON disposent de systèmes de traitement des déchets, en accord avec les réglementations internationales en vigueur, notamment le plan de gestion des déchets de l'OMI. Le volume total des déchets traités en 2012 s'élève à 20 400 m³. Le volume d'huiles usagées traitées s'élève à 6 700 m³.

Une attention toute particulière est portée aux rejets accidentels polluants en mer. En 2012, BOURBON n'a répertorié aucun incident majeur de nature à causer un préjudice à l'environnement.

Dans le cadre du plan BOURBON 2015 Leadership Strategy, les nouvelles séries de navires livrés, notamment les Bourbon Liberty 300, satisfont aux exigences de la classification CleanShip. Ces navires ont été conçus et construits pour répondre à des exigences élevées en matière de protection des réservoirs de carburant, de traitement des eaux usées et des déchets, limitant les rejets et risques de pollution dans l'eau ainsi que l'impact sur la biodiversité.

5.4 NOTE MÉTHODOLOGIQUE DU REPORTING SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

5.4.1 Périmètre

Le reporting social et environnemental de BOURBON porte sur l'année fiscale (janvier à décembre). Les données sociales concernent l'ensemble des filiales du Groupe et les données environnementales l'ensemble des 457 navires des Activités Marine Services et Subsea Services.

Lorsque le Groupe exerce un contrôle conjoint de navires, les données sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

5.4.2 Référentiels externes

Le Groupe s'appuie sur les recommandations de la GRI (Global Reporting Initiative) version 3.0 pour la mise en œuvre et le suivi de ses indicateurs.

5.4.3 Outils utilisés

Le système d'information intégré *Onsoft Computer Systems AS* a été utilisé pour collecter et traiter les données sociales de l'exercice 2012 remontées par les entités locales. Ce système d'information a été combiné avec le système d'information décisionnel *Business Intelligence*, le *Quarterly Reporting Meeting*, l'enquête annuelle *Ressources Humaines – Crewing*.

Les données environnementales sont issues de l'*Environmental Monthly Report (EMR)* mis en place auprès de l'ensemble des navires de BOURBON.

5.4.4 Indicateurs sociaux

En 2012, BOURBON communique ses effectifs en personnel mobilisé qui inclut le personnel sous contrat en fin d'exercice ainsi que le personnel naviguant hors contrat en régime de rotation amené à réembarquer. En 2011, les effectifs étaient communiqués en personnel sous contrat, soit uniquement le personnel sous contrat en fin d'exercice.



5.4.5 Indicateurs environnementaux

La performance environnementale du Groupe est suivie sur la base d'indicateurs pertinents vis-à-vis de son activité. Ils sont bâtis à partir des recommandations et principes du GRI (*Global Reporting Initiative*, version 3.0), tout en ayant été adaptés à l'activité spécifique du Groupe lorsque cela s'avérait nécessaire.

Les indicateurs ont été calculés selon les principes suivants :

- ▶ CO₂ : consommation de carburant, avec un coefficient en masse appliqué de 3,206 en conformité avec la circulaire MEPC/47111 de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) ;
- ▶ SO_x : consommation de carburant et taux moyen de soufre ;
- ▶ NO_x : puissance, heure de fonctionnement machine, facteur de charge et facteur d'émission de chaque moteur ;
- ▶ Consommations : calcul estimatif à partir, dans l'ordre de priorité, des heures machines, de la moyenne des consommations du même navire sur les périodes renseignées, de la moyenne des consommations des navires identiques sur la même zone géographique ou sur un périmètre plus large ;

▶ Densité du carburant : tel qu'indiqué dans l'*Environmental Monthly Report* (EMR) ou par défaut 0,86 tonne/m³ ;

▶ Taux de soufre : tel qu'indiqué dans l'*Environmental Monthly Report* (EMR) ou par défaut 0,1 % par unité de masse dans les zones Europe, Mer du Nord et 0,5 % par unité de masse dans le reste du monde.

5.4.6 Précisions complémentaires

L'ensemble des thématiques requises par l'article R. 225-105-1 de la loi Grenelle II n'ont pas été communiquées par BOURBON. Le Groupe travaille actuellement sur la mise en place du suivi des thématiques suivantes : importance de la sous-traitance, taux de gravité, maladies professionnelles, conditions de santé, bilan des accords signés sur la santé, absentéisme, handicap, adaptation aux conséquences du changement climatique et corruption.

En raison de son activité spécifique, BOURBON considère comme non applicable la thématique de la santé et la sécurité des consommateurs.

5.5 TABLE DE CONCORDANCE DES INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Référence Loi Grenelle 2 – Art. R. 225-102.1 (Décret n° 2012-557)	Indicateurs <i>Global Reporting Initiative</i> correspondants	Référence
Informations sociales		
Emploi		
L'effectif total et la répartition par sexe, par âge et par zone géographique	LA 1	5.1.1.1
Les embauches et les licenciements	LA 2	5.1.1.5
Les rémunérations et leur évolution	EC 1	5.1.1.6
Organisation du travail		
Organisation du temps de travail		5.1.2.3
Absentéisme	LA 7	5.4.6
Relations sociales		
Organisation du dialogue social (procédures d'information, de consultation et de négociation avec le personnel)	LA 4	5.1.2.4
Le bilan des accords collectifs		5.1.2.4
Santé sécurité		
Les conditions de santé et de sécurité au travail		5.1.3
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	LA 7 à LA 9	5.4.6
Les accidents du travail (fréquence et gravité) ainsi que les maladies professionnelles		5.1.3 et 5.4.6
Formation		
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	LA 11	5.1.2.2
Le nombre total d'heures de formation	LA 10	
Égalité de traitement		
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	LA 13 LA 14	5.1.1.1
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées		5.4.6
La politique de lutte contre les discriminations	LA 13 – HR 4	5.1.1.2

Référence Loi Grenelle 2 – Art. R. 225-102.1 (Décret n° 2012-557)	Indicateurs <i>Global Reporting Initiative</i> correspondants	Référence
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective		
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective		5.1.2.5
L'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	HR 4 à HR 7	5.1.2.5
L'élimination du travail forcé ou obligatoire		5.1.2.5
L'abolition effective du travail des enfants		5.1.2.5
Informations environnementales		
Politique générale en matière environnementale		
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	EN 26	5.3.1
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	EN 7	
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	EN 30	
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours		
Pollution et gestion des déchets		
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement		5.3.3
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	EN 19 à EN 25	
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité		5.3.2
Utilisation durable des ressources		
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ;	EN 8	5.3.2
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	EN 1 – EN 2	5.3.1 et 5.3.2
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	EN 3 à EN 4	
Utilisation des sols	E 11 à E 12	
Changement climatique		
les rejets de gaz à effet de serre	EN 16 à EN 20	5.3.1
L'adaptation aux conséquences du changement climatique		
Protection de la biodiversité		
Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	EN 11 – EN 12	5.3.3
Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable		
Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société		
En matière d'emploi et de développement régional	SO 1 EC 1 EC 6 – EC 7	5.2.1.1
Sur les populations riveraines ou locales		
Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines		
Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	EC 1	5.2.1.3
Les actions de partenariat ou de mécénat		5.2.1.2



Référence Loi Grenelle 2 – Art. R. 225-102.1 (Décret n° 2012-557)	Indicateurs <i>Global Reporting Initiative</i> correspondants	Référence
Sous-traitance et fournisseurs		
La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux		5.2.1.3
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	HR 2	5.4.6
Loyauté des pratiques		
Les actions engagées pour prévenir la corruption	SO 2 à SO 4	5.2.1.3
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	N/A	
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	HR 3 – HR 6 – HR 7	5.1.2.5

6. BOURBON SA ET SES ACTIONNAIRES

6.1 CAPITAL SOCIAL ET RÉPARTITION

Au 1^{er} janvier 2012, date d'ouverture de l'exercice, le montant du capital social de BOURBON était de 43 055 075 euros divisé en 67 781 535 actions intégralement libérées.

Le capital social au 31 décembre 2012 s'élevait à 43 055 075 euros divisé en 67 781 535 actions de même catégorie représentant également 67 781 535 droits de vote théoriques (65 067 696 droits de vote exerçables en assemblée générale).

Ainsi, au 31 décembre 2012, l'actionnariat de BOURBON se décomposait de la façon suivante :

Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables en assemblée générale
Jaccar *	17 761 707	26,20 %	27,30 %
Mach-Invest **	5 238 083	7,73 %	8,05 %
Monnoyeur SAS	3 623 789	5,35 %	5,57 %
Auto-détention	2 713 839	4,00 %	-
Salariés	561 776	0,83 %	0,86 %
Public	37 882 341	55,89 %	58,22 %
TOTAL	67 781 535	100 %	100 %

* Jaccar : JACCAR Holdings SA et Cana Tera SAS, sociétés liées à Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufvieux.

** Mach-Invest : Mach-Invest SAS et Mach-Invest International, sociétés liées à Monsieur Henri d'Armand de Chateaufvieux.

Le 19 janvier 2012, JACCAR Holdings a renforcé sa position suite à l'acquisition d'un bloc de 945 000 actions supplémentaires et a déclaré avoir franchi le seuil de 25 % du capital et des droits de vote théoriques.

6.2 DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	Nombre d'actions en fin d'exercice	Dividende net par action * (en euros)	Montant total distribué ** (en milliers d'euros)
2009	61 187 226	0,90	52 866
2010	61 532 545	0,90	53 170
2011	67 781 535	0,82	53 343

* dividende éligible à la réfaction de 40 % au profit des personnes physiques résidant fiscalement en France, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

** les actions auto-détenues ne donnent pas droit aux dividendes.

6.3 OPÉRATIONS AFFÉRENTES AUX TITRES DE LA SOCIÉTÉ

6.3.1 Rachat des actions de la société

Part du capital détenu par la société et répartition par objectif de détention des titres détenus par la société

Au 31 décembre 2012, la société détenait 2 713 839 actions propres, soit 4,0 % du capital.

Objectif de l'auto-détention	Nombre d'actions détenues à la clôture	Valeur au cours d'achat (milliers d'euros)	Valeur nominale (milliers d'euros)
Animation du marché par un prestataire de service d'investissement	20 434	432	13
Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionariat salarié	2 693 405	75 772	1 711
Opérations de croissance externe	Néant	-	-
Couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital	Néant	-	-
Annulation	Néant	-	-
TOTAL	2 713 839	76 204	1 724

Opérations effectuées par la société sur ses propres titres au cours de l'exercice, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert

Toutes les acquisitions et cessions de l'année 2012 ont été effectuées par l'intermédiaire de CM CIC Securities, prestataire de service d'investissement responsable de l'animation du marché selon la charte AMAFI, dans le cadre de la gestion du contrat de liquidité.

Au cours de l'exercice, 1 789 865 titres ont ainsi été acquis à un cours moyen d'achat de 22,47 euros tandis que 1 786 972 titres ont été cédés à un cours moyen de vente de 22,41 euros. Ces mouvements n'ont pas généré de frais de négociation. Il est en outre précisé qu'il n'a pas été fait usage de produits dérivés pour procéder à ces opérations et qu'il n'existe pas de position ouverte ni à l'achat, ni à la vente au 31 décembre 2012.

Il est précisé que les actions auto-détenues n'ont fait l'objet d'aucune réaffectation, ni utilisation au cours de l'exercice écoulé.

Descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'assemblée générale mixte du 28 mai 2013

BOURBON proposera, lors de l'assemblée générale mixte du 28 Mai 2013, de renouveler le programme de rachat d'actions en vue :

- ▶ d'assurer l'animation des marchés ou la liquidité de l'action BOURBON par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- ▶ de conserver ses actions en vue de les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la Société ;
- ▶ d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la Société ou de son Groupe, dans le cadre de la couverture de plans d'attribution d'actions gratuites ou d'options d'achat d'actions, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionariat ou d'un plan d'épargne entreprise ;

- ▶ de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la Société, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- ▶ de les annuler par voie de réduction de capital dans les conditions fixées par la loi.

Sous réserve de son approbation par l'assemblée générale ordinaire du 28 Mai 2013, ce programme serait autorisé pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sans excéder une durée maximum de dix-huit mois, soit le 30 novembre 2014.

Les actions susceptibles d'être rachetées dans le cadre du présent programme sont des actions ordinaires.

Le prix maximum d'achat par action ne pourrait pas dépasser 40 euros, hors frais.

La part maximale de capital de BOURBON pouvant être acquise s'élèverait à 5 % (soit 3 389 076 actions sur la base du capital social au 31 décembre 2012 composé de 67 781 535 actions), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société s'engagerait à conserver un flottant d'au moins 10 % de son capital et, conformément à la loi, à ne pas détenir directement ou indirectement plus de 10 % de son capital.

Il est rappelé que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 %, conformément aux dispositions légales.

3

Dans l'hypothèse où toutes les actions seraient acquises au prix maximum autorisé par l'assemblée, soit 40 euros, le montant maximum du rachat à effectuer par BOURBON s'élèverait à 135 563 040 euros.

Les achats pourront intervenir en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière, et dans le but exclusif de respecter un engagement de livraison de titres, ou de rémunérer une acquisition d'actifs par échange et remise de titres dans le cadre

d'une opération de croissance externe en cours lors du lancement de l'offre publique.

Les réserves libres de la société au 31 décembre 2012 issues des derniers comptes sociaux s'élèvent à 685 458 milliers d'euros.

En application de la loi, le montant du programme ne pourra être supérieur à ce chiffre jusqu'à l'arrêté des comptes annuels sociaux de l'exercice en cours.

Au 31 janvier 2013, la répartition par objectif de détention des titres de capital détenus est détaillée ci-dessous :

Objectif de l'auto-détention	Nombre d'actions détenues
Animation du marché par un prestataire de service d'investissement	11 783
Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat salarié	2 693 405
Opérations de croissance externe	Néant
Couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital	Néant
Annulation	Néant
TOTAL	2 705 188

6.3.2 État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier

Les opérations réalisées au cours de l'exercice 2012 sur les titres de la société réalisées par les personnes mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier et dont la société a eu connaissance sont présentées ci-dessous :

Nom du mandataire social	Nature de l'opération			
	Acquisition d'actions (quantité)	Exercice de stock-options (quantité)	Cession d'actions (quantité)	Autres types d'opération (quantité)
Jacques d'Armand de Chateaufort ou personne physique ou morale liée	945 000	-	-	-
Christian d'Armand de Chateaufort ou personne physique ou morale liée	-	-	-	283 919
Gaël Bodénès ou personne physique ou morale liée	4 130	-	-	-

6.3.3 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties au personnel

Usant de la faculté offerte par l'assemblée générale du 1^{er} juin 2011, le Conseil d'Administration du 30 novembre 2012 a décidé d'autoriser la mise en œuvre d'un nouveau plan.

Le nombre total d'options ainsi attribuées se monte à 27 000 au bénéfice de 2 salariés des filiales de BOURBON ; le prix d'exercice d'une option a été fixé à 21,80 euros soit un prix égal à 100 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant l'attribution. Ces options ne pourront être exercées qu'au terme de la quatrième année suivant leur attribution, selon les modalités du règlement.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	27 000	21,80 €
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	-	-

6.3.4 Participations des salariés au capital social

Au 31 décembre 2012, l'actionnariat des salariés concernait, à travers le FCPE « Bourbon Expansion », 1 043 personnes pour 561 776 actions, soit 0,83 % du capital social.

6.4 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Structure du capital de la société

La structure du capital de la société est détaillée au paragraphe 6.1 du rapport de gestion.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Les statuts de la société ne prévoient aucune restriction à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions. Par ailleurs, aucune clause de convention n'a été portée à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Ces informations sont renseignées au paragraphe 6.1 du rapport de gestion.

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

La société n'a émis aucun titre comportant des droits de contrôle spéciaux au cours de l'exercice. Aucun titre comportant des droits de contrôle spéciaux n'est en circulation.

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

BOURBON dispose d'un système d'actionnariat du personnel à travers le FCPE « Bourbon Expansion » qui exerce les droits de contrôle.

Accords entre actionnaires dont la société a connaissance pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

La société n'a connaissance d'aucun accord de ce type entre actionnaires autre que celui mentionné au paragraphe 2.8 de la partie « Autres informations juridiques et financières » du présent Document de référence.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration sont conformes à la réglementation en vigueur ainsi qu'au Code AFEP-MEDEF consolidé. L'article 13 des statuts repris au sein du chapitre « Renseignements concernant la société » du Document de référence détaille les règles de nomination des administrateurs.

Les règles applicables à la modification des statuts sont conformes à la réglementation en vigueur. La modification des statuts, sauf dans les hypothèses expressément envisagées par la loi, relève de la compétence exclusive de l'assemblée générale extraordinaire. La société n'identifie pas d'incidence significative de ces règles en cas d'offre publique.

Pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital est annexé au présent rapport de gestion.

Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société dont la divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, ne porte pas gravement atteinte à ses intérêts

Les prêts bancaires conclus par BOURBON contiennent, pour la plupart, des clauses permettant à la banque de demander le remboursement anticipé du prêt en cas de changement de contrôle de BOURBON.

La plupart des pactes d'actionnaires signés par BOURBON avec des partenaires étrangers, dans le cadre de la création de « *joint-ventures* », prévoient des clauses de sortie en cas de changement de contrôle de l'une des parties, permettant à chacune d'entre elles, tantôt de vendre sa participation à l'autre, tantôt en cas d'absence d'accord entre elles sur le rachat de leur participation respective, de liquider la société.

Les contrats de construction ne contiennent aucune clause pouvant jouer en cas de changement de contrôle de BOURBON. Il n'existe aucune disposition dans ces contrats, susceptibles d'en remettre en cause les conditions financières, comme par exemple, en cas de départ de Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Le contrat de travail d'origine de Monsieur Laurent Renard inclut une clause prévoyant des avantages en cas de licenciement suite à un changement de contrôle de BOURBON. Cette clause n'est pas liée au mandat social confié ultérieurement à Monsieur Laurent Renard.

7. PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7.1 AFFECTATION DU RÉSULTAT - JETONS DE PRÉSENCE

Il sera proposé à l'assemblée :

- ▶ d'affecter le résultat de l'exercice comme ci-après :

Bénéfice de l'exercice	70 516 160,36
Report à nouveau	136 468 190,51
Total distribuable	206 984 350,87
Distribution d'un dividende unitaire de 0,82 euro pour chacune des 67 781 535 actions composant le capital	55 580 858,70
Le solde à reporter au compte créditeur de Report à Nouveau	151 403 492,17

Le dividende ainsi fixé serait mis en distribution le 6 juin 2013.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 67 781 535 actions composant le capital social au 9 avril 2013, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence.

Dans le cadre du rachat par la société de ses propres actions, il est rappelé que les actions auto-détenues ne donnent pas droit aux dividendes. La somme correspondant aux dividendes non versés sera donc affectée au compte « Report à nouveau ».

Ce dividende ouvrira droit à une réfaction de 40 % applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France ; les personnes morales ne bénéficieront quant à elles d'aucune réfaction.

En application des dispositions de l'article 117 quater nouveau du CGI, un prélèvement à la source obligatoire sera effectué au taux de 21 %.

Il est rappelé que les prélèvements sociaux (CSG, CRDS, prélèvement social et contribution additionnelle) représentant 15,50 % du montant du dividende, seront prélevés à la source lors du paiement du dividende.

Il n'existe pas de revenu distribué au titre de la présente assemblée, autre que le dividende mentionné ci-dessus, éligible ou non à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

- ▶ de fixer à compter du 1^{er} janvier 2013 la somme maximum globale des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à deux cent quarante mille euros (240 000 €) pour l'exercice 2012 et les exercices ultérieurs.

7.2 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux arrivant à expiration, il est proposé à l'assemblée générale de le renouveler pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le mandat d'administrateur de Madame Vo Thi Huyen Lan arrivant à expiration avec la présente assemblée, il est proposé de le

renouveler pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Suivant la recommandation du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, le Conseil propose à l'assemblée la nomination de Monsieur Christian Lefèvre en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

7.3 PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS PROPRES

Il est demandé à l'assemblée générale :

- ▶ de mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'assemblée générale mixte du 1^{er} juin 2012.
- ▶ d'autoriser un nouveau programme de rachat par la société de ses propres actions.

Les objectifs restent identiques à ceux du précédent programme de rachat, avec toutefois un plafond de rachat d'actions d'un montant inférieur.

7.4 AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D'ACTIONS AUTO DÉTENUES

Il est demandé à l'assemblée générale d'autoriser le conseil d'administration, avec faculté de délégation à toute personne autorisée par la loi, à annuler en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, dans la limite de 10 % du capital social par période de vingt-quatre (24) mois, tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations données par l'assemblée générale au conseil (dans le cadre notamment du programme de rachat) et à procéder, à due concurrence, à une réduction du capital social.

Cette autorisation serait conférée pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la date de l'assemblée générale.

7.5 DÉCISION À PRENDRE CONCERNANT UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR INCORPORATION DE PARTIE DU POSTE « PRIMES D'ÉMISSION » : ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AUX ACTIONNAIRES

Il est demandé à l'assemblée générale d'augmenter le capital social par voie d'incorporation de partie du poste « prime d'émission » et ce pour un montant de quatre millions trois cent cinquante mille sept euros (4 305 507 €).

Cette augmentation de capital serait réalisée par la création de nouvelles actions attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison de 1 action nouvelle pour 10 actions anciennes.

Les droits formant rompus ne seront ni cessibles ni négociables, les actions correspondantes seront vendues.

7.6 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL ET/OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION PAR OFFRE AU PUBLIC

Il est demandé à l'assemblée générale de consentir au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital, conformément aux dispositions des articles L. 255-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 du Code de commerce, par émission d'actions ordinaires assorties ou non de bons de souscription d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant droit in fine à l'attribution d'actions par voie de souscription, conversion, échange, ou de toute autre manière, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public.

Cette délégation vous est proposée afin de permettre à votre société de bénéficier de toutes les opportunités des marchés financiers, et de réaliser rapidement une augmentation de capital si cela s'avérait nécessaire.

Il vous est donc proposé de décider de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et aux valeurs mobilières qui pourront être émises en vertu de la présente délégation, étant précisé que le Conseil d'Administration pourra toujours instituer au profit des actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission.

Il est proposé à votre assemblée :

- ▶ de fixer à huit millions d'euros (8 000 000 €) le montant nominal maximum du capital susceptible d'être augmenté dans le cadre de cette délégation, ce plafond pouvant être augmenté en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves dans les mêmes proportions, et d'autoriser votre Conseil d'Administration, en cas de demandes excédentaires, à augmenter le plafond maximum de la ou des augmentations de capital dans la limite de 15 % de l'émission initiale, dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce ;
- ▶ de fixer à trois cent cinquante millions d'euros (350 000 000 €) le montant maximum des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la société qui pourront être, le cas échéant, émises en vertu de la présente délégation, lesquelles pourront consister en des titres de créances ou être associées à l'émission de tels titres.

7.7 DÉTERMINATION DES MODALITÉS DE FIXATION DU PRIX DE SOUSCRIPTION EN CAS DE SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DANS LA LIMITE ANNUELLE DE 10 % DU CAPITAL

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1° alinéa 2 du Code de commerce, d'autoriser le Conseil d'Administration, qui décide une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public, à déroger, dans la limite légale de 10 % du capital social par an, aux conditions de fixation du prix prévues selon les modalités précitées, et à fixer ainsi le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre selon les modalités suivantes :

Le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre de manière immédiate ou différée ne pourra être inférieur, au choix du Conseil d'Administration :

- ▶ soit au cours moyen pondéré de l'action de la société le jour précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 15 % ;
- ▶ soit à la moyenne de 5 cours consécutifs cotés de l'action choisis parmi les trente dernières séances de bourse précédentes la fixation du prix d'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %.

7.8 MODIFICATION DE L'ARTICLE 11 DES STATUTS - USUFRUITIER RELEVANT DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE 787 B DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

Il est demandé à l'assemblée générale d'adapter les statuts pour les actionnaires qui souhaitent bénéficier d'une exonération partielle des droits de donation en application de l'article 787 B du Code Général des Impôts.

Ce dispositif prévoit en contre partie, une restriction du droit de vote pour les actionnaires qui transmettent leurs actions à titre gratuit en se réservant l'usufruit.

Pour ces derniers en effet, le droit de vote appartient à l'usufruitier uniquement pour la décision annuelle d'affectation du résultat.

7.9 DÉLÉGATION À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ÉMETTRE DES BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (BSA), BONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION D' ACTIONS NOUVELLES ET/OU EXISTANTES (BSAANE) ET/OU DES BONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION D' ACTIONS NOUVELLES ET/OU EXISTANTES REMBOURSABLES (BSAAR) AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT D'UNE CATÉGORIE DE PERSONNES

Il est demandé à l'assemblée générale de consentir au Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, une délégation de compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, mais avec un plafond de trente millions d'euros (30 000 000 €), tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de bons de souscription d'actions (BSA), bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles

et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes.

Cette délégation vous est proposée afin de permettre à votre société d'être dotée de véhicules juridiques attractifs auprès de Managers.

Il vous est donc proposé de décider de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la catégorie de personnes suivante : les mandataires sociaux, les salariés français et étrangers de BOURBON, et les sociétés dans lesquelles BOURBON est actionnaire significatif, sachant que votre Conseil d'Administration recevrait compétence pour déterminer la liste précise des bénéficiaires au sein de cette catégorie de personnes.

Le Conseil d'Administration.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2012	2011	2010	2009	2008
Capital en fin d'exercice					
Capital (en K€)	43 055	43 055	39 086	38 866	35 229
Nombre des actions ordinaires existantes	67 781 535	67 781 535	61 532 545	61 187 226	55 461 302
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription et attribution gratuite d'actions	5 659 711	5 903 025	3 677 780	920 899	1 015 370
Opération et résultat de l'exercice (en K€)					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	310	337	706
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	60 366	108 047	83 477	37 455	267 701
Impôts sur les bénéfices	(12 117)	(6 278)	(13 499)	(13 348)	(11 883)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	70 516	98 315	127 278	72 462	256 470
Résultat distribué	53 356 ⁽¹⁾	53 343 ⁽²⁾	53 170 ⁽³⁾	52 866 ⁽⁴⁾	47 904 ⁽⁵⁾
Résultat par action (en €)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,07	1,69	1,58	0,83	5,04
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,04	1,45	2,07	1,18	4,62
Dividende attribué à chaque action	0,82 ⁽¹⁾	0,82 ⁽²⁾	0,90 ⁽³⁾	0,90 ⁽⁴⁾	0,90 ⁽⁵⁾
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	-	-	-	-	-

(1) soit 0,82 euro par action suivant proposition du Conseil d'Administration du 4 mars 2013.

(2) soit 0,82 euro par action suivant proposition du Conseil d'Administration du 5 mars 2012, déduction faite des dividendes attachés aux actions propres détenues.

(3) soit 0,90 euro par action suivant proposition du Conseil d'Administration du 14 mars 2011, déduction faite des dividendes attachés aux actions propres détenues.

(4) soit 0,90 euro par action suivant proposition du Conseil d'Administration du 15 mars 2010, déduction faite des dividendes attachés aux actions propres détenues.

(5) soit 0,90 euro par action suivant proposition du Conseil d'Administration du 23 mars 2009, déduction faite des dividendes attachés aux actions propres détenues.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL *

Date de l'assemblée générale	Nature de la délégation	Durée de la délégation	Utilisation au cours de l'exercice 2012
Assemblée générale mixte du 01/06/2011 17^{ème} résolution	Autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société et/ou à l'achat d'actions existantes de la société, provenant d'achats effectués par elle. Montant maximal : 5 % du capital social.	Trente-huit mois, soit jusqu'au 31/07/2014	Le Conseil d'Administration du 30/11/2012 a décidé de consentir 27 000 options d'achat d'actions de la Société. Ces options pourront être exercées à compter du 30/11/2016, début de la 5 ^{ème} année d'attribution et jusqu'au 29/11/2018, fin de la 6 ^{ème} année d'attribution.
Assemblée générale mixte du 01/06/2011 18^{ème} résolution	Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux). Montant maximal : 5 % du capital social.	Trente-huit mois, soit jusqu'au 31/07/2014	Néant.
Assemblée générale mixte du 01/06/2011 20^{ème} résolution	Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social, par l'émission de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public. Montant maximal : Actions : 8 millions d'euros. Valeurs mobilières : 350 millions d'euros.	Vingt-six mois, soit jusqu'au 31/07/2013	Néant.
Assemblée générale mixte du 01/06/2011 21^{ème} résolution	Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes. Montant maximal : valeur nominale de l'action.	Vingt-six mois, soit jusqu'au 31/07/2013	Néant.
Assemblée générale mixte du 01/06/2012 12^{ème} résolution	Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder en une ou plusieurs fois à des augmentations de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription. Montant maximal : Actions : 8 millions d'euros. Valeurs mobilières : 350 millions d'euros.	Vingt-six mois, soit jusqu'au 31/07/2014	Néant.
Assemblée générale mixte du 01/06/2012 13^{ème} résolution	Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social, par l'émission de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé. Montant maximal : Actions : 4 millions d'euros. Valeurs mobilières : 200 millions d'euros.	Vingt-six mois, soit jusqu'au 31/07/2014	Néant.
Assemblée générale mixte du 01/06/2012 14^{ème} résolution	Autorisation donnée au conseil de déroger, dans la limite légale de 10 % du capital social par an, aux conditions de fixation du prix d'émission des valeurs mobilières émises au titre de l'augmentation de capital prévue à la 20 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 1 ^{er} juin 2011 et à la 13 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 1 ^{er} juin 2012.	Vingt-six mois, soit jusqu'au 31/07/2013 et 31/07/2014, en fonction de la résolution concernée	Néant.
Assemblée générale mixte du 01/06/2012 15^{ème} résolution	Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social, par l'émission de toutes valeurs mobilières, en vue de rémunérer des apports en nature. Montant maximal : 10 % du capital social.	Vingt-six mois, soit jusqu'au 31/07/2014	Néant.

* Ci-dessus figurent les délégations en cours de validité au 31 décembre 2012 et leur utilisation au cours de l'exercice 2012.

ATTESTATION DE PRÉSENCE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012)

A l'attention de la Direction Générale de la société BOURBON,

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société BOURBON, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'Administration de la société BOURBON d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément au référentiel interne de BOURBON et disponible sur demande au siège de la société.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes d'exercice professionnel et les textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012. Il ne nous appartient pas en revanche de vérifier la pertinence de ces informations.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en responsabilité sociétale.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France :

- ▶ Nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- ▶ Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée en page 57 du rapport de gestion ;
- ▶ En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

CONCLUSION

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

Fait à Marseille, le 10 avril 2013
L'un des Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés
Hugues DESGRANGES
Associé



COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	72
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL	73
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	75
ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	76
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	78
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012)	136

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes explicatives	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Goodwill	3.1	33,5	34,0
Immobilisations incorporelles	3.2	10,1	9,8
Immobilisations corporelles	3.3 - 3.4	3 326,6	3 244,1
Titres mis en équivalence	3.5	0,1	0,6
Actifs financiers non courants	3.6	30,8	22,4
Impôts différés	3.16	31,3	33,6
Total Actifs non-courants		3 432,4	3 344,5
Stocks et en-cours	3.7	44,3	33,3
Clients et autres débiteurs	3.8	384,9	388,1
Actifs financiers courants	3.8	20,4	29,7
Autres actifs courants	3.8	31,6	33,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.9	195,2	229,6
Total Actifs courants		676,3	714,1
Actifs non courants détenus en vue de la vente		-	-
TOTAL ACTIF		4 108,8	4 058,6
Capital		43,1	43,1
Primes liées au capital		52,6	52,6
Réserves consolidées part du groupe (yc résultat)		1 253,9	1 268,1
Total Capitaux propres, part du groupe		1 349,5	1 363,7
Intérêts ne donnant pas le contrôle		62,2	53,3
Total des capitaux propres		1 411,8	1 417,1
Emprunts et dettes financières	3.14	1 745,0	1 565,0
Engagements envers le personnel	3.13	10,1	7,7
Autres provisions	3.13	21,7	23,9
Impôts différés	3.16	20,5	24,9
Autres passifs non courants		88,9	77,7
Total Passifs non courants		1 886,2	1 699,2
Emprunts et dettes financières (part à moins d'un an)	3.14	353,1	346,3
Concours bancaires et lignes court terme	3.14	157,7	273,6
Provisions (part à moins d'un an)	3.13	1,5	1,3
Fournisseurs et autres créditeurs		285,4	305,9
Dettes d'impôt		7,7	3,4
Autres passifs courants		5,6	11,8
Total Passifs courants		810,8	942,3
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente		-	-
Total des passifs		2 697,0	2 641,5
TOTAL PASSIF		4 108,8	4 058,6

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Notes explicatives	2012	2011
Chiffre d'affaires	4	1 186,9	1 008,0
Coûts directs	4.1	(661,0)	(605,1)
Coûts généraux et administratifs	4.1	(121,7)	(104,0)
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions	4.1	(244,6)	(214,9)
Autres produits opérationnels ⁽¹⁾		2,0	1,4
Résultat opérationnel		161,6	85,3
Coût de l'endettement financier net	3.15	(71,9)	(64,4)
Autres charges et produits financiers	3.15	(15,1)	(7,3)
Résultat courant avant impôt		74,6	13,6
Impôts sur les bénéfices	3.17	(22,2)	(10,7)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	3.5	0,0	0,2
Résultat net avant résultat net des activités abandonnées		52,4	3,1
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées		0,8	0,5
RÉSULTAT NET		53,2	3,6
Part du groupe		41,9	6,8
Intérêts ne donnant pas le contrôle		11,3	(3,3)
Résultat net de base par action	5.2.1	0,64	0,11
Résultat net dilué par action	5.2.2	0,64	0,10
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées / destinées à être cédées	5.2.1	0,63	0,10
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées / destinées à être cédées	5.2.2	0,63	0,10
Résultat net de base par action – résultat des activités abandonnées / destinées à être cédées	5.2.1	0,01	0,01
Résultat net dilué par action – résultat des activités abandonnées / destinées à être cédées	5.2.2	0,01	0,01
Dividende net attribué à chaque action ajusté		0,82 ⁽²⁾	0,82

(1) Plus-values sur participations cédées.

(2) Suivant proposition du Conseil d'Administration du 4 mars 2013.

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes explicatives	2012	2011
Résultat de l'exercice		53,2	3,6
Autres éléments du résultat global		(11,5)	(2,6)
<i>Variation de la réserve de réévaluation des immobilisations</i>		-	-
<i>Effet d'impôt</i>		-	-
<i>Écarts actuariels</i>	3.13	(1,8)	-
<i>Effet d'impôt</i>		0,2	-
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>		11,1	2,5
<i>Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente</i>		-	-
<i>Effet d'impôt</i>		-	-
<i>Part efficace des profits et pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie</i>	3.19.2	(24,4)	(13,2)
<i>Effet d'impôt</i>		3,4	8,1
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées		-	-
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL		41,7	1,0

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	2012	2011
Résultat net total consolidé	53,2	3,6
Résultat des sociétés mises en équivalence	(0,0)	(0,2)
Charge / produit d'impôt	22,2	10,7
Dotation nette aux amortissements et provisions	244,5	214,9
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	24,5	7,4
Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés	6,1	5,8
Plus et moins-values de cession	(24,4)	(2,2)
Impôts versés	(14,8)	(6,7)
Autres	(7,6)	(7,7)
Capacité d'autofinancement	303,6	225,7
Incidence de la variation du BFR	(28,8)	(58,1)
Produits de dividendes	(0,1)	(0,5)
Coût d'endettement financier net	71,9	64,4
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (A) **	346,7	231,6
Acquisition de sociétés consolidées, trésorerie acquise déduite	(1,3)	(0,3)
Cession de sociétés consolidées, sans déduction de la trésorerie cédée	0,5	1,1
Incidence des autres variations de périmètre	-	-
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(375,7)	(358,1)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	55,8	43,5
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-	-
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	0,1	17,9
Dividendes reçus	0,1	0,5
Variation des prêts et avances consentis	(4,1)	(5,2)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (B) **	(324,6)	(300,6)
Augmentation de capital	7,0	9,3
Remboursement de capital	-	-
Cession (acquisition) nette d'actions propres	(0,2)	(0,5)
Émission d'emprunts	590,5	396,3
Remboursement d'emprunts	(408,1)	(193,2)
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	(53,3)	(53,2)
Dividendes payés aux minoritaires	(4,8)	(9,6)
Intérêts financiers nets versés	(71,9)	(64,4)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement (C) **	59,1	84,8
Incidence de la variation des taux de change **	0,3	1,2
Incidence des changements de principes comptables **	-	-
Variation de la trésorerie nette (A) + (B) + (C)	81,6	17,0
Trésorerie d'ouverture	(44,0)	(61,1)
Trésorerie de clôture *	37,5	(44,0)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	81,6	17,0
* dont :		
- Valeurs mobilières de placement et autres	0,0	0,0
- Disponibilités	195,2	229,6
- Trésorerie passive	(157,7)	(273,6)
** dont activités abandonnées :		
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-	14,3
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	-
Incidence de la variation des taux de change	-	-
Incidence des changements de principes comptables	-	-

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Pour l'année 2012 :

(en millions d'euros)	Notes explicatives	Capital et réserves liées		
		Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2012		43,1	50,3	(78,4)
Résultat net de la période		-	-	-
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :		-	-	-
Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)	3.19.2	-	-	-
Engagements envers le personnel	3.13	-	-	-
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère		-	-	-
Résultat global de la période		-	-	-
Augmentation de capital	3.10	-	-	-
Dividendes versés par la société mère en 2012		-	-	-
Remboursement de capital		-	-	-
Paiements fondés sur des actions	3.11	-	-	-
Reclassement des actions propres	3.12	-	-	(0,2)
Autres variations		-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires		-	-	(0,2)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2012		43,1	50,3	(78,5)

Les autres variations correspondent principalement à l'impact des rachats d'intérêts ne donnant pas le contrôle sur l'exercice.

Pour l'année 2011 :

(en millions d'euros)	Notes explicatives	Capital et réserves liées		
		Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2011		39,1	53,2	(77,9)
Résultat net de la période		-	-	-
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :		-	-	-
Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)	3.19.2	-	-	-
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère		-	-	-
Résultat global de la période		-	-	-
Augmentation de capital	3.10	4,0	(2,9)	-
Dividendes versés par la société mère en 2011		-	-	-
Remboursement de capital		-	-	-
Paiements fondés sur des actions	3.11	-	-	-
Reclassement des actions propres	3.12	-	-	(0,5)
Autres variations		-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires		4,0	(2,9)	(0,5)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2011		43,1	50,3	(78,4)

	Gains/pertes latents ou différés				Autres réserves et résultat	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des intérêts ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
	Liés aux écarts de conversion	Liés aux écarts actuariels	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
	(43,7)	-	-	(11,1)	1 403,5	1 363,7	53,3	1 417,0
	-	-	-	-	41,9	41,9	11,3	53,2
	12,0	(1,6)	-	(21,0)	-	(10,7)	(0,8)	(11,5)
	-	-	-	(21,0)	-	(21,0)	0,0	(21,0)
	-	(1,6)	-	-	-	(1,6)	-	(1,6)
	12,0	-	-	-	-	12,0	(0,8)	11,1
	12,0	(1,6)	-	(21,0)	41,9	31,3	10,4	41,7
	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	(53,3)	(53,3)	(4,8)	(58,1)
	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	6,1	6,1	-	6,1
	-	-	-	-	-	(0,2)	-	(0,2)
	-	-	-	-	2,0	2,0	3,3	5,2
	-	-	-	-	(45,3)	(45,5)	(1,5)	(47,0)
	(31,7)	(1,6)	-	(32,1)	1 400,2	1 349,5	62,2	1 411,8

	Gains/pertes latents ou différés			Autres réserves et résultat	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des intérêts ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
	(45,1)	-	(6,6)	1 439,8	1 402,6	65,3	1 467,8
	-	-	-	6,8	6,8	(3,3)	3,6
	1,4	-	(4,5)	-	(3,1)	0,5	(2,6)
	-	-	(4,5)	-	(4,5)	(0,6)	(5,1)
	1,4	-	-	-	1,4	1,1	2,5
	1,4	-	(4,5)	6,8	3,7	(2,8)	1,0
	-	-	-	-	1,1	-	1,1
	-	-	-	(53,2)	(53,2)	(9,6)	(62,8)
	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	5,8	5,8	-	5,8
	-	-	-	-	(0,5)	-	(0,5)
	-	-	-	4,2	4,2	0,4	4,6
	-	-	-	(43,2)	(42,6)	(9,2)	(51,7)
	(43,7)	-	(11,1)	1 403,5	1 363,7	53,3	1 417,1

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1/ Règles et méthodes comptables	79	3.11 Plans de souscription ou d'achat d'actions	101
1.1 Informations relatives au Groupe	79	3.12 Actions propres	101
1.2 Base de préparation des états financiers consolidés	79	3.13 Engagements envers le personnel et autres provisions	102
1.3 Adoption des nouvelles normes IFRS	79	3.14 Dettes financières	103
1.4 Recours à des estimations	80	3.15 Résultat financier	105
1.5 Résumé des principales méthodes comptables	81	3.16 Impôts différés	105
1.5.1 Conversion des monnaies étrangères	81	3.17 Impôts sur les bénéfices	106
1.5.2 Regroupement d'entreprises et goodwill	81	3.18 Objectifs et politique de gestion des risques financiers	107
1.5.3 « Goodwill négatif »	81	3.18.1 Risque de crédit / de contrepartie	107
1.5.4 Participations dans des coentreprises	81	3.18.2 Risques de liquidité	107
1.5.5 Immobilisations incorporelles	82	3.18.3 Risques de marché	108
1.5.6 Immobilisations corporelles	82	3.19 Instruments financiers	113
1.5.7 Titres mis en équivalence	83	3.19.1 Actifs financiers	113
1.5.8 Investissements et autres actifs financiers	83	3.19.2 Instruments financiers dérivés	116
1.5.9 Stocks et encours	84	3.19.3 Passifs financiers	117
1.5.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie	84	3.19.4 Juste valeur des actifs et passifs financiers	117
1.5.11 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	84	3.19.5 Gestion des risques liés aux instruments financiers	118
1.5.12 Actions propres	85	4/ Secteurs opérationnels	120
1.5.13 Provisions	85	4.1 Secteurs opérationnels	120
1.5.14 Avantages accordés aux salariés	85	5/ Informations diverses	122
1.5.15 Passifs financiers	86	5.1 Obligations contractuelles et autres engagements hors bilan	122
1.5.16 Contrats de location financement	86	5.1.1 Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé	122
1.5.17 Chiffre d'affaires	86	5.1.2 Engagements hors bilan liés aux financements	122
1.5.18 Impôt exigible et impôt différé	86	5.1.3 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe	123
1.5.19 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture	86	5.2 Résultat net par action	124
1.6 Conversion des états financiers des filiales étrangères	88	5.2.1 Résultat net de base par action	124
2/ Informations significatives relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2012	89	5.2.2 Résultat net dilué par action	125
2.1 Variations du périmètre de consolidation	89	5.3 Effectifs et charges de personnel	125
2.1.1 Entrées dans le périmètre de consolidation	89	5.4 Événements post-clôture	126
2.1.2 Sorties du périmètre de consolidation	90	5.5 Opérations entre parties liées	126
2.1.3 Rachat des intérêts ne donnant pas le contrôle	90	5.6 Rémunération des dirigeants	126
2.2 Participations dans des coentreprises	91	5.6.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)	127
2.2.1 Informations relatives aux participations consolidées par intégration proportionnelle	91	5.6.2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros)	128
3/ Notes sur les comptes consolidés	91	5.6.3 Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux	129
3.1 Goodwill	91	5.6.4 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social	130
3.2 Immobilisations incorporelles	92	5.7 Périmètre de consolidation	130
3.3 Immobilisations corporelles	94	5.7.1 Liste des sociétés consolidées par intégration globale	130
3.4 Immeubles de placement	96	5.7.2 Liste des sociétés consolidées par intégration proportionnelle	135
3.5 Titres mis en équivalence	97	5.7.3 Liste des sociétés consolidées par mise en équivalence	135
3.6 Actifs financiers non courants	97		
3.7 Stocks et encours	99		
3.8 Clients et autres débiteurs, actifs financiers courants et autres actifs courants	99		
3.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie	100		
3.10 Capitaux propres	100		

1/ Règles et méthodes comptables

1.1 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

Les comptes consolidés de l'exercice 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de BOURBON le 4 mars 2013. BOURBON est une société anonyme immatriculée en France dont les actions sont admises à la cote du compartiment A eurolist d'Euronext Paris.

1.2 BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de BOURBON SA, de ses filiales et sociétés contrôlées par le Groupe au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales et sociétés contrôlées par le Groupe sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Déclaration de conformité

Les comptes consolidés de BOURBON au 31 décembre 2012 sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*) et SIC (*Standing Interpretations Committee*).

Les normes et interprétations retenues pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2012 sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union européenne et dont l'application est obligatoire au 31 décembre 2012.

En application de l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence :

- ▶ Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 et le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent, figurant dans le Document de référence déposé le 27 avril 2012 auprès de l'Autorité des marchés financiers (respectivement aux pages 61 à 122 et 123) ;
- ▶ Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 et le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent, figurant dans le Document de référence déposé le 27 avril 2011 auprès de l'Autorité des marchés financiers (respectivement aux pages 55 à 120 et 121).

Comptes consolidés - Bases de préparation

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur. Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les intérêts ne donnant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément du résultat et des capitaux propres attribuables au Groupe.

Tous les soldes et transactions intragroupes ainsi que les produits, les charges et les résultats qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes sont éliminés en totalité.

- ▶ Conformément à IAS 1, les actifs sont présentés en actifs courants au bilan consolidé, lorsqu'ils respectent l'un des critères suivants Leur délai de réalisation attendu est inférieur à douze mois ou au cycle d'exploitation normal du Groupe ;
- ▶ Ils sont essentiellement détenus à des fins de transaction.

Tous les autres actifs sont classés dans les actifs non courants.

Les passifs sont présentés en passifs courants au bilan consolidé lorsqu'ils respectent l'un des critères suivants :

- ▶ Leur délai de règlement attendu est inférieur à douze mois ou au cycle normal d'exploitation du Groupe ;
- ▶ Ils sont essentiellement détenus à des fins de transaction ;
- ▶ Le Groupe ne détient pas de droit inconditionnel permettant de différer leur règlement au minimum pour la période de douze mois après la clôture.

Tous les autres passifs sont classés dans les passifs non courants.

1.3 ADOPTION DES NOUVELLES NORMES IFRS

Les méthodes comptables appliquées au 31 décembre 2012 sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent.

Les normes et interprétations d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2012 n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation et de présentation des comptes. Toutefois, elles ont pu engendrer des notes annexes complémentaires.

À noter que le Groupe n'a pas anticipé les normes ou interprétations suivantes, dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2012 :

- ▶ IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre de compensation d'actifs et de passifs financiers » ;
- ▶ IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- ▶ IFRS 11 « Partenariats » ;

- ▶ IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- ▶ IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » ;
- ▶ IAS 1 amendée « Présentation des autres éléments du résultat global » ;
- ▶ IAS 19 amendée « Avantages du personnel » ;
- ▶ IAS 27 révisée « États financiers individuels » ;
- ▶ IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- ▶ IAS 32 amendée « Compensation d'actifs et de passifs financiers » ;
- ▶ IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert ».

1.4 RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS implique le recours à des estimations, des hypothèses et des appréciations qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ces estimations s'appuient sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les hypothèses et appréciations retenues ainsi que les circonstances existantes à la date d'établissement des comptes pouvant se révéler différentes de la réalité, les résultats futurs réalisés pourraient différer des estimations retenues.

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs, et autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements au cours d'un exercice pourraient entraîner un risque de modification des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs, sont présentées ci-dessous.

Indemnités de départ à la retraite

Le coût des régimes à prestations définies et autres avantages de couverture médicale postérieurs à l'emploi, est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et probabilité de présence dans le Groupe lors du départ à la retraite. La méthode de détermination des taux d'actualisation est restée inchangée par rapport aux années précédentes. Les taux sont déterminés sur la base d'indices globaux tels que Reuters.

En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative. Le passif net (part long terme) constitué au titre de ces avantages accordés au personnel au 31 décembre 2012 s'élève à 10,1 millions d'euros (7,7 millions d'euros en 2011). De plus amples détails sont communiqués en note 3.13.

Instruments financiers évalués à leur juste valeur

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté. La juste valeur des contrats d'achat de devises à terme est calculée par référence aux taux de change à terme courants pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires. Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera retenue.

Test de dépréciation des goodwill

Le Groupe évalue, au moins une fois par an, s'il est nécessaire de déprécier les goodwill, en pratiquant des tests de perte de valeur (voir note 1.5.2). Ces tests requièrent une estimation de la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie auxquelles les goodwill sont affectés. La valeur recouvrable se définit comme étant le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur (nette des frais de cession). Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe est amené à estimer les flux de trésorerie futurs attendus de chaque unité génératrice de trésorerie ainsi qu'un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

Les flux de trésorerie futurs attendus utilisés pour déterminer la valeur d'utilité de chaque UGT sont déterminés sur la base des business plans du Groupe établis sur 5 ans.

Ces flux sont actualisés à un taux apprécié sur la base du coût moyen pondéré du capital déterminé pour le Groupe. Des analyses sont ensuite menées afin de déterminer la sensibilité des valeurs obtenues à la variation d'une ou plusieurs hypothèses du business plan.

La méthode des flux futurs de trésorerie actualisés (« *discounted cash flows* ») utilisée pour apprécier la valeur d'utilité des UGT auxquelles sont affectés les goodwill présentant, par construction, un caractère aléatoire, les cash-flows futurs effectifs peuvent donc différer des projections de flux futurs utilisées pour déterminer la valeur d'utilité.

Les tests effectués en 2012 (estimation de la valeur recouvrable des UGT – en l'espèce leur juste valeur) n'ont pas montré de perte de valeur nécessitant une dépréciation des goodwill.

Test de dépréciation des immobilisations

Les immobilisations incorporelles à durée définie et les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'un indice de perte de valeur (voir notes 1.5.5 et 1.5.6), c'est-à-dire lorsque des événements ou des circonstances particulières indiquent un risque de dépréciation de ces actifs. Afin de réaliser ces tests, les immobilisations sont regroupées en unités génératrices de trésorerie et leur valeur nette comptable est comparée à la valeur recouvrable desdites unités. La valeur recouvrable se définit comme étant le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur (nette des frais de cession). Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe doit estimer les flux de trésorerie futurs attendus de chaque unité génératrice de trésorerie ainsi qu'un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

1.5 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

1.5.1 Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère.

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères est généralement leur monnaie locale. Dans le cas où la majorité des transactions et des coûts est effectuée dans une monnaie différente, c'est cette monnaie qui est retenue comme monnaie fonctionnelle.

La conversion des comptes des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par l'application de la méthode du cours de clôture :

- ▶ les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de clôture ;
- ▶ les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période ;
- ▶ l'écart de conversion est inclus dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat.

Les opérations en monnaies étrangères réalisées par les sociétés du Groupe sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la date de clôture les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères, constituant une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ces derniers sont directement imputés en capitaux propres jusqu'à la cession de l'investissement, date à laquelle ils sont reconnus en résultat.

Conformément à IAS 21, les goodwill sont exprimés dans la devise fonctionnelle des sociétés acquises puis convertis au cours de clôture (IAS 21.47).

1.5.2 Regroupement d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises (IFRS 3 révisée) sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Ceci conduit à reconnaître en juste valeur les actifs identifiables (y compris les immobilisations incorporelles non reconnues précédemment) et les passifs identifiables (y compris les passifs éventuels, à l'exception des restructurations futures) de l'activité acquise.

Le goodwill dégagé dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt acquise par le Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Les tests de perte de valeur sont réalisés dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette du goodwill est reconnue au compte de résultat.

1.5.3 « Goodwill négatif »

Le « goodwill négatif » représente l'excédent de la quote-part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis par rapport au coût, à la date d'acquisition.

Il est comptabilisé directement en résultat au cours de la période d'acquisition.

1.5.4 Participations dans des coentreprises

Le Groupe détient des participations dans des coentreprises. Une coentreprise résulte d'un accord contractuel, en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Une entité sous contrôle conjoint est une coentreprise qui implique la création d'une entité séparée dans laquelle chaque coentrepreneur détient une participation. Le Groupe comptabilise sa participation dans une entité contrôlée conjointement en utilisant la consolidation proportionnelle. Le Groupe consolide ligne à ligne sa quote-part dans tous les actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement. Les états financiers de l'entité contrôlée conjointement sont établis pour la même période de référence que ceux de la société mère, en utilisant des méthodes comptables homogènes. Des ajustements sont apportés pour homogénéiser les éventuelles différences de méthodes comptables.

Lorsque le Groupe apporte ou cède un actif à une entité contrôlée conjointement, la quote-part de gain ou de perte résultant de cette transaction est comptabilisée sur la base de la substance de la transaction. Lorsque le Groupe acquiert des actifs de l'entité contrôlée conjointement, le Groupe ne reconnaît sa quote-part du profit réalisé par l'entreprise contrôlée conjointement relatif à cette transaction, qu'à la date à laquelle les actifs en question sont cédés à un tiers indépendant.

La coentreprise est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle jusqu'à la date à laquelle le Groupe cesse d'avoir le contrôle conjoint de l'entité.

1.5.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées initialement à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprise est sa juste valeur à la date de l'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Le Groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est définie ou indéfinie.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité définie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif est comptabilisé en modifiant la durée ou le mode d'amortissement, selon le cas, de tels changements étant traités comme des changements d'estimation. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie définie est comptabilisée en résultat dans la catégorie de charges appropriée au vu de la fonction de l'immobilisation incorporelle.

La durée d'amortissement des principales immobilisations incorporelles est :

- ▶ Logiciels : 3 ans ;
- ▶ Droit d'occupation du sol, sur la durée des concessions : 38 à 50 ans.

1.5.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissements des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Navires

A) Valeur brute

Les immobilisations corporelles sont constituées pour l'essentiel de navires valorisés à leur date d'entrée dans le patrimoine du Groupe

à leur coût de revient, c'est-à-dire le coût engagé pour mettre en service l'actif, en vue de l'utilisation prévue.

Le coût de revient d'une immobilisation corporelle est constitué du prix payé comptant à un tiers (y compris les droits de douane et taxes non récupérables mais qui s'entend net des remises, rabais commerciaux obtenus du fournisseur), auquel viennent s'ajouter les frais d'acquisition suivants :

- ▶ les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- ▶ les frais d'installation ;
- ▶ les frais d'acheminement du navire jusqu'à son site d'exploitation ;
- ▶ les coûts liés aux essais en mer ;
- ▶ les frais d'actes ;
- ▶ les honoraires de professionnels (architectes, ingénieurs) ;
- ▶ les commissions ;
- ▶ les coûts d'emprunts intercalaires directement destinés à financer l'acquisition de l'immobilisation.

Une immobilisation corporelle peut comporter plusieurs composants à durée de vie ou rythme d'amortissement distincts. Dans ce cas, les éléments principaux de l'immobilisation sont identifiés et comptabilisés séparément selon une approche par composants.

Au sein de BOURBON, chaque navire est constitué de deux composants :

- ▶ un composant structure ;
- ▶ un composant révision représentant le coût d'un arrêt technique.

Un arrêt technique se définit comme un ensemble d'opérations de maintenance effectuées à intervalles réguliers, selon un plan pluriannuel ayant pour but de répondre à des exigences de classification, de conventions internationales ou de règlements.

Au moment où l'actif entre dans le patrimoine de la société, la valeur du composant « structure » correspond au coût de revient total de l'actif diminué du coût du composant « révision » ; ce dernier correspondant au coût du premier arrêt technique du navire.

B) Amortissement

L'amortissement est calculé sur la base de la valeur d'entrée du composant, sous déduction de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle correspond au produit de cession attendu (net des coûts de sortie) que le Groupe obtiendrait aujourd'hui de la cession de cet actif à la fin de son utilisation par le Groupe.

La base amortissable du composant structure est égale à sa valeur d'entrée dans les comptes consolidés, diminuée de sa valeur résiduelle. Le composant révision ayant une valeur résiduelle nulle, sa base amortissable correspond uniquement à sa valeur d'entrée dans les comptes consolidés.

Chaque composant est ensuite amorti linéairement sur sa durée d'utilité.

La durée d'utilité est définie en fonction de l'utilité attendue de l'actif pour BOURBON compte tenu de l'usage que le Groupe prévoit d'en faire.

Les principales durées d'utilité du composant structure des navires retenues au sein de BOURBON vont de 8 à 30 ans.

La durée d'utilité du composant révision d'un navire est fonction du programme pluri-annuel de révision de ce navire.

De plus, en cas d'apparition d'indices de perte de valeur, un test de perte de valeur est pratiqué sur le groupe d'actifs concerné (Unité Génératrice de Trésorerie) en comparant sa valeur nette comptable à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est généralement déterminée par référence à une valorisation de marché. Ces valorisations sont obtenues auprès d'experts indépendants et revues par le management du Groupe. Lorsque la valeur recouvrable se révèle inférieure à la valeur nette comptable du groupe d'actifs, une perte de valeur est constatée.

Autres immobilisations corporelles (hors navires)

Les immobilisations corporelles, autres que les navires et les immeubles de placement, sont évaluées à leur coût tel que défini par IAS 16 § 16. Ces immobilisations sont constituées d'un seul composant.

La base amortissable des autres immobilisations corporelles est égale à leur valeur d'entrée dans les comptes consolidés, leur valeur résiduelle étant nulle, à l'exception de certaines constructions pour lesquelles il existe une valeur résiduelle.

Les autres immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

Les principales durées d'utilité des immobilisations corporelles hors navires sont les suivantes :

- ▶ Constructions et bâtiments : entre 8 et 40 ans ;
- ▶ Installations techniques : entre 10 et 15 ans ;
- ▶ Autres immobilisations corporelles : entre 2 et 10 ans.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement détenus par le Groupe sont inscrits dans les comptes consolidés à leur coût historique et amortis en mode linéaire sur une durée de 40 ans.

1.5.7 Titres mis en équivalence

Les participations du Groupe dans ses entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. Les titres mis en équivalence sont inscrits à l'actif du bilan pour la quote-part des capitaux propres qu'ils représentent. Le goodwill afférent à une entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation.

1.5.8 Investissements et autres actifs financiers

Les actifs financiers inclus dans le champ d'application d'IAS 39 sont classés, selon le cas, en actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, en prêts et créances, en placements détenus jusqu'à leur échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, majorée, dans le cas des investissements qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables. Le Groupe analyse à l'origine l'existence éventuelle de dérivés incorporés dans les contrats. Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte si le contrat n'est pas comptabilisé dans son ensemble à la juste valeur

par le biais du compte de résultat, et si l'analyse montre que les caractéristiques économiques et les risques des dérivés incorporés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et, lorsque cela est autorisé et approprié, revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Tous les achats et ventes « normalisés » d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter l'actif. Les achats ou ventes « normalisés » sont des achats ou des ventes d'actifs financiers en vertu d'un contrat dont les modalités imposent la livraison de l'actif dans le délai généralement défini par la réglementation ou par une convention sur le marché considéré.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend, d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. De plus amples détails sont communiqués en note 3.19.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute surcote ou décote initiale, et intègre les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, ainsi que les coûts de transaction.

Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du mécanisme du coût amorti.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non-dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories suivantes : Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, Placements détenus jusqu'à leur échéance, Prêts et créances.

Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont mesurés à la juste valeur et les gains et pertes sur de tels actifs sont comptabilisés directement en capitaux propres dans une ligne séparée (« Gains nets latents »), jusqu'à ce que l'investissement soit décomptabilisé ou jusqu'à ce que l'investissement soit identifié comme devant faire l'objet d'une dépréciation auquel cas le profit ou la perte cumulé précédemment comptabilisé en capitaux propres est alors inclus dans le compte de résultat.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux prix de marché publiés à la date de clôture. Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options. Le cas échéant, la juste valeur est appréciée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus. L'appréciation peut également tenir compte des paramètres suivants, dans la mesure où ceux-ci sont mesurables de manière fiable :

- ▶ des plus-values latentes éventuelles, notamment de nature immobilière ;
- ▶ des perspectives de rentabilité.

Dépréciation d'actifs financiers

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié.

Actifs comptabilisés au coût amorti

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et créances comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (hors pertes de crédit futures qui n'ont pas été encourues), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale). La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat.

Le Groupe apprécie en premier lieu si des indications objectives de dépréciation existent sur une base individuelle pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, sur une base individuelle ou collective, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. S'il détermine qu'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, d'un montant significatif ou non, cet actif est inclus dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires, et ce groupe d'actifs financiers est soumis à un test de dépréciation collective. Les actifs soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée ou continue de l'être, ne sont pas inclus dans un test de dépréciation collectif.

Si le montant de la dépréciation diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée est reprise. Une reprise de dépréciation est enregistrée en résultat pour autant que la valeur comptable de l'actif ne devienne pas supérieure au coût amorti à la date de reprise de la dépréciation.

S'agissant des créances clients, une dépréciation est comptabilisée quand il existe une indication objective (telle qu'une probabilité de faillite ou des difficultés financières significatives du débiteur) que

le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer les montants dus selon les termes contractuels de la facture. La valeur comptable de la créance client est réduite via l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Les encours dépréciés sont constatés en perte quand ils sont jugés irrécouvrables.

Actifs financiers disponibles à la vente

Si un actif disponible à la vente est déprécié, un montant calculé comme étant la différence entre, d'une part, son coût d'acquisition (net de tout remboursement de principal et de tout amortissement), et d'autre part sa juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur préalablement enregistrée en résultat, est transféré des capitaux propres en résultat. Les dépréciations relatives à des instruments de capitaux propres ne peuvent donner lieu à une reprise comptabilisée en résultat. Les dépréciations relatives à des instruments de dettes sont reprises en résultat si l'augmentation de la juste valeur de l'instrument peut être objectivement reliée à un événement survenu après la comptabilisation en résultat de la perte de valeur.

1.5.9 Stocks et encours

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré pour les matières premières et au coût de production pour les encours et les produits finis.

Pour les produits finis, lorsque le coût de production est supérieur au tarif en vigueur à la date de l'inventaire, une dépréciation est constatée afin de ramener la valeur des stocks à leur valeur nette de réalisation.

1.5.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires, des dépôts à court terme, ainsi que des valeurs mobilières de placement. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur.

1.5.11 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Actifs non courants détenus en vue de la vente

Conformément aux dispositions d'IFRS 5, les actifs non courants (ou groupe d'actifs), et les passifs y afférent, sont classés comme « détenus en vue de la vente » lorsque leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Ce classement implique que les actifs (ou le groupe d'actifs) destinés à être cédés soient disponibles en vue de leur vente immédiate, en leur état actuel, et que la vente soit hautement probable.

Le caractère hautement probable de la vente est apprécié en fonction des critères suivants : la direction s'est engagée dans un plan de cession des actifs (ou du groupe d'actifs) et un programme pour trouver un acheteur et finaliser le plan a été lancé. De plus, les actifs doivent être activement commercialisés en vue de la vente à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur. La vente des actifs (ou du groupe d'actifs) est supposée intervenir dans le délai d'un an à compter de sa classification en actifs détenus en vue de la vente.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur comptable antérieure des actifs ou à leur juste valeur minorée des coûts de cession si celle-ci est inférieure. Ils ne sont plus amortis à compter de leur date de classification en actifs détenus en vue de la vente.

Activités abandonnées

Une activité abandonnée correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe, faisant soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées ou en cours de cession sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers pour toutes les périodes présentées. De ce fait, certains éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie de l'exercice précédent font l'objet de reclassements, afin de présenter une information comparative relative à ces activités abandonnées.

1.5.12 Actions propres

Lorsque le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres (actions propres), ceux-ci sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

1.5.13 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

1.5.14 Avantages accordés aux salariés

Ils comprennent notamment les indemnités de départ à la retraite, les médailles du travail, l'intéressement et la participation.

Indemnités de départ à la retraite

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite légales en vigueur dans les pays où ils sont employés, des indemnités de départ à la retraite.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements de retraite sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, l'évaluation de l'engagement tient compte des droits à retraite qu'aura acquis le salarié à la date de son départ à la retraite. L'engagement est toutefois réparti proportionnellement à l'ancienneté du salarié à la date de calcul avec prise en compte du rapport entre l'ancienneté actuelle du salarié et son ancienneté prévue au moment du départ à la retraite.

Ces calculs intègrent les hypothèses suivantes :

- ▶ Age de départ à la retraite : âge légal en vigueur dans chaque pays ;
- ▶ Probabilité de survie : prise en compte de la table de mortalité applicable à chaque pays ;
- ▶ Taux d'actualisation financière ;
- ▶ Taux d'inflation ;
- ▶ Turn-over : établi pour chaque société en faisant la moyenne du turn-over observé sur les cinq dernières années ;
- ▶ Hypothèses d'évolution salariale ;
- ▶ Calcul des droits en fonction des conventions collectives ou des accords spécifiques en vigueur dans chaque entité / pays.

Conformément à l'option offerte par IAS 19, le Groupe a choisi de comptabiliser ses écarts actuariels directement dans les capitaux propres.

Intéressement

L'intéressement est fonction de la performance de l'entreprise, mesurée notamment par l'évolution du chiffre d'affaires et des marges d'exploitation.

Il existe deux méthodes d'application, la première consiste à appliquer le coefficient d'évolution pour chaque individu à son salaire perçu au cours des six derniers mois, la prime étant versée semestriellement.

La deuxième méthode, calculée annuellement, intègre un taux d'intéressement progressif par tranche. Le montant de l'intéressement est donc calculé en appliquant à la masse salariale annuelle le pourcentage correspondant. Il est ensuite réparti pour partie uniformément entre les salariés et pour l'autre part proportionnellement aux salaires bruts de l'année de référence.

Dans le cas où la prime d'intéressement est versée au Plan d'Épargne Entreprise (PEE), un abondement de 20 % est accordé.

Participation

Les sommes dues au titre de la participation sont soit versées directement au salarié s'il en fait la demande, soit bloquées pendant 5 ans auprès d'un organisme gestionnaire des droits (sauf cas de déblocage anticipé).

Plans d'options d'achat et de souscription d'actions

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés, pour les rémunérations attribuées après le 7 novembre 2002, est valorisé à la juste valeur des instruments attribués à la date d'attribution selon la méthode de Black & Scholes.

Ce coût est comptabilisé dans les charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres équivalente, linéairement sur la période durant laquelle les conditions de performance et/ou de services sont remplies. Cette période se termine à la date à laquelle les employés concernés obtiennent un droit inconditionnel aux instruments (« la date d'acquisition des droits »).

La charge cumulée enregistrée pour ces transactions à chaque fin d'exercice jusqu'à la date d'acquisition des droits tient compte

de la meilleure estimation du Groupe, à cette date, du nombre d'instruments qui vont être acquis.

Lors de la levée des options de souscription d'actions par leurs bénéficiaires, les titres émis à cette occasion leur seront remis. Le prix d'exercice des titres sera constaté en trésorerie par la contrepartie des capitaux propres. Dans le cas des options d'achat d'actions, le résultat de cession dégagé lors de la levée des options sera constaté en capitaux propres.

Actions gratuites

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés, pour les rémunérations attribuées après le 7 novembre 2002, est valorisé à la juste valeur des instruments attribués à la date d'attribution.

Ce coût est comptabilisé dans les charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres équivalente, linéairement sur la période durant laquelle les conditions de performance et/ou de services sont remplies. Cette période se termine à la date à laquelle les employés concernés obtiennent un droit inconditionnel aux instruments (« la date d'acquisition des droits »).

1.5.15 Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières, les dettes envers les fournisseurs, les instruments financiers dérivés ainsi que les autres passifs courants et non courants.

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les dettes sont décomptabilisées, ainsi qu'au travers du mécanisme du coût amorti.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan pour leur juste valeur à la clôture. Les méthodes comptables relatives aux instruments financiers dérivés sont décrites dans la note 1.5.19.

1.5.16 Contrats de location financement

Les immobilisations acquises au travers de contrats de location financement, c'est-à-dire lorsque le contrat confère au Groupe, en substance, la majeure partie des risques et avantages liés à la propriété de l'actif, sont comptabilisées à l'actif du bilan. La valeur retenue est la valeur vénale du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles. Le bien est amorti selon les méthodes d'amortissement du Groupe, telles que définies à la note 1.5.6.

1.5.17 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que les produits le composant peuvent être évalués de façon fiable. Le chiffre d'affaire est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue, à l'exclusion des rabais, remises et autres taxes sur les ventes et droits de douane.

Le chiffre d'affaires inclut notamment les revenus d'affrètement et prestations annexes ainsi que les prestations d'assistance.

1.5.18 Impôt exigible et impôt différé

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- ▶ L'impôt exigible de l'exercice, sous déduction des avoirs fiscaux et crédits d'impôts effectivement utilisés ;
- ▶ Les impositions différées, enregistrées dans les comptes consolidés au regard de la situation fiscale de chaque société.

Celles-ci résultent :

- ▶ des décalages temporaires entre résultats fiscaux et résultats sociaux,
- ▶ des retraitements et éliminations de consolidation,
- ▶ et des déficits reportables dont l'imputation future est probable.

Ces impositions sont calculées et ajustées selon la méthode bilancielle du report variable, en conception étendue. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Les impôts exigibles et différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non au compte de résultat.

1.5.19 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats à terme de devises étrangères, des swaps de taux d'intérêt, des cross currency swaps et des options pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêts et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à la juste valeur à la date à laquelle les contrats sont entrés en vigueur et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les instruments dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Tous gains et pertes provenant des changements dans la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés directement dans le compte de résultat de l'exercice.

La juste valeur des contrats d'achat de devises à terme est calculée par référence aux taux de change à terme courants pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- ▶ soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, ou d'un engagement ferme (excepté pour le risque de change) ;
- ▶ soit de couvertures de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable soit à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé, soit à une transaction future hautement probable ou au risque de change sur un engagement ferme ;
- ▶ soit de couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

La couverture du risque de change d'un engagement ferme est comptabilisée comme une couverture de flux de trésorerie.

Au commencement d'une relation de couverture, le Groupe désigne de manière formelle et documente la relation de couverture à laquelle le Groupe souhaite appliquer la comptabilité de couverture ainsi que l'objectif poursuivi en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. La documentation inclut l'identification de l'instrument de couverture, de l'élément ou de la transaction couvert(e), de la nature du risque couvert ainsi que de la manière dont le Groupe évaluera l'efficacité de l'instrument de couverture à des fins de compensation de l'exposition aux variations de juste valeur de l'élément couvert ou des flux de trésorerie attribuables au risque couvert. Le Groupe s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie. La couverture est évaluée de façon continue afin de démontrer qu'elle a effectivement été hautement efficace durant tous les exercices couverts par les états financiers pour lesquels elle a été désignée.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur sont des couvertures de l'exposition du Groupe aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, ou encore d'une partie identifiée de tels actifs ou passifs financiers, qui est attribuable à un risque particulier et qui peut affecter le résultat pour les couvertures de juste valeur. Le profit ou la perte sur l'élément couvert attribuable au risque couvert ajuste la valeur comptable de l'élément couvert, l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur, et les pertes et les gains qui en résultent sont comptabilisés pour les deux éléments en résultat.

Lorsqu'un engagement ferme non comptabilisé est désigné comme un élément couvert, la variation cumulée ultérieure de la juste valeur de l'engagement ferme attribuable au risque couvert est comptabilisée comme un actif ou un passif, le profit ou la perte correspondant étant comptabilisé en résultat. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont également comptabilisées en résultat. Le Groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture si l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé, si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture ou lorsque le Groupe annule la désignation.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable et qui peut affecter le résultat. Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat.

Les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont inclus dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte prévue affecte le résultat (par exemple, pour les immobilisations faisant l'objet de couvertures, au rythme des amortissements pratiqués).

Si l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé sans remplacement ou renouvellement, ou si sa désignation comme instrument de couverture est révoquée, les montants précédemment reconnus en capitaux propres y sont maintenus jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Si la transaction n'est plus prévue, ce montant est comptabilisé en résultat.

1.6 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les cours de conversion retenus sont les suivants :

Devises		Taux moyen de l'exercice 2012	Taux de clôture au 31/12/12	Taux de clôture au 31/12/11
AUD	Dollar australien	1,2407	1,2712	1,2723
BRL	Real brésilien	2,5084	2,7036	2,4159
CHF	Franc suisse	1,2053	1,2072	1,2156
CNY	Yuan	8,1052	8,2207	8,1588
INR	Roupie indienne	68,5973	72,5600	68,7130
MXP	Peso mexicain	16,9029	17,1845	18,0512
NGN	Naira nigérian	205,7521	206,9940	212,4490
NOK	Couronne norvégienne	7,4751	7,3483	7,7540
QAR	Rial qatarien	4,6967	4,8133	4,7063
RUB	Rouble	39,9223	40,3295	41,7650
SGD	Dollar Singapour	1,6055	1,6111	1,6819
TRY	Livre turque	2,3135	2,3551	2,4432
UAH	Grivnas ukrainien	10,5221	10,6405	10,5085
USD	Dollar américain	1,2848	1,3194	1,2939
VND	Dong vietnamien	27 053,6600	27 526,5000	27 268,8000

2/ Informations significatives relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2012

2.1 VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1.1 Entrées dans le périmètre de consolidation

Les entités entrées dans le périmètre au cours de l'exercice 2012 sont :

Oceanteam Bourbon Spares & Equipments AS	Création – intégration proportionnelle
Bourbon AD3	Création – intégration globale
Bourbon AD4	Création – intégration globale
Bourbon East Asia Private Limited	Création – intégration globale
Bourbon Marine Services Greenmar	Création – intégration globale
VSSA Limited	Création – intégration globale
SNC Bourbon Evolution 802	Création – intégration globale
SNC Bourbon Evolution 803	Création – intégration globale
SNC Bourbon Liberty 252	Création – intégration globale
SNC Bourbon Liberty 253	Création – intégration globale
SNC Bourbon Liberty 303	Création – intégration globale
SNC Bourbon Liberty 305	Création – intégration globale
SNC Bourbon Liberty 306	Création – intégration globale
SNC Bourbon Liberty 307	Création – intégration globale
SNC Bourbon Sirocco	Création – intégration globale
SNC Liberty CE303	Création – intégration globale
SNC Liberty CE304	Création – intégration globale
SNC Surfer 3603	Création – intégration globale
SNC TBN7	Création – intégration globale
SNC TBN8	Création – intégration globale
SNC TBN9	Création – intégration globale
SNC TBN10	Création – intégration globale
SNC TBN11	Création – intégration globale

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 5.7.

2.1.2 Sorties du périmètre de consolidation

Aucune sortie de périmètre sur l'exercice.

Le résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées au titre de l'exercice comprend une reprise nette de provision liée à des cessions d'activités antérieures.

<i>(en millions d'euros)</i>	Total
Chiffre d'affaires	-
Coûts d'exploitation hors plus-values sur cessions de navires	-
Plus-values sur cessions de navires	-
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions	0,8
Coût de l'endettement financier net	-
Autres charges et produits financiers	-
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées avant impôt	0,8
Impôts sur les bénéfices	-
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées après impôt	0,8
Pertes de valeur	-
Plus-values sur participations cédées	-
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES / DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES	0,8
Part du Groupe	0,8
Intérêts minoritaires	-

2.1.3 Rachat des intérêts ne donnant pas le contrôle

BOURBON a procédé au rachat de certains intérêts ne donnant pas le contrôle au cours de l'année 2012. Conformément aux normes IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée, l'impact du rachat des intérêts ne donnant pas le contrôle a été constaté dans les réserves consolidées, ces rachats n'ayant eu aucune incidence sur le contrôle qu'exerce BOURBON sur ces sociétés et donc, n'ont pas entraîné de modification de la méthode de consolidation de ces sociétés.

L'impact sur les capitaux propres part du Groupe au 31 décembre 2012 s'élève à 2,3 millions d'euros et est détaillé ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Prix d'acquisition des titres	1,3
Quote-part retraitée acquise	3,6
Impact sur les capitaux propres part du Groupe	2,3

2.2 PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

2.2.1 Informations relatives aux participations consolidées par intégration proportionnelle

La liste des entités consolidées par intégration proportionnelle figure en note 5.7.2.

Les principaux agrégats relatifs à ces participations sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Actifs non-courants	109,2	97,3
Actifs courants	56,2	45,1
TOTAL	165,4	142,3
Capitaux Propres	22,6	12,2
Passifs non-courants	106,7	71,5
Passifs courants	36,1	58,6
TOTAL	165,4	142,3
Chiffre d'affaires	76,1	62,7
Résultat net	20,9	14,1

3/ Notes sur les comptes consolidés

3.1 GOODWILL

Au 31 décembre 2012, le solde net des goodwill s'élève à 33,5 M€ et se ventile comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Pertes de Valeur	Net
31/12/2010	33,5	-	33,5
Acquisitions	0,5	-	0,5
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-
Variation de change	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-
31/12/2011	34,0	-	34,0
Acquisitions	-	-	-
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-
Variation de change	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Reclassement et divers	(0,5)	-	(0,5)
31/12/2012	33,5	-	33,5

Conformément à IFRS 3, le goodwill comptabilisé en 2011 lors de l'acquisition de deux sociétés en Asie a été intégralement affecté en immobilisations corporelles au cours du 1^{er} semestre 2012.

Au 31 décembre 2012, l'affectation du goodwill est donc la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Marine de Services – DEEP	8,2
Marine de Services – SHALLOW	6,1
Marine de Services – CREW	-
Subsea Services	19,2
Autres	-
TOTAL	33,5

En l'absence d'indice de perte de valeur au 31 décembre 2012, aucun test d'impairment n'a été réalisé (voir note 1.4). La méthode de comptabilisation des goodwill est présentée en note 1.5.2.

3.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'analyse des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
31/12/2010	18,4	(8,5)	9,9
Acquisitions	2,5	(2,4)	0,1
Cessions	(0,4)	0,4	(0,0)
Var. de périmètre	(0,0)	0,0	(0,0)
Var. de change	0,0	0,0	0,1
Reclassement et divers	(0,3)	(0,1)	(0,3)
Reclassement IFRS 5 *	-	-	-
31/12/2011	20,3	(10,5)	9,8
Acquisitions	3,1	(2,4)	0,6
Cessions	(0,2)	0,1	(0,0)
Var. de périmètre	(0,0)	0,0	-
Var. de change	(0,0)	(0,0)	(0,1)
Reclassement et divers	(0,2)	-	(0,2)
Reclassement IFRS 5 *	-	-	-
31/12/2012	23,0	(12,8)	10,1

* Reclassement des activités abandonnées / destinées à être cédées.

L'évolution de la valeur brute des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Frais R&D	Concessions brevets	Fonds de commerce	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Avances et acomptes	Total
31/12/2010	0,1	8,4	-	8,0	1,4	0,6	18,4
Acquisitions	0,0	0,2	-	0,0	0,6	1,8	2,5
Cessions	-	(0,0)	-	(0,4)	-	-	(0,4)
Var. de périmètre	-	-	-	(0,0)	-	-	(0,0)
Var. de change	-	0,0	-	0,0	0,0	-	0,0
Reclassement et divers	-	0,7	-	0,2	(0,9)	(0,3)	(0,3)
Reclassement IFRS 5 *	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2011	0,1	9,2	-	7,9	1,1	2,0	20,3
Acquisitions	-	0,5	-	0,1	0,3	2,1	3,1
Cessions	-	(0,2)	-	-	-	-	(0,2)
Var. de périmètre	-	-	-	(0,0)	-	-	(0,0)
Var. de change	-	-	-	(0,0)	0,0	-	(0,0)
Reclassement et divers	0,0	4,6	-	(0,0)	(1,2)	(3,6)	(0,2)
Reclassement IFRS 5 *	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2012	0,1	14,2	-	7,9	0,2	0,6	23,0

* Reclassement des activités abandonnées / destinées à être cédées.

Les amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Frais R&D	Concessions brevets	Fonds de commerce	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Avances et acomptes	Total
31/12/2010	(0,0)	(5,1)	-	(3,3)	-	-	(8,5)
Acquisitions	(0,0)	(2,1)	-	(0,3)	-	-	(2,4)
Cessions	-	-	-	0,4	-	-	0,4
Var. de périmètre	-	-	-	0,0	-	-	0,0
Var. de change	-	(0,0)	-	0,0	-	-	0,0
Reclassement et divers	-	0,1	-	(0,1)	-	-	(0,1)
Reclassement IFRS 5 *	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2011	(0,1)	(7,1)	-	(3,4)	-	-	(10,5)
Acquisitions	(0,0)	(2,1)	-	(0,3)	-	-	(2,4)
Cessions	-	0,1	-	-	-	-	0,1
Var. de périmètre	-	-	-	0,0	-	-	0,0
Var. de change	-	(0,0)	-	(0,0)	-	-	(0,0)
Reclassement et divers	-	(0,0)	-	0,0	-	-	-
Reclassement IFRS 5 *	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2012	(0,1)	(9,1)	-	(3,6)	-	-	(12,8)

* Reclassement des activités abandonnées / destinées à être cédées.



3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles représentent un montant de 3 326,6 M€ au 31 décembre 2012, dont 0,7 M€ correspondant à des immeubles de placement détaillés en note 3.4, et 3 325,9 M€ d'autres immobilisations corporelles qui se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements et provisions	Net
31/12/2010	3 742,5	(665,9)	3 076,6
Acquisitions	389,7	(201,2)	188,5
Cessions	(52,5)	35,0	(17,5)
Perte de valeur	-	-	-
Var. de périmètre	0,0	(0,0)	0,0
Var. de change	1,3	1,0	2,4
Reclassement et divers	3,3	0,2	3,5
Reclassement IFRS 5 *	(10,0)	-	(10,0)
31/12/2011	4 074,4	(831,0)	3 243,4
Acquisitions	348,6	(237,2)	111,4
Cessions	(126,6)	85,0	(41,7)
Perte de valeur	-	-	-
Var. de périmètre	-	(0,0)	(0,0)
Var. de change	17,2	(4,4)	12,9
Reclassement et divers	0,1	(0,2)	(0,1)
Reclassement IFRS 5 *	-	-	-
31/12/2012	4 313,7	(987,8)	3 325,9

* Reclassement des activités abandonnées / destinées à être cédées.

Sur l'exercice 2012, les charges financières intercalaires intégrées dans le coût de revient des navires se sont élevées à 9,9 M€.

Détail des immobilisations corporelles brutes :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Navires et révision	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Total
31/12/2010	1,4	26,5	12,8	2 985,3	15,5	701,0	3 742,5
Acquisitions	-	2,1	1,7	59,1	2,0	324,9	389,7
Cessions	-	-	(0,2)	(46,4)	(0,1)	(5,8)	(52,5)
Var. de périmètre	-	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,0)	0,0
Var. de change	0,0	0,5	(0,0)	1,1	0,2	(0,4)	1,3
Reclassement et divers	-	0,1	(0,7)	303,9	(1,3)	(298,6)	3,3
Reclassement IFRS 5 *	-	-	-	-	-	(10,0)	(10,0)
31/12/2011	1,5	29,1	13,6	3 302,9	16,2	711,1	4 074,4
Acquisitions	0,1	0,8	1,8	92,9	1,9	251,2	348,6
Cessions	-	(0,1)	(0,0)	(125,9)	(0,7)	-	(126,6)
Var. de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Var. de change	(0,0)	(0,3)	0,0	11,6	0,1	5,8	17,2
Reclassement et divers	-	(2,0)	1,4	313,3	0,2	(312,8)	0,1
Reclassement IFRS 5 *	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2012	1,5	27,5	16,8	3 594,8	17,8	655,3	4 313,7

* Reclassement des activités abandonnées / destinées à être cédées.

Détail des amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles :

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques	Navires et révision	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
31/12/2010	-	(4,5)	(3,8)	(649,9)	(7,7)	0,0	(665,9)
Acquisitions	-	(1,0)	(1,9)	(195,8)	(2,6)	-	(201,2)
Cessions	-	-	0,1	34,8	0,1	-	35,0
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-	-
Var. de périmètre	-	-	(0,0)	(0,0)	(0,0)	-	(0,0)
Var. de change	-	(0,0)	0,0	1,1	(0,1)	-	1,0
Reclassement et divers	-	(0,2)	(0,1)	(0,2)	0,7	-	0,2
Reclassement IFRS 5 *	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2011	-	(5,7)	(5,6)	(810,0)	(9,7)	0,0	(831,0)
Acquisitions	-	(1,5)	(1,6)	(231,0)	(3,1)	-	(237,2)
Cessions	-	0,1	-	84,3	0,6	-	85,0
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-	-
Var. de périmètre	-	-	-	-	(0,0)	-	(0,0)
Var. de change	-	0,1	(0,0)	(4,4)	0,0	-	(4,4)
Reclassement et divers	-	-	(0,3)	(0,1)	0,2	-	(0,2)
Reclassement IFRS 5 *	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2012	-	(7,0)	(7,6)	(961,1)	(12,0)	0,0	(987,8)

* Reclassement des activités abandonnées / destinées à être cédées.

Les cessions réalisées au cours de l'année 2012 proviennent notamment de la vente de trois navires PSV (*Platform Supply Vessels*, navires ravitailleurs de plates-formes) construits en 2004. La cession a été conclue avec un contrat de location coque nue de 5 ans ; elle a généré une plus-value d'environ 22 millions d'euros.

Les immobilisations corporelles présentées ci-dessus comprennent une part d'immobilisations en location financement qui se ventile comme suit :

Détail des immobilisations corporelles brutes en location financement :

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques	Navires et maintenance	Autres immobilisations corporelles	Total
31/12/2010	-	-	-	117,6	-	117,6
Acquisitions	-	-	-	6,0	-	6,0
Cessions	-	-	-	(3,1)	-	(3,1)
Var. de périmètre	-	-	-	-	-	-
Var. de change	-	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-	23,0	-	23,0
31/12/2011	-	-	-	143,5	-	143,5
Acquisitions	-	-	-	5,7	-	5,7
Cessions	-	-	-	(3,3)	-	(3,3)
Var. de périmètre	-	-	-	-	-	-
Var. de change	-	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-	(113,0)	-	(113,0)
31/12/2012	-	-	-	32,9	-	32,9

La variation sur 2012 provient de l'exercice des promesses irrévocables d'achat en vertu des accords de cession de huit GIÉ fiscaux conclus en 2006.

Les dettes financières relatives aux immobilisations en location financement correspondent à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le montant des dettes financières, ainsi que leur échéancier, sont présentés en note 3.14.

Détail des amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles en location financement :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Navires et maintenance	Autres immobilisations corporelles	Total
31/12/2010	-	-	-	(27,6)	-	(27,6)
Acquisitions	-	-	-	(9,1)	-	(9,1)
Cessions	-	-	-	3,1	-	3,1
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-
Var. de périmètre	-	-	-	-	-	-
Var. de change	-	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-	(3,8)	-	(3,8)
31/12/2011	-	-	-	(37,4)	-	(37,4)
Acquisitions	-	-	-	(7,7)	-	(7,7)
Cessions	-	-	-	3,3	-	3,3
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-
Var. de périmètre	-	-	-	-	-	-
Var. de change	-	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-	34,3	-	34,3
31/12/2012	-	-	-	(7,4)	-	(7,4)

3.4 IMMEUBLES DE PLACEMENT

L'analyse des immeubles de placement se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
31/12/2010	0,7	-	0,7
Acquisitions	-	-	-
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-
Variation de change	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-
31/12/2011	0,7	-	0,7
Acquisitions	-	-	-
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-
Variation de change	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-
31/12/2012	0,7	-	0,7

3.5 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Au 31 décembre 2012, les titres mis en équivalence s'élèvent à 0,1 M€. L'évolution de la valeur d'équivalence se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Titres mis en équivalence
31/12/2010	0,4
Quote-part de résultat net	0,2
Variation de périmètre et autres	(0,0)
Écart de conversion	0,0
31/12/2011	0,6
Quote-part de résultat net	0,0
Variation de périmètre et autres	(0,5)
Écart de conversion	(0,0)
31/12/2012	0,1

Les principaux éléments financiers des sociétés consolidées par mise en équivalence sont présentés ci-dessous (données chiffrées indiquées à 100 %) :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Actifs non courants	0,0	0,0
Actifs courants	0,3	2,3
TOTAL ACTIF	0,3	2,4
Passifs non courants	0,2	2,1
Passifs courants	0,1	0,3
TOTAL PASSIF	0,3	2,4
Chiffre d'affaires	0,3	0,6
Résultat net	0,1	0,7

3.6 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers pour leur part non courante sont détaillés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Actifs disponibles à la vente	0,1	0,1
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts et cautionnements	21,0	9,4
Actifs financiers à la juste valeur	0,1	0,1
Autres actifs financiers non courants	9,6	12,8
Instruments financiers dérivés	-	-
TOTAL	30,8	22,4

Les tableaux suivants présentent l'évolution des valeurs brutes et des pertes de valeur des actifs disponibles à la vente, des prêts et cautionnements ainsi que des actifs financiers à la juste valeur.

► Évolution des valeurs brutes :

(en millions d'euros)	Actifs disponibles à la vente	Autres créances rattachées à des participations	Prêts, cautionnements	Actifs financiers à la juste valeur	Total
31/12/2010	2,5	-	4,7	0,1	7,3
Acquisitions	-	-	6,1	-	6,1
Cessions	(2,0)	-	(0,9)	-	(2,9)
Variation de périmètre	-	-	0,0	-	0,0
Écart de conversion	-	-	0,1	-	0,1
Reclassement et divers	(0,2)	-	(0,6)	-	(0,8)
31/12/2011	0,3	-	9,4	0,1	9,8
Acquisitions	-	-	16,3	-	16,3
Cessions	(0,0)	-	(4,5)	-	(4,5)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Écart de conversion	-	-	(0,0)	-	(0,0)
Reclassement et divers	-	-	(0,2)	-	(0,2)
31/12/2012	0,3	-	21,0	0,1	21,4

► Évolution des dépréciations :

(en millions d'euros)	Actifs disponibles à la vente	Autres créances rattachées à des participations	Prêts, cautionnements	Actifs financiers à la juste valeur	Total
31/12/2010	(2,2)	-	(0,0)	-	(2,2)
Acquisitions	-	-	-	-	-
Cessions	2,0	-	-	-	2,0
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Écart de conversion	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	0,0	-	-	-	0,0
31/12/2011	(0,3)	-	(0,0)	-	(0,3)
Acquisitions	-	-	-	-	-
Cessions	0,1	-	-	-	0,1
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Écart de conversion	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-	-	-
31/12/2012	(0,2)	-	(0,0)	-	(0,2)

Les instruments financiers dérivés sont détaillés en note 3.19.

3.7 STOCKS ET ENCOURS

D'une valeur nette de 44,3 M€ au 31 décembre 2012 et de 33,3 M€ au 31 décembre 2011, les stocks et encours se décomposent comme suit :

► Valeurs brutes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Brut		
Stocks matières premières et fournitures	44,0	33,1
Stocks encours de production de biens et services	0,1	0,2
Stocks produits finis et intermédiaires	0,1	0,0
Stocks de marchandises	-	-
TOTAL	44,3	33,3

► Pertes de valeur :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Pertes de valeur		
Stocks matières premières et fournitures	-	-
Stocks encours de production de biens et services	-	-
Stocks produits finis et intermédiaires	-	-
Stocks de marchandises	-	-
TOTAL	-	-

L'augmentation des stocks reflète la poursuite de la stratégie d'optimisation de la maintenance de la flotte BOURBON, visant à renforcer la disponibilité des navires, un des piliers BOURBON de la satisfaction client.

3.8 CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS, ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

Sont classées en actifs courants les créances dont l'échéance est inférieure à un an.

Les actifs financiers pour leur part courante sont détaillés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Brut	Pertes de Valeur	Net	Brut	Pertes de Valeur	Net
Clients et autres débiteurs	391,1	(6,2)	384,9	394,4	(6,4)	388,1
Actifs financiers courants	20,4	-	20,4	29,7	-	29,7
Autres actifs courants	31,6	-	31,6	33,4	-	33,4
TOTAL	443,1	(6,2)	436,9	457,5	(6,4)	451,2

4

Les actifs financiers courants ainsi que les autres actifs courants se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Prêts et cautionnements	1,5	0,9
Intérêts courus sur créances et prêts	-	0,0
Actifs évalués à la juste valeur par le résultat	-	-
Instruments financiers dérivés	18,9	28,8
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS	20,4	29,7
État, impôt sur les bénéfices	1,6	1,5
Charges constatées d'avance	30,0	31,9
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS	31,6	33,4

Les instruments financiers dérivés sont présentés en note 3.19.

3.9 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se ventilent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Valeurs mobilières de placement	0,0	0,0
Autres placements	-	-
Intérêts courus non échus	0,1	0,0
Disponibilités	195,1	229,6
TOTAL	195,2	229,6

3.10 CAPITAUX PROPRES

Capital social

Au 31 décembre 2012, le capital social s'élève à 43 055 075 euros et est composé de 67 781 535 actions entièrement libérées représentant une valeur de 0,64 euros.

3.11 PLANS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

BOURBON a émis dix plans de souscription d'actions, dont cinq en vigueur au 31 décembre 2012 représentant à cette date 5 659 711 options de souscription ou d'achat d'actions. La méthode de valorisation et de comptabilisation de ces plans de souscriptions ou d'achat d'actions est détaillée en note 1.5.14 et leurs principales caractéristiques sont détaillées ci-après :

	Décembre 2007	Décembre 2008	Septembre 2009	Décembre 2011	Novembre 2012
Date d'autorisation AGM	7 juin 2005	30 mai 2008	30 mai 2008	1 ^{er} juin 2011	1 ^{er} juin 2011
Date d'autorisation conseil d'administration	10 décembre 2007	8 décembre 2008	24 août 2009	5 décembre 2011	30 novembre 2012
Nombre d'options de souscription autorisé	1 561 626	43 076	2 126 850	2 535 500	27 000
Nombre total d'options de souscription attribuées ajusté au 31/12/2012	1 221 495	24 926	1 935 890	2 450 400	27 000
Nombre de bénéficiaires	681	50	895	1 153	2
Point de départ	Décembre 2011	Décembre 2012	Septembre 2013	Décembre 2015	Novembre 2016
Date d'expiration	Décembre 2013	Décembre 2014	Septembre 2015	Décembre 2017	Novembre 2018
Prix de souscription en euros ajusté au 31/12/2012	36,35 €	17,36 €	28,73 €	20,00 €	21,80 €
Prix de souscription en euros avant ajustement	43,98 €	21,00 €	31,60 €	20,00 €	21,80 €
Prix de l'action :					
Prix de l'action à la date d'attribution (avant ajustement)	45,11 €	18,60 €	31,62 €	22,74 €	21,72 €
Juste valeur des options :					
Juste valeur des options à l'origine (avant ajustement)	11,10 €	7,58 €	7,46 €	5,72 €	4,96 €
Taux sans risque (OAT 10 ans)	4,18 %	3,69 %	3,57 %	3,19 %	2,05 %
Rendement des dividendes	1,1 %	1,5 %	2,2 %	3,1 %	3,4 %
Volatilité	24,53 %	61,80 %	30,00 %	41,30 %	36,10 %
Durée d'acquisition contractuelle	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans

N.b. : la seule cause d'exercice anticipé est le décès du salarié.

La charge comptabilisée au cours de l'exercice au titre des plans de souscription ou d'achat d'actions s'élève à (6,1) M€ ((6,4) M€ en 2011).

3.12 ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues par le Groupe à la date de clôture ont été portées en diminution des capitaux propres consolidés. L'impact cumulé à la clôture de l'exercice 2012 est de (78,5) M€. Le nombre de titres auto-détenus par BOURBON au 31 décembre 2012 s'élève à 2 713 839. L'impact cumulé à la clôture de l'exercice 2011 était de (78,4) M€, le nombre de titres auto-détenus par BOURBON étant alors de 2 710 946.

3.13 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL ET AUTRES PROVISIONS

Les provisions se ventilent ainsi :

(en millions d'euros)	Engagements envers le personnel	Contrôles fiscaux	Litiges	Garantie de passif	Autres provisions pour risques	Provisions pour gros entretien	Total
31/12/2010	7,6	1,5	0,9	0,8	13,0	0,0	23,8
Dotations de l'exercice	1,3	-	-	-	10,5	-	11,9
Utilisations	(0,3)	-	-	-	(1,8)	-	(2,1)
Reprises de provisions	-	-	-	-	(0,5)	-	(0,5)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Écart de conversion	0,0	-	-	-	(0,8)	-	(0,8)
Reclassement et divers	(0,9)	-	-	-	0,3	-	(0,5)
31/12/2011	7,7	1,5	0,9	0,8	20,7	0,0	31,6
Dotations de l'exercice	1,2	2,1	-	-	7,8	0,2	11,4
Utilisations	(0,0)	(0,5)	-	-	(5,6)	-	(6,1)
Reprises de provisions	(0,1)	-	-	-	(5,3)	-	(5,3)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Écart de conversion	0,0	-	-	-	(1,1)	-	(1,1)
Reclassement et divers	1,2	-	-	-	0,1	-	1,3
31/12/2012	10,1	3,2	0,9	0,8	16,7	0,2	31,8

Sont classées dans ce poste les provisions ayant une échéance supérieure à un an. La part à moins d'un an des provisions est classée sur la ligne « Provisions – part à moins d'un an ».

L'impact des dotations et des reprises de provisions sur le résultat de l'exercice est constaté en résultat opérationnel.

En 2012, le Groupe a conclu des contrats de locations simples comportant des obligations de gros entretien périodique tout au long du bail. En conséquence et conformément à IAS 37, le Groupe

a comptabilisé une provision pour gros entretien. Celle-ci s'élève à 0,2 M€ au 31 décembre 2012.

Engagements envers le personnel

Les engagements envers le personnel regroupent la part à plus d'un an de la provision pour indemnités de départ à la retraite et de la provision pour médailles du travail.

Indemnités de départ à la retraite

Les principales hypothèses retenues dans le cadre de la valorisation des engagements de retraite sont les suivantes :

	2012	2011	2010	2009	2008
Taux d'actualisation :	2,60 %	4,50 %	4,50 %	5,25 %	5,75 %
Taux d'inflation :	2 % principalement, sauf pour certains pays où un taux différent a pu être retenu pour tenir compte des conditions économiques locales.				
Augmentation des salaires :	prise en compte d'un taux moyen d'augmentation des salaires en fonction de la politique salariale menée au sein des différentes sociétés concernées.				
Turn-over :	taux de turn-over déterminé au niveau de chaque entité.				

L'évolution de la provision pour indemnités de départ à la retraite s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Valeur actuelle de l'obligation à l'ouverture	7,7	6,8
Coût des services rendus sur l'exercice	0,9	0,7
Coût financier	0,2	0,3
Départs à la retraite sur l'exercice	(0,5)	(0,6)
(Gains) / Pertes actuariels	1,8	0,3
Coût des services passés	-	0,1
Écart de conversion	0,0	(0,0)
Reclassements	-	0,0
Effet des variations de périmètres et des changements de méthode de consolidation	-	-
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture	10,1	7,7
<i>Dont part à moins d'un an</i>	<i>1,4</i>	<i>1,3</i>

Le coût des services rendus correspond à l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation résultant des services rendus par les salariés au cours de l'exercice (coût d'une année de travail supplémentaire).

Le coût financier correspond à l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation résultant du fait que l'on s'est rapproché d'un exercice de la date de règlement des prestations. Il représente le coût d'une année de désactualisation.

Les éléments comptabilisés en résultat sur l'exercice 2012 au titre des indemnités de départ à la retraite sont :

(en millions d'euros)	2012	2011
Coût des services rendus sur l'exercice	(0,9)	(0,7)
Coût des services passés	-	(0,1)
Coût financier	(0,2)	(0,3)
TOTAL DES CHARGES LIÉES AUX ENGAGEMENTS DE RETRAITE	(1,1)	(1,1)

3.14 DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières (2 255,7 M€ au 31/12/2012) figurent au bilan dans les postes « Emprunts et dettes financières », « Emprunts et dettes financières (part à moins d'un an) » et « Concours bancaires et lignes court terme ».

a) Ventilation par échéance

Les échéances des dettes financières se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Concours bancaires et lignes court terme	157,7	273,6
Dettes à moins d'un an	353,1	346,3
Dettes à plus d'un an et à moins de 5 ans	1 336,8	1 043,4
Dettes à plus de 5 ans	408,2	521,5
TOTAL	2 255,7	2 184,9
<i>Dont :</i>		
<i>Emprunts liés au retraitement des locations financements</i>	<i>21,4</i>	<i>91,9</i>
<i>Dettes à moins d'un an</i>	<i>3,5</i>	<i>70,5</i>
<i>Dettes à plus d'un an et à moins de 5 ans</i>	<i>15,5</i>	<i>15,1</i>
<i>Dettes à plus de 5 ans</i>	<i>2,5</i>	<i>6,3</i>

La variation des emprunts liés au retraitement des locations financement provient notamment de l'exercice des promesses irrévocables d'achat en vertu des accords de cession de huit GIE fiscaux conclus en 2006.

b) Ventilation par taux

Les dettes financières se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Taux fixe ou swapé en fixe	1 420,0	1 236,7
Concours bancaires (taux fixe ou swapé)	-	-
Taux variable	669,4	666,2
Concours bancaires (taux variable)	157,6	273,3
Total emprunts et concours bancaires	2 246,9	2 176,1
Intérêts courus non échus	8,8	8,8
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	2 255,7	2 184,9

c) Ventilation par devise

Au 31 décembre 2012, l'endettement se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
EUR – Euro	1 583,6	1 608,4
USD – Dollar américain	311,7	247,2
NOK – Couronne Norvégienne	351,4	319,7
VND – Dong Vietnamien	0,0	0,0
MXP – Peso Mexicain	0,2	-
BRL – Real brésilien	-	0,8
TOTAL (HORS INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS)	2 246,9	2 176,1

L'endettement du Groupe est constitué principalement de 3 types de financements :

- ▶ des financements bancaires type « club deal » :
 - ▶ un premier signé en 2005 pour un montant de 320 M€, en phase d'amortissement depuis 2009 (10 ans d'amortissement),
 - ▶ un deuxième signé en 2007 pour un montant de 450 M€, en phase d'amortissement depuis 2010 (10 ans d'amortissement),
 - ▶ un troisième signé en 2009 pour un montant de 318 M€ en phase d'amortissement depuis juillet 2011 (5 ans d'amortissement),
 - ▶ enfin, un quatrième signé en 2012 pour un montant de 240 M€ ;

- ▶ d'une série de financements bilatéraux assis sur des actifs ;
- ▶ des lignes court-terme, dont 65 millions d'euros non utilisés au 31 décembre 2012.

d) Dettes couvertes par des sûretés réelles

Au 31 décembre 2012, les dettes auprès des établissements de crédit garanties par des hypothèques, nantissements de matériels ou de valeurs mobilières, représentent un montant total de 2 060,9 M€. Les actifs donnés en nantissement sont essentiellement des navires.

Ces hypothèques ont été enregistrées auprès du « Bureau des Hypothèques » entre 1999 et 2012, pour une valeur totale de 2 466,8 M€.

3.15 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se ventile comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Coût de l'endettement financier net	(71,9)	(64,4)
- coût de l'endettement financier brut	(74,6)	(65,9)
- produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	2,6	1,5
Autres charges et produits financiers	(15,1)	(7,3)
- résultat de change net	(14,0)	(1,3)
- autres charges financières	(7,3)	(10,6)
- autres produits financiers	6,2	4,6

Le coût de l'endettement financier net correspond à l'ensemble des charges et produits d'intérêt produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net au cours de l'exercice.

Les autres produits et charges financiers incluent notamment les pertes et gains de change réalisés et latents ainsi que la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres évalués à la juste valeur par le résultat.

Les autres produits et charges financiers au 31 décembre 2012 s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012
Autres charges et produits financiers	(15,1)
Résultat de change *	(14,0)
Autres charges financières	(7,3)
<i>dont juste valeur des instruments financiers dérivés</i>	(0,8)
Autres produits financiers	6,2
<i>dont juste valeur des titres évalués à la juste valeur par le résultat</i>	0,0
<i>dont juste valeur des instruments financiers dérivés</i>	4,0

* Incluant l'impact de la juste valeur des instruments financiers dérivés en couverture d'éléments bilanciaux.

3.16 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Au 31 décembre, les soldes d'impôts différés actifs et passifs se ventilent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Impôts différés actifs	31,3	33,6
Impôts différés passifs	(20,5)	(24,9)
Imposition différée nette	10,8	8,7

Ventilation par nature des impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Impôts différés actifs	31,3	33,6
Retraite	0,9	0,7
Autres différences temporaires	1,6	4,2
Retraitements de consolidation	28,7	28,7
Autres	0,0	0,0
Impôts différés passifs	(20,5)	(24,9)
Retraitements des amortissements	(7,4)	(10,0)
Autres retraitements et différences temporaires	(13,1)	(14,9)

Au 31 décembre 2012, suivant le principe de prudence et compte tenu de la situation fiscale des sociétés concernées, aucun impôt différé actif n'a été calculé sur les déficits, dont le cumul en base est de 403,5 M€.

3.17 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Impôts exigibles	(22,4)	(6,7)
Impôts différés	0,2	(4,0)
(charge)/produit d'impôt	(22,2)	(10,7)

Au 31 décembre 2012, l'impôt sur les sociétés théorique de 27 M€ est calculé en appliquant le taux d'impôt en vigueur en France au résultat avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence, plus-value nette sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Résultat consolidé avant impôt, résultat mis en équivalence, plus-value sur participations cédées et résultat des activités abandonnées :	74,6	13,6
Impôt sur les sociétés en vigueur en France au 31/12/12 ⁽¹⁾ :		
33,33 %	(24,9)	(4,5)
3,30 %	(2,1)	(2,4)
Impôt sur les sociétés théorique	(27,0)	(6,9)
Impôt sur les sociétés comptabilisé	(22,2)	(10,7)
DIFFÉRENCE	4,7	(3,8)

(1) Le taux d'imposition indiqué est le taux d'impôt légal français hors contribution exceptionnelle temporaire prévue par l'article 235 ter ZAA du Code général des impôts.

La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Sociétés non imposées à l'impôt sur les sociétés (sociétés éligibles à la taxe au tonnage, sociétés étrangères non imposables)	9,5	49,4
Sociétés déficitaires (sociétés intégrées fiscalement, sociétés hors intégration fiscale et sociétés étrangères)	(15,3)	(55,4)
Différence de taux d'imposition	8,4	0,7
Autres différences	2,2	1,4
TOTAL	4,7	(3,8)

Les autres différences proviennent notamment de la non constatation des impôts différés sur le retraitement des actions propres.

3.18 OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels le Groupe est exposé sont les risques de crédit / contrepartie, les risques de liquidité et les risques de marché. Le Conseil d'Administration a revu et approuvé les politiques de gestion de chacun de ces risques. Ces politiques sont résumées ci-dessous.

3.18.1 Risque de crédit / de contrepartie

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. La solidité financière de ses clients permet à BOURBON d'éviter le recours à une assurance de type COFACE. Ainsi, les compagnies pétrolières supermajors, majors, nationales et indépendants représentent près de 80 % du chiffre d'affaires. Le Groupe n'a donc pas souscrit de convention type COFACE.

Le volume d'affaires réalisé avec les 5 premiers clients représente 516 millions d'euros soit 43,4 % du chiffre d'affaires tandis que les 10 premiers clients pèsent pour près de 58,3 % (soit 692 millions d'euros).

L'état d'antériorité des créances et autres débiteurs est présentée en note 3.19.5. de l'annexe aux comptes consolidés.

D'autre part, en 2012, BOURBON n'opérait pas de contrats avec des compagnies pétrolières étatiques dans des pays à risque politique très élevé tels que Venezuela, Iran, Irak ou Myanmar.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments dérivés, le Groupe ne travaille qu'avec des établissements financiers de premier ordre, en particulier avec les principales banques françaises, et apporte une attention particulière dans le choix des établissements.

3.18.2 Risques de liquidité

Le financement est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe mise en œuvre par la Direction Finance et Administration. Cette politique consiste à financer les besoins du Groupe par une combinaison de cash-flows opérationnels, de cessions d'actifs non stratégiques, d'emprunts bancaires et d'opérations de marché ; la récurrence des cash-flows est assurée par la croissance régulière de la flotte de navires et par la stratégie de contractualisation à long terme avec les clients pétroliers dont les programmes d'investissement connaissent une forte croissance.

Au 31 décembre 2012, les dettes financières brutes de BOURBON s'élèvent à 2 256 millions d'euros dont 1 745 millions d'euros à plus d'un an. L'échéancier de la dette financière à moyen et long terme figure dans la note 3.14 de l'annexe aux comptes consolidés. La durée de vie résiduelle moyenne de cette dette est de 5 ans et 4 mois.

Le tableau ci-dessous donne la décomposition de l'endettement long terme et moyen terme au 31 décembre 2012 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Part à moins d'un an de l'Endettement Moyen / Long Terme	Endettement Moyen / Long Terme	Total
CLUB DEAL - 320 M€	32	112	144
CLUB DEAL - 450 M€	45	281	326
CLUB DEAL - 318 M€	64	175	239
CLUB DEAL - 240 M€	40	200	240
GIE/SNC EXTERNALISÉS	15	154	169
Financement flotte Norvège	49	359	407
55 autres prêts bilatéraux	100	464	564
TOTAL	344	1 745	2 089

Au 31 décembre 2012, les lignes court terme, sous forme de découvert, de tirage « crédit spot » ou de facilité de crédit (revolving) sont utilisées pour 158 millions d'euros. Les intérêts courus non échus s'élèvent quant à eux à 9 M€.

La trésorerie active dont dispose le Groupe ressort à 195 millions d'euros au 31 décembre 2012.



Emprunts à long et moyen terme

Les emprunts à long et moyen terme sont essentiellement constitués de financements type « club deal ⁽¹⁾ » et d'emprunts bilatéraux.

Tous ces emprunts sont adossés à des actifs (navires) pris en garantie (hypothèque de 1^{er} rang ou de sûreté négative). Les navires sont clairement identifiés lors de la signature du contrat de prêt, l'information est détaillée au sein de la note « 5.1 Obligations contractuelles et autres engagements hors bilan » de l'annexe aux comptes consolidés. Durant l'exécution du contrat de prêt, BOURBON peut être amené pour des raisons techniques à modifier la liste des navires affectés au prêt et établie a priori. Deux options s'offrent alors, soit un remboursement partiel de l'emprunt, soit la substitution par un autre navire. Dans tous les cas un avenant est signé au contrat de prêt afin de refléter les nouvelles garanties données.

Il n'existe pas de prêt long et moyen terme non affecté à des financements d'actifs.

En 2005, BOURBON a souscrit un emprunt « club deal » de 320 millions d'euros dont la phase d'amortissement a commencé en avril 2007 et s'achèvera en 2017. Au 31 décembre 2012, l'encours du prêt est de 144 millions d'euros.

Au cours de l'été 2007, un emprunt de 450 millions d'euros (également « club deal ») a été souscrit. La phase d'amortissement a débuté en janvier 2010 et s'achèvera en 2020. Au 31 décembre 2012, l'encours du prêt est de 326 millions d'euros.

En juillet 2009, un emprunt « club deal » de 318 millions d'euros a été conclu. La phase d'amortissement a débuté en 2011 et s'achèvera en 2016. Au 31 décembre 2012, l'encours du prêt est de 239 millions d'euros.

Enfin en 2012, un nouvel emprunt « club deal » de 240 millions d'euros a été conclu. La phase d'amortissement débutera en 2013 pour s'achever en 2015. Au 31 décembre 2012, l'encours de ce prêt est de 240 millions d'euros.

En parallèle, des emprunts bilatéraux (en dollars, en euros et en couronnes norvégiennes) sont régulièrement signés. Ainsi en 2012, de nouveaux emprunts ont été mis en place pour un montant équivalent à 293 millions d'euros, dont 269 millions d'euros auprès de banques étrangères ; 11 millions d'euros ont aussi été tirés en 2012 sur des emprunts signés les années précédentes.

Suite à la négociation en juin 2010 avec China Exim-Bank d'un financement de 400 millions de dollars, une première tranche de 256 millions de dollars a été mise en place en 2012. Cette première tranche sécurise le financement de 26 navires en construction au chantier chinois Sinopacific et devient disponible au fur et à mesure des livraisons des navires ainsi financés. Au 31 décembre 2012, 21 millions de dollars ont ainsi été tirés sur cette tranche de 256 millions de dollars.

Au 31 décembre 2012, le montant total restant à tirer sur les emprunts existants s'élève à 181,8 millions d'euros.

Dans de nombreux cas, la documentation contractuelle inclut l'exigence du respect d'un ratio endettement financier net sur capitaux propres inférieur à 1,90.

Dans le cas de quelques financements bilatéraux, essentiellement de type de financement crédit-bail fiscal, dont l'encours global à fin 2012 s'élevait à 101,7 millions d'euros, les stipulations des contrats de crédit-bail fiscal prévoient un ratio de l'endettement financier net sur capitaux propres inférieur à 1,90 et un ratio « Dettes nettes opérationnelles sur EBITDA » qui doit être inférieur à 5,0 pour les exercices 2011 et 2012, puis inférieur à 4,5 pour les exercices 2013 et 2014, et 4,0 les années suivantes.

Au titre de l'ensemble de nos engagements financiers, aucun cas d'exigibilité anticipée n'est survenu au 31 décembre 2012. De même aucun défaut croisé n'est survenu parmi les entités du Groupe.

Par ailleurs, aucun cas de résiliation anticipée des contrats de prêt tel que le cas de circonstance nouvelle (*termination event*) lié au changement de contrôle du débiteur n'est survenu au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, BOURBON respecte ses covenants financiers, c'est-à-dire, ses engagements financiers relatifs aux contrats de financement.

Lignes court terme

Le Groupe dispose de lignes court terme non utilisées à hauteur d'environ 65 millions d'euros au 31 décembre 2012. La trésorerie active du Groupe s'élève à 195 millions d'euros au 31 décembre 2012.

La gestion de la trésorerie est coordonnée au siège opérationnel du Groupe. Financière Bourbon, société en nom collectif organisée en centrale de trésorerie, offre ses services à la majeure partie des filiales opérationnelles du Groupe. Ces entités sous convention de trésorerie avec la Financière Bourbon bénéficient d'un soutien actif dans la gestion de leurs flux, de leurs risques de change et de taux, de leurs risques opérationnels et de leur endettement à court et moyen termes, dans le respect des diverses législations en vigueur localement.

BOURBON ne fait pas l'objet de notation financière par une agence spécialisée.

3.18.3 Risques de marché

Les risques de marché regroupent l'exposition du Groupe aux risques de taux, risques de change, risques sur actions et risques sur les approvisionnements.

(1) Dans les opérations de financement bancaire, les « club deals » réunissent des petits groupes de banques historiquement proches de l'entreprise et qui se partagent entre elles la dette senior. Lors de la mise en place de ses emprunts, BOURBON réunit toutes les banques pressenties pour mettre en place le crédit sans qu'aucune des banques n'aie de place prépondérante. Pour des raisons de facilité, une banque devient « bookrunner » mais les autres établissements sont arrangeurs mandatés.

Risques de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement financier à moyen et long terme du Groupe à taux variable. BOURBON suit régulièrement son exposition au risque de taux. Cette activité est coordonnée et contrôlée de manière centralisée. Elle dépend du Directeur Développement, Financements et Fiscalité Groupe qui rapporte au Directeur Général délégué – Finance & Administration.

La politique du Groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable.

Afin d'optimiser le coût financier global, le Groupe met en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange, à intervalles prévus, la différence entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculé sur un montant nominal d'emprunt fixé à l'avance.

Ces swaps sont affectés à la couverture des emprunts. Au 31 décembre 2012, après prise en compte des swaps de taux d'intérêt, environ 68 % de l'endettement long terme et moyen terme du Groupe est contractée à taux d'intérêt fixe.

Au 31 décembre 2012, les contrats de swaps de taux portent sur les emprunts du Groupe, dont ils transforment le taux variable en taux fixe. Ces contrats ont été conclus en euros (EUR), couronne norvégienne (NOK) et dollar américain (USD) ; ils se ventilent par échéance comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Encours au 31 décembre 2012 en devises	Encours au 31 décembre 2012 en euros	Échéance
Devise – Swap prêteurs taux fixe			
EUR	2	2	30/03/2013
EUR	23	23	07/04/2014
EUR	23	23	07/04/2014
EUR	23	23	07/04/2014
EUR	23	23	07/04/2014
EUR	54	54	07/04/2014
EUR	40	40	15/04/2014
EUR	40	40	15/10/2014
EUR	5	5	24/11/2014
EUR	4	4	24/11/2014
EUR	4	4	24/11/2014
EUR	5	5	24/11/2014
EUR	80	80	15/10/2015
EUR	240	240	28/12/2015
EUR	22	22	26/06/2017
EUR	120	120	26/07/2018
EUR	206	206	26/07/2018
NOK	500	68	15/02/2013
NOK	200	27	16/04/2013
NOK	50	7	29/03/2014
NOK	350	48	19/10/2014
NOK	150	20	22/10/2014
NOK	50	7	23/03/2015
NOK	200	27	16/04/2015
NOK	100	14	22/03/2016
NOK	50	7	29/03/2016
NOK	150	20	30/06/2016
NOK	100	14	29/12/2016
USD	16	12	17/07/2017
USD	20	15	17/07/2017
TOTAL		1 197	



Le tableau suivant présente l'exposition nette du Groupe aux taux variables avant et après gestion, compte tenu des couvertures mises en place, ainsi que la sensibilité du résultat avant impôt (liée aux variations de juste valeur des actifs et passifs monétaires) du Groupe à une variation raisonnable des taux d'intérêt, toutes autres variables étant constantes par ailleurs :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2012													
	Moins d'un an		De 1 an à 2 ans		De 2 ans à 3 ans		De 3 ans à 4 ans		De 4 ans à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Trésorerie	-	195,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	195,2
Dépôts à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et cautionnements	1,5	-	1,2	-	2,7	-	0,8	-	11,9	-	4,4	-	22,5	-
Actifs financiers	1,5	195,2	1,2	-	2,7	-	0,8	-	11,9	-	4,4	-	22,5	195,2
Concours bancaires et lignes court terme	-	(157,6)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(157,6)
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	(0,3)	(0,0)	-	-	-	-	-	-	-	-	(0,3)	(0,0)
Emprunts liés au retraitement des locations financements	-	(3,5)	-	(3,7)	-	(3,9)	-	(4,1)	-	(3,9)	-	(2,5)	-	(21,4)
Emprunts bancaires	(21,6)	(319,2)	(21,8)	(410,6)	(22,5)	(353,3)	(23,3)	(203,0)	(23,7)	(263,0)	(110,3)	(295,4)	(223,2)	(1 844,4)
Passifs financiers	(21,6)	(480,3)	(22,0)	(414,3)	(22,5)	(357,2)	(23,3)	(207,0)	(23,7)	(266,8)	(110,3)	(297,9)	(223,4)	(2 023,5)
Position nette avant couverture	(20,1)	(285,1)	(20,9)	(414,3)	(19,8)	(357,2)	(22,5)	(207,0)	(11,7)	(266,8)	(105,9)	(297,9)	(200,9)	(1 828,3)
Couverture													(1 196,5)	1 196,5
Position nette après couverture													(1 397,5)	(631,8)

En supposant constante sur un an la position atteinte au 31 décembre 2012, une variation du taux d'intérêt de 100 points de base (1 %) aurait donc pour conséquence d'augmenter ou de diminuer le coût d'endettement financier du Groupe de 6,3 millions d'euros sur un an.

Au 31 décembre 2011, la position était la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2011														
	Moins d'un an		De 1 an à 2 ans		De 2 ans à 3 ans		De 3 ans à 4 ans		De 4 ans à 5 ans		Plus de 5 ans		Total		
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	
Trésorerie	-	229,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	229,6
Dépôts à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et cautionnements	-	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,9
Actifs financiers	-	230,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	230,5
Concours bancaires et lignes court terme	-	(273,3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(273,3)
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	(0,3)	(0,0)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(0,3)	(0,0)
Emprunts liés au retraitement des locations financements	(67,2)	(3,3)	-	(3,5)	-	(3,7)	-	(3,9)	-	(4,1)	-	(6,3)	(67,2)	(24,7)	
Emprunts bancaires	(18,2)	(249,1)	(18,4)	(233,4)	(18,9)	(289,7)	(19,8)	(234,7)	(20,7)	(192,5)	(104,1)	(411,1)	(200,1)	(1 610,5)	
Passifs financiers	(85,5)	(525,7)	(18,6)	(236,9)	(18,9)	(293,4)	(19,8)	(238,6)	(20,7)	(196,6)	(104,1)	(417,5)	(267,6)	(1 908,5)	
Position nette avant couverture	(85,5)	(295,2)	(18,6)	(236,9)	(18,9)	(293,4)	(19,8)	(238,6)	(20,7)	(196,6)	(104,1)	(417,5)	(267,6)	(1 678,0)	
Couverture															(969,1)
Position nette après couverture															(1 236,7)

En supposant constante sur un an la position atteinte au 31 décembre 2011, une variation du taux d'intérêt de 100 points de base (1 %) aurait donc eu pour conséquence d'augmenter ou de diminuer le coût d'endettement financier du Groupe de 7,1 millions d'euros sur un an.

Risque de change

Les objectifs

La politique du Groupe est de réduire autant que possible le risque économique lié aux variations de change sur un horizon moyen terme. En outre, le Groupe souhaite minimiser l'impact de la volatilité du dollar sur le résultat annuel d'exploitation.

Flux d'exploitation

Les principaux risques de change provenant de l'exploitation sont relatifs à la facturation clients. En effet, BOURBON facture une partie importante (69 % environ) de ses prestations en dollars. Le Groupe dispose d'une couverture de change naturelle grâce au paiement de charges en dollars (représentant environ 19 % du chiffre d'affaires). La politique est de maximiser cette couverture naturelle.

Le risque résiduel est partiellement couvert, à court terme, par la mise en place de ventes de dollars à terme et/ou d'options de vente de devises. Sur la partie non couverte, et de toute façon dans le temps, les services maritimes à l'Offshore sont directement exposés aux risques de change, et plus particulièrement sur le dollar.

Flux long terme

Politique

Dans le cas des acquisitions de navires en devises, la politique consiste à couvrir en partie le risque de change durant la période de construction par la mise en place de contrats d'achats de devises à terme.

La politique est de financer ces acquisitions dans la monnaie dans laquelle les loyers correspondants seront réglés par les clients ; toutefois, afin d'éviter les différences de change comptables dans les pays hors zone euro et zone dollar (en particulier en Norvège), les entités financent leurs investissements dans leur monnaie fonctionnelle.

Pratique actuelle

Par exception, début 2004, il a été décidé d'abandonner temporairement cette pratique et de convertir en euros la majorité

des emprunts en dollars à l'époque. Ceci pour réaliser les gains de change latents comptabilisés au cours des exercices précédents.

Depuis, la majorité des nouveaux emprunts mis en place (en dehors de la Norvège) a été réalisée en euros ou en dollar. Lorsque le taux euro/dollar le permettra, les emprunts euros finançant des actifs générant des revenus en dollar seront à nouveau convertis en dollars et les acquisitions ultérieures seront à nouveau financées en dollars.

Les tableaux suivants présentent l'exposition nette du Groupe aux variations des taux de change :

- ▶ Sur le résultat : risque de transaction ;
- ▶ Sur les capitaux propres : risque de conversion.

a) Risque de transaction

Au 31 décembre 2012, les dérivés de change portent sur des flux essentiellement en dollar américain (USD) et en couronne norvégienne (NOK) et se ventilent comme suit :

Au 31/12/2012	Encours (en millions de devises)	Échéance	Taux de change moyen
Contrats à terme couvrant les ventes futures attendues			
EUR / USD	153	Entre le 31/01/13 et le 30/06/13	1,2489
Contrats à terme couvrant les achats futurs attendus			
USD / EUR	184	Entre le 01/01/13 et le 31/01/13	1,4464
USD / NOK	8	Entre le 01/01/13 et le 31/01/13	5,6535
Cross-currency swap			
USD / EUR	116	29/09/17 et 30/06/21	1,4541
NOK / EUR	259	26/10/16 et 01/02/17	8,3202

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2012, les positions des actifs et passifs monétaires du Groupe (libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité) avant et après gestion :

(en millions d'euros)	USD	NOK	EUR	Autres
Actifs monétaires	952,5	39,9	26,3	23,2
Passifs monétaires	(707,1)	(55,2)	(40,7)	(34,6)
Position nette avant gestion	245,4	(15,3)	(14,4)	(11,4)
Couvertures	(87,9)	(35,2)	-	-
Position nette après gestion	157,5	(50,6)	(14,4)	(11,4)

Au 31 décembre 2012, une variation de 1 % du taux de change euro contre la totalité des devises représenterait un impact cumulé au niveau du Groupe de 2 M€, après prise en compte des couvertures.

À noter que les couvertures de change à terme, portant sur des transactions futures, n'apparaissent pas dans ce tableau, dans la mesure où l'élément couvert n'est pas encore au bilan.

b) Risque de conversion

Le tableau suivant donne la répartition par devise des capitaux propres consolidés pour les années 2012 et 2011 :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Euro (EUR)	1 386,7	1 387,1
Real brésilien (BRL)	(88,9)	(55,1)
Peso mexicain (MXN)	17,9	9,7
Couronne norvégienne (NOK)	76,7	67,6
Dollar américain (USD)	54,5	46,0
Dong vietnamien (VND)	(1,7)	(2,1)
Franc suisse (CHF)	2,6	2,4
Naira nigérian (NGN)	(33,7)	(36,8)
Autres	(2,5)	(1,9)
TOTAL	1 411,8	1 417,1

Au 31 décembre 2012, une variation des taux de change de 1 % aurait eu un impact de 3,1 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés (3,0 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Risque sur actions

Le Groupe ne possède pas de placements de trésorerie au 31 décembre 2012.

Comme indiqué dans la note 3.12 Actions propres, le nombre de titres auto-détenus par BOURBON au 31 décembre 2012 s'élève à 2 713 839. Les actions propres sont présentées en déduction des capitaux propres consolidés.

Une variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du cours de l'action de BOURBON résulterait en une variation de la valeur de marché des actions propres de 5,7 M€.

Risque sur le prix des approvisionnements

L'exposition du Groupe au risque de prix est minimale.

L'évolution du cours des matières premières ne constitue pas un risque d'augmentation significative des coûts de fonctionnement. Les clients prennent généralement directement à leur compte les coûts des carburants.

3.19 INSTRUMENTS FINANCIERS

3.19.1 Actifs financiers

Au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, les actifs financiers se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2012					
	Titres disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Prêts et créances	Instruments financiers dérivés à la juste valeur	Disponibilités	Total bilan
Actifs financiers non courants	0,1	0,1	30,6	-	-	30,8
Clients et autres débiteurs	-	-	384,9	-	-	384,9
Actifs financiers courants	-	-	1,5	18,9	-	20,4
Autres actifs courants	-	-	31,6	-	-	31,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	195,2	195,2
TOTAL	0,1	0,1	448,5	18,9	195,2	662,9

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011					
	Titres disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Prêts et créances	Instruments financiers dérivés à la juste valeur	Disponibilités	Total bilan
Actifs financiers non courants	0,1	0,1	22,2	-	-	22,4
Clients et autres débiteurs	-	-	388,1	-	-	388,1
Actifs financiers courants	-	-	1,0	28,8	-	29,7
Autres actifs courants	-	-	33,4	-	-	33,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	229,6	229,6
TOTAL	0,1	0,1	444,6	28,8	229,6	703,1

a) Titres disponibles à la vente

Les titres disponibles à la vente détenus par le Groupe s'élevaient à 0,1 M€ au 31 décembre 2012. Les profits et pertes enregistrés en capitaux propres et en résultat sur les titres disponibles à la vente sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012					
	Dividendes	Évaluation ultérieure			Résultat de cession	Remboursement
		Var. juste valeur	Effet de change	Dépréciation		
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Résultat	0,1	-	-	0,1	0,1	-
TOTAL	0,1	-	-	0,1	0,1	-

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011					
	Dividendes	Évaluation ultérieure			Résultat de cession	Remboursement
		Var. juste valeur	Effet de change	Dépréciation		
Capitaux propres	-	-	(0,0)	-	-	-
Résultat	0,5	-	-	-	0,9	-
TOTAL	0,5	-	(0,0)	-	0,9	-

b) Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par le résultat détenus par le Groupe s'élevaient à 0,1 M€ au 31 décembre 2012. Les profits et pertes enregistrés sur les actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012					
	Dividendes	Évaluation ultérieure			Résultat de cession	Remboursement
		Var. juste valeur	Effet de change	Dépréciation		
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Résultat	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011					
	Dividendes	Évaluation ultérieure			Résultat de cession	Remboursement
		Var. juste valeur	Effet de change	Dépréciation		
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Résultat	-	1,2	-	-	-	-
TOTAL	-	1,2	-	-	-	-

c) Prêts et créances au coût amorti

Les prêts et créances au coût amorti se ventilent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Prêts et créances au coût amorti	63,6	-	63,6	56,6	-	56,6
Clients et autres débiteurs	391,1	(6,2)	384,9	394,4	(6,4)	388,1
TOTAL	454,7	(6,2)	448,5	451,0	(6,4)	444,6

Les profits et pertes enregistrées en capitaux propres et en résultat sur les prêts et créances au coût amorti sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012			
	Intérêts	Évaluation ultérieure		Résultat de cession
		Effet de change	Dépréciation	
Capitaux propres	-	(0,4)	-	-
Résultat	0,4	-	-	-
TOTAL	0,4	(0,4)	-	-

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011			
	Intérêts	Évaluation ultérieure		Résultat de cession
		Effet de change	Dépréciation	
Capitaux propres	-	(0,0)	-	-
Résultat	0,5	-	-	-
TOTAL	0,5	(0,0)	-	-

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élève à 195,2 M€ au 31 décembre 2012 contre 229,6 M€ au 31 décembre 2011. Ce poste ne comprend pas de disponibilités soumises à restriction.

La politique de gestion des risques financiers est présentée en note 3.18. Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie est présenté en note 3.9.



3.19.2 Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 se ventile comme suit :

Actifs financiers :

(en millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011
	Courant	Non courant	Total	Total
Instruments financiers dérivés en couverture de la dette	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés en couverture du CA en devise et autres	18,9	-	18,9	28,8
TOTAL	18,9	-	18,9	28,8

Passifs financiers :

(en millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011
	Courant	Non courant	Total	Total
Instruments financiers dérivés en couverture de la dette	0,3	66,3	66,6	64,1
Instruments financiers dérivés sur les autres éléments dont le change	0,1	22,3	22,4	17,5
TOTAL	0,4	88,6	89,0	81,6

Couverture du risque de taux

Au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011, le Groupe détenait différents contrats de swaps destinés à couvrir les variations des taux sur ses emprunts à taux variables. Les contrats de swaps sont utilisés pour couvrir le risque de taux pour les engagements fermes.

Les conditions des contrats de swaps de taux ont été négociées pour coïncider avec les conditions des engagements fermes.

Les couvertures de flux de trésorerie futurs liés aux emprunts ont été jugées hautement efficaces au 31 décembre 2012. La variation de juste valeur de ces instruments de couverture représente une perte latente de (12,7) M€ qui a été enregistrée en capitaux propres.

Couverture du risque de change

Au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011, le Groupe détenait différents contrats à terme destinés à couvrir des ventes

futures ou des achats futurs, pour lesquels le Groupe a des engagements fermes.

Les conditions des contrats de change à terme ont été négociées pour coïncider avec les conditions des engagements fermes.

Les couvertures de flux de trésorerie futurs liés à des achats ou des ventes ont été jugées hautement efficaces. À ce titre, les variations de juste valeur de la part efficace de l'instrument de couverture sont enregistrées en capitaux propres. Au titre de l'année 2012, une perte latente de (11,7) M€ a été comptabilisé en capitaux propres.

Depuis 2007, le Groupe a contracté des couvertures de change à terme destinées à couvrir certaines transactions intragroupes. En application de la norme IAS 39 § 80, ces couvertures ont été classées en trading et leur juste valeur comptabilisée directement en résultat. L'impact sur le résultat 2012 est une perte de (0,6) M€.

La variation de juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisé directement dans les réserves consolidées (Groupe et minoritaires) représente, pour l'année 2012, une perte latente nette d'impôt différé de (21,0) M€, qui s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2012	2011
Variation de juste valeur des dérivés de couvertures	(24,4)	(13,2)
dont :		
achats et ventes à terme sur coques / chiffre d'affaires	(11,6)	10,4
swaps de taux	(12,7)	(23,6)
autres	(0,1)	0,0
Effet de l'imposition différée	3,4	8,1
IMPACT NET	(21,0)	(5,1)

Les instruments financiers dérivés sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion des risques du Groupe et sont analysés dans la note 3.19.

3.19.3 Passifs financiers

Au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, les passifs financiers se ventilent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011
	Courant	Non courant	Total	Total
Dettes financières	510,7	1 745,0	2 255,7	2 184,9
Instruments financiers dérivés	0,4	88,6	89,0	81,6
Fournisseurs et autres créanciers	285,4	-	285,4	305,9
Autres passifs financiers	12,9	0,2	13,1	11,3
TOTAL	809,4	1 833,8	2 643,2	2 583,7

a) Dettes financières

Les dettes financières sont analysées en note 3.14. Elles se décomposent comme suit au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011
	Courant	Non courant	Total	Total
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Billets de trésorerie	-	-	-	-
Tirages sur facilités de crédit	-	-	-	-
Emprunts sur location financement	3,5	17,9	21,4	91,9
Autres emprunts bancaires	340,8	1 727,1	2 067,9	1 810,9
Intérêts courus non échus	8,7	-	8,7	8,4
Total emprunts	353,1	1 745,0	2 098,0	1 911,3
Concours bancaires et lignes court terme	157,6	-	157,6	273,3
Intérêts courus non échus	0,1	-	0,1	0,4
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	510,7	1 745,0	2 255,7	2 184,9

b) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés comptabilisés au passif du bilan sont présentés en note 3.19.2.

c) Fournisseurs et autres dettes

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Fournisseurs	101,8	98,0
Dettes sur immobilisations	51,1	73,8
Dettes sociales	47,9	42,4
Dettes fiscales	52,5	58,9
Autres dettes	32,1	32,8
Produits constatés d'avance	5,2	7,2
TOTAL	290,5	313,1

La valeur bilan de l'ensemble de ces dettes représente une bonne approximation de leur juste valeur.

3.19.4 Juste valeur des actifs et passifs financiers

La méthode de valorisation des actifs et passifs financiers est détaillée dans les notes 1.5.8 à 1.5.19.

3.19.5 Gestion des risques liés aux instruments financiers

La politique de gestion des risques du Groupe est présentée en note 3.18.

a) Risque de crédit

La politique de gestion des risques financiers est présentée en note 3.18.

Les créances en souffrance non dépréciées se ventilent comme suit au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 :

(en millions d'euros)	31/12/2012							
	Actifs en souffrance à la date de clôture					Actifs dépréciés	Actifs ni dépréciés ni en souffrance	Total
	< 30 jours	31-60 jours	61-90 jours	> 91 jours	Total			
Prêts et créances au coût amorti					-	-	63,6	63,6
Créances et autres débiteurs	36,8	15,1	5,7	21,1	78,7	6,2	306,2	391,1
TOTAL	36,8	15,1	5,7	21,1	78,7	6,2	369,8	454,7

(en millions d'euros)	31/12/2011							
	Actifs en souffrance à la date de clôture					Actifs dépréciés	Actifs ni dépréciés ni en souffrance	Total
	< 30 jours	31-60 jours	61-90 jours	> 91 jours	Total			
Prêts et créances au coût amorti					-	-	56,6	56,6
Créances et autres débiteurs	34,8	15,8	10,7	30,5	91,9	6,4	296,2	394,4
TOTAL	34,8	15,8	10,7	30,5	91,9	6,4	352,8	451,0

b) Risque de liquidité

Les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières nettes par date de maturité sont les suivants :

		Au 31 décembre 2012							
<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2014	2015	2016	2017	> 5 ans	Total	Valeur bilan	
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-	
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Tirages sur facilités de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	
Emprunts sur location financement	3,5	3,7	3,9	4,1	3,9	2,5	21,4	21,4	
Autres emprunts bancaires	340,8	432,7	375,8	226,2	286,6	405,7	2 067,9	2 067,9	
Intérêts courus non échus	8,7	-	-	-	-	-	8,7	8,7	
Emprunts	353,1	436,3	379,7	230,3	290,5	408,2	2 098,0	2 098,0	
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	157,6	-	-	-	-	-	157,6	157,6	
Intérêts courus non échus	0,1	-	-	-	-	-	0,1	0,1	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(195,2)	-	-	-	-	-	(195,2)	(195,2)	
Trésorerie nette	(37,5)	-	-	-	-	-	(37,5)	(37,5)	
TOTAL DETTES FINANCIÈRES NETTES	315,5	436,3	379,7	230,3	290,5	408,2	2 060,5	2 060,5	

		Au 31 décembre 2011							
<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2013	2014	2015	2016	> 5 ans	Total	Valeur bilan	
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-	
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Tirages sur facilités de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	
Emprunts sur location financement	70,5	3,5	3,7	3,9	4,1	6,3	91,9	91,9	
Autres emprunts bancaires	267,3	252,0	308,7	254,5	213,2	515,2	1 810,9	1 810,9	
Intérêts courus non échus	8,4	-	-	-	-	-	8,4	8,4	
Emprunts	346,3	255,5	312,3	258,3	217,2	521,5	1 911,3	1 911,3	
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	273,3	-	-	-	-	-	273,3	273,3	
Intérêts courus non échus	0,4	-	-	-	-	-	0,4	0,4	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(229,6)	-	-	-	-	-	(229,6)	(229,6)	
Trésorerie nette	44,0	-	-	-	-	-	44,0	44,0	
TOTAL DETTES FINANCIÈRES NETTES	390,3	255,5	312,3	258,3	217,2	521,5	1 955,3	1 955,3	

c) Risque de marché

L'exposition du Groupe au risque de marché est analysée en note 3.18.

4/ Secteurs opérationnels

Les secteurs opérationnels tels que présentés au titre de l'information sectorielle sont les suivants : « Marine Services » et « Subsea Services ». Par ailleurs, le secteur « Marine Services » est lui-même ventilé en « Deep », « Shallow » et « Crew ».

À noter que les hypothèses d'évaluation des résultats des différents secteurs ne sont pas différentes des hypothèses utilisées pour l'élaboration des états financiers.

Les charges et produits non affectables aux secteurs opérationnels sont classés en Autres.

Les capitaux engagés tels que présentés dans l'information sectorielle comprennent les éléments suivants :

- ▶ les goodwills ;
- ▶ la valeur nette comptable consolidée des navires ;

- ▶ les acomptes sur navires en cours de construction ;
- ▶ les autres immobilisations incorporelles et corporelles ;
- ▶ les instruments financiers actifs et passifs non courants ;
- ▶ des immobilisations financières (principalement les prêts) ;
- ▶ le besoin en fonds de roulement qui comprend notamment les actifs courants (à l'exception de la trésorerie et équivalents de trésorerie) ainsi que les passifs courants (à l'exception des emprunts et concours bancaires et provisions).

Toutes les relations commerciales inter-secteurs sont établies sur une base de marché, à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des clients extérieurs au Groupe.

4.1 SECTEURS OPÉRATIONNELS

L'information sectorielle pour l'année 2012 est la suivante :

(en millions d'euros)	Total Marine Services	dont			Total Subsea Services	Autres	Total
		Deep	Shallow	Crew			
Chiffre d'affaires hors Groupe	972,2	360,8	336,7	274,8	190,0	24,7	1 186,9
Coûts directs	(545,7)	(169,4)	(210,7)	(165,7)	(97,8)	(17,5)	(661,0)
Coûts généraux et administratifs	(99,1)	(36,8)	(34,3)	(28,0)	(19,4)	(1,3)	(119,8)
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	327,4	154,6	91,7	81,1	72,9	5,9	406,2
Goodwill	14,3	8,2	6,1	-	19,2	-	33,5
Navires	2 166,3	nc	nc	nc	442,6	24,7	2 633,6
Acomptes sur navires en cours de construction	358,9	nc	nc	nc	281,8	-	640,7
Autres actifs et passifs non courants	(22,7)	nc	nc	nc	6,0	13,4	(3,3)
Besoin en fonds de roulement	155,3	nc	nc	nc	30,4	4,7	190,3
Capitaux engagés	2 672,2	nc	nc	nc	779,8	42,9	3 494,8
Capitaux engagés hors acomptes sur navires en cours de construction	2 313,3	nc	nc	nc	498,0	42,9	2 854,1
Capitaux engagés relatifs à des actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente	-	nc	nc	nc	-	-	-

L'information sectorielle pour l'année 2011 se présentait comme suit :

(en millions d'euros)	Total Marine Services	dont			Total Subsea Services	Autres	Total
		Deep	Shallow	Crew			
Chiffre d'affaires hors Groupe	792,9	318,4	241,5	233,0	172,8	42,3	1 008,0
Coûts directs	(488,3)	(174,4)	(155,8)	(158,1)	(87,2)	(29,6)	(605,1)
Coûts généraux et administratifs	(83,2)	(33,4)	(25,3)	(24,4)	(18,1)	(1,3)	(102,6)
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	221,4	110,6	60,3	50,5	67,5	11,3	300,2
Goodwill	14,3	8,2	6,1	-	19,2	0,5	34,0
Navires	2 056,2	nc	nc	nc	410,6	26,2	2 493,0
Acomptes sur navires en cours de construction	432,6	nc	nc	nc	278,0	-	710,6
Autres actifs et passifs non courants	(34,4)	nc	nc	nc	8,9	13,0	(12,5)
Besoin en fonds de roulement	135,5	nc	nc	nc	29,5	6,5	171,6
Capitaux engagés	2 604,2	nc	nc	nc	746,2	46,2	3 396,6
Capitaux engagés hors acomptes sur navires en cours de construction	2 171,7	nc	nc	nc	468,2	46,2	2 686,0
Capitaux engagés relatifs à des actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente	-	nc	nc	nc	-	-	-

La répartition du chiffre d'affaires de BOURBON par zone géographique pour les années 2012 et 2011 est la suivante :

(en millions d'euros)	2012	2011
Afrique	729,2	611,1
Europe & Méd./M. Orient	201,1	188,5
Continent américain	146,3	125,6
Asie	110,3	82,9

5/ Informations diverses

5.1 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1 Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	-	-
Engagements reçus	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	-	-

5.1.2 Engagements hors bilan liés aux financements

a) Lignes de crédit

Les lignes de crédit non utilisées se présentent par période comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Prêt bilatéral - 255 MUSD	177,1	-
Prêt bilatéral - 870 MNOK	3,5	10,3
Prêt bilatéral - 5,8 MUSD	1,2	-
Prêt bilatéral - 20 MEUR	-	5,0
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS (EMPRUNTS)	181,8	15,3

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Lignes de crédit court terme	65,2	43,6
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS (LIGNES COURT TERME)	65,2	43,6

En parallèle, des emprunts bilatéraux (en dollars, en euros et en couronnes norvégiennes) sont régulièrement signés. En 2012, un montant équivalent à 549 millions d'euros de nouveaux emprunts a été signé et tiré.

11 millions d'euros ont aussi été tirés en 2012 sur des emprunts signés les années précédentes.

Au 31 décembre 2012, le montant total restant à tirer sur les emprunts existants s'élève à 181,8 millions d'euros.

b) Garanties

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés		
Hypothèques et sûretés sur emprunts	2 466,8	1 826,1
Garanties données par une société mère à des sociétés du Groupe (à l'exclusion d'une hypothèque)	47,6	87,4
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	2 514,4	1 913,6
Engagements reçus	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	-	-

Dans le cadre de certains financements, bilatéraux et « club deals », les sociétés propriétaires de navires de BOURBON ont consenti une hypothèque sur une partie de leurs navires au profit des établissements prêteurs concernés pour garantir le remboursement desdits prêts.

Au 31 décembre 2012, bien que le montant total d'hypothèques enregistré auprès des administrations concernées s'élève environ à 2 466,8 millions d'euros, le montant total pouvant être appelé est

limité au capital restant effectivement dû par le Groupe, au titre des prêts garantis par ces hypothèques, à 2 013,3 millions d'euros. La mainlevée de l'hypothèque est effectuée lorsque l'emprunt qu'elle garantit est totalement remboursé.

Par ailleurs, des sociétés holding du Groupe ont consenti pour le compte de leurs filiales respectives des garanties de remboursement pour un montant total de 47,6 millions d'euros, pour lesquels aucune hypothèque n'a été consentie.

5.1.3. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

a) Activités opérationnelles

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés		
Engagements donnés liés à l'exécution de contrats clients	9,7	28,7
Engagements donnés liés aux obligations vis-à-vis de l'administration	28,4	14,6
Engagements donnés liés à l'exécution de contrats fournisseurs	176,3	60,5
Autres garanties données	1,0	-
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	215,3	103,8
Engagements reçus		
Garanties de restitutions d'acomptes	434,5	509,4
Obligation d'achat sur immobilisations corporelles	-	-
Autres garanties reçues	0,3	0,3
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	434,8	509,6

i. Engagements donnés

Dans le cadre d'appels d'offres auxquels le Groupe participe, certains clients demandent aux soumissionnaires d'accompagner leur offre d'une garantie de soumission visant à les prémunir d'un éventuel retrait de l'offre. La durée de validité de ce type de garantie varie en général entre 6 et 12 mois.

En cas de signature du contrat, le client peut demander au candidat retenu qu'une garantie de bonne exécution, valable pendant toute la durée du contrat, soit mise en place à son profit pour un montant déterminé ou indéterminé.

Au 31 décembre 2012, l'ensemble des garanties données à ce titre par le groupe s'élève à 9,7 millions d'euros.

Le Groupe émet des engagements au profit des douanes de certains pays afin de garantir le paiement des taxes applicables aux navires opérant dans ces états. Au 31 décembre 2012, l'ensemble de ces garanties données par le Groupe s'élève à 28,4 millions d'euros.

En 2006, lors de la commande de 5 navires ravitailleurs remorqueurs releveurs d'ancres (Anchor Handling Tug Supply Vessels – AHTS) de 120 tonnes auprès de la société de construction navale Bharati en Inde, le Groupe avait émis une garantie couvrant le paiement des acomptes dus à cette société par l'une de ses filiales. Au 31 décembre 2012, le montant total des acomptes restant à payer s'élève à 5,1 millions d'euros.

En 2012, lors de la commande de 4 navires ravitailleurs à grande vitesse (Fast Supply Intervention Vessel – FSIV) auprès de la société de construction navale SEAS au Vietnam, le Groupe avait émis une garantie couvrant le paiement des acomptes dus à cette société par l'une de ses filiales. Au 31 décembre 2012, le montant total des acomptes restant à payer s'élève à 14,4 millions d'euros.

Dans le cadre de la première tranche de 270,3 MUSD du contrat-cadre du prêt de 400 MUSD que la China Exim Bank a consenti à la société CROWN SHIP LTD, filiale de la société Sinopacific, destiné à financer la construction des navires commandés par BOURBON, le Groupe a accepté de fournir à la China Exim Bank une garantie de remboursement dudit contrat de prêt ; ceci permet à la société CROWN SHIP LTD de consentir à BOURBON des conditions de paiement particulièrement favorables. Cette garantie, dont l'entrée en application était liée à la réception de diverses sûretés consenties par des sociétés du groupe Sinopacific au profit de BOURBON, est entrée en vigueur le 16 novembre 2011. Au 31 décembre 2012, le montant effectivement tiré par les sociétés du groupe Sinopacific, et couvert par cette garantie, s'élève environ à 156,9 millions d'euros.

ii. Engagements reçus

Dans le cadre de commandes passées auprès de différents chantiers de construction navale, le Groupe bénéficie de garanties de restitutions d'acomptes lui garantissant, en cas d'interruption du chantier, le remboursement des acomptes versés pendant la période de construction.

Ces garanties sont émises soit par des banques, soit par des sociétés holding totalisant un montant de 434,5 millions d'euros au 31 décembre 2012.

b) Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	Total	Paiements dûs par période		
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Obligation en matière de location financement	21,4	3,5	15,5	2,5
Contrats de location simple	14,0	8,9	4,4	0,7
Solde à payer sur commandes de navires en cours de construction	650,5	307,6	342,9	-
TOTAL	685,9	320,0	362,8	3,2

Dans le cadre de ses financements, le Groupe a procédé à des opérations de crédit-bail au titre duquel la société mère de l'entité ayant conclu le contrat de crédit-bail s'est portée caution du remboursement des loyers. La dette relative à ces opérations s'élève au 31 décembre 2012 à 21,4 millions d'euros.

Au titre des différentes commandes passées auprès des chantiers, le montant total des acomptes restant à verser au fur et à mesure de la construction des navires s'élève au 31 décembre 2012 à 650,5 millions d'euros.

5.2 RÉSULTAT NET PAR ACTION**5.2.1 Résultat net de base par action**

La détermination du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de chaque période est présentée ci-dessous :

	31/12/2012	31/12/2011
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	67 781 535	67 727 905
Nombre moyen pondéré de titres d'autocontrôle détenus sur la période	(2 714 457)	(2 712 624)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période	65 067 078	65 015 281

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours des exercices 2012 et 2011 tient compte, le cas échéant, du nombre moyen pondéré d'options de souscription d'actions levées au cours de la période.

Pour chaque période présentée le résultat net de base par action s'établit donc comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat net de base par action	65 067 078	65 015 281
Résultat net (en millions d'euros)		
Consolidé part du Groupe	41,9	6,8
Consolidé part du Groupe – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	41,1	6,4
Résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées – Part du Groupe	0,8	0,5
Résultat net de base par action (en euros)		
Consolidé part du Groupe	0,64	0,11
Consolidé part du Groupe – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	0,63	0,10
Résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées – Part du Groupe	0,01	0,01

5.2.2 Résultat net dilué par action

Conformément à IAS 33, le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action tient compte de l'effet dilutif de la levée des options de souscription et d'achat d'actions, déterminé en

fonction de la méthode du « rachat d'actions ». Il intègre également les actions dont l'émission est conditionnelle. Le nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat net par action est ainsi augmenté des actions ordinaires potentielles dilutives.

La détermination du résultat dilué par action s'établit comme suit Nombre d'actions potentielles :

	31/12/2012	31/12/2011
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période	65 067 078	65 015 281
Nombre moyen pondéré d'actions dont l'émission est conditionnelle au cours de la période	-	42 081
Nombre moyen pondéré d'options de souscription d'actions dilutives au cours de la période	6 180	69 613
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles	65 073 258	65 126 975

Conformément à IAS 33, la détermination du résultat net dilué par action pour 2012 et 2011 ne tient pas compte des plans d'options de souscription d'actions autorisés par le conseil d'administration du 10 décembre 2007 et du 24 août 2009 car ces plans ont un effet

anti dilutif. Pour l'année 2012, la détermination du résultat net dilué par action ne tient pas compte des plans d'options de souscription d'actions autorisés par le conseil d'administration du 5 décembre 2011 et du 30 novembre 2012.

Résultat net dilué par action :

	31/12/2012	31/12/2011
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat net dilué par action	65 073 258	65 126 975
Résultat net (en millions d'euros)		
Consolidé part du Groupe	41,9	6,8
Consolidé part du Groupe – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	41,1	6,4
Résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées – Part du Groupe	0,8	0,5
Résultat net dilué par action (en euros)		
Consolidé part du Groupe	0,64	0,10
Consolidé part du Groupe – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	0,63	0,10
Résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées – Part du Groupe	0,01	0,01

5.3 EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

Les effectifs salariés du Groupe se ventilent comme suit :

(effectifs)	2012	2011
Personnel sédentaire	1 275	1 249
Personnel navigant	4 085	3 703
- Officiers	2 096	1 755
- Exécution et autres	1 989	1 948
TOTAL	5 360	4 952

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Charges de personnel	261,7	231,7

5.4 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

BOURBON déploie un plan de transformation pour sa croissance future. Dans le cadre de ce projet « Transforming for beyond », BOURBON a décidé la vente de 2,5 milliards de dollars d'actifs de sa flotte avec une reprise de ces navires en location coque nue pour une période de dix ans.

5.5 OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Relations avec le groupe SINOPACIFIC

Le Président du Conseil d'Administration de BOURBON est associé dans la société de construction navale Sinopacific, au travers de la société JACCAR Holdings, filiale à 92 % de Cana Tera SAS. Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux, est également administrateur de Sinopacific. Madame Lan Vo, administrateur de BOURBON, est également administrateur de Sinopacific.

BOURBON, par l'intermédiaire de ses filiales, a acquis, sur l'exercice 2012, 12 navires auprès des sociétés du groupe Sinopacific pour un montant cumulé de 289,6 M\$. Au 31 décembre 2012, le montant des commandes en cours porte sur 58 navires et s'établit à 1 385,5 M\$, ayant généré des avances sur commandes à hauteur de 516,1 M\$, couverts à hauteur de 511,8 M\$ par des garanties de restitution d'acomptes consenties par la société Sinopacific ainsi que par des garanties bancaires.

Relations avec PIRIOU et ses filiales

Le Président du Conseil d'Administration de BOURBON est associé dans la société de construction navale Piriou et ses filiales, West Atlantic Shipyard, SEAS, Piriou Ingenierie et Etablissements BOPP Treuils Jeb, au travers de la société JACCAR Holdings, filiale à 92 % de Cana Tera SAS. Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux est également membre du conseil de surveillance de la société Piriou. Monsieur Christian Munier, administrateur de BOURBON, est Président du Conseil de Surveillance de la société Piriou.

BOURBON, par l'intermédiaire de ses filiales, a acquis, sur l'exercice 2012, 11 navires auprès des sociétés Piriou, West Atlantic Shipyard, SEAS et Piriou Ingenierie, pour un montant cumulé de 27,6 M€. Au 31 décembre 2012, le montant des commandes en cours porte sur 35 navires et s'établit à 26,6 M€, ayant généré des avances sur commandes à hauteur de 10,2 M€. Cela comprend 3 navires de type FSIV pour lesquels BOURBON bénéficie de la caution de la société Piriou en garantie de la restitution du premier ou des deux premiers acomptes versés selon les navires, pour un montant s'élevant au 31 décembre 2011 à 4,8 M€.

BOURBON, par l'intermédiaire de ses filiales, a commandé auprès de la société Etablissements BOPP Treuils Jeb, 6 lots d'équipements de pont et bossoirs, assorties d'une option pour des unités supplémentaires pour un montant estimé de 2,4 M€. Au

31 décembre 2012, les 6 lots ont été effectivement commandés pour un montant total de 2,4 M€, ayant donné lieu au versement d'avances sur commande à hauteur de 1,7 M€.

Relations avec JACCAR HOLDINGS

Le Président du Conseil d'Administration de BOURBON est également Président de la société JACCAR Holdings. La société JACCAR Holdings facture à BOURBON SA, des prestations de service.

Au titre de l'exercice 2012, le montant hors taxes de prestations facturées s'élève à 0,36 M€.

Relations avec MARINE SAS

Monsieur Christian Lefèvre, Directeur Général de BOURBON, est également Président de la société Marine SAS. La société Marine SAS facture à Bourbon Management, filiale de BOURBON, des prestations de service.

Au titre de l'exercice 2012, le montant hors taxes des prestations facturées s'élève à 0,15 M€.

5.6 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des mandataires sociaux est approuvée par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance.

Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux, Président du Conseil d'Administration au 31 décembre 2012, ne perçoit aucune rémunération directe de BOURBON hormis les jetons de présence. Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux est salarié de la société JACCAR Holdings, holding animatrice ayant une participation importante dans BOURBON et qui à ce titre perçoit des prestations de management. La rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués pour l'exercice 2012 a été fixée sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance lors du conseil du 1^{er} juin 2012, et comprend une partie fixe et une partie variable. La partie variable est payable l'année suivant l'approbation des comptes par l'assemblée générale. Elle est assise sur la rémunération fixe et est plafonnée à 70 % de la rémunération annuelle de base. Elle est liée à hauteur de 20 % sur des critères de performance de sécurité, 60 % de critères économiques et de performance (critères établis lors du conseil du 5 mars 2012 et concernant l'année de référence) et pour 20 % sur des objectifs qualitatifs personnels. Les émoluments reçus au titre de mandats dans le Groupe (hors BOURBON SA) sont déduits du montant de la partie variable.

Lors de sa réunion du 4 mars 2013, le conseil a procédé à l'évaluation de la performance du Directeur Général et des deux Directeurs Généraux délégués, et après avoir entendu la proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance a décidé de la rémunération variable à attribuer au titre de l'année 2012.

5.6.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)

Jacques d'Armand de Chateaueux, Président du Conseil d'Administration	Exercice 2012	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	216 000	210 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	216 000	210 000

Christian Lefèvre, Directeur Général	Exercice 2012	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	433 061	317 720
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	371 800 ⁽¹⁾
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	433 061	689 520

Gaël Bodénès, Directeur Général délégué	Exercice 2012	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	386 793	288 568
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	200 200 ⁽¹⁾
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	386 793	488 768

Laurent Renard, Directeur Général délégué	Exercice 2012	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	482 162	418 854
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	286 000 ⁽¹⁾
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	482 162	704 854

(1) La valorisation des options attribuées a été calculée le jour de l'attribution selon la méthode Black & Scholes sur la base des hypothèses retenues pour l'établissement des comptes consolidés avant étalement de la charge. Lors de l'attribution du 5 décembre 2011 le prix de souscription a été fixé à 20 euros. À cette date, la juste valeur d'une option s'établissait à 5,72 euros.

5.6.2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros)

Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président du Conseil d'Administration	Exercice 2012		Exercice 2011	
	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
Rémunération fixe ⁽¹⁾	197 000	197 000	195 000	195 000
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	19 000	15 000	15 000	13 000
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	216 000	212 000	210 000	208 000

Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux ne perçoit aucune rémunération directe de BOURBON hormis les jetons de présence. Jaccar Holdings, dont Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux est Président, facture annuellement à BOURBON des prestations de management. Depuis le 1^{er} janvier 2011 ces prestations se composent exclusivement d'une partie fixe s'élevant à 360 000 euros.

(1) Les montants indiqués dans le tableau pour la partie rémunération fixe sont les montants versés par Jaccar Holdings, holding animatrice de BOURBON, à Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux en sa qualité de salarié de cette société.

Christian Lefèvre, Directeur Général	Exercice 2012		Exercice 2011	
	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
Rémunération fixe	240 000	240 000	200 005	200 005
Rémunération variable ⁽¹⁾	176 208 ⁽²⁾	45 306 ⁽²⁾	45 306 ⁽²⁾	43 985 ⁽²⁾
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence au titre de mandats dans le Groupe	12 792	12 792	68 694	68 694
Avantages en nature ⁽³⁾	4 061	4 061	3 715	3 715
TOTAL	433 061	302 159	317 720	316 399

Monsieur Christian Lefèvre est également Président de la société Marine SAS. Cette société facture à BOURBON des prestations de management s'élevant à 150 000 euros par an.

(1) La rémunération variable est payable l'année suivante, après approbation des comptes par l'assemblée générale.

(2) Le montant des jetons de présence est déduit du montant total de la rémunération variable attribuée. Le montant indiqué est le montant résiduel versé ou à verser.

(3) Voiture de fonction.

Gaël Bodénès, Directeur Général délégué	Exercice 2012		Exercice 2011	
	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
Rémunération fixe	265 000	265 000	220 025	220 025
Rémunération variable ⁽¹⁾	114 939 ⁽²⁾	66 000 ⁽²⁾	66 000	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence au titre de mandats dans le Groupe	4 311	4 311	-	-
Avantages en nature ⁽³⁾	2 543	2 543	2 543	2 543
TOTAL	386 793	337 854	288 568	222 568

(1) La rémunération variable est payable l'année suivante, après approbation des comptes par l'assemblée générale.

(2) Le montant des jetons de présence est déduit du montant total de la rémunération variable attribuée. Le montant indiqué est le montant résiduel versé ou à verser.

(3) Voiture de fonction.

Laurent Renard, Directeur Général délégué	Exercice 2012		Exercice 2011	
	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
Rémunération fixe	330 000	330 000	319 995	319 995
Rémunération variable ⁽¹⁾	135 708 ⁽²⁾	27 396 ⁽²⁾	27 396 ⁽²⁾	26 685 ⁽²⁾
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence au titre de mandats dans le Groupe	12 792	12 792	68 604	68 604
Avantages en nature ⁽³⁾	3 662	3 662	2 859	2 859
TOTAL	482 162	373 850	418 854	418 143

(1) La rémunération variable est payable l'année suivante, après approbation des comptes par l'assemblée générale.

(2) Le montant des jetons de présence est déduit du montant total de la rémunération variable attribuée. Le montant indiqué est le montant résiduel versé ou à verser.

(3) Voiture de fonction.

Aucun régime de retraite complémentaire n'a été consenti par BOURBON ni aucun avantage en nature autres que ceux mentionnés dans les tableaux ci-dessus pour le Directeur Général et pour chacun des deux Directeurs Généraux délégués.

5.6.3 Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux visés par la recommandation AFEP-MEDEF	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jacques d'Armand de Chateaufvieux, Président du Conseil d'Administration Début de Mandat : 09/06/2010 Date de Fin Mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2012		x ⁽¹⁾		x		x		x
Christian Lefèvre, Directeur Général Début de Mandat : 01/01/2011 Date de Fin Mandat : 31/12/2013	x ⁽²⁾			x		x		x
Gaël Bodénès, Directeur Général délégué Début de Mandat : 01/01/2011 Date de Fin Mandat : 31/12/2013		Non applicable		x		x		x
Laurent Renard, Directeur Général délégué Début de Mandat : 01/01/2011 Date de Fin Mandat : 31/12/2013		Non applicable		x		x ⁽³⁾		x

Le code de gouvernement AFEP-MEDEF, auquel BOURBON se réfère, recommande, sans imposer, qu'il soit mis fin au cumul contrat de travail/mandat social :

- (1) Le Président du Conseil d'Administration de BOURBON bénéficie d'un contrat de travail au sein de la société Jaccar Holdings, holding animatrice du Groupe. Cette société facture à BOURBON des prestations de management en qualité de Holding animatrice. En l'état de ses connaissances, le Conseil d'Administration de BOURBON ne peut pas préjuger des stipulations du contrat de travail liant Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufvieux à la société Jaccar Holdings et de ce fait mettre fin à ce contrat. La société BOURBON n'a pris aucun engagement envers Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufvieux dans le cadre du non renouvellement de son mandat de Directeur Général.
- (2) Le Conseil d'Administration estime qu'au vu de l'ancienneté de salarié dans le Groupe de Monsieur Christian Lefèvre, Directeur Général depuis le 1^{er} janvier 2011, mettre fin à son contrat de travail n'était pas justifié. En effet, son mandat social s'inscrit dans le prolongement des fonctions salariées qu'il a exercées depuis son entrée dans le Groupe en 1982 et à ce titre le Conseil d'Administration a estimé que mettre fin au contrat de travail de Monsieur Christian Lefèvre (au sein de la société Bourbon Management) aurait pour effet de le priver des droits attachés à son ancienneté dans le Groupe. Il est précisé que le Directeur Général ne bénéficie d'aucune clause particulière d'indemnisation en cas de départ. Dans le cadre du nouveau mandat de Monsieur Christian Lefèvre, les engagements antérieurement pris à son égard ont été repris à l'identique.
- (3) Monsieur Laurent Renard ne bénéficie pas d'indemnités de départ dans le cadre de son mandat social ; toutefois son contrat de travail, antérieur à sa nomination en qualité de Directeur Général délégué, contient une clause prévoyant des avantages en cas de licenciement suite à un changement de contrôle de BOURBON.

5.6.4 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Jacques d'Armand de Chateaufvieux	-	-	-
Christian Lefèvre	-	-	-
Gaël Bodénès	-	-	-
Laurent Renard	-	-	-

5.7 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

5.7.1 Liste des sociétés consolidées par intégration globale

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2012	2011	2012	2011	
BOURBON	Société Mère		Société Mère		France (Paris)
Aequo Animo Shipping Navegação Lda	100.00	100.00	100.00	100.00	Portugal (Madère)
Antheor	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Aries Marine Pte. Ltd (ex Marine Network Asia Pte. Ltd)	51.00	51.00	51.00	51.00	Singapour
Avracs	100.00	100.00	100.00	100.00	France
BON Crewing AS	100.00	100.00	100.00	100.00	Norvège
BON Management AS	100.00	100.00	100.00	100.00	Norvège
Bourbon AD2	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Bourbon AD3	100.00	0.00	100.00	0.00	France
Bourbon AD4	100.00	0.00	100.00	0.00	France
Bourbon Asia Asset Pte Ltd	100.00	90.00	100.00	90.00	Singapour
Bourbon Assistance	100.00	100.00	100.00	100.00	France (La Réunion)
Bourbon Baltic Ltd Liability Company	100.00	100.00	100.00	100.00	Russie
Bourbon Ben Luc Shareholding Company	100.00	100.00	99.81	99.81	Vietnam
Bourbon Brazil Participações	100.00	100.00	100.00	100.00	Brésil
Bourbon Capital	100.00	100.00	100.00	100.00	Luxembourg
Bourbon Capital Holdings USA	100.00	100.00	100.00	100.00	États-Unis
Bourbon China Group Ltd	100.00	100.00	100.00	100.00	Chine
Bourbon East Asia Private Limited	90.00	0.00	90.00	0.00	Singapour
Bourbon Far East Pte Ltd	100.00	100.00	100.00	100.00	Singapour
Bourbon Gaia Supply	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Bourbon Interoil Nigeria Ltd	40.00	40.00	40.00	40.00	Nigeria
Bourbon Logistic Nigeria Limited	100.00	100.00	100.00	100.00	Nigeria
Bourbon Logistics Indonesia	100.00	100.00	95.00	95.00	Indonésie
Bourbon Management (ex CFG)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Bourbon Marine Services Austral	100.00	100.00	100.00	100.00	Maurice
Bourbon Marine Services Greenmar	100.00	0.00	100.00	0.00	Maurice
Bourbon Maritime	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Bourbon Offshore (ex Holding)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Bourbon Offshore Asia Pte Ltd	90.00	90.00	90.00	90.00	Singapour
Bourbon Offshore Associates	100.00	100.00	100.00	100.00	États-Unis

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2012	2011	2012	2011	
Bourbon Offshore Craft	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Bourbon Offshore DNT (ex DNT Offshore)	100.00	100.00	100.00	100.00	Italie
Bourbon Offshore DNT Asia Pte Ltd	100.00	100.00	100.00	80.00	Singapour
Bourbon Offshore Gaia	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Bourbon Offshore Greenmar	100.00	100.00	100.00	100.00	Suisse
Bourbon Offshore Gulf	60.00	60.00	60.00	60.00	Bahreïn (Manama)
Bourbon Offshore India Private Ltd	100.00	100.00	100.00	100.00	Inde
Bourbon Offshore Interoil Shipping-Navegação Lda	55.00	55.00	55.00	55.00	Portugal (Madère)
Bourbon Offshore IV AS	89.00	79.00	89.00	79.00	Norvège
Bourbon Offshore IV KS	80.10	81.10	89.00	79.00	Norvège
Bourbon Offshore Labuan Ltd	90.00	90.00	90.00	90.00	Malaisie
Bourbon Offshore Maritima (ex Delba Maritima Navegação)	100.00	100.00	100.00	100.00	Brésil
Bourbon Offshore Mitra SDN.BHD	100.00	100.00	90.00	90.00	Malaisie
Bourbon Offshore MMI	100.00	100.00	100.00	100.00	Émirats arabes unis
Bourbon Offshore Norway AS	100.00	100.00	100.00	100.00	Norvège
Bourbon Offshore Pacific Pty Ltd	90.00	90.00	90.00	90.00	Australie
Bourbon Offshore Surf	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Bourbon Offshore Triangle	70.00	70.00	70.00	70.00	Égypte
Bourbon Offshore Trinidad Ltd	100.00	100.00	100.00	100.00	Trinidad
Bourbon Offshore Ukraine (ex Bourbon Marine Services Ukraine)	80.00	80.00	80.00	80.00	Ukraine
Bourbon PS	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Bourbon Salvage investments	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Bourbon Services Luxembourg S.à.r.l	100.00	100.00	100.00	100.00	Luxembourg
Bourbon Ships AS	100.00	100.00	100.00	100.00	Norvège
Bourbon Sourcing and Trading Pte Ltd (ex Bourbon Training Center Asia Pte Ltd)	100.00	100.00	100.00	100.00	Singapour
Bourbon Subsea PS (ex Bourbon AD1)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Bourbon Subsea Services	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Bourbon Subsea Services Investments	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Bourbon Supply Asia Pte Ltd	90.00	90.00	90.00	90.00	Singapour
Bourbon Supply Investissements	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Bourbon Training Center & Simulator Pte Ltd	100.00	100.00	100.00	100.00	Singapour
Buana Jasa Bahari Pte Ltd	100.00	100.00	100.00	100.00	Singapour
Caroline 8 SAS	100.00	100.00	0.00	0.00	France
Caroline 20	100.00	100.00	0.00	0.00	France
Caroline 21	100.00	100.00	0.00	0.00	France
Caroline 22	100.00	100.00	0.00	0.00	France
Caroline 23	100.00	100.00	0.00	0.00	France
Cemtaf (ex Tribor)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Centre de Formation Offshore Pétrolier Bourbon-Hydro Marseille	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Delba Operadora de Apoio Maritimo	100.00	100.00	100.00	100.00	Brésil
Elbuque-Shipping LDA	100.00	100.00	51.00	51.00	Portugal (Madère)
Endeavor	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Financière Bourbon	100.00	100.00	100.00	100.00	France

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2012	2011	2012	2011	
Fipargest	0.00	100.00	0.00	100.00	France (La Réunion)
Flash Light – Exploração de Barcos LDA	0.00	100.00	0.00	51.00	Portugal (Madère)
Gestion SB GIE	92.86	92.86	92.86	92.86	France (La Réunion)
GIE Abeille Bourbon	100.00	100.00	100.00	100.00	France
GIE Abeille Liberté	0.00	100.00	0.00	100.00	France
GIE AHTS 279 (Bourbon Aladin)	0.00	100.00	0.00	100.00	France
GIE AHTS 280 (Bourbon Apsara)	0.00	100.00	0.00	100.00	France
GIE AHTS 281 (Bourbon Alexandre)	0.00	100.00	0.00	100.00	France
GIE AHTS 610 Bourbon Sagitta	100.00	100.00	100.00	100.00	France
GIE AHTS Argonaute 2004	0.00	100.00	0.00	100.00	France
GIE FSIV 254 Bourbon Express	0.00	100.00	0.00	100.00	France
GIE FSIV 255 Bourbon Oceane	0.00	100.00	0.00	100.00	France
GIE PSV 114 (Bourbon Helios)	0.00	100.00	0.00	100.00	France
GIE PSV 115 (Bourbon Hermes)	0.00	100.00	0.00	100.00	France
GIE PSV 116 (Bourbon Hera)	0.00	100.00	0.00	100.00	France
GIE Surfer 2005	0.00	100.00	0.00	100.00	France
GIE Surfer 2005 Bis	100.00	100.00	100.00	100.00	France
GIE Surfer 2006	0.00	100.00	0.00	100.00	France
GIE Surfer 2006 Bis	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Grena-Navegação LDA	100.00	100.00	100.00	100.00	Portugal (Madère)
Handy Shipping AG	99.95	99.95	99.95	99.95	Suisse
Inebolu Petroleum Marine Services Ltd Company	100.00	100.00	100.00	100.00	Turquie
Jade-Navegacao LDA	100.00	100.00	100.00	100.00	Portugal (Madère)
Lastro-Companhia Internacional de Navegação LDA	100.00	100.00	100.00	100.00	Portugal (Madère)
Latin quarter-Serviços Marítimos Internacionais LDA	100.00	100.00	51.00	51.00	Portugal (Madère)
Les Abeilles	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Liberty 233 SNC	100.00	100.00	0.00	0.00	France
Liberty 234 SNC	100.00	100.00	0.00	0.00	France
Mastshipping-Shipping LDA	100.00	100.00	51.00	51.00	Portugal (Madère)
Navegaceano – Shipping LDA	100.00	100.00	51.00	51.00	Portugal (Madère)
Onix Participações e Investimentos, Sociedade Unipessoal Lda	100.00	100.00	100.00	100.00	Portugal (Madère)
Pearlor	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Placements Provence Languedoc	100.00	100.00	100.00	100.00	France
PT Surf Marine Indonesia	100.00	100.00	49.00	49.00	Indonésie
Saint Nikolas (ex Setaf)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Sefor	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SGSP International	100.00	100.00	51.00	51.00	France
Shangor	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC AHTS 1	100.00	100.00	100.00	0.00	France
SNC Altair	100.00	100.00	0.00	0.00	France
SNC Bourbon Alienor (ex B.L. 230)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Amilcar	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Arcadie (ex B.L. 201)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Auroch	100.00	100.00	100.00	100.00	France

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2012	2011	2012	2011	
SNC Bourbon Bison	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Diamond	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Entreprise	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Evolution 802	100.00	0.00	100.00	0.00	France
SNC Bourbon Evolution 803	100.00	0.00	100.00	0.00	France
SNC Bourbon Hamelin	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Herald	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Himalya	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 105	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 110	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 111	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 115	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 119 (ex B.L. 117)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 120 (ex B.L. 118)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 205	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 207	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 216	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 218	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 221 (ex B.L. 222)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 225	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 226	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 227	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 228	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 229	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 232 (ex B.L. 119)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 235 (ex B.L. 122)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 236	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 237 (ex B.L. 234)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 238	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 243	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 244	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 245	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 247 (ex B.L. 121)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 248 (ex B.L. 239)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 249 (ex B.L. 233)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 251 (ex SNC Bourbon Artabaze)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Liberty 252	100.00	0.00	100.00	0.00	France
SNC Bourbon Liberty 253	100.00	0.00	100.00	0.00	France
SNC Bourbon Liberty 303 (ex TBN 2)	100.00	0.00	100.00	0.00	France
SNC Bourbon Liberty 305 (ex TBN 3)	100.00	0.00	100.00	0.00	France
SNC Bourbon Liberty 306 (ex TBN 4)	100.00	0.00	100.00	0.00	France
SNC Bourbon Liberty 307 (ex TBN 5)	100.00	0.00	100.00	0.00	France
SNC Bourbon Pearl	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Ruby	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Sapphire	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Sirocco (ex TBN 6)	100.00	0.00	100.00	0.00	France
SNC Bourbon Supporter	100.00	100.00	100.00	100.00	France



	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2012	2011	2012	2011	
SNC Bourbon Themis	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Bourbon Yack	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Liberty 201	100.00	100.00	0.00	0.00	France
SNC Liberty 204	100.00	100.00	0.00	0.00	France
SNC Liberty 212	100.00	100.00	0.00	0.00	France
SNC Liberty CE 121	100.00	100.00	0.00	0.00	France
SNC Liberty CE 122	100.00	100.00	0.00	0.00	France
SNC Liberty CE 217	100.00	100.00	0.00	0.00	France
SNC Liberty CE 223	100.00	100.00	0.00	0.00	France
SNC Liberty CE 239	100.00	100.00	0.00	0.00	France
SNC Liberty CE 241	100.00	100.00	0.00	0.00	France
SNC Liberty CE 303	100.00	0.00	0.00	0.00	France
SNC Liberty CE 304	100.00	0.00	0.00	0.00	France
SNC Surfer 2007	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Surfer 2007 bis	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Surfer 2008	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Surfer 2008 TT	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Surfer 2009	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Surfer 2009 TT	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Surfer 2010	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Surfer 2011 (ex SURFER 2010 TT)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Surfer 2012	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC Surfer 3603	100.00	0.00	100.00	0.00	France
SNC Surfer 325	100.00	100.00	100.00	100.00	France
SNC TBN7	100.00	0.00	100.00	0.00	France
SNC TBN8	100.00	0.00	100.00	0.00	France
SNC TBN9	100.00	0.00	100.00	0.00	France
SNC TBN10	100.00	0.00	100.00	0.00	France
SNC TBN11	100.00	0.00	100.00	0.00	France
Sonasurf Internacional-Shipping LDA	51.00	51.00	51.00	51.00	Portugal (Madère)
Sonasurf Jersey Limited	100.00	100.00	51.00	51.00	Jersey
Sopade (Sté participation développement SAS)	100.00	100.00	100.00	100.00	France (La Réunion)
Sunor	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Thermidor (ex Babor)	100.00	100.00	100.00	100.00	France
Toesa	100.00	100.00	100.00	100.00	Uruguay
VSSA Limited	100.00	0.00	100.00	0.00	Malte

5.7.2 Liste des sociétés consolidées par intégration proportionnelle

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2012	2011	2012	2011	
Bourbon Gulf	49.00	49.00	49.00	49.00	Qatar
EPD (Yangzhou) Electronic Power Design, Co, Ltd	50.00	50.00	50.00	50.00	Chine
EPD Horizon Pte Ltd	50.00	50.00	50.00	50.00	Singapour
EPD Singapore Services Pte Ltd	50.00	50.00	50.00	50.00	Singapour
EPD Asia Group Ltd	50.00	50.00	50.00	50.00	États-Unis
Navegacion Costa Fuera	49.00	49.00	49.00	49.00	Mexique
Naviera Bourbon Tamaulipas	49.00	49.00	49.00	49.00	Mexique
Oceanteam Bourbon Spares & Equipments AS	50.00	0.00	50.00	0.00	Norvège
Oceanteam Bourbon 101 AS	50.00	50.00	50.00	50.00	Norvège
Oceanteam Bourbon 4 AS	50.00	50.00	50.00	50.00	Norvège
Servicios y Apoyos Maritimos	49.00	49.00	49.00	49.00	Mexique
Sonasurf (Angola) – Companhia de serviços Maritimos, LDA	50.00	50.00	50.00	50.00	Angola
Southern Transformers & Magnetics	50.00	50.00	50.00	50.00	États-Unis

5.7.3 Liste des sociétés consolidées par mise en équivalence

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2012	2011	2012	2011	
Bourbon Marine Services Manila INC	24.98	24.98	24.98	24.98	Philippines
Jackson Offshore LLC	24.50	24.50	24.50	24.50	États-Unis



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012)

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- ▶ le contrôle des comptes consolidés de la société BOURBON, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la justification de nos appréciations ;
- ▶ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la présentation des comptes ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro. Cette crise s'accompagne d'une crise économique et de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des goodwill, selon les modalités décrites dans la note 1.4 « Recours à des estimations – Tests de dépréciation des goodwill » de l'annexe des comptes consolidés, goodwill qui ont été affectés aux unités génératrices de trésorerie au niveau le plus fin auquel ces goodwill sont suivis pour la gestion du Groupe. Par ce biais, les navires, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2012 s'établit à 2 633,7 millions d'euros et qui faisaient parties des unités génératrices de trésorerie testées, ont donc fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 1.5.6 « Immobilisations corporelles » de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de ces tests fondés sur des valorisations obtenues auprès d'experts indépendants et revues par le management du Groupe et nous avons vérifié que la note 1.5.6 « Immobilisations corporelles » de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée. Nous avons par ailleurs, sur la base des éléments disponibles à ce jour, mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Marseille, le 10 avril 2013
Les Commissaires aux Comptes

EurAAudit C.R.C
Cabinet Rousseau Consultants
Alexandre BRISSIER

Deloitte & Associés
Hugues DESGRANGES



5



COMPTES SOCIAUX

BILAN DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	140
COMPTE DE RÉSULTAT	142
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	143
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012)	156
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	158

5

BILAN DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Actif (en milliers d'euros)	Au 31/12/2012			31/12/2011
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
I. ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Immobilisations financières				
Titres de participation	48 923	1 714	47 209	47 251
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
TOTAL I	48 923	1 714	47 209	47 251
II. ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
En cours de production	-	-	-	-
Avances et acomptes sur commandes	2	-	2	-
Créances				
Clients et comptes rattachés	147	142	5	5
Autres créances	705 702	-	705 702	686 051
Divers				
Valeurs mobilières de placement	76 204	17 486	58 718	58 172
Disponibilités	796	-	796	1 127
Charges constatées d'avance	79	-	79	78
TOTAL II	782 930	17 628	765 302	745 433
Écart de conversion actif	-	-	-	-
TOTAL ACTIF	831 853	19 342	812 511	792 684

Passif <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
I. CAPITAUX PROPRES		
Capital social	43 055	43 055
Primes d'émission	52 582	52 582
Réserve légale	7 878	3 909
Réserves réglementées	15 395	15 395
Autres réserves	481 012	481 012
Report à nouveau	136 468	95 465
Résultat de l'exercice	70 516	98 315
TOTAL I	806 906	789 733
II. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Pour risques	2 163	1 774
Pour charges	2 135	-
TOTAL II	4 298	1 774
III. DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financiers divers	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	840	487
Dettes fiscales et sociales	1	140
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	466	550
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL III	1 307	1 177
Écart de conversion passif	-	-
TOTAL PASSIF	812 511	792 684

COMPTÉ DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	2012	2011
I. PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue de services	-	-
Chiffre d'affaires	-	-
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	-	-
Autres produits	-	-
TOTAL I	-	-
II. CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	2 757	2 549
Impôts, taxes et versements assimilés	538	430
Charges sociales	1	-
Dotations aux amortissements	-	-
Dotations aux provisions (actif circulant)	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	122	-
Autres charges	196	189
TOTAL II	3 614	3 168
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(3 614)	(3 168)
III. PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	60 837	105 610
Produits autres valeurs mobilières et créances de l'actif imm.	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	3 036	7 025
Reprises sur provisions et transferts de charges	556	8 091
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL III	64 429	120 726
IV. CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	24 101
Intérêts et charges assimilées	1	8
Différences négatives de change	3	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mob. de placement	-	-
TOTAL IV	4	24 109
RÉSULTAT FINANCIER	64 425	96 617
RÉSULTAT COURANT	60 811	93 449
V. PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits sur opérations de gestion	-	-
Produits sur opérations de capital	688	1 238
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
TOTAL V	688	1 238
VI. CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges sur opérations de gestion	-	-
Charges sur opérations de capital	699	2 650
Dotations aux amortissements et provisions	2 401	-
TOTAL VI	3 100	2 650
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(2 412)	(1 412)
VII. IMPOT SUR LES BÉNÉFICES	(12 117)	(6 278)
Total des produits	65 117	121 964
Total des charges	(5 399)	23 649
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	70 516	98 315

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2012 dont le total est de 812 511 milliers d'euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 70 516 milliers d'euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 4 mars 2013 par le conseil d'administration.

1/ Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Code de commerce et au décret comptable du 29 novembre 1983, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La présentation des comptes annuels tient compte des dispositions du règlement 99-03 du Comité de Réglementation Comptable.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite du coût historique.

2/ Capitaux propres

2.1 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2012, le capital social, d'un montant de 43 055 075 €, est divisé en 67 781 535 actions. L'évolution du capital social est la suivante :

	Nombre d'actions	Milliers d'euros
Capital au 31 décembre 1988	566 004	8 628
Augmentation de capital suivant AGE du 10 novembre 1989	141 501	2 157
Augmentation de capital par incorporation de primes d'émission suivant AGE du 6 juillet 1992	141 501	2 157
Fusion absorption SAPMER suivant AGE du 18 décembre 1992	3 504	53
Augmentation de capital par incorporation de primes d'émission suivant AGE du 18 juin 1993	142 085	2 166
Augmentation de capital suivant AGE du 17 juin 1994	99 459	1 516
Décision de l'AGE du 17 juin 1994 : division par 4 de la valeur nominale des actions ce qui porte le nombre d'actions de 1 094 054 à 4 376 216 actions.	3 282 162	-
Augmentation de capital suivant AGE du 15 novembre 1995	1 080 247	4 117
Augmentation de capital suivant AGM du 12 octobre 1996	96 727	368
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites suivant AGM du 25 mai 2000	555 319	2 116
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites par voie d'incorporation du poste prime d'émission (1 action gratuite pour 11 détenues) suivant AGM du 30 mai 2002	555 319	2 116
Augmentation de capital suivant CA du 12 juillet 2002 (9 100 actions nouvelles + 1 820 gratuites)	10 920	42
Augmentation de capital suivant CA du 9 septembre 2002 (297 710 actions nouvelles + 59 542 gratuites)	357 252	1 362
Augmentation de capital par attribution gratuite par voie d'incorporation du poste prime d'émission (1 action nouvelle pour 6 actions anciennes détenues) suivant l'AGM du 8 juin 2004	1 172 000	4 467
Fusion absorption de la Financière Jaccar par BOURBON, par émission de 2 485 401 actions, suivi d'une réduction de 2 485 401 actions.	-	-
Décision de l'AGE du 23 août 2004 : division par 3 de la valeur nominale des actions ce qui porte le nombre d'actions de 8 204 000 à 24 612 000 actions.	16 408 000	-
Levées d'options exercées entre le 1 ^{er} octobre 2005 et le 31 mai 2006	449 238	571
Décision de l'AGE du 23 mai 2006 (effet au 1 ^{er} juin 2006) : multiplication par 2 du nombre d'actions ce qui porte le nombre d'actions de 25 061 238 à 50 122 476 actions	25 061 238	-
Levées d'options exercées entre le 1 ^{er} juin 2006 et le 31 décembre 2006	73 052	47
Capital au 31 décembre 2006	50 195 528	31 883
Levées d'options exercées entre le 1 ^{er} janvier 2007 et le 31 mai 2007	6 957	5
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites par voie d'incorporation du poste prime d'émission (1 action gratuite pour 10 détenues) suivant AGM du 29 mai 2007	5 020 247	3 189
Levées d'options exercées entre le 1 ^{er} juin 2007 et le 31 décembre 2007	238 570	152
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites par voie d'incorporation du poste prime d'émission (1 action gratuite pour 10 détenues) suivant AGM du 3 juin 2009	5 546 130	3 523
Levées d'options exercées entre le 1 ^{er} janvier 2009 et le 3 juin 2009	33 880	22
Augmentation de capital par voie d'incorporation du poste prime d'émission suite à attribution d'actions gratuites aux salariés le 2 novembre 2009	76 824	49
Levées d'options exercées entre le 3 juin 2009 et le 31 décembre 2009	69 090	44
Levées d'options exercées entre le 1 janvier 2010 et le 31 mars 2010	34 775	22
Augmentation de capital par voie d'incorporation du poste prime d'émission suite à attribution d'actions gratuites aux salariés le 2 novembre 2009	1 463	1
Levées d'options exercées entre le 1 avril 2010 et le 31 décembre 2010	309 081	197
Levées d'options exercées entre le 1 janvier 2011 et le 1 juin 2011	24 269	16
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites par voie d'incorporation du poste prime d'émission (1 action gratuite pour 10 détenues) suivant AGM du 30 juin 2011	6 155 681	3 910
Augmentation de capital par voie d'incorporation du poste prime d'émission suite à attribution d'actions gratuites aux salariés le 2 novembre 2011	46 284	29
Levées d'options exercées entre le 1 ^{er} juin 2011 et le 2 novembre 2011	22 756	14
Capital au 31 décembre 2012	67 781 535	43 055

Suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2007, le capital social a été augmenté de 3 188 879 euros pour être porté de 31 888 801 euros à 35 077 680 euros par voie d'incorporation d'une partie du poste « Primes d'émission ». Cette augmentation de capital est réalisée par la création de 5 020 247 actions attribuées aux actionnaires en raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes.

Les levées d'options exercées sur 2007 se sont traduites par la création de 245 527 actions et une augmentation de capital de 155 960 euros. L'excédent du prix de souscription sur la valeur nominale a été porté en prime d'émission, soit un montant de 1 795 735 euros.

Suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2009, le capital social a été augmenté de 3 522 922 euros pour être porté de 35 229 221 euros à 38 752 143 euros par voie d'incorporation d'une partie du poste « Primes d'émission ». Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 5 546 130 actions nouvelles attribuées aux actionnaires en raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes.

Les levées d'options exercées sur 2009 se sont traduites par la création de 102 970 actions et une augmentation de capital de 65 407 euros. L'excédent du prix de souscription sur la valeur nominale a été porté en prime d'émission, soit un montant de 1 728 930 euros.

En date du 2 novembre 2009, l'attribution d'actions gratuites aux salariés bénéficiaires répondant aux critères retenus par le conseil d'administration du 27 août 2007 a donné lieu à une augmentation

de capital de 48 799 euros par voie d'incorporation d'une partie du poste « Primes d'émission ». Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 76 824 actions nouvelles.

Les levées d'options exercées sur 2010 se sont traduites par la création de 343 856 actions et une augmentation de capital de 218 417 euros. L'excédent du prix de souscription sur la valeur nominale a été porté en prime d'émission, soit un montant de 7 255 299 euros.

Suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin 2011, le capital social a été augmenté de 3 910 110 euros pour être porté de 39 101 110 euros à 43 011 221 euros par voie d'incorporation d'une partie du poste « primes d'émission ». Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 6 155 681 actions nouvelles attribuées aux actionnaires en raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes.

Les levées d'options exercées sur 2011 se sont traduites par la création de 47 025 actions et une augmentation de capital de 29 870 euros. L'excédent du prix de souscription sur la valeur nominale a été porté en prime d'émission, soit un montant de 1 051 361 euros.

En date du 2 novembre 2011, l'attribution d'actions gratuites aux salariés bénéficiaires répondant aux critères retenus par le conseil d'administration du 27 août 2007 a donné lieu à une augmentation de capital de 29 400 euros par voie d'incorporation d'une partie du poste « primes d'émission ». Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 46 284 actions nouvelles.

Catégorie de titres	Nombre de titres		
	À la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice
Actions ordinaires	67 781 535	-	-

► NOMBRE DE DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2012 :

Nombre d'actions en circulation	67 781 535
Dont nombre d'actions auto-détenues privées de droits de vote	2 713 839
Nombre d'actions ayant le droit de vote	65 067 696

2.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2011 avant affectation du résultat	43 055	52 582	595 781	98 315	789 733
Augmentation de capital	-	-	-	-	-
Affectation du résultat 2011	-	-	98 315	(98 315)	-
Dividendes versés	-	-	(53 343)	-	(53 343)
Résultat de la période	-	-	-	70 516	70 516
Autres variations	-	-	-	-	-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2012 AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT	43 055	52 582	640 753	70 516	806 906

3/ Immobilisations financières brutes

Les titres de participation ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis (méthode du coût historique), à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

À la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire des titres a été appréciée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus, corrigés pour tenir compte des plus ou moins-values latentes éventuelles. Pour les titres de sociétés faisant l'objet d'une cotation sur un marché réglementé, la valeur d'inventaire retenue correspond au cours moyen du dernier mois. La valeur d'inventaire

des titres en devises est convertie au cours de change à la date de clôture de l'exercice.

Si nécessaire, la valeur brute des titres a été ramenée à cette valeur d'inventaire par la constitution d'une provision.

À l'occasion de la cession d'une fraction d'un ensemble de titres conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée de la fraction cédée est estimée suivant la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti).

L'évolution des immobilisations financières brutes se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/12	Augmentations	Diminutions	31/12/11
Titres de participations	48 923	-	(15 246)	64 169
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
TOTAL	48 923	-	(15 246)	64 169

La diminution du poste « titres de participations » sur l'exercice est due à la liquidation de la société Fipargest.

4/ Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/12	Augmentations	Diminutions	31/12/11
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour garantie de passif sur cessions de titres ⁽¹⁾	817	-	-	817
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Provisions pour impôts ⁽²⁾	2 135	2 135	-	-
Autres provisions pour risques et charges ⁽³⁾	1 346	388	-	958
sous-total	4 298	2 523	-	1 775
Provisions pour dépréciations :				
Participations ⁽⁴⁾	1 714	-	(15 204)	16 918
Comptes clients	142	-	-	142
Comptes courants	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement ⁽⁵⁾	17 485	-	(486)	17 971
sous-total	19 341	-	(15 690)	35 031
TOTAL	23 639	2 523	(15 690)	36 806
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		122	-	
- financières ⁽⁶⁾		-	(556)	
- exceptionnelles		2 401	-	

(1) Le solde au 31 décembre 2012 correspond à une garantie de passif relative à des cessions de sociétés réalisées antérieurement.

(2) Le solde de ce compte correspond à la provision pour impôt suite aux premières conclusions du contrôle fiscal sur les exercices 2008 et 2009.

(3) La dotation aux provisions constatée en 2012 correspond à une provision pour amende et pénalités relative aux exercices contrôlés pour 266 milliers d'euros et une provision pour risque au titre de cessions de sociétés réalisées antérieurement pour 123 milliers d'euros. Le solde correspond à des risques liés à des opérations immobilières antérieures.

(4) Suite à la liquidation de la société Fipargest, une provision de 15 133 milliers d'euros constituée antérieurement a été intégralement reprise. La provision pour dépréciation sur les titres de la société Bourbon Ben Luc antérieurement constituée a été reprise à hauteur de 70 milliers d'euros.

(5) La dotation à la provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement est relative aux actions propres que détient la société au 31 décembre 2012 (voir note 7).

(6) La reprise de provision sur les titres de la société Fipargest liquidée en 2012 est comprise dans le résultat de fusion. De ce fait elle n'apparaît pas dans les reprises de provisions financières.

5/ Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Des provisions pour dépréciation de créances ont été constituées pour pallier les éventuels risques de non-recouvrement.

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
État des créances :			
Autres créances clients	147	147	-
Impôt sur les bénéfices	171	171	-
Groupe et associés ⁽¹⁾	705 530	705 530	-
Débiteurs divers	-	-	-
Charges constatées d'avance	79	79	-
TOTAL	705 927	705 927	-

(1) Les créances « groupes et associés » représentent notamment un compte courant débiteur à hauteur de 701 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	de 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans
État des dettes :				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
- à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
- à plus de 1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	840	840	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	1	1	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Groupe et associés ⁽¹⁾	45	45	-	-
Autres dettes	421	421	-	-
TOTAL	1 307	1 307	-	-

(1) Les dettes « groupes et associés » représentent un compte courant créditeur rémunéré pour un montant total de 45 milliers d'euros.

6/ Avances aux dirigeants

Conformément aux articles L. 225-43 et L. 223-21 du Code de commerce, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société.

7/ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2012 correspondent uniquement à des actions propres. Elles ont été évaluées à la date de clôture en fonction du cours de bourse moyen du mois de décembre 2012. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque le coût d'acquisition des actions est supérieur à ce cours.

L'assemblée générale mixte du 1^{er} juin 2012 a autorisé la société à racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital. La société CM CIC Securities est chargée de la gestion du contrat de liquidité selon la « charte AMAFI » (20 434 actions au 31 décembre 2012).

L'état des actions propres détenues à la fin de l'exercice se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Valeurs Brutes	Provisions	Valeurs Nettes
Hors contrat de liquidité ⁽¹⁾	2 693 405	75 772	(17 486)	58 286
Contrat de liquidité	20 434	432	-	432
TOTAL	2 713 839	76 204	(17 486)	58 718

(1) Ces actions sont destinées à la couverture d'options d'achat d'actions ou tout autre système d'actionnariat salarié.

8/ Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale, soit 796 milliers d'euros.

9/ Charges et produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	31/12/12	31/12/11
Charges constatées d'avance	79	78
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL	79	78

Les charges constatées d'avance se rapportent à la rémunération de tenue de compte de CM CIC Securities et à une cotisation relative à 2013. Elles sont par nature à rattacher au résultat d'exploitation.

10/ Écart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et les dettes en devises ont été converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change connu. Au 31 décembre 2012, il n'existe ni pertes et ni gains de change latents.

11/ Éléments concernant plusieurs postes de bilan

11.1 ACTIF

(en milliers d'euros)	31/12/12	31/12/11
Produits à recevoir et comptes de régularisation de l'actif :	-	772
Opérations d'exploitation		
Opérations financières	-	772
Effets de commerce		
Entreprises liées :	754 452	749 404
Participations	48 922	64 169
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Clients et comptes rattachés		
Autres créances ⁽¹⁾	705 530	685 235
TOTAL	754 452	750 176

(1) Les « Autres créances » représentent notamment un compte courant débiteur à hauteur de 701 millions d'euros.

11.2 PASSIF

(en milliers d'euros)	31/12/12	31/12/11
Charges à payer et comptes de régularisation du passif :	-	-
Opérations d'exploitation	-	-
Opérations financières	-	-
Effets à payer	-	-
Entreprises liées :	144	209
Emprunts et dettes financières diverses ⁽¹⁾	45	209
Fournisseurs et comptes rattachés	99	
Autres	-	-
TOTAL	144	209

(1) Les dettes représentent un compte courant créditeur rémunéré pour un montant total de 45 milliers d'euros.

12/ Rémunérations des dirigeants

Les membres du Conseil d'Administration, y compris son Président ainsi que les membres du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et du Comité d'Audit, ont perçu

globalement en 2012, en raison de leurs fonctions, une rémunération de 168 milliers d'euros au titre des jetons de présence.

13/ Détail des charges et produits exceptionnels

(en milliers d'euros)	2012
Charges exceptionnelles	3 100
Sur opérations de gestion	-
Sur opérations de capital	699
Valeur nette comptable des titres de participation cédés ⁽¹⁾	112
Rachats d'actions propres	547
Autres	39
Dotations exceptionnelles sur amortissements et provisions	2 401
Provision pour impôt	2 135
Autres provisions pour risques et charges	267
Produits exceptionnels	688
Sur opérations de gestion	-
Sur opérations de capital	688
Produits de cession de titres de participation ⁽²⁾	205
Rachat d'actions propres	430
Autres	53
Reprises sur provisions et transferts de charges	-
Reprise provision impôt	-
Reprise provision garantie de passif	-

(1) Voir notes 3 et 4.

(2) Le produit de cession des titres de participation pour 205 k€ comprend le boni de fusion suite à la liquidation de la société Fipargest.

14/ Entreprises liées

(en milliers d'euros)	2012	2011
Charges financières ⁽¹⁾	1	7
Produits financiers ⁽²⁾	63 874	112 626

(1) Les charges financières représentent la charge d'intérêts relative à la rémunération d'une avance en compte courant s'élevant à 45 milliers d'euros au 31/12/2012.

(2) Les produits financiers correspondent notamment à des produits sur participation (dividendes) pour un montant de 60 837 milliers d'euros et à la rémunération des comptes courants débiteurs pour un montant de 3 036 milliers d'euros.

15/ Impôt sur les bénéfices

Répartition (en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	60 811	(3 205)	57 606
Résultat exceptionnel à court terme	(2 412)	3	(2 409)
Résultat exceptionnel à long terme	-	-	-
Boni d'intégration fiscale	-	15 319	15 319
RÉSULTAT COMPTABLE	58 399	12 117	70 516

Le résultat courant a fait l'objet de réintégrations (charges non déductibles du résultat courant) et de déductions (produits non taxables du résultat courant) fiscales pour déterminer une assiette taxable au taux de droit commun. La même méthode a été utilisée pour déterminer le résultat exceptionnel à long terme taxable et l'impôt correspondant.

Le boni d'intégration fiscale sur l'année 2012 est de 15 319 milliers d'euros.

BOURBON a opté pour le régime d'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 1998. Le périmètre au 31 décembre 2012 est composé des sociétés suivantes :

BOURBON - BOURBON ASSISTANCE - BOURBON MARITIME - PLACEMENTS PROVENCE LANGUEDOC - BOURBON OFFSHORE SURF LES ABEILLES - ST NIKOLAS - AVRACS - BOURBON SUPPLY

INVESTISSEMENTS - BOURBON OFFSHORE - THERMIDOR - CEMTAF BOURBON OFFSHORE CRAFT - BOURBON SALVAGE INVESTMENTS - BOURBON OFFSHORE GAIA - BOURBON GAIA SUPPLY BOURBON SUBSEA SERVICES - BOURBON SUBSEA SERVICES INVESTMENTS - SEFOR - BOURBON PS - BOURBON SUBSEA PS BOURBON AD2 - SHANGOR - PEARLOR - BRINDOR - ANTHEOR - SUNOR

La convention fiscale prévoit que la charge d'impôt est supportée par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale. L'économie d'impôt liée au déficit, conservée chez BOURBON, est considérée comme un gain immédiat de l'exercice.

16/ Montant des engagements financiers

La société BOURBON S.A. a octroyé à China Exim Bank une garantie de remboursement du prêt accordé à toute filiale de la société Crownship. Au 31 décembre 2012, le montant effectivement garanti s'élève à 207 millions de dollars.

Le Groupe, par l'intermédiaire d'une de ses filiales, a souscrit un emprunt auprès de China Exim Bank. Cet emprunt a fait l'objet d'une garantie de remboursement octroyée par Bourbon SA à China Exim Bank. Au 31 décembre 2012, le montant effectivement garanti s'élève à 16,2 millions d'euros.

17/ Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

(en milliers d'euros)	31/12/12	31/12/11
Accroissement		
Écarts de conversion - Actif	-	-
TOTAL	-	-
Allègement		
Contribution solidarité	-	-
Provisions (perte de change)	-	-
Provisions pour risques et charges	2 523	-
Résultats fiscaux des sociétés de personnes	6 665	10 840
Écarts de conversion - Passif	-	-
TOTAL	9 188	10 840

18/ Filiales et participations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Forme	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	% détenu
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de BOURBON SA				
A - Filiales (détenues à plus de 50 % par BOURBON SA)				
Bourbon Ben Luc - Viêt Nam	SARL	3 778	905	100
Bourbon Maritime - France	SAS	3 049	390 708	100
Financière Bourbon - France	SNC	626	13 205	52
B - Participations (10 % à 50 % du capital détenu par BOURBON SA)				
Renseignements concernant les autres filiales et participations				
A - Filiales (détenues à plus de 50 % par BOURBON SA)				
1. Filiales françaises	-	-	-	-
2. Filiales Étrangères	-	-	-	-
B - Participations (10 % à 50 % du capital détenu par BOURBON SA)				
1. Filiales françaises	-	-	-	-
2. Filiales Étrangères	-	-	-	-

N.B. : Pour les sociétés étrangères, le capital social et les capitaux propres sont convertis au taux de clôture, le résultat et le chiffre d'affaires sont convertis au taux moyen.

Taux de conversion retenus pour l'élaboration du tableau des filiales et participations

Taux de clôture : 1 EUR = 27 527 VND

Taux moyen : 1 EUR = 27 054 VND

	Participations Valeur comptable			Résultat du dernier exercice	Prêts et avances consentis par BOURBON SA	Cautions et avals donnés par BOURBON SA	Chiffre affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par BOURBON SA
	Brutes	Provisions	Nettes					
	6 391	1 707	4 684	408	0	0	1 712	0
	41 722	0	41 722	67 923	0	0	1 078	50 000
	646	0	646	12 886	0	0	0	10 837
	66	0	66	-	0	0	-	0
	0	0	0	-	0	0	-	0
	3	0	3	-	0	0	-	0
	49	8	41	-	0	0	-	0

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012)

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- ▶ le contrôle des comptes annuels de la société BOURBON, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la justification de nos appréciations ;
- ▶ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la présentation des comptes ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone Euro. Cette crise s'accompagne d'une crise économique et de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2012 s'établit à 47 209 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 3 « Immobilisations financières brutes » de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société BOURBON, décrite dans cette note, sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon et Marseille, le 10 avril 2013
Les Commissaires aux Comptes

EurAAudit C.R. C
Cabinet Rousseau Consultants
Alexandre BRISSIER

Deloitte & Associés
Hugues DESGRANGES

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de convention et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Avec la société des Etablissements BOPP Treuils Jeb, société du groupe PIRIOU

Nature et objet : commande en date du 30 janvier 2012 de 6 lots d'équipements de pont et bossoirs, assortie d'une option pour des unités supplémentaires auprès de la société des Etablissements BOPP Treuils Jeb pour un montant estimé de 2,4 M€. Ces équipements sont destinés à être installés à bord de navires commandés et actuellement en cours de construction.

Administrateurs intéressés : Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux, Président du Conseil d'Administration de BOURBON et membre du Conseil de surveillance de la société PIRIOU S.A.S. et Monsieur Christian MUNIER, administrateur de BOURBON et Président du Conseil de surveillance de PIRIOU S.A.S.

Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 30 novembre 2012.

Modalités d'application sur l'exercice : au 31 décembre 2012, les 6 lots ont été commandés pour un montant de 2,4 M€ et ont donné lieu au versement d'avances sur commandes à hauteur de 1,7 M€.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec les sociétés du groupe SINOPACIFIC

Administrateurs intéressés : Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux, Président du Conseil d'Administration de BOURBON et administrateur de SINOPACIFIC et Madame Van Lo, administrateur de BOURBON et administrateur de SINOPACIFIC.

Avec la société ZHEJIANG SHIPBUILDING Co, Ltd

Nature et objet : commandes de navires auprès de la société ZHEJIANG SHIPBUILDING Co, Ltd, assorties d'avances sur contrats de construction.

Modalités d'application : 6 navires ont été livrés au 31 décembre 2012, pour un montant cumulé de 177,5 M\$. Au 31 décembre 2012, les commandes en cours portent sur 9 navires pour un montant global de 415,8 M\$. A cette date, elles ont donné lieu au versement de 273,3 M\$ d'acomptes couverts à hauteur de 251 M\$ par des garanties de restitution d'acomptes consenties par la société SINOPACIFIC SHIPBUILDING et la société CANA TERA SAS (anciennement JACCAR SAS) solidairement avec la société EVERGREEN et par des garanties bancaires à hauteur de 18 M\$.

Avec la société CROWN HEATHER, Ltd

Nature et objet : commande de 4 navires offshore de design « SPA 80 » auprès de la société CROWN HEATHER, Ltd., pour un montant global de 71,2 M\$.

Modalités d'application : 4 navires ont été livrés au 31 décembre 2012 pour un montant de 75M\$.

Avec la société CROWNSHIP, Ltd

Nature et objet : à la suite de l'accord-cadre de prêt de 400 M\$ entre la CHINA EXIM BANK et CROWNSHIP, Ltd, BOURBON, S.A. a accepté de fournir à la CHINA EXIM BANK une garantie de remboursement du prêt qui serait accordé à toute filiale de CROWNSHIP, Ltd.

Modalités d'application : le contrat de prêt a été signé le 16 novembre 2011 avec la société CROWN HERA, Ltd, filiale de CROWNSHIP, Ltd. La garantie est entrée en vigueur à cette même date. Au 31 décembre 2012, le montant effectivement tiré par les sociétés du groupe SINOPACIFIC, et couvert par cette garantie, s'élève à 207 M\$.

Avec les sociétés CROWN HERA, Ltd et ZHEJIANG SHIPBUILDING Co, Ltd

Commandes de navires auprès de la société ZHEJIANG SHIPBUILDING Co, Ltd par l'intermédiaire de la société CROWN HERA, Ltd en application du contrat-cadre signé entre BOURBON OFFSHORE (filiale de BOURBON, S.A.) et les sociétés CROWNSHIP, Ltd et ZHEJIANG SHIPBUILDING Co, Ltd portant sur 62 navires à livrer entre 2012 et 2014.

Première convention

Nature et objet : commande de 8 navires offshore type PSV (design SPP 35)

Modalités d'application : la commande s'élève au total à 204,8 M\$ et se trouve soumise aux conditions de l'accord-cadre signé le 25 juin 2010. Elle se substitue à la commande des 20 SPU 1000 qui y était initialement prévue. Elle a donné lieu au 31 décembre 2012 au versement d'acomptes à hauteur de 52,3 M\$, intégralement couverts par une garantie de restitution d'acomptes.

Deuxième convention

Nature et objet : commande de 5 navires offshore type PSV (design SPP 17).

Modalités d'application : la commande s'élève au total à 72,9 M\$ et a donné lieu au versement d'acomptes à hauteur de 18,2 M\$ au 31 décembre 2012, intégralement couverts par une garantie de restitution d'acomptes.

Troisième convention

Nature et objet : commande de 38 navires dont 10 navires offshore type PSV (design SPP 17), 12 navires offshore type PSV (design SPP 35) et 16 navires offshore type AHTS (design SPA 80) auprès de la société ZHEJIANG SHIPBUILDING Co, Ltd par l'intermédiaire de la société CROWN HERA, Ltd après substitution de celle-ci à CROWNSHIP, Ltd.

Modalités d'application : deux navires ont été livrés au 31 décembre 2012 pour un montant de 37,1 M\$. La commande en cours des 36 navires restant à livrer s'élève au total à 692 M\$ et a donné lieu au versement d'acomptes à hauteur de 172,3 M€ au 31 décembre 2012, intégralement couverts par une garantie de restitution d'acomptes.

2. Avec les sociétés du groupe PIRIOU

Administrateurs intéressés : Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux, Président du Conseil d'Administration de BOURBON et membre du Conseil de surveillance de la société PIRIOU S.A.S. et Monsieur Christian MUNIER, administrateur de BOURBON et Président du Conseil de surveillance de PIRIOU S.A.S.

Avec la société WEST ATLANTIC SHIPYARD

Nature et objet : commandes de navires auprès de la société WEST ATLANTIC SHIPYARD, assorties d'avances sur contrats de construction.

Modalités d'application sur l'exercice : 6 navires ont été livrés au 31 décembre 2012, pour un montant cumulé de 14,1 M€.

Avec la société SEAS

Nature et objet : commandes de navires auprès de la société SEAS, assorties d'avances sur contrats de construction.

Modalités d'application sur l'exercice : 3 surfers et 1 FSIV ont été livrés au 31 décembre 2012 pour un montant de 9,3 M€. A cette date les commandes en cours portent sur 5 navires dont 2 surfers et 3 FSIV pour un montant global de 21 M€ ayant donné lieu au versement cumulé d'avances sur commandes de 6,6 M€ couvertes par une garantie de restitution d'acomptes de la société PIRIOU à hauteur de 4,8 M€.

Avec la société LES CHANTIERS PIRIOU

Nature et objet : commandes de navires auprès de la société LES CHANTIER PIRIOU, assorties d'avances sur contrats de construction.

Modalités d'application sur l'exercice : un navire a été livré au cours de l'année 2012 pour un montant global de 4,2 M€.

Avec la société PIRIOU INGENIERIE

Nature et objet : commande de 42 canots de sauvetage (« rescue boats ») ramenée à 30, assortie d'une option pour des unités supplémentaires, auprès de la société PIRIOU INGENIERIE, pour un montant initial estimé de 8 M€. Ces canots de sauvetage sont destinés à être installés à bord de navires commandés et actuellement en cours de construction.

Modalités d'application : Au 31 décembre 2012, les 30 canots ont été commandés pour un montant de 5,6 M€ et ont donné lieu au versement d'avances sur commandes à hauteur de 3,6 M€.

3. Avec la société JACCAR HOLDINGS, S.A.

Administrateurs intéressés : Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux, Président du Conseil d'Administration de BOURBON et Président de JACCAR HOLDINGS S.A. et Madame Van Lo, administrateur de BOURBON et administrateur de JACCAR HOLDINGS S.A.

Première convention

Nature et objet : convention de prestations de management conclue avec la société JACCAR HOLDINGS, S.A.

Modalités d'application : le montant hors taxes des prestations facturées au 31 décembre 2012 s'établit à 360 000 €.

Deuxième convention

Nature et objet : contrat de prestations de services avec la société JACCAR HOLDINGS S.A. relatif à l'organisation de la cession de la participation de BOURBON S.A. au capital de la société Bourbon BEN LUC.

Modalités d'application sur l'exercice : la cession de la participation de la société BOURBON au capital de la société BOURBON BEN LUC donnera lieu à la facturation d'une somme égale à 1 % du prix de cession des titres. La cession des titres de la société BOURBON BEN LUC n'était pas finalisée au 31 décembre 2012.

4. Avec la société MARINE, S.A.S.

Nature et objet : convention de prestations de management conclue avec la société MARINE, S.A.S.

Administrateur intéressé : Monsieur Christian Lefèvre, Directeur Général de BOURBON et Président de la société MARINE S.A.S

Modalités d'application : le montant hors taxes des prestations facturées au titre de l'exercice 2012 s'établit à 150 000 €.

CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES

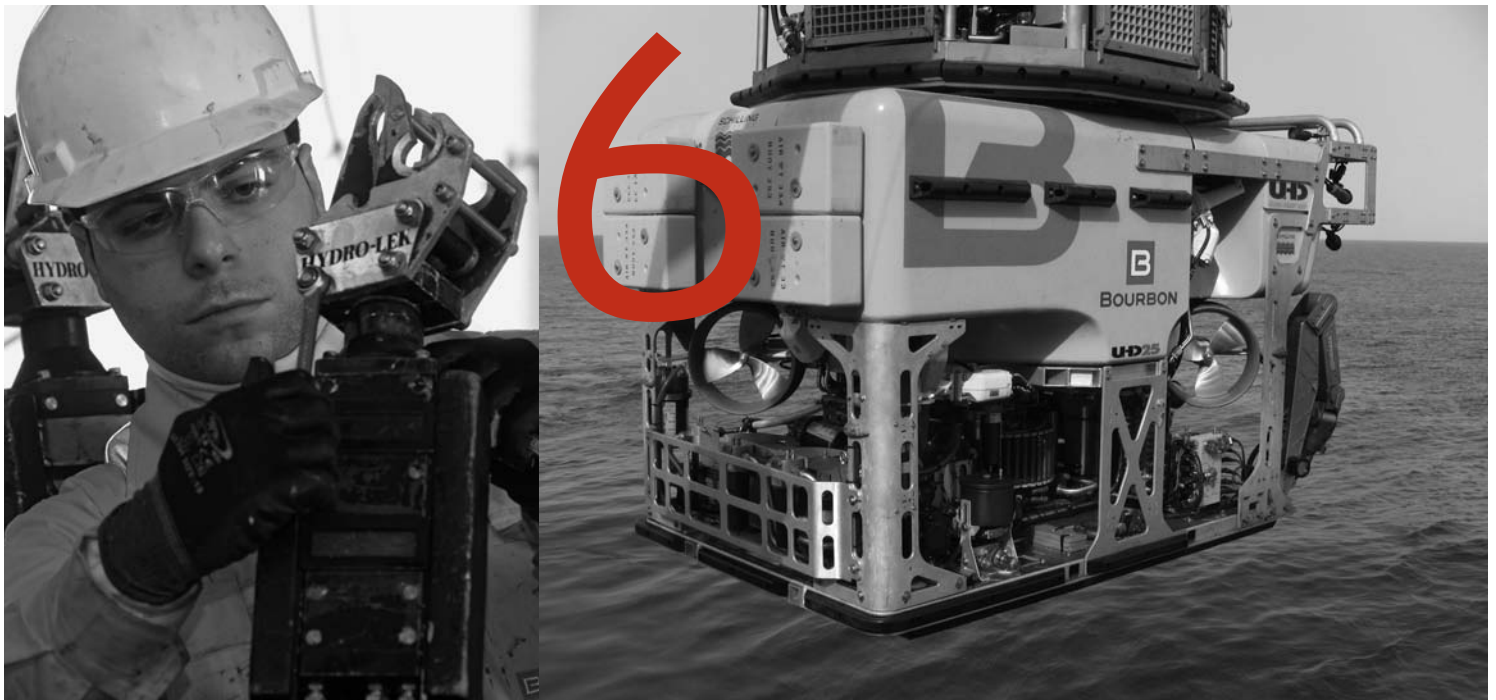
Situation des cautions et garanties sur l'autorisation globale de 30 000 000 d'euros accordée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 5 mars 2012.

Aucune autre caution n'a été donnée au titre de l'exercice.

Lyon et Marseille, le 10 avril 2013
Les Commissaires aux Comptes

EurAAudit C.R. C
Cabinet Rousseau Consultants
Alexandre BRISSIER

Deloitte & Associés
Hugues DESGRANGES



RAPPORT DU PRÉSIDENT

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS
DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET LES PROCÉDURES
DE CONTRÔLE INTERNE
ET DE GESTION DES RISQUES** 162

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE
DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ BOURBON
(EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012)** 171

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce tel que modifié par la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 et la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, le présent rapport a pour objet de rendre compte aux actionnaires :

- ▶ de la composition du Conseil d'Administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ;
- ▶ des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- ▶ des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- ▶ de l'étendue des pouvoirs du Directeur Général.

En matière de gouvernement d'entreprise, la Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP-MEDEF au mois de décembre 2008 et mis à jour en avril 2010 (le « Code AFEP-MEDEF »). Ce code est consultable sur le site www.code-afep-medef.fr. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce le présent rapport mentionne les dispositions de ce code qui ont été écartées par la Société et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

La société est conforme au Code AFEP-MEDEF excepté sur les points suivants :

- ▶ évaluation de l'indépendance des administrateurs : non prise en compte du critère d'ancienneté de 12 ans (cf. §1.1 du présent rapport) ;
- ▶ cumul du contrat de travail et du mandat social du Président et du Directeur Général (cf. §1.6 du présent rapport).

La société rappelle qu'elle est en conformité avec la transposition de la 8^{ème} Directive européenne sur l'obligation d'avoir un comité d'audit.

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration du contrôle interne, le présent rapport s'inspire également du guide de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne publié par l'Autorité des marchés financiers en janvier 2007, mis à jour en juillet 2010.

Conformément aux recommandations du groupe de travail de l'AMF sur les comités d'audit, le comité d'audit, lors de sa séance du 1^{er} mars 2013, a pris connaissance du présent rapport avant publication. Celui-ci a également été approuvé par le Conseil d'Administration du 9 avril 2013.

1/ Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2012, le Conseil d'Administration se compose de 9 administrateurs qui lui apportent des expériences et des profils différents et complémentaires :

- ▶ **Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux** : Président du Conseil d'Administration ;
- ▶ **Monsieur Henri d'Armand de Chateaufieux** : administrateur, membre du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance ;
- ▶ **Monsieur Guy Dupont** : administrateur indépendant, Président du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance ;
- ▶ **Monsieur Baudouin Monnoyeur** : administrateur ;
- ▶ **Monsieur Christian Munier** : administrateur, membre du comité d'audit ;

- ▶ **Madame Agnès Pannier-Runacher** : administrateur indépendant, Présidente du comité d'audit ;
- ▶ **Monsieur Philippe Sautter** : administrateur indépendant, membre du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance ;
- ▶ **Monsieur Mahmud Tukur** : administrateur indépendant, membre du comité d'audit ;
- ▶ **Madame Vo Thi Huyen Lan** : administrateur.

Au cours de l'année 2012, la composition du Conseil d'Administration a été affectée par les événements suivants :

- ▶ Renouvellement des mandats de Madame Agnès Pannier-Runacher et de Monsieur Philippe Sautter ;
- ▶ Nomination de Monsieur Mahmud Tukur, en remplacement de monsieur Marc Francken ;
- ▶ Démission de Monsieur Christian d'Armand de Chateaufieux.

Depuis le 24 août 2009 le Conseil d'Administration est assisté d'un censeur, comme le permettent les statuts, en la personne de Madame Dominique Senequier, précédemment administrateur.

La durée du mandat des administrateurs nommés par l'Assemblée Générale est de trois ans. Ces mandats viendront à échéance de manière échelonnée de la façon suivante : deux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, quatre mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, trois mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Les administrateurs étrangers sont au nombre de deux. Le Conseil d'Administration est composé à hauteur de 22 % par des femmes (sept hommes et deux femmes). BOURBON veillera à se conformer progressivement à la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle afin que le Conseil d'Administration atteigne et maintienne un pourcentage d'au moins 20 % de femmes dans un délai de trois ans et d'au moins 40 % d'ici 2017.

Chaque administrateur dispose au minimum de 300 actions BOURBON, comme le prévoient les statuts.

La liste des mandats exercés en dehors du Groupe par les membres du Conseil d'Administration est détaillée dans le rapport de gestion au paragraphe 3.2.

Évaluation de l'indépendance des administrateurs

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 9 avril 2013, sur recommandation de son comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a procédé à l'examen de la qualification de l'indépendance de chacun de ses membres. Le conseil a ainsi retenu les critères du Code AFEP-MEDEF suivants :

- ▶ Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ▶ Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ▶ Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - ▶ significatif de la société ou de son Groupe,
 - ▶ ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;

- ▶ Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ▶ Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.

Le conseil n'a toutefois pas retenu le critère recommandé par l'AFEP-MEDEF qui prévoit que l'ancienneté dans les fonctions d'administrateur ne dépasse pas 12 ans. Le Conseil d'Administration préfère en effet privilégier la compétence et l'expérience des administrateurs ainsi que la bonne connaissance du Groupe, autant d'atouts qui ne représentent pas une source de conflit d'intérêts entre les administrateurs et la société.

En regard des critères précités, le Conseil d'Administration a conclu à l'indépendance de quatre administrateurs : Madame Agnès Pannier-Runacher, Messieurs Guy Dupont, Mahmud Tukur et Philippe Sautter. La composition du conseil (45 % de membres indépendants) respecte ainsi la proportion d'un tiers d'administrateurs indépendants tel que recommandé par le Code AFEP-MEDEF dans le cas d'une société contrôlée par un actionnaire de référence.

Informations complémentaires sur les mandataires sociaux

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun mandataire social :

- ▶ N'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- ▶ N'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- ▶ N'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- ▶ N'a jamais été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Au 31 décembre 2012, Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux détient, au travers de la société JACCAR Holdings, plus de 20 % du capital de la société.

Messieurs Baudouin Monnoyeur et Henri d'Armand de Chateaufieux détiennent au travers des sociétés Monnoyeur SAS et Mach-Invest International, des participations en capital ou droits de vote supérieures à 5 %.

En outre, concernant les conflits d'intérêts potentiels, aucun mandataire social n'a fait l'objet d'un arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel il aurait été sélectionné en tant qu'administrateur ou en tant que membre de la Direction Générale, indépendamment des conventions réglementées. Ces conventions ne sont pas source de conflit d'intérêts car elles sont négociées et traitées à des conditions normales.

À ce jour, il n'existe pas de contrat de service liant un administrateur ou un membre de la Direction Générale à la société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.



1.2 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur définissant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration en complément des dispositions légales et statutaires en vigueur. Chaque membre du conseil est individuellement tenu au respect du règlement intérieur.

Par ailleurs, le règlement intérieur contient une charte de l'administrateur précisant les droits et obligations des administrateurs, et également les règles concernant les restrictions et/ou interdictions d'intervention des administrateurs sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques. À cet égard, les administrateurs sont informés des périodes restrictives.

1.2.1 Missions

Le Conseil d'Administration détermine et revoit régulièrement, sur proposition de la Direction Générale, la stratégie à moyen terme du Groupe, désigne les mandataires sociaux chargés de gérer la société dans le cadre de cette stratégie, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Le Conseil d'Administration examine et approuve chaque année le budget annuel et le plan stratégique à moyen terme.

Le Conseil d'Administration délibère préalablement sur toute opération qui se situerait en dehors de la stratégie annoncée du Groupe ou qui serait susceptible de l'affecter significativement ou de modifier de façon importante la structure financière ou les résultats du Groupe.

Le Conseil d'Administration examine et approuve ainsi préalablement toutes les opérations d'acquisition ou de désinvestissement d'un montant unitaire supérieur à 100 millions d'euros.

Le Conseil d'Administration est informé régulièrement et peut avoir connaissance à tout moment de l'évolution de l'activité et des résultats du Groupe, de la situation financière, de l'endettement, de la trésorerie et plus généralement des engagements du Groupe et tout particulièrement de tout problème remettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

Le conseil d'Administration détermine les objectifs en matière de structure financière et se tient informé de leur mise en œuvre.

Le Conseil d'Administration revoit et approuve les informations publiées dans le rapport annuel par la société sur ses pratiques et structures de gouvernement d'entreprise.

Il approuve la composition du comité exécutif du Groupe.

Le Conseil d'Administration revoit sa composition lorsque nécessaire. Il examine annuellement son fonctionnement.

1.2.2 Organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le comité exécutif du Groupe, composé du Directeur Général, Monsieur Christian Lefèvre, et des Directeurs Généraux délégués de BOURBON, Messieurs Gaël Bodénès et Laurent Renard, tous trois non-administrateurs, se réunit deux fois par mois et en particulier préalablement à chaque réunion du conseil d'administration. Ce comité prépare les décisions du conseil d'administration, concernant notamment les investissements et le budget d'exploitation annuel.

1.3 RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment en vue de la préparation de chaque conseil. Les administrateurs reçoivent en outre toutes informations sur les événements significatifs de la société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués dans les délais requis à tous les administrateurs. Ils sont généralement soumis à leur approbation expresse lors de la réunion suivante du conseil.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions au cours desquelles le Conseil d'Administration arrête les comptes.

Les administrateurs se sont réunis en séminaire les 24 et 25 janvier 2012 pour une revue du plan « BOURBON 2015 Leadership Strategy ».

En 2012, le Conseil d'Administration a tenu quatre réunions (les 5 mars, 1^{er} juin, 27 août et 30 novembre) dont la durée a été en moyenne de quatre heures. Le taux d'assiduité a été de 82 % contre 90 % en 2011.

Par ailleurs, les administrateurs se sont réunis en séminaire les 21 et 22 janvier 2013 pour une revue du plan « BOURBON 2015 Leadership Strategy », ils se sont également réunis le 26 février 2013.

Les réunions du Conseil d'Administration ont comporté, en particulier, l'examen des points suivants :

- ▶ Suivi de la gestion courante : examens des comptes financiers, comptes-rendus des comités, comptes-rendus des grands dossiers en cours, préparation de l'Assemblée Générale annuelle ;
- ▶ Suivi des grandes orientations : stratégie de développement du Groupe, suivi des investissements dans le cadre du plan « BOURBON 2015 Leadership Strategy », cession d'actifs, stratégie de financement ;
- ▶ Fonctionnement des organes sociaux : définition des missions relevant du conseil ou de la direction exécutive, fixation des rémunérations des mandataires sociaux, nominations, évaluation, règles de gouvernement d'entreprise, actionariat salarié, attribution de stock-options, plan de succession des hauts talents ;

- ▶ Décision en matière de conventions réglementées, en particulier revue et autorisation des commandes passées dans des chantiers navals entrant dans le cadre des conventions réglementées ; cette revue se fait en dehors de la présence des administrateurs concernés. Les décisions sur les conventions réglementées se prennent après revue des dossiers préparés par le Directeur des Opérations qui prennent en compte des éléments de conformité des objectifs du plan stratégique, la capacité des chantiers à délivrer des produits de qualité, dans les délais et à l'intérieur des budgets ainsi que de la compétitivité des offres par rapport aux conditions de marché du moment.

1.4 ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à une évaluation écrite de son fonctionnement sur l'exercice 2012, basée sur le questionnaire type mis à jour dans le cadre d'un groupe de travail de l'AFEP diffusée en octobre 2012 et remis à chaque administrateur et qui a visé à :

- ▶ Faire le point sur les modalités de son fonctionnement ;
- ▶ Vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- ▶ Mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du conseil et de son implication dans les délibérations ;
- ▶ Permettre aux administrateurs de relever les points forts qu'ils tirent du conseil mais aussi les éventuels sujets à l'ordre du jour qu'ils souhaiteraient aborder.

Le bilan de cette évaluation a été discuté lors du conseil du 9 avril 2013. Il ressort de cette évaluation que les administrateurs considèrent que le fonctionnement du conseil est globalement satisfaisant. Les missions entre le Conseil et l'exécutif sont clairement définies. Les administrateurs jugent être suffisamment informés des développements de la société et apprécient une grande clarté dans les présentations, très bien documentées et très professionnelles. La qualité des échanges avec les dirigeants exécutifs est appréciée. Ils soulignent l'importance de la tenue annuelle d'un séminaire, leur permettant une approche plus détaillée des différents métiers de BOURBON et de rencontrer des managers opérationnels. Il a par ailleurs été suggéré de revoir la composition du Conseil pour que ce dernier reflète au mieux la transformation de BOURBON ces dernières années et dans les années à venir. Le Conseil d'Administration examinera les mesures à mettre en œuvre, le cas échéant, pour améliorer la qualité de ses travaux.

1.5 LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est assisté dans sa mission par deux comités spécialisés : le comité d'audit et le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance. Les attributions des comités ne peuvent avoir pour effet de déléguer les pouvoirs qui sont attribués par la loi ou les statuts au Conseil d'Administration ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du comité exécutif. Dans son domaine de compétence, chaque comité émet des propositions, recommandations et avis selon le cas.

1.5.1 Le comité d'audit

Le comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'Administration afin que celui-ci puisse veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de BOURBON et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés.

Le comité d'audit remplit les fonctions de comité spécialisé assurant le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières en application des articles L. 823-19 et L. 823-20-4° du Code de commerce introduits par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008.

Dans ce cadre :

- ▶ Il pilote la procédure de sélection des Commissaires aux Comptes avant soumission du résultat au conseil ; il examine l'indépendance et l'objectivité de ceux-ci ;
- ▶ Il assure le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- ▶ Il procède à l'examen préalable et donne son avis sur les projets de comptes annuels et semestriels ;
- ▶ Il examine la pertinence et la permanence des principes et règles comptables utilisés dans l'établissement des comptes et prévient tout manquement éventuel à ces règles ;
- ▶ Il se fait présenter l'évolution du périmètre des sociétés consolidées et obtient, le cas échéant, toutes explications nécessaires ;
- ▶ Il évalue l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne du Groupe, et notamment s'assure de la mise en place et du bon fonctionnement du comité de contrôle interne ;
- ▶ Il prend connaissance de la situation financière et de la trésorerie ;
- ▶ Il examine les procédures mises en place pour évaluer et gérer les risques significatifs ;
- ▶ Il prend connaissance du rapport du Président sur les conditions de fonctionnement du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- ▶ Il examine les engagements financiers auprès des chantiers relevant des conventions réglementées, en cas de nouvelle commande.

Le comité d'audit suit les recommandations émises le 22 juillet 2010 par le Groupe de travail de l'AMF sur le comité d'audit.

Composition et fonctionnement du comité d'audit

Le comité d'audit est composé au minimum de trois membres désignés par le Conseil d'Administration. La durée du mandat des membres coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Le comité désigne son Président parmi ses membres. Pour délibérer valablement, la moitié au moins des membres du comité doit être présente. Sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

Le comité d'audit s'est doté d'un règlement intérieur lors de sa séance du 10 mars 2010.



À ce jour, le comité est composé de trois personnes dont deux administrateurs indépendants, respectant la proportion d'au moins deux tiers recommandée par l'AFEP-MEDEF dans les sociétés contrôlées :

- ▶ Madame Agnès Pannier-Runacher, administrateur indépendant, qui en assure la présidence ;
- ▶ Monsieur Mahmud Tukur, administrateur indépendant ;
- ▶ Monsieur Christian Munier.

Ses membres ont tous une compétence reconnue en matière financière et comptable.

Il convient de noter qu'une fois par an, le comité invite un cabinet de conseil extérieur à lui faire un point sur les nouvelles réglementations et sur tous les éléments nécessaires à la bonne contribution de leur mission au sein du comité.

Le comité d'audit rencontre et interroge, lorsqu'il l'estime nécessaire, les Commissaires aux Comptes, la Direction Générale, la Direction financière, l'audit interne ou toute autre personne du management. Dans ce cadre, le comité d'audit a auditionné le directeur de l'audit interne et le vice-président Activités Marines Services lors de sa séance du 28 novembre 2012.

En ce qui concerne l'examen des comptes par le comité d'audit, il a été décidé de respecter un délai minimum avant la réunion du Conseil d'Administration statuant sur ces comptes.

Le Président du comité d'audit rend compte au conseil des travaux du comité en début de chaque séance du Conseil d'Administration suivant le comité d'audit.

Le comité d'audit a procédé à son évaluation lors de l'évaluation globale du Conseil d'Administration. Il juge que la composition de son comité est adéquate, la documentation étudiée en séance très étoffée et très professionnelle.

Travaux du comité d'audit

Le comité d'audit s'est réuni trois fois en 2012. Le taux de présence des membres aux réunions du comité a été de 89 %. Les Commissaires aux Comptes ont assisté aux réunions du comité traitant des arrêtés des comptes audités. Dans ce cadre, ils ont exposé le contexte dans lequel ils ont exercé leur mission et ont présenté leurs conclusions.

Au cours de ces réunions, le comité a notamment :

- ▶ Examiné les comptes de l'exercice 2011 et les comptes semestriels 2012 ;
- ▶ Revu la cartographie des risques ;
- ▶ Revu les conventions réglementées ;
- ▶ Procédé à l'évaluation de la gestion du risque de change ;
- ▶ Revu la situation financière du Groupe, et sa situation d'endettement et de liquidité ;
- ▶ Suivi l'avancement du plan d'investissement « Horizon 2012 » et du plan d'investissement « BOURBON 2015 Leadership Strategy » ;
- ▶ Suivi les travaux de l'audit interne.

1.5.2 Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance a pour mission :

- ▶ D'examiner toute proposition de nomination à un poste de membre du Conseil d'Administration ou à un poste de mandataire social et de formuler sur ces propositions un avis et/ou une recommandation auprès du Conseil d'Administration ;
- ▶ De présenter au Conseil d'Administration des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription de la société attribués aux mandataires sociaux et/ou dirigeants du Groupe ;
- ▶ De s'assurer de l'existence d'un plan de succession pour les membres de l'équipe de direction et pour les hauts talents.

Composition et fonctionnement du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Le comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'Administration. Le comité désigne son Président parmi ses membres.

Le comité se réunit au moins une fois par an.

À ce jour, le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance est composé de trois personnes dont deux administrateurs indépendants :

- ▶ Monsieur Guy Dupont, administrateur indépendant, qui en assure la présidence ;
- ▶ Monsieur Henri d'Armand de Chateaufieux ;
- ▶ Monsieur Philippe Sautter, administrateur indépendant.

Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance s'est doté d'un règlement intérieur lors de sa séance du 15 mars 2010.

Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance a procédé à son évaluation lors de l'évaluation globale du Conseil d'Administration.

Travaux du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Le comité s'est réuni deux fois au cours de l'année 2012 avec un taux de présence de 100 %.

Les principaux travaux du comité ont porté, entre autres, sur :

- ▶ La revue des administrateurs indépendants ;
- ▶ La revue de la composition du Conseil d'Administration ;
- ▶ La rémunération des mandataires sociaux et définition des critères de la partie variable en cohérence avec un benchmark du secteur et en adéquation avec les rémunérations des autres cadres de la société ;
- ▶ La revue du plan de succession des hauts talents de l'entreprise.

1.6 PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

L'ensemble des éléments de rémunérations des mandataires sociaux est détaillé dans le rapport de gestion (paragraphe 3.3.).

Il est précisé que la Société a écarté la recommandation du code AFEP-MEDEF portant sur le non-cumul du contrat de travail et du mandat social du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général.

- ▶ Le Président du Conseil d'Administration de BOURBON bénéficie d'un contrat de travail au sein de la société JACCAR Holdings, holding animatrice du Groupe. Cette société facture à BOURBON des prestations de management en qualité de Holding animatrice. En l'état de ses connaissances, le Conseil d'Administration de BOURBON ne peut pas préjuger des stipulations du contrat de travail liant Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux à la société JACCAR Holdings et de ce fait mettre fin à ce contrat.
- ▶ Le Conseil d'Administration estime qu'au vu de l'ancienneté de salarié dans le Groupe de Monsieur Christian Lefèvre, Directeur Général depuis le 1^{er} janvier 2011, mettre fin à son contrat de

travail n'était pas justifié. En effet, son mandat social s'inscrit dans le prolongement des fonctions salariées qu'il a exercées depuis son entrée dans le Groupe en 1982 et à ce titre le Conseil d'Administration a estimé que mettre fin au contrat de travail de monsieur Christian Lefèvre aurait pour effet de le priver des droits attachés à son ancienneté dans le Groupe.

1.7 PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 19 des statuts de la société.

1.8 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, font l'objet d'une communication appropriée au sein du rapport de gestion (paragraphe 6.4.).

2/ Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne décrit dans ce rapport fait référence à la société et à toutes ses entités consolidées (ci-après désignées « BOURBON »).

2.1 OBJECTIFS EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne défini et mis en œuvre au sein de BOURBON vise à assurer :

- ▶ La conformité aux lois et règlements en vigueur ;
- ▶ L'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- ▶ Le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- ▶ La fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, il contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

2.2 COMPOSANTE DE LA NOTION DE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs de BOURBON. Sa surveillance et son bon fonctionnement sont une préoccupation constante partagée par l'ensemble des responsables opérationnels et fonctionnels au regard des objectifs qui leurs ont été assignés. En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que BOURBON s'est fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

En ce sens, le dispositif de contrôle interne en place au sein de BOURBON s'appuie sur :

- ▶ Une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et de compétences adéquates et s'appuyant sur des procédures des systèmes d'information et des outils et des pratiques appropriés ;
- ▶ La diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- ▶ Un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;

6

- ▶ Des activités de contrôle, proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour s'assurer que des actions sont prises en vue de limiter et dans la mesure du possible réduire et maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ;
- ▶ Une surveillance du dispositif de contrôle interne.

Toutefois, le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et aussi bien suivi soit-il, ne peut comme tout système de contrôle fournir une garantie absolue que les risques qu'il vise soient totalement éliminés.

2.3 ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

L'organisation et la mise en œuvre du contrôle interne reposent sur la sensibilisation, l'implication de l'ensemble des collaborateurs de BOURBON.

L'environnement de contrôle intègre ainsi les comportements des acteurs du contrôle interne comptable et financier.

2.3.1 Organisation générale du contrôle interne

La direction du Groupe est assurée, dans le cadre des délégations mises en place par le Conseil d'Administration, par le Directeur Général assisté de deux comités :

- ▶ Le comité exécutif ;
- ▶ Le comité de direction.

Le comité exécutif de BOURBON est l'instance collégiale décisionnaire responsable de la mise en œuvre de la stratégie et de la réalisation des objectifs du Groupe vis-à-vis des clients, du personnel et des actionnaires. Il examine les options pour la bonne réalisation de la stratégie notamment dans les domaines de la sécurité, de l'innovation, des ressources humaines et de la maîtrise des coûts. Il décide des priorités et alloue les ressources et les moyens nécessaires au développement de l'entreprise.

Sous l'autorité du comité exécutif, le comité de direction veille à la mise en place des objectifs de la stratégie et traite des questions d'intérêt général du Groupe lors de ses réunions mensuelles. Ce comité, outre les membres du comité exécutif, est composé de 12 membres représentant les fonctions centrales du Groupe ainsi que des responsables des principales filiales.

Les fonctions centrales sont composées d'experts des métiers spécifiques du Groupe ou des fonctions support classiques. Elles proposent les stratégies et les politiques Groupe dans leurs domaines respectifs et apportent assistance aux unités opérationnelles, en assurant entre autres la diffusion des meilleures pratiques. Il appartient à chaque unité opérationnelle de s'approprier et d'adapter au contexte local les politiques définies dans les domaines concernés afin de soutenir les objectifs et la définition du contrôle interne.

Le groupe est organisé autour de deux Activités :

- ▶ L'Activité Marine Services ;
- ▶ L'Activité Subsea Services.

Chaque activité regroupe des unités opérationnelles dédiées. Les unités opérationnelles exécutent la stratégie dans le respect des budgets qui leur sont assignés par leurs conseils d'administration respectifs. Elles disposent de larges délégations afin d'assurer au mieux la satisfaction des clients. Elles sont directement impliquées et responsabilisées dans la mise en œuvre du contrôle interne.

Par ailleurs, les unités opérationnelles rendent compte trimestriellement au comité exécutif de leurs performances tant opérationnelles que financières.

2.3.2 Présentation de l'organisation générale des systèmes de contrôle interne

Les différentes activités de contrôle interne permettent de veiller à ce que l'application des procédures et standards définis pour le Groupe puissent être en adéquation avec les orientations définies par la direction générale.

Procédures et standards opérationnels

La politique du Groupe en matière de conduite des opérations et de maîtrise des risques est clairement définie par un système de gestion qui s'appuie :

- ▶ D'une part, sur la responsabilisation du management dans la mise en œuvre et le suivi de cette politique ;
- ▶ D'autre part, sur l'émission de procédures d'organisation et de gestion visant notamment à assurer la conformité aux réglementations, la maîtrise des risques d'exploitation, la gestion de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement, la formation et l'habilitation du personnel, la maintenance, les achats, l'analyse et le traitement des incidents et accidents.

Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les processus concernés sont d'une part ceux qui permettent d'alimenter la base de données comptables et de générer l'information comptable et financière et d'autre part, les processus d'arrêté comptable et de communication financière.

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est confortée par un ensemble de dispositifs, de règles, de procédures et de contrôles. La documentation et la formalisation progressive de procédures contribuent au renforcement de cette fiabilité.

Il s'agit principalement :

- ▶ Du processus de planification du Groupe. Il aboutit à l'élaboration du budget annuel qui permet de décliner les orientations stratégiques du Groupe en plans d'actions opérationnels. Dans cet esprit, la direction du contrôle de gestion anime et coordonne le système de contrôle budgétaire en s'appuyant sur un manuel de procédures qui fixe les règles de gestion et les modalités d'établissement du budget ainsi que du reporting de gestion applicable à la fois au niveau opérationnel et Groupe ;

- ▶ Des procédures de consolidation des comptes en conformité avec les procédures fixées et approuvées par la direction. La société établit ses états financiers consolidés selon le référentiel IFRS. Un logiciel intégré est utilisé pour la consolidation des états financiers du Groupe. Les comptes consolidés semestriels et annuels sont présentés au comité d'audit préalablement à leur approbation par le conseil d'administration ;
- ▶ Du Document de référence dont l'élaboration vise notamment à s'assurer de l'exactitude, de la cohérence, de la conformité aux lois et règlements applicables et de la qualité de l'information financière.

2.4 PILOTAGE DU CONTRÔLE INTERNE

Les systèmes de contrôle interne font eux-mêmes l'objet de contrôle à la fois de manière continue par le management et au travers d'évaluations ponctuelles de la part d'instances n'ayant ni autorité, ni responsabilité directes sur les opérations.

2.4.1 Le comité d'audit

Les attributions ainsi que les travaux réalisés par le comité d'audit figurent au paragraphe 1.5.1 du présent rapport.

2.4.2 Le comité de contrôle interne et des risques

Le comité de contrôle interne est composé du Directeur Général, du Directeur Général délégué Opérations et du Directeur Général délégué Finance & Administration. Le Directeur de l'audit interne leur présente les résultats de ses travaux ainsi que ses principales conclusions.

Ce comité a pour mission d'examiner la qualité du contrôle interne ainsi que la gestion des risques au sein de BOURBON :

- ▶ Il approuve le plan d'audit interne annuel du Groupe avant sa présentation au comité d'audit ;
- ▶ Il examine les conclusions et recommandations des missions d'audit interne réalisées lors du trimestre précédant le comité de contrôle interne ;
- ▶ Il examine la qualité du suivi des plans d'actions des entités du Groupe en réponse aux recommandations d'audit interne ;
- ▶ Il assure le suivi de la cartographie des risques et des plans d'actions concernant les risques majeurs ;
- ▶ Il examine tout autre sujet relatif à l'audit interne, au contrôle interne et à la gestion des risques qu'il souhaite porter à son ordre du jour.

2.4.3 Le département audit interne Groupe

L'audit interne Groupe est une activité indépendante et objective qui donne à BOURBON une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide l'organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

Au 31 décembre 2012, le département audit interne Groupe est composé d'un Directeur et de quatre auditeurs internes.

L'audit interne Groupe rend compte au Directeur Général délégué Finance & Administration et au comité exécutif. Il a accès au Directeur Général et au Président du Conseil d'Administration en tant que de besoin. Il informe périodiquement le comité d'audit de son analyse du contrôle interne du Groupe. La charte d'audit interne de BOURBON a été approuvée en 2012 par le comité exécutif de BOURBON ainsi que par son comité d'audit.

L'audit interne Groupe couvre l'ensemble des domaines et des fonctions des sociétés de BOURBON, en particulier les activités opérationnelles, l'ensemble des autres activités à caractère fonctionnel ou opérationnel, les systèmes d'information, de gestion et les technologies de l'information.

Il réalise pour l'ensemble du Groupe et les besoins des filiales, les missions d'audit interne (assurance et conseil) ou d'enquêtes nécessaires.

Il conduit des missions qui peuvent être opérationnelles, financières, d'efficacité, de conformité, d'acquisition ou de grands projets, à caractère récurrent ou non. Ces missions concernent l'ensemble des processus de pilotage, métier et support.

Il anime et promeut le contrôle interne dans l'ensemble du Groupe, et est garant du niveau de mesure du contrôle interne et de maîtrise des risques encourus.

En 2012, le département audit interne a réalisé un total de 26 missions, dont 13 missions « nouvelles » d'audit en filiales, 1 mission d'audit transverse, ainsi que 12 missions d'audit de « suivi ».

2.4.4 Le contrôle des activités opérationnelles du Groupe

Les responsables HSE (Hygiène-santé, Sécurité, Environnement) du Groupe, les officiers référents s'assurent par des contrôles réguliers dans les unités opérationnelles de l'efficacité du système et de la bonne application des standards BOURBON. Par ailleurs, chaque unité opérationnelle fait l'objet d'audits externes ponctuels ou périodiques visant à vérifier que son organisation interne et ses navires répondent aux prescriptions de normes ou de codes obligatoires ou adoptés intentionnellement.

2.4.5 Le système de management par la qualité

Le département qualité veille à la mise en place et au maintien d'un système intégré de management de la qualité. Ce système permet d'organiser le Groupe par processus de nature stratégique, support, clé ou d'évaluation.

2.5 LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au 31 décembre de chaque année, les comptes de BOURBON et de l'ensemble de ses filiales font l'objet d'un audit complet par les Commissaires aux Comptes. Un audit intermédiaire sous la forme d'un examen limité est également assuré par les Commissaires aux Comptes au 30 juin de chaque année.

Leurs travaux apportent au Groupe une assurance raisonnable quant à la fiabilité et à la sincérité de l'information comptable et financière produite. Dans ce cadre, ils prennent connaissance du contrôle interne afin d'identifier et d'évaluer le risque d'anomalie significative dans les comptes et ce, pour concevoir et mettre en œuvre leurs procédures d'audit.

2.6 GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est un processus transverse qui implique un grand nombre d'acteurs (directions opérationnelles et fonctionnelles, gestionnaires de risques, « process owners », comité exécutif, comité d'audit, audit interne, assurances).

Le processus gestion des risques permet d'identifier, d'évaluer, de traiter et de suivre les risques de BOURBON. Les risques pris en charge sont de toutes natures : risques opérationnels, financiers, stratégiques, humains, réglementaires ou de réputation.

En tant que « process owner », le Directeur de l'audit interne est responsable de la conception, de la mise en place et du pilotage du processus gestion des risques. Il assure le suivi de la définition et de la mise en œuvre des plans d'action. Il anime le réseau des gestionnaires de risques.

Le processus de gestion des risques repose sur l'actualisation de la cartographie des risques, le traitement ainsi que le suivi et le contrôle des risques.

En 2012 une nouvelle charte de gestion des risques a été approuvée par le comité exécutif de BOURBON. Cette charte définit et met en place un processus de gestion des risques renouvelé et centré sur l'identification et le suivi des risques majeurs (risques à fort impact et dont le niveau de maîtrise doit faire l'objet d'une amélioration significative).

La cartographie des risques n'a pas été réactualisée en 2012 compte tenu de la mise en place du nouveau processus de gestion des risques, et fera l'objet d'une refonte complète en 2013.

2.7 PROCHAINES ÉTAPES

En 2013 les actions suivantes devraient être réalisées afin de renforcer le dispositif global de maîtrise des risques et de contrôle interne de BOURBON :

- ▶ Évaluation du dispositif de contrôle interne administratif, comptable et financier au niveau du Groupe, et construction d'un premier référentiel de contrôle interne ;
- ▶ Enrichissement progressif du référentiel de contrôle interne sur l'ensemble des processus fonctionnels et métiers ;
- ▶ Refonte de la cartographie des risques du Groupe, et mise en œuvre opérationnelle du processus de gestion des risques.

3/ Pouvoirs du Directeur Général

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général. Les Directeurs Généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général et ce, conformément aux statuts.

Le Président du Conseil d'Administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ BOURBON (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société BOURBON et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- ▶ de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- ▶ d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- ▶ prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- ▶ prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- ▶ déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Lyon et Marseille, le 10 avril 2013
Les Commissaires aux Comptes

EurAAudit C.R.C
Cabinet Rousseau Consultants
Alexandre BRISSIER

Deloitte & Associés
Hugues DESGRANGES





AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

**RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE
GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ
BOURBON SA ET SON CAPITAL**

174

**MARQUES, LICENCES, BREVETS,
PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES,
USINES ET ÉQUIPEMENTS**

182

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE MIXTE DU 28 MAI 2013**

185

**PROJET DE RÉSOLUTIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 28 MAI 2013**

186

**RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION
DU CAPITAL**

193

**RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION
D' ACTIONS ET DE DIVERSES VALEURS
MOBILIÈRES AVEC SUPPRESSION
DU DROIT PRÉFÉRENTIEL
DE SOUSCRIPTION**

194

**RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION
DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES
AVEC SUPPRESSION DU DROIT
PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION**

195

**RESPONSABLES DU DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE
DES COMPTES**

196

TABLES DE CONCORDANCE

197

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ BOURBON SA ET SON CAPITAL

1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Dénomination sociale : BOURBON.

Siège social : 33, rue du Louvre – 75002 Paris.

Date de création de la société : 2 décembre 1948.

Forme juridique et législation applicable : Société anonyme à Conseil d'Administration régie par le Code de commerce, BOURBON est une société de droit français.

Durée : la société a une durée de 99 ans et expirera le 2 décembre 2066, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation (harmonisation des statuts dans le cadre de la loi du 24 juillet 1966, AGE du 19 janvier 1966).

Registre du commerce et des sociétés : Paris 310 879 499.

Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société : les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'assemblées générales peuvent être consultés au siège social mentionné ci-dessus.

1.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- ▶ La création, la propriété, l'acquisition, la vente, la prise à bail, la mise en valeur, l'exploitation, la gérance, la location, la régie, l'organisation et le financement de toutes affaires ou entreprises industrielles, commerciales, agricoles, mobilières ou immobilières,
- ▶ La prise de participation et la gestion des participations relatives à toute activité maritime, et ce directement ou indirectement,
- ▶ La fabrication, le conditionnement, l'importation, l'exportation, la commission, la représentation, le transit, la consignation et le transport de tous produits, marchandises, objets et denrées de toute nature et de toute provenance,
- ▶ La prise, l'acquisition, l'exploitation, la vente ou l'octroi de licence de tous brevets, marques de fabrique,
- ▶ La prise d'intérêt par voie d'apport, fusion, participation, souscription d'actions, de parts ou d'obligations, ou de toute autre manière dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant directement à l'objet social et, en général dans tous entreprises, commerces ou travaux pouvant apporter une clientèle à son activité sociale ou favoriser les affaires dans lesquelles elle aurait des intérêts,
- ▶ Et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, agricoles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement à l'objet social dont les différents éléments viennent d'être précisés.

1.2 Exercice social (article 22 des statuts)

Il commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

1.3 Nomination des administrateurs (article 13 des statuts)

I - Au cours de la vie sociale, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale ordinaire. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée Générale extraordinaire. La durée de leurs fonctions est de trois années. Elle prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

L'âge de la retraite d'un administrateur est fixé à 70 ans (soixante-dix ans).

Tout administrateur sortant est rééligible sous réserve de satisfaire aux conditions du présent article. Les administrateurs peuvent être révoqués et remplacés à tout moment par l'Assemblée Générale ordinaire. Toute nomination intervenue en violation des dispositions précédentes est nulle, à l'exception de celles auxquelles il peut être procédé à titre provisoire.

II - Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

Dans ce dernier cas, lors de sa nomination, la personne morale est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Le représentant permanent d'une personne morale administrateur est soumis aux conditions d'âge qui concernent les administrateurs personnes physiques.

Le mandat du représentant permanent désigné par la personne morale nommée administrateur lui est donné pour la durée du mandat de cette dernière.

III - Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des administrateurs salariés ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

IV - En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restant doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale ordinaire. À défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le conseil néglige de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'assemblée, tout intéressé peut demander au président du tribunal de commerce, statuant sur requête, la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale, à l'effet de procéder à ces nominations ou de les ratifier selon les cas.

V - Chaque administrateur doit être propriétaire de 300 actions de la société. Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de six mois.

1.4 Assemblées générales (article 19 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi et les règlements. Elles sont réunies en tout lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de titres qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme soit d'une inscription nominative, soit d'une inscription ou d'un enregistrement comptable de ses titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de la carte d'admission.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

En l'absence du président et sauf dispositions impératives contraires, l'assemblée est présidée par l'administrateur spécialement délégué par le conseil. À défaut d'administrateur délégué, l'assemblée élit son président.

1.5 Franchissement de seuils

Les statuts ne prévoient pas de disposition particulière quant au franchissement de seuils et aux déclarations d'intention de franchissement de seuils.

Conformément aux articles L 233-7, R 233-1 et R 233-1-1 du Code de commerce et à l'article 223-14 du Règlement Général de l'AMF,

- ▶ lorsque les actions d'une société ayant son siège sur le territoire de la République sont admises aux négociations sur un marché réglementé d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou sur un marché d'instruments financiers admettant aux négociations des actions pouvant être inscrites en compte chez un intermédiaire mentionné à l'article L 211-3 du Code monétaire et financier, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième,

des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, des trois dixièmes, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la société au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de bourse suivant le jour du franchissement du seuil de participation ;

- ▶ l'information ci-dessus est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils susmentionnés ;
- ▶ la personne tenue à l'information précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y seront attachés ;
- ▶ La personne tenue à l'information informe également l'Autorité des marchés financiers en déposant sa déclaration auprès de cette dernière, avant la clôture des négociations, au plus tard le quatrième jour de négociation suivant le franchissement du seuil de participation.

En cas de non-respect de cette obligation, les sanctions prévues par l'article L 233-14 du Code de commerce s'appliqueront.

La personne tenue à l'information est tenue de déclarer, à l'occasion des franchissements de seuil du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième ou du quart du capital ou des droits de vote, (i) les objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des six mois à venir (ii) ainsi que les autres déclarations prescrites par l'article L 233-7 VII alinéa 2 du Code de commerce.

Cette déclaration est adressée à la société dont les actions ont été acquises et doit parvenir à l'Autorité des marchés financiers au plus tard avant la clôture des négociations du cinquième jour de bourse suivant le jour du franchissement du seuil de participation donnant lieu à l'application de cet article.

1.6 Affectation et répartition des bénéfices (article 24 et article 25 des statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale ordinaire peut effectuer le prélèvement de toute somme qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportée à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portée à un ou plusieurs fonds de réserves, généraux ou spéciaux, dont elle détermine l'affectation ou l'emploi. S'il en existe un, le solde



est réparti entre toutes les actions. Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou en partie au capital.

La perte, s'il en existe une, est, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportée à nouveau pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en action dans les conditions légales et en numéraire.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Toutefois, lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite, s'il

ya lieu, des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

La demande de paiement du dividende en actions doit intervenir dans un délai fixé par l'assemblée sans qu'il puisse être supérieur à trois mois à compter de celle-ci.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

L'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires pourra, sur proposition du Conseil d'Administration, décider que le paiement du dividende ait lieu en nature.

1.7 Rachat par la société de ses propres actions

(Cf. Rapport de gestion – paragraphe 6.3.1 Rachat des actions de la société, page 61).

1.8 Relations mère-filiale

BOURBON SA est une société holding ; les flux financiers avec ses filiales correspondent essentiellement aux dividendes versés par ces dernières.

Au 31 décembre 2012, les données chiffrées de la société mère, BOURBON SA, et des principales filiales sont les suivantes :

Valeurs en consolidation (sauf dividendes) (en millions d'euros)	Bourbon Offshore Surf	Sonasurf Internacional Ship.	Bourbon Offshore Interoil Ship.	Bourbon Ships AS	Bourbon Supply Invest.	Bourbon Supply Asia	Bourbon Maritime	BOURBON SA (société cotée)
Chiffre d'affaires	167,0	236,8	187,2	42,4	0,0	6,4	-	-
Immobilisations corporelles nettes	196,5	0,0	0,6	329,6	248,0	78,9	7,4	-
Endettement financier hors Groupe	20,7	-	0,2	244,0	25,5	41,8	1 063,9	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,7	6,9	-	15,5	0,0	2,4	0,0	0,8
Dividendes versés au cours de l'exercice et revenant à la société cotée	-	-	-	-	-	-	50,0	-

Outre la société-mère (BOURBON SA), les sociétés présentées sont les plus représentatives dans leurs activités respectives :

- ▶ pour les sociétés opérationnelles : Bourbon Offshore Surf, Sonasurf Internacional Shipping, Bourbon Offshore Interoil Shipping Navegação, Bourbon Ships AS, Bourbon Supply Asia et Bourbon Supply Investissements qui représentent à elles seules près de 54 % du chiffre d'affaires du Groupe. Le chiffre d'affaires résiduel du Groupe est réalisé par 37 sociétés opérationnelles ;
- ▶ pour les sociétés détenant des navires : Bourbon Offshore Surf, Bourbon Ships AS, Bourbon Supply Investissements et Bourbon Supply Asia, ces quatre sociétés représentant 26 % des immobilisations corporelles nettes du Groupe. Les autres immobilisations corporelles sont détenues par 135 sociétés, dont 84 sociétés ayant pour seule activité la détention de navires (principalement des véhicules fiscaux) ;
- ▶ pour les sociétés ayant une activité de financement : Bourbon Offshore Surf, Bourbon Ships AS, Bourbon Supply Investissements, Bourbon Supply Asia et Bourbon Maritime, qui concentrent près de 62 % de l'endettement du Groupe. L'endettement financier résiduel est porté par 54 sociétés, dont 23 sociétés ayant pour seule activité la détention de navires. De manière générale, les flux intragroupes sont gérés par la filiale centralisatrice de trésorerie, Financière Bourbon.

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

La société a été introduite au second marché de la Bourse de Paris le 20 octobre 1998.

Depuis février 2004, BOURBON est classé par euronext dans le secteur « Services Pétroliers ».

Le titre BOURBON a été admis dans l'échantillon composant l'indice SBF 120 en septembre 2005.

BOURBON est entré dans le compartiment de capitalisation A de l'Euronext Paris à partir de janvier 2006.

À compter de la séance de Bourse du 28 mars 2006, le titre a été intégré au SRD (Service du Règlement Différé) et depuis mars 2011, contribue à l'indice CAC Mid 60.

2.1 Capital social

Au 31 décembre 2012, le nombre d'actions (toutes de même catégorie) et de droits de vote théoriques s'élevaient à 67 781 535. Le montant du capital social à cette date s'élevait à 43 055 075 euros.

Au cours de l'année 2012 plus de 31,8 millions de titres BOURBON ont été échangés sur le marché NYSE euronext.

Au 31 décembre 2012, la capitalisation boursière s'élevait à 1 411 millions d'euros avec un dernier cours coté à 20,81 euros, à comparer aux 1 444 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Suivant les critères « nombre de titres échangés », « capitaux », « taux de rotation », et « capitalisation boursière », BOURBON se situait au fil des mois entre le 62^{ème} et le 103^{ème} rang des sociétés cotées sur euronext Paris.

Au 31 décembre 2012, l'actionariat des salariés, à travers le FCPE « Bourbon Expansion », concernait 1 043 personnes pour 561 776 actions, soit 0,83 % du capital.

Il est rappelé que depuis l'Assemblée Générale mixte du 23 août 2004, il n'existe plus de droits de vote double. Par ailleurs, à l'exception des actions auto détenues (2 713 839 au 31 décembre 2012, soit 4 % des actions) aucun titre n'est assorti de limitation au droit de vote.

2.2 Situation des plans d'option de souscriptions et/ou achat d'actions

Le tableau ci-après présente l'ensemble des informations relatives aux options de souscription d'actions et/ou d'achat d'actions allouées par la société, en vigueur au 31 décembre 2012.

Date d'assemblée	7 juin 2005		30 mai 2008		1 ^{er} juin 2011		Total
	Plan n° 5 ⁽¹⁾	Plan n° 6 ⁽¹⁾	Plan n° 7 ⁽¹⁾	Plan n° 8 ⁽¹⁾	Plan n° 9	Plan n° 10	
Date du Conseil d'Administration	4 décembre 2006	10 décembre 2007	8 décembre 2008	24 août 2009	5 décembre 2011	30 novembre 2012	
Point de départ d'exercice des options	4 décembre 2010	10 décembre 2011	8 décembre 2012	24 septembre 2013	5 décembre 2015	30 novembre 2016	
Date d'expiration	3 décembre 2012	9 décembre 2013	7 décembre 2014	23 septembre 2015	4 décembre 2017	29 novembre 2018	
Nombre de bénéficiaires à l'origine	60	681	50	895	1 153	2	
Nombre total d'actions de souscription ou d'achat :	57 499	1 561 626	43 076	2 126 850	2 535 500	27 000	
a) Mandataires sociaux ayant cette qualité lors de l'attribution		96 800		99 000	150 000 ⁽³⁾⁽²⁾		
- Dont Jacques de Chateaufieux							
- Dont Christian Lefevre		48 400		49 500	65 000		
- Dont Gaël Bodénès					35 000		
- Dont Laurent Renard		48 400		49 500	50 000		
b) dix premiers attributaires salariés	26 354	211 750	21 296	235 400	201 000	27 000	
Prix de souscription ou d'achat	30,09 €	36,35 €	17,36 €	28,73 €	20,00 €	21,80 €	
Rabais consentis	5 %	non	non	non	non	non	
Options levées au 31/12/2012	532 ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	
Options annulées ou caduques au 31/12/2012	56 967	340 131	18 150	190 960	85 100	-	
Options restantes à lever au 31/12/2012	0	1 221 495	24 926	1 935 890	2 450 400	27 000	5 659 711

(1) Les nombres d'options et prix d'exercice sont les valeurs ajustées, conformément à la réglementation applicable, à la suite d'opérations sur le titre BOURBON.

(2) Modalités d'exercice pour les mandataires sociaux à partir des attributions de décembre 2007 sur décision du conseil d'administration du 10 mars 2008 : conservation obligatoire de 20 % des options exercées et ce pour la durée de leur mandat.

(3) Options liés à des conditions de performance (cf Rapport de gestion - paragraphe 3.3.3.2 page 36).

(4) Conformément aux modalités du plan.

2.3 Situation des attributions gratuites d'actions

Au 31 décembre 2012, il n'existe pas de plan d'actions gratuites.

2.4 Dilution potentielle du capital au 31 décembre 2012

Le tableau figurant ci-dessous permet d'apprécier la dilution potentielle du capital de la société résultant de la conversion ou de l'exercice de titres donnant accès au capital de la Société encore existant au 31 décembre 2012 (options de souscription ou d'achat).

	Date d'attribution	Échéance		Nombre d'actions potentielles	Dilution potentielle	Capital social (en actions)
		Début	Fin			
Nombre d'actions au 31 décembre 2012						67 781 535
Options de souscription	10/12/2007	10/12/2011	09/12/2013	1 221 495	1,80 %	
Options de souscription	08/12/2008	08/12/2012	07/12/2014	24 926	0,04 %	
Options de souscription	24/09/2009	24/09/2013	23/09/2015	1 935 890	2,86 %	
Options de souscription ou d'achat	05/12/2011	05/12/2015	04/12/2017	2 450 400	3,62 %	
Options de souscription ou d'achat	30/11/2012	30/11/2016	29/11/2018	27 000	0,04 %	
Total options de souscription				5 659 711	8,35 %	
CAPITAL POTENTIEL AU 31 DÉCEMBRE 2012						73 441 246

La société n'a pas émis ou consenti d'autres droits ou valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès à son capital, immédiatement ou à terme.

2.5 Évolution du capital au cours des trois derniers exercices

Date	Opérations	Émissions d'actions			Montant du capital cumulé (en euros)	Nombre d'actions cumulé
		Montant de l'augmentation de capital (en euros)	Nombre d'actions	Prime d'émission et de fusion (en euros)		
15/03/2010	Attribution d'actions gratuites aux salariés et levées de stock-options entre le 1 ^{er} janvier 2010 et le 15 mars 2010	2 081	3 278	29 546	38 868 429	61 190 504
06/12/2010	Levées de stock-options entre le 15 mars 2010 et le 6 décembre 2010	113 143	178 121	4 211 924	38 981 572	61 368 625
31/12/2010	Levées de stock-options entre le 6 décembre 2010 et le 31 décembre 2010	104 123	163 920	3 012 900	39 085 695	61 532 545
14/03/2011	Levées de stock-options entre le 1 ^{er} janvier 2011 et le 14 mars 2011	15 399	24 244	505 244	39 101 094	61 556 789
01/06/2011	Levées de stock-options entre le 14 mars 2011 et le 1 ^{er} juin 2011	17	25	661	39 101 110	61 556 814
01/06/2011	Attribution de 1 action nouvelle pour 10 actions anciennes	3 910 111	6155 681	(3 910 111)	43 011 221	67 712 495
02/11/2011	Attribution d'actions gratuites aux salariés	29 400	46 284	(29 400)	43 040 621	67 758 779
31/12/2011	Levées de stock-options entre le 1 ^{er} juin 2011 et le 31 décembre 2011	14 454	22 756	545 457	43 055 075	67 781 535
31/12/2012	Aucune levée de stock-options n'est intervenue entre le 1 ^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2012	0	0	0	43 055 075	67 781 535
04/03/2013	Aucune levée de stock-options n'est intervenue entre le 1 ^{er} janvier 2013 et le 4 mars 2013	0	0	0	43 055 075	67 781 535

Le nombre d'actions composant le capital et le nombre de droits de vote sont actualisés, autant que besoin, tous les mois, conformément à la « directive transparence ». Cette information est notamment disponible sur

le site internet de la société : www.bourbon-online.com sous la rubrique « BOURBON » - « Finance » - « Informations réglementées ».

2.6 Mouvements significatifs ayant affecté la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

À la suite des opérations mentionnées ci-dessous, jusqu'à la date d'enregistrement du Document de référence 2012 et à la connaissance de la société, les sociétés Mach-Invest International et Monnoyeur SAS détiennent plus de 5 % du capital et la société JACCAR Holdings détient plus de 25 % du capital de BOURBON.

Exercice 2012

Le 19 janvier 2012, JACCAR Holdings a renforcé sa position suite à l'acquisition d'un bloc de 945 000 actions BOURBON et a déclaré avoir franchi le seuil de 25 % du capital et des droits de vote théoriques. Depuis cette date, JACCAR Holdings détient 17 647 033 actions BOURBON.

La société JACCAR Holdings a également déclaré à cette même date :

- ▶ continuer son rôle actuel d'actionnaire, à savoir être un actionnaire accompagnant le développement et la stratégie décidée par le Conseil d'Administration de BOURBON ;
- ▶ qu'elle continuera à gérer sa participation de manière active et qu'elle envisage de la renforcer au gré des opportunités ;
- ▶ qu'il n'est pas dans l'intention de JACCAR Holdings de prendre le contrôle de la société BOURBON, ni de demander d'autres mandats d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration de

BOURBON autres que ceux de Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux et de Madame Lan Vo, respectivement président et administrateur-délégué de JACCAR Holdings, et administrateur et directrice de la succursale vietnamienne de JACCAR Holdings.

Exercice 2011

Les 5 et 6 octobre 2011, Cana Tera SAS, société mère de JACCAR Holdings, a acquis 72 324 actions BOURBON sur le marché portant son nombre total d'actions à 114 674.

Après avoir cédé tous ses titres à Mach-Invest International, Mach-Invest SAS a acheté 7 000 titres BOURBON en octobre 2011.

Le 17 mai 2011, la société Mach-Invest a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 mai 2011, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote théoriques de la société BOURBON tandis que la société Mach-Invest International a déclaré avoir franchi en hausse les seuils de 5 % du capital et des droits de vote théoriques de la société BOURBON. Ces franchissements de seuils résultent de la cession de 3 105 530 actions préalablement détenues par la société Mach-Invest au profit de la société Mach-Invest International.

Exercice 2010

Le 30 novembre 2010, Mach-Invest International a déclaré avoir acquis 1 650 000 actions.

Le 3 septembre 2010, Cana Tera SAS, société mère de JACCAR Holdings, a déclaré avoir emprunté 38 500 actions BOURBON.

2.7 Évolution de l'actionnariat

Actionnariat	Situation au 31/12/2012			Situation au 31/12/2011			Situation au 31/12/2010		
	Nombre d'actions	% du capital & droits de vote théoriques	% des droits de vote en AG	Nombre d'actions	% du capital & droits de vote théoriques	% des droits de vote en AG	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Jaccar *	17 761 707	26,20%	27,30%	16 816 707	24,81%	25,84%	15 222 168	24,74%	25,77%
Mach Invest **	5 238 083	7,73%	8,05%	5 238 083	7,73%	8,05%	4 755 530	7,73%	8,05%
Monnoyeur	3 623 789	5,35%	5,57%	3 623 789	5,35%	5,57%	3 294 354	5,35%	5,58%
Autodétention	2 713 839	4,00%	-	2 710 946	4,00%	-	2 456 430	3,99%	-
Salariés	561 776	0,83%	0,86%	548 667	0,81%	0,84%	514 423	0,84%	0,87%
Public	37 882 341	55,89%	58,22%	38 843 343	57,31%	59,69%	35 289 640	57,35%	59,74%
TOTAL	67 781 535	100%	100%	67 781 535	100%	100%	61 532 545	100%	100%

* Jaccar : JACCAR Holdings SA et Cana Tera SAS, sociétés liées à Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux.

** Mach-Invest : Mach-Invest SAS et Mach-Invest International, sociétés liées à Monsieur Henri d'Armand de Chateaufieux.

2.8 Répartition du capital et des droits de vote

Nombre total d'actions (31 décembre 2012)	67 781 535
Nombre total de droits de vote théoriques (31 décembre 2012)	67 781 535
Nombre total de droits de vote exerçables en Assemblée Générale (31 décembre 2012)	65 067 696
Nombre approximatif d'actionnaires (TPI janvier 2013)	40 000

AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

Renseignements de caractère général concernant la société BOURBON SA et son capital

Actionnaires disposant de 5 % ou plus du capital et des droits de vote théoriques (31 décembre 2012) :

- ▶ plus de 20 % JACCAR Holdings ;
- ▶ plus de 10 % Néant ;
- ▶ plus de 5 % Mach-Invest International et Monnoyeur SAS.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote théoriques.

Pourcentage de capital et de droits de vote théoriques détenus par l'ensemble des membres du Conseil d'Administration : 40 %.

Au 31 décembre 2012, la société détenait 2 713 839 de ses propres actions (dont 20 434 au titre du contrat d'animation et de liquidité avec le CIC), soit 4,0 % du capital.

Par ailleurs, à cette même date, 1 043 salariés détenaient 0,83 % du capital avec 561 776 actions.

Depuis le 31 décembre 2004, il existe un pacte d'actionnaires portant engagement collectif de conservation d'actions BOURBON (« loi Dutreil » article 885 I du Code général des impôts) portant sur 26,3 % du capital. Il est précisé que ce pacte, à caractère fiscal, ne représente en aucun cas « une action de concert » pour la mise en œuvre d'une politique de vote ou de gestion de BOURBON. Il ne contient pas de conditions préférentielles de cessions. Ce pacte est reconduit annuellement par tacite reconduction, comme l'autorise son règlement.

2.9 Évolution du cours en euros sur 18 mois

Date	Plus Haut ⁽¹⁾	Plus bas ⁽²⁾	Volume des titres échangés	Capitaux échangés (en millions d'euros)
2011				
Septembre	23,08	16,60	4 339 001	84,17
Octobre	21,70	15,04	3 755 449	71,12
Novembre	21,72	17,80	4 115 712	80,65
Décembre	23,00	20,03	2 100 633	45,07
2012				
Janvier	26,77	21,24	4 004 040	97,66
Février	28,00	25,40	2 937 104	78,17
Mars	28,10	21,91	4 096 474	99,00
Avril	22,80	19,43	2 899 513	61,57
Mai	22,35	17,84	3 147 499	61,53
Juin	19,19	16,95	2 678 165	48,18
Juillet	21,88	18,55	2 542 637	51,58
Août	22,36	20,79	1 893 906	41,15
Septembre	23,83	20,83	1 733 185	39,14
Octobre	22,66	20,03	1 760 250	37,17
Novembre	23,19	20,60	2 348 725	51,18
Décembre	22,43	20,74	1 835 556	39,65
2013				
Janvier	23,04	20,70	2 317 020	50,87
Février	22,98	20,50	1 767 462	38,16

(1) Plus haut atteint en intraday sur la période.

(2) Plus bas atteint en intraday sur la période.

MARQUES, LICENCES, BREVETS, PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

1 MARQUES, LICENCES, BREVETS

La société BOURBON a déposé à titre de marque son monogramme en intégrant les spécificités du graphisme. Elle a fait de même s'agissant des dénominations sociales BOURBON, Bourbon Offshore et Les Abeilles, pour les produits et services concernés.

BOURBON a également enregistré auprès de l'INPI la marque « Under the flag of excellence ».

2 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

La flotte de navires constitue l'essentiel des immobilisations corporelles du Groupe : les navires (y compris ceux en cours de construction) représentent près de 99 % des immobilisations corporelles nettes au 31 décembre 2012. Sur l'année 2012, le taux d'utilisation moyen de la flotte en service a été de 84,1 %. En 2012, la flotte a évolué de la façon suivante :

	Marine Services						Subsea Services	
	Offshore profond		Offshore continental		Crewboats			
	Par semestre							
	S1 2012	S2 2012	S1 2012	S2 2012	S1 2012	S2 2012	S1 2012	S2 2012
Nombre de navires (fin de période)	71	72	97	102	260	265	17	18
Taux d'utilisation ⁽¹⁾	91,9%	91,2%	88,5%	91,3%	78,9%	80,5%	87,7%	88,5%
Tarifs moyens journaliers (US dollar)	20 145 \$	20 955 \$	13 519 \$	14 281 \$	4 678 \$	4 968 \$	37 866 \$	39 037 \$
Taux de disponibilité	94,6 %	95,4 %	95,5 %	96,6 %	93,2 %	94,4 %	92,8 %	89,9 %

(1) Taux d'utilisation : sur une période, nombre de jours générant un revenu divisé par le nombre de jours calendaires.

Au 31 décembre 2012, la flotte offshore se décompose de la façon suivante :

Situation au 31 décembre 2012	Navires en opération	Age moyen	Taux d'utilisation moyen (%) ⁽¹⁾
Marine Services			
Navires offshore profond	72	8,2	91,6 %
Navires offshore continental	102	4,5	89,9 %
Navires crewboats	265	5,9	79,6 %
Total Marine Services	439	6,0	83,9 %
Subsea Services			
Navires IMR	18	5,5	88,1 %
TOTAL NAVIRES	457	6,0	84,1 %

(1) Taux d'utilisation : sur une période, nombre de jours générant un revenu divisé par le nombre de jours calendaires.

BOURBON dispose également de 12 ROV d'un âge moyen de moins de 5 ans et d'un cimentier livré en 2009.

Le taux de contractualisation long terme ⁽¹⁾ des navires de support offshore est supérieur à 72 % au 31 décembre 2012 ; la durée résiduelle moyenne des contrats de ces navires, hors navires de transport de personnels, étant de 11,8 mois à cette date.

La flotte de navires de support offshore (hors navires de transport de personnels) de BOURBON est évaluée en fin de chaque année par des courtiers maritimes indépendants qui ont tous une bonne connaissance des marchés sur lesquels évoluent nos navires. Les courtiers prennent en compte les transactions ayant eu lieu,

impliquant des navires aux caractéristiques aussi proches que possible. Des particularités éventuelles sont prises en compte, telles que par exemple :

- ▶ le pays de construction du navire (donnant ou fermant l'accès à certains marchés) ;
- ▶ la proximité plus ou moins grande d'une zone d'opération ciblée par l'acheteur, ainsi que l'état et l'âge du navire.

Les Commissaires aux Comptes s'appuient sur ces données pour les tests effectués sur les immobilisations.

(1) Dans l'industrie, l'expression « long terme » s'applique aux engagements de plus de six mois. En pratique, les contrats « long terme » correspondent à des contrats de deux à trois ans, comportant parfois des options de prolongation d'une ou deux années.

Sur la base des valeurs de marché fournies au 31 décembre 2012 et de la valeur nette comptable des navires de support offshore à cette date, la plus-value latente ressort à près d'1,1 milliard d'euros.

Comme indiqué dans les notes annexes aux comptes consolidés, l'ensemble de nos navires est soumis à des opérations de maintenance effectuées à intervalles réguliers et selon un plan pluriannuel, ayant pour but de répondre à des exigences de classification, de conventions internationales ou de règlements.

Chaque navire est ainsi constitué de deux composants :

- ▶ un composant structure ;
- ▶ un composant révision représentant le coût d'un arrêt technique.

Le traitement du composant révision est explicité dans la note 1.5.6 des annexes aux comptes consolidés. Un récapitulatif des immobilisations corporelles de BOURBON et des principales charges afférentes (amortissements et pertes de valeurs) figure à la note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés. Par ailleurs, le rapport de gestion décrit dans le paragraphe 4.2 les risques environnementaux et la manière dont BOURBON les appréhende.

3 LIVRAISONS DE NAVIRES ET FINANCEMENT

En 2012, BOURBON a pris livraison de 33 navires :

- ▶ 3 navires offshore profond ;
- ▶ 9 navires offshore continental ;
- ▶ 20 navires crewboats ;
- ▶ 1 navire IMR.

Le tableau synthétique ci-dessous présente le nombre de livraisons de navires attendues sur la période 2013-2015. Il tient compte du fait que :

- ▶ BOURBON doit encore recevoir 11 navires relatifs au plan d'investissement « Horizon 2012 » ;
- ▶ BOURBON a déjà pris livraison de 40 navires relatifs au plan « BOURBON 2015 Leadership Strategy ».

Les montants mentionnés ci-dessous sont les valeurs estimées des navires (hors frais financiers) exprimées en millions d'euros et non pas les montants décaissés à la livraison (le paiement des acomptes s'effectuant à différentes phases de la construction).

		Livraisons attendues en 2013	Livraisons prévues en 2014	Livraisons prévues en 2015	Total
Navires offshore profond	Nombre	5	12	6	23
	Valeur (hors frais financiers)	110 M€	245 M€	128 M€	483 M€
Navires offshore continental	Nombre	22	13		35
	Valeur (hors frais financiers)	282 M€	162 M€		444 M€
Navires crewboats	Nombre	15		-	15
	Valeur (hors frais financiers)	35 M€		-	35 M€
Navires IMR	Nombre	3	4	1	8
	Valeur (hors frais financiers)	135 M€	180 M€	45 M€	360 M€
TOTAL	NOMBRE	45	29	7	81
	VALEUR (HORS FRAIS FINANCIERS)	562 M€	587 M€	173 M€	1 322 M€

Plan « BOURBON 2015 Leadership Strategy »

Montant du programme « BOURBON 2015 Leadership Strategy » *	1,538 milliard d'euros / 2 milliards de dollars US
Investissements engagés au 31 décembre 2012	1,053 milliard d'euros
Montant déjà payé au 31 décembre 2012	377 millions d'euros
Taux d'avancement du programme	69 %
Échéance estimée du programme en 2013	386 millions d'euros (hors commandes complémentaires éventuelles)
Ressources et financements	Voir paragraphes 1.2, 2.4 et 4.4.2 du rapport de gestion.

* Dans l'hypothèse d'un taux de change de 1 euro pour 1,30 dollars US.



4 BIENS IMMOBILIERS

Au 31 décembre 2012, le Groupe a accès, en location ou en propriété, aux principaux biens immobiliers suivants :

Pays	Lieu	Destination	Régime juridique
France	Paris	Siège social	Location
Australie	Perth	Bureaux	Location
Brésil	Rio de Janeiro	Bureaux, entrepôt	Propriété/Location
Chine	Shanghai	Bureaux	Location
Émirats Arabes Unis	Dubaï	Bureaux, autres	Location
Égypte	Le Caire - Agouza	Bureaux	Location
France	Le Havre, Marseille, Paris, Sainte Marie (La Réunion)	Bureaux, autres	Propriété/Location
Indonésie	Balikpapan, Jakarta, Tamapole	Bureaux, base logistique	Propriété/Location
Italie	Ravenne	Bureaux	Location
Malaisie	Labuan	Bureaux	Location
Nigeria	Lagos, Port Harcourt, Onne	Bureaux, base logistique, autres	Propriété/Location
Norvège	Fosnavaag	Bureaux	Location
Portugal	Funchal	Bureaux	Location
Qatar	Doha	Bureaux	Location
Russie	St Petersburg	Bureaux	Location
Singapour	Singapour	Bureaux, autres	Location
Suisse	Nyon	Bureaux	Location
Ukraine	Odessa	Bureaux	Location
Vietnam	Ho Chi Minh Ville	Bureaux	Location

N.B. : biens immobiliers détenus/loués par les sociétés consolidées en intégration globale.

Les immobilisations corporelles prises en location sont principalement des locaux à usage administratif. Le Groupe est propriétaire des bâtiments situés à Marseille, qui regroupent les principaux services corporate ainsi que les sièges sociaux de plusieurs filiales. Les charges de location simple relatives aux biens immobiliers sont

comprises dans les informations communiquées au point 5.1 des notes annexes aux comptes consolidés faisant état des obligations contractuelles. Les charges de location simple liées aux locaux administratifs représentent la majeure partie des obligations contractuelles du Groupe en la matière.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 28 MAI 2013

1 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- ▶ Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport sur la gestion du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- ▶ Rapport du Président établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce,
- ▶ Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les options de souscription, établi conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce,
- ▶ Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les attributions gratuites d'actions, établi conformément à l'article L. 225-197- 4 du Code de commerce,
- ▶ Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés,
- ▶ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements visés par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- ▶ Rapport des Commissaires aux Comptes sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- ▶ Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- ▶ Affectation du résultat de l'exercice, décision à prendre concernant la distribution d'un dividende,
- ▶ Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- ▶ Approbation et/ou ratification des conventions et engagements réglementés mentionnés dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes y afférent,
- ▶ Fixation des jetons de présence,
- ▶ Renouvellement du mandat de deux administrateurs (M. Jacques d'Armand de Chateaufieux et Mme Vo Thi Huyen Lan),
- ▶ Nomination d'un nouvel administrateur (M. Christian Lefèvre),
- ▶ Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du programme de rachat d'actions, durée, plafond, objectifs et modalités de l'autorisation,
- ▶ Pouvoirs pour dépôts et formalités.

2 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- ▶ Rapport du Conseil d'Administration,
- ▶ Rapports des Commissaires aux Comptes,
- ▶ Autorisation du Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société, durée et plafond de l'autorisation,
- ▶ Décision à prendre concernant une augmentation de capital par incorporation de partie du poste « primes d'émission » : attribution d'actions gratuites aux actionnaires,
- ▶ Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la Société ou d'une société du Groupe) et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits, autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demande excédentaire,
- ▶ Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10 % du capital par an, le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'assemblée,
- ▶ Modification de l'article 11-VII des statuts pour l'usufruitier relevant du dispositif de l'article 787 B du Code général des impôts,
- ▶ Délégation à conférer au Conseil d'Administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, durée de la délégation, prix d'exercice,
- ▶ Pouvoirs pour dépôts et formalités.

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 28 MAI 2013

1 DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution - Approbation des comptes et rapports

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice :

Bénéfice de l'exercice	70 516 160,36
Report à nouveau	136 468 190,51
Total distribuable	206 984 350,87
Distribution d'un dividende unitaire de 0,82 euro pour chacune des 67 781 535 actions composant le capital	55 580 858,70
Le solde à reporter au compte créditeur de Report à Nouveau	151 403 492,17

Le dividende ainsi fixé serait mis en distribution le 6 juin 2013.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 67 781 535 actions composant le capital social au 9 avril 2013, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence.

Dans le cadre du rachat par la société de ses propres actions, il est rappelé que les actions auto-détenues ne donnent pas droit aux dividendes. La somme correspondant aux dividendes non versés sera donc affectée au compte « Report à nouveau ».

Ce dividende ouvrira droit à une réfaction de 40 % applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France.

En application des dispositions de l'article 117 quater nouveau du CGI, un prélèvement à la source obligatoire sera effectué au taux de 21 %.

Il est rappelé que les prélèvements sociaux (CSG, CRDS, prélèvement social et contribution additionnelle) représentant 15,50 % du montant du dividende, seront prélevés à la source lors du paiement du dividende.

Les personnes morales ne bénéficieront quant à elles d'aucune réfaction.

Il n'existe pas de revenu distribué au titre de la présente assemblée, autre que le dividende mentionné ci-dessus, éligible ou non à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	Nombre d'actions en fin d'exercice	Dividende net par action * (en euros)	Montant total distribué (en milliers d'euros) **
2009	61 187 226	0,90	52 866
2010	61 532 545	0,90	53 170
2011	61 781 535	0,82	53 343

* dividende éligible à la réfaction de 40 % au profit des personnes physiques résidant fiscalement en France, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2 du Code général des impôts.

** Ce montant correspond au montant effectivement versé et n'inclut pas les montants correspondant aux actions autodétenues non versés et affectés au compte report à nouveau.

Troisième résolution - Approbation des comptes consolidés 2012

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2012, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Quatrième résolution - Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve et, le cas échéant, ratifie chacune des conventions nouvelles qui y sont mentionnées et ce rapport dans toutes ses parties.

Cinquième résolution - Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer la somme globale des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à deux cent quarante mille euros (240.000 €) pour l'exercice 2012 et les exercices ultérieurs.

Sixième résolution - Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques d'Armand de Chateauevieux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques d'Armand de Chateauevieux arrive à son terme et décide de le renouveler pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Septième résolution - Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Vo Thi Huyen Lan

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Madame Vo Thi Huyen Lan arrive à son terme et décide de le renouveler pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Huitième résolution - Nomination de Monsieur Christian Lefèvre en tant qu'administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer en tant qu'administrateur Monsieur Christian Lefèvre, demeurant à Marseille (13007) 23 A quai de Rive Neuve, Les Jardins du Vieux-Port, pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Neuvième résolution - Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du descriptif du programme de rachat d'actions, décide :

- ▶ de mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'Assemblée Générale mixte du 1er juin 2012 aux termes de la neuvième résolution à caractère ordinaire,
- ▶ d'adopter le programme ci-après et à cette fin :
 1. autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter les actions de la Société, dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital, le cas échéant ajusté pour tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme, sans jamais pouvoir détenir plus de 10 % du capital de la Société, étant entendu que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 %, conformément aux dispositions légales ;
 2. décide que les actions pourront être achetées en vue :
 - ▶ d'assurer l'animation des marchés ou la liquidité de l'action BOURBON par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
 - ▶ de conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la Société,
 - ▶ d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la Société ou de son Groupe, dans le cadre de la couverture de plans d'attribution d'actions gratuites ou d'options d'achat d'actions, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,

- ▶ de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la Société, dans le cadre de la réglementation boursière,
 - ▶ de les annuler par voie de réduction de capital dans les conditions fixées par la loi sous réserve de l'adoption de la onzième résolution à caractère extraordinaire ci-après ;
3. décide que le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser quarante euros (40 €), hors frais ;
 4. décide que le Conseil d'Administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération) en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;
 5. décide que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra dépasser 135 563 070 euros ;
 6. décide que les actions pourront être achetées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, et notamment en tout ou partie par des interventions sur le marché ou par achat de blocs de titres et le cas échéant par cession de gré à gré, par offre publique d'achat ou d'échange ou par utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés à l'exclusion de la vente d'options de vente dans le respect de la position AMF du 19 novembre 2009, et aux époques que le conseil d'administration appréciera ; ces achats pourront intervenir en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière, et dans le but exclusif de respecter un engagement de livraison de titres, ou de rémunérer une acquisition d'actifs par échange et remise de titres dans le cadre d'une opération de croissance externe en cours lors du lancement de l'offre publique ;
 7. les actions acquises au titre de cette autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens y compris par voie de cession de bloc de titres et à tout moment y compris en période d'offre publique ;
 8. confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation pour, notamment :
 - ▶ procéder à la mise en œuvre effective du programme et à la réalisation effective des opérations ; en arrêter les conditions et modalités,
 - ▶ passer tous ordres en bourse ou hors marché,
 - ▶ ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action,
 - ▶ conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,

- ▶ effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous autres organismes, et notamment la diffusion du descriptif du programme de rachat,
- ▶ effectuer toutes formalités.

9. décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sans pouvoir excéder dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée.

Dixième résolution - Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

2 DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Onzième résolution - Autorisation au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes,

1. autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, tout ou partie des actions acquises par la Société au titre de la mise en œuvre des diverses autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration, présente ou future, dans la limite de 10 % du capital social de la Société par période de vingt-quatre (24) mois et à réduire corrélativement le capital social ;
2. autorise le Conseil d'Administration à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de primes et réserves disponibles ;
3. confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, pour procéder à cette ou ces réduction(s) de capital, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités, en constater la réalisation, impartir de passer les écritures comptables correspondantes et procéder à la modification corrélative des statuts, effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire ;
4. fixe la durée de validité de la présente autorisation à dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée.

Douzième résolution - Décision à prendre concernant une augmentation de capital par incorporation de partie du poste « primes d'émission » : attribution d'actions gratuites aux actionnaires

L'Assemblée Générale, par dérogation aux dispositions de l'article L.225-96 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires prévues à l'article L.225-98 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social de 4 305 507 euros pour le porter de 43 055 075 euros à 47 360 582 euros par voie d'incorporation de partie du poste « primes d'émission ».

Cette augmentation de capital est réalisée par la création de 6 778 153 actions attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes.

Le montant de l'augmentation de capital ainsi que le nombre d'actions nouvellement créées, seront, le cas échéant, augmentés de la somme nécessaire en cas d'augmentation du capital constatée lors de la mise en œuvre de la présente décision, intervenue par suite de la levée d'options de souscription par leurs bénéficiaires, sous réserve de la faculté pour le Conseil d'Administration de suspendre temporairement les droits des titulaires d'options afin de permettre la réalisation de l'opération.

Les actions nouvelles porteront jouissance du 1er janvier 2013 et seront assimilées aux actions anciennes après paiement à celles-ci du dividende afférent à l'exercice 2012.

L'Assemblée Générale décide que les droits formant rompus ne seront ni cessibles ni négociables, les actions correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de cette vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions leur revenant.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet :

- ▶ de mettre en œuvre la présente décision dès l'issue de l'assemblée ;
- ▶ de procéder à un ajustement du montant définitif de l'incorporation de réserves en tenant compte du nombre d'actions composant le capital social à la date de la mise en œuvre de la présente décision ;
- ▶ de suspendre temporairement, si nécessaire, l'exercice des droits des titulaires d'options de souscriptions afin de permettre la réalisation de l'opération ;
- ▶ de prendre ensuite toutes mesures nécessaires à l'effet de préserver les droits des titulaires d'options de souscription dans les conditions prévues par la loi ;
- ▶ de manière générale, de prendre toutes mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Treizième résolution - Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, décide de déléguer sa compétence au Conseil d'Administration de la société, à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, dans les conditions prévues notamment par les dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 du Code de commerce, à l'émission, tant en France qu'à l'étranger, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires :

- ▶ d'actions ordinaires,
- ▶ et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- ▶ et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

L'assemblée décide que ces émissions pourront également être effectuées à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur les titres d'une société, y compris sur toutes valeurs mobilières émises par la société, dans les conditions prévues à l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Dans l'hypothèse de l'émission de valeurs mobilières conférant à leurs titulaires le droit de souscrire à des valeurs mobilières représentant une quote-part du capital de la société dans le cadre de la présente délégation, l'assemblée délègue expressément au Conseil d'Administration la compétence à l'effet d'augmenter le capital social consécutivement à l'exercice desdites valeurs mobilières.

L'assemblée décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux autres valeurs mobilières qui pourront être émises en vertu de la présente délégation, étant précisé que le Conseil d'Administration aura la possibilité de conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières.

L'assemblée décide que le montant nominal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation de compétence, ne pourra excéder un montant maximum de huit millions d'euros (8 000 000 €).

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, ce montant sera augmenté automatiquement dans les mêmes proportions.

À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration, en cas de demandes excédentaires, à augmenter le plafond maximum de la ou des augmentations de capital dans la limite de 15 % de l'émission initiale, dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce.

Les valeurs mobilières qui seront, le cas échéant, émises en vertu de la présente délégation pourront consister en des titres de créances ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront être émises soit en euros, soit en devises étrangères à l'euro ou en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Le montant nominal maximum des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder trois cent cinquante millions d'euros (350 000 000 €), ou leur contre-valeur en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies, à la date de décision d'émission, (étant précisé que ce montant est commun à l'ensemble des titres d'emprunt dont l'émission est déléguée au Conseil d'Administration par la présente Assemblée Générale). Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit.

La somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.

Le prix d'émission des autres valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée le cas échéant de celle perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces autres valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa ci-dessus.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil pourra utiliser les facultés suivantes :

- ▶ limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les ¾ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- ▶ répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation au profit de son directeur général dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour constater la réalisation des émissions et procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

L'Assemblée Générale décide qu'en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'Administration disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois ; elle remplace et prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Quatorzième résolution - Détermination des modalités de fixation du prix de souscription en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite annuelle de 10 % du capital

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1°, alinéa 2, du Code de commerce autorise le conseil d'administration, qui décide une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en application de la treizième résolution de la présente assemblée à déroger, dans la limite de 10 % du capital social par an, aux conditions de fixation du prix prévues par les résolutions susvisées et à fixer le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre selon les modalités suivantes :

Le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre de manière immédiate ou différée ne pourra être inférieur, au choix du Conseil d'Administration :

- ▶ soit au cours moyen pondéré de l'action de la société le jour précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 15 %,
- ▶ soit à la moyenne de 5 cours consécutifs cotés de l'action choisis parmi les trente dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %.

Quinzième résolution - Modifications de l'article 11 des statuts usufruitier relevant du dispositif de l'article 787-B du Code général des impôts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier la rédaction de l'article 11-VII des statuts en procédant au rajout d'un alinéa ainsi rédigé :

« Article 11- Droits et obligations attachés aux actions – indivisibilité –

...../

VII -..... /

« Par exception aux dispositions ci-avant, lorsque l'usufruitier et/ou le nu-propriétaire bénéficient, pour leurs actions, des dispositions relatives à l'exonération partielle prévue par l'article 787B du Code général des impôts, et qu'ils font mentionner cette qualité sur le compte où sont inscrits leurs droits, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions concernant l'affectation des résultats et au nu-propriétaire pour toutes les autres décisions. »

Seizième résolution - Délégation à conférer au Conseil d'Administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-91 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de bons de souscription d'actions (BSA), bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ci-après définie.
2. fixe à dix-huit (18) mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
3. décide que le montant nominal global des actions auxquels les bons émis en vertu de la présente délégation sont susceptibles de donner droit ne pourra être supérieur à trente millions d'euros (30 000 000 €). À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de BSA, BSAANE et/ou BSAAR. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente assemblée.
4. décide que le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneront droit les bons, après prise en compte du prix d'émission des bons, sera au moins égal à [la moyenne des cours de clôture de l'action BOURBON aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons].
5. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSA, BSAANE, BSAAR à émettre, au profit de la catégorie de personnes suivantes : les mandataires sociaux, les salariés français et étrangers de BOURBON, et les sociétés dans lesquelles BOURBON est actionnaire significatif.
6. Constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société susceptibles d'être émises sur l'exercice des bons au profit des titulaires de BSA, BSAANE et/ou BSAAR.
7. Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de BSA, BSAANE et/ou BSAAR, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :
 - ▶ limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions,
 - ▶ répartir librement, au sein de la catégorie de personnes ci-dessus définie, tout ou partie des BSA, BSAANE et/ou BSAAR non souscrits.
8. Décide que le Conseil d'Administration aura tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de BSA, BSAANE et/ou BSAAR et notamment :
 - ▶ fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, la nature et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnera droit chaque bon, le prix d'émission des bons et le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneront droit les bons dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission ;
 - ▶ établir un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération ;

- ▶ procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution ;
- ▶ constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- ▶ à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- ▶ déléguer lui-même au directeur général les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration peut préalablement fixer ;

- ▶ et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire en pareille matière.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dix-septième résolution - Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL

Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2013 (11^{ème} résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Lyon et Marseille, le 10 avril 2013
Les Commissaires aux Comptes

EurAAudit C.R.C
Cabinet Rousseau Consultants
Alexandre BRISSIER

Deloitte & Associés
Hugues DESGRANGES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ET DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2013 (13^{ème} et 14^{ème} résolutions)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.228-92 et L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'Administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opération sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport :

- ▶ De lui déléguer pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - ▶ Émission d'actions ordinaires assorties ou non de bons de souscription d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant droit in fine à l'attribution d'actions pour voie de souscription, conversion, échange, ou de toute autre manière, avec offre au public (13^{ème} résolution)
- ▶ De l'autoriser, par la 14^{ème} résolution et dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation visée à la 13^{ème} résolution, à fixer le prix d'émission dans la limite légale annuelle de 10 % du capital social (article L.225-136 1^{er} alinéa 2).

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 8 000 000 euros au titre de la 13^{ème} résolution. Le montant nominal global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder 350 000 000 euros pour la 13^{ème} résolution.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci, et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la 13^{ème} résolution.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'Administration en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Lyon et Marseille, le 10 avril 2013
Les Commissaires aux Comptes

EurAAudit C.R.C
Cabinet Rousseau Consultants
Alexandre BRISSIER

Deloitte & Associés
Hugues DESGRANGES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2013 (16^e résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.228-92 et L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription de bons de souscription d'actions (BSA), de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR), réservée aux catégories de personnes suivantes : les mandataires sociaux, les salariés français et étrangers de BOURBON, et les sociétés dans lesquelles BOURBON est actionnaire significatif pour un montant maximum de 30 000 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport de lui déléguer pour une durée de 18 mois, la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci, et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Lyon et Marseille, 10 avril 2013
Les Commissaires aux Comptes

EurAAudit C.R.C
Cabinet Rousseau Consultants
Alexandre BRISSIER

Deloitte & Associés
Hugues DESGRANGES



RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

1.1 Personne qui assume la responsabilité du Document de référence

- Monsieur Christian Lefèvre, Directeur Général.

1.2 Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion compris dans le présent Document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés et EurAAudit CRC, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture de l'ensemble du document.

Paris, le 17 avril 2013

Le Directeur Général

2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Titulaires

	Date de première nomination	Échéance du mandat
Société Deloitte & Associés Représentée par Monsieur Hugues Desgranges Les Docks - Atrium 10.4 10, place de la Joliette 13002 Marseille	Nommée par l'Assemblée Générale mixte du 7 juin 2005 et renouvelée par l'Assemblée Générale mixte du 30 mai 2008	À l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013
Société EurAAudit CRC Représentée par Monsieur Alexandre Brissier Immeuble « Le CAT SUD » - Bâtiment B 68, cours Albert Thomas 69008 Lyon	Nommée par l'Assemblée Générale mixte du 30 mai 2002 et renouvelée par les assemblées générales mixtes du 7 juin 2005 et du 1 ^{er} juin 2011	À l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Suppléants

	Date de première nomination	Échéance du mandat
Société BEAS 195, avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex	Nommée par l'Assemblée Générale mixte du 7 juin 2005 et renouvelée par l'Assemblée Générale mixte du 30 mai 2008	À l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013
Jean-Marie Cadren 363, chemin de Leysotte 33140 Villenave-d'Ornon	Nommé par l'Assemblée Générale mixte du 1 ^{er} juin 2011	À l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

TABLES DE CONCORDANCE

Le présent Document de référence comprend tous les éléments du rapport financier annuel tels que mentionnés aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF. La table de concordance suivante renvoie aux extraits du Document de référence correspondant aux différentes rubriques du rapport financier annuel.

Rapport Financier Annuel	Document de référence
1. Déclaration des personnes qui assurent la responsabilité du Rapport financier annuel	196
2. Rapport de gestion	16 à 69
3. Comptes sociaux	140 à 155
4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	156 à 157
5. Comptes consolidés	72 à 135
6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	136 à 137
7. Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux	40
8. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de fonctionnement du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	160 à 170
9. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de fonctionnement du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	171

Afin de faciliter la lecture du présent Document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par l'annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

Rubriques	Document de référence
1. Personnes responsables	
1.1 Responsable du Document de référence	196
1.2 Attestation du responsable du Document de référence	196
2. Contrôleurs légaux des comptes	196
3. Informations financières sélectionnées	4-6 ; 17-21
4. Facteurs de risque	41-51
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la Société	
5.1.1 Raison sociale et nom commercial	174
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	174
5.1.3 Date de constitution et durée de vie	174
5.1.4 Siège social, forme juridique, législation applicable	174
5.1.5 Évènements importants dans l'exercice des activités	10 ; 16
5.2 Investissements	
5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices	4 ; 21 ; 75 ; 94-96
5.2.2 Principaux investissements en cours	21 ; 183
5.2.3 Principaux investissements envisagés	13 ; 21 ; 183
6. Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	11 - 12
6.2 Principaux marchés	11 - 12 ; 14
6.3 Évènements exceptionnels	16 ; 126
6.4 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	43 ; 182
6.5 Position concurrentielle	14 ; 42-43
7. Organigramme	
7.1 Description du Groupe	11
7.2 Liste des filiales importantes	130-135 ; 177

Rubriques	Document de référence
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 Immobilisations corporelles importantes	94 - 96 ; 182 - 184
8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	45 - 46 ; 56 - 57
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	72 - 77 ; 140 - 142
9.2 Résultat d'exploitation	
9.2.1 Facteurs importants influençant sensiblement le revenu d'exploitation	17 - 21
9.2.2 Explication de l'évolution du chiffre d'affaires net ou des produits nets	17 - 21
9.2.3 Facteurs externes ayant influencé (ou pouvant influencer) sensiblement les activités	41 - 46
10. Trésorerie et capitaux	
10.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	76 - 77 ; 100 ; 144 - 146 ; 177 - 181
10.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	75
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur	47 - 51 ; 107 - 113 ; 122 - 123
10.4 Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations	48
10.5 Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux investissements	21
11. Recherche et développement, brevets et licences	13 ; 182
12. Informations sur les tendances	
12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la clôture du dernier exercice écoulé	22
12.2 Tendances connues, incertitudes, demandes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours	14 ; 22 ; 41 - 51
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14. Organes d'administration et de direction	
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	7 ; 23 - 31 ; 162 - 167
14.2 Intérêts des dirigeants	163
14.3 Procédures de contrôle interne	167 - 170
15. Rémunération et avantages	
15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature	32 - 39 ; 126 - 130 ; 151
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages	32 - 39 ; 126 - 130
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 Date d'expiration du mandat actuel	23 - 31
16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction	34 - 35 ; 39 ; 126 ; 128 - 129 ; 158 - 160 ; 163
16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	7 ; 164 - 167
16.4 Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	162 - 163 ; 167
17. Salariés	
17.1 Nombre de salariés	125
17.2 Participations et stock-options	36 - 39 ; 53 ; 62 - 63 ; 101 ; 178 - 179
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	53 ; 63 ; 101 ; 178 - 179
18. Principaux actionnaires	
18.1 Répartition du capital	60 ; 177 ; 179 - 181
18.2 Existence de droits de vote différents	177
18.3 Contrôle de l'émetteur	179 - 181
18.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	63 ; 180 - 181
19. Opérations avec des apparentés	126 ; 158 - 160

Rubriques	Document de référence
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	72 - 135 ; 140 - 155
20.2 Informations financières pro forma	N/A
20.3 États financiers	72 - 135 ; 140 - 155
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1 Vérifications des informations financières historiques	136 - 137 ; 156 - 157
20.4.2 Autres informations figurant dans le Document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux	158 - 160 ; 171 ; 193 - 195
20.4.3 Informations financières figurant dans le Document de référence et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur	N/A
20.5 Date des dernières informations financières	31 décembre 2012
20.6 Informations financières intermédiaires	
20.6.1 Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés	N/A
20.6.2 Informations financières intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié	N/A
20.7 Politique de distribution des dividendes	6 ; 22 ; 60 ; 64 ; 175 - 176 ; 186
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	46 ; 102 ; 147
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	16 ; 89 - 90
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	
21.1.1 Capital souscrit et capital autorisé	60 ; 100
21.1.2 Actions non représentatives du capital	N/A
21.1.3 Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	61 - 62 ; 149 ; 180 - 181
21.1.4 Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	36 - 39 ; 62 ; 101 ; 177 - 178
21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital	N/A
21.1.6 Capital de toute partie du Groupe faisant l'objet d'une option	N/A
21.1.7 Historique du capital social de l'émetteur au cours des 3 derniers exercices	179
21.2 Acte constitutif et statuts	
21.2.1 Objet social de l'émetteur	174
21.2.2 Dispositions statutaires et chartes concernant les membres des organes d'administration, de direction	162 - 163 ; 174 - 175
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	63 ; 177 ; 186
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	63
21.2.5 Convocations des assemblées générales d'actionnaires et conditions d'admission	175
21.2.6 Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	N/A
21.2.7 Déclarations de franchissements de seuils statutaires	175 ; 180 - 181
21.2.8 Conditions plus strictes que la loi pour la modification du capital social	N/A
22. Contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires)	N/A
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
24. Documents accessibles au public	N/A
25. Informations sur les participations	130 - 135 ; 154

N/A : non applicable.

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les éléments suivants sont inclus par référence :

- ▶ Les comptes consolidés et sociaux ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes correspondant figurent aux pages 62 à 142 du Document de référence de l'exercice 2011 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers en date du 27 avril 2012, sous le numéro D.12-0458.
- ▶ Les comptes consolidés et sociaux ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes correspondant figurent aux pages 55 à 140 du Document de référence de l'exercice 2010 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers en date du 27 avril 2011, sous le numéro D.11-0372.
- ▶ Les comptes consolidés et sociaux ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes correspondant figurent aux pages 51 à 129 du Document de référence de l'exercice 2009 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers en date du 18 mai 2010, sous le numéro D.10-0452.
- ▶ Les parties non incluses dans ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes à un autre endroit du présent Document de référence.



Ce papier est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.

Conception & réalisation  **Labrador** +33 (0)1 53 06 30 80

Photos : © BOURBON ; © Jean-Noël Lanthiez / Philippe Guignard



BOURBON

Société anonyme au capital social de 43 055 075 euros
310 879 499 RCS PARIS

Siège Social :

33, rue du Louvre - 75002 Paris - France

Tél. : +33 (0)1 40 13 86 16 - Fax : +33 (0)1 40 28 40 31

Relations investisseurs, analystes, actionnaires :
investor-relations@bourbon-online.com

www.bourbon-online.com